

PAR MESSAGERIE

Québec, le 15 juillet 2015

Objet : Demande d'accès à des documents

Monsieur,

Nous faisons suite à votre lettre reçue le 15 juin 2015, dans laquelle vous nous faisiez la demande suivante :

« En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir tous les documents concernant les renseignements suivants :

- Contrats suivant dans l'offre permanente du DGAQ
 - Chaussures pour employés en uniforme (2,4 M\$)
 - Cartouche d'impression et consommable (14 M\$)
 - Serveurs X86 (« 5 M\$). »

À cet effet, nous vous transmettons les documents demandés. Cependant, veuillez noter que certains renseignements ont été masqués et que certains documents ne vous sont pas transmis, puisqu'ils ne sont pas accessibles conformément aux articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après la Loi sur l'accès.

... 2

Conformément à la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi que le libellé des articles précités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Johanne Laplante
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 3

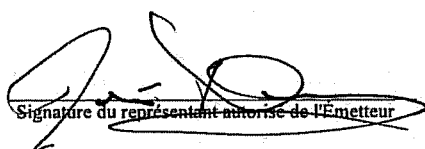
<p>Fournisseur : 563871 NEQ : 1147452214 Entreprises Forlini-Div. Équipement de sécurité Universel inc. 6855, Saint-Jacques Ouest Montréal QC H4B 1V3 Canada</p> <p>Téléphone : 866 549-6699 Télécopieur : 514 369-0874</p>	<p>Adresse de livraison/lieu d'exécution Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Émetteur Centre de services partagés du Québec</p>	<p>Envoyez l'original de la facture à : Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : Nom : Dion, Annie Téléphone : 418-643-0662 Courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca</p>	<p>Le numéro du contrat doit apparaître sur les emballages, les factures, les connaissements, les bordereaux d'expédition et de livraison et sur tout document pertinent produit à l'occasion de ce contrat.</p> <p>Le fournisseur est tenu de fournir en français l'inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et le certificat de garantie, ainsi que les factures et les reçus. De plus, il doit satisfaire à toutes autres exigences linguistiques qui lui seraient applicables.</p>

CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS EN UNIFORME

LES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CONTRAT COMME S'ILS Y ÉTAIENT AU LONG RÉCITÉS.

DECLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUEBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES : Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

Montant : 607 200,00


 Signature du représentant autorisé de l'Émetteur

11/10/2013
 Date

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), émetteur de l'appel d'offres numéro 999106001 accepte votre soumission et vous octroie le contrat à commandes pour l'acquisition des produits indiqués dans ces documents pour les organismes publics et les personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 3.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

1. INTERPRÉTATION

1.1. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

1.2. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

Le CSPQ, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le CSPQ en avisera le fournisseur dans les meilleurs délais.

Annie Dion
 Téléphone : 418-643-0662
 Annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

De même, le fournisseur désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le fournisseur en avisera le représentant du CSPQ dans les meilleurs délais.

Peter Forlini
 Téléphone : 514 369-6699
 peter@unisafety.com

3. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an.

Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

4. MONTANT DU CONTRAT

Le montant maximal du présent contrat est de 607 200 \$, incluant 2 périodes de renouvellement d'une durée de 12 mois d'un montant de 404 800 \$. Le montant maximal indiqué est une estimation des besoins et ne constitue pas un engagement pour le CSPQ à acheter des biens et services pour la valeur estimée ci-dessus.

Le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le gouvernement de tels renseignements, données ou estimations.

Montant pour la période ferme d'une durée d'un an: 202 400 \$.

Les options de renouvellement sont réparties de la façon suivante :

- 1^{er} période de renouvellement de 12 mois : 202 400 \$;
- 2^e période de renouvellement de 12 mois : 202 400 \$;

4.1. ATTEINTE DU MONTANT MAXIMAL

Lorsque les biens et services livrés atteignent 80 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit en aviser le CSPQ.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit cesser toute livraison de biens et de services et en aviser le CSPQ.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

5. PRODUITS RETENUS

Dans le cadre de ce contrat, ci-dessous la liste des produits qui ont été retenus :

- Article #13 : Bottes de protection noires avec embout et semelle de composite, modèle SWAT 2276 (Référence : modèle Zuki de STC ou équivalent)
- Article #14 : Bottes noires « Danner DFA 8" GTX, modèle 15404 de Danner.

6. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

7. LIVRAISON

7.1. ADRESSE DE LIVRAISON

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Antiscoti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

7.2. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit garantir la livraison des produits requis dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à la suite de la réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire. Pour les grandeurs non disponibles, un délai maximal de soixante jours ouvrés est requis pour une quantité de cinq cents paires ou moins et, un délai maximal de soixante-dix jours ouvrés pour une quantité de plus de cinq cents paires. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception de la commande.

7.3. PÉNALITÉ EN CAS DE RETARD DANS LE DÉLAI DE LIVRAISON

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé précédemment, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de sa facture visant les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

7.4. TARIFICATION DU TRANSPORT (10 PAIRES OU MOINS)

Pour les quantités commandées de dix paires ou moins, le fournisseur facturera un montant additionnel pour le transport de :

- 1 paire : 6 \$/paire
- 2 à 5 paires : 3 \$/paire
- 6 à 10 paires : 2 \$/paire

7.5. GARANTIE

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison. Le fournisseur s'engage à en respecter toutes les clauses.

7.6. ÉCHANGE DE MARCHANDISE

Tout produit devant être échangé pourra l'être dans les quinze jours civils suivant sa réception, à condition que ce modèle demandé soit un article gardé en inventaire et que la pointure soit disponible. Le frais d'échange pourra s'appliquer uniquement sur les produits échangés. Aucun frais ne pourra être exigé au client pour des produits retournés en raison de défauts.

Le frais d'échange sera à la charge du client, le cas échéant, et comprendra tous les coûts directs et indirects relatifs à l'échange, incluant les frais de transport. Ce frais d'échange sera d'un montant maximum de 5 % du prix de la paire de chaussures échangée.

8. RAPPORT DE CONSOMMATION

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le contrat conformément à l'article 2.5. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus à l'appel d'offres.

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 1. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Période couverte par le rapport	Délai maximum pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

8.1. RAPPORT DE CONSOMMATION NON PRODUIT OU INCOMPLET

Le CSPQ pourra appliquer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.5.1.1 du document d'appel d'offres.

8.2. FRAIS DE GESTION

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 3, des frais de gestion de 2 % sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des chaussures pour employés en uniforme.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces frais de gestion de 2 % qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 3.

8.3. FACTURATION DES FRAIS DE GESTION

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

9. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

10. SOUS-CONTRAT (RENA)

Le fournisseur, tel qu'il est stipulé au paragraphe 1) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, doit transmettre à l'organisme public, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, le cas échéant, pour chaque sous-contrat.

De plus, tel qu'il est stipulé au paragraphe 2) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, avant que ne débute l'exécution du sous-contrat, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 2 du présent contrat.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

11. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

12. RÉSILIATION

Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

15. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

16. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).



MARCHÉS PUBLICS
CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
CONTRAT À COMMANDES OU EXÉCUTION SUR DEMANDE
Centre de services partagés du Québec

999721735
Page : 8 de 11

ANNEXE 1
MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

Titre du projet : _____
N° du projet : _____
Période couverte : du _____ au _____
No de contrat : _____
Nom du dossier d'achats regroupés : _____
Nom du fournisseur : _____

Numéro de commande du client	Numéro de client	Nom du client ¹	Adresse de facturation	Adresse de livraison	Date de la transaction	No du bien ou de l'article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Montant des frais de gestion
TOTAL										

¹ Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 3 du contrat.

ANNEXE 2
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹				B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²		
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de PARQ ³	Date de délivrance de PARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____⁴ jour du mois de _____ 20____
 (Lieu) (Date)

Signature du représentant autorisé du contractant

Nom du représentant (En lettres majuscules)

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics
² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 3

IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

N°	Quantité	Unité de mesure	Description	Prix unitaire	Montant
13		Paire	Bottes de protection noires avec embout et semelle de composite: SWAT 2276. (Référence : modèle Zuki de STC ou équivalent) Voir adresse de livraison à l'en-tête		
14		Paire	Bottes noires «Danner DFA 8" GTX», modèle 15404 de Danner Voir adresse de livraison à l'en-tête		
15		Lot	Frais d'échange de marchandises 5% du prix de la paire Voir adresse de livraison à l'en-tête		
16		Lot	Frais de transport Voir adresse de livraison à l'en-tête		

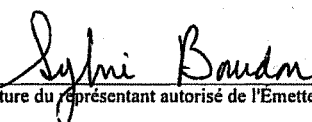
<p>Fournisseur : 476829 NEQ : 2263217954 Prévention sécurité et incendie du Québec 3643, route de l'Aéroport Québec QC G3K 1T9 Canada</p> <p>Téléphone : 418 931-5659 Télécopieur : 418 915-3755</p>	<p>Adresse de livraison/lieu d'exécution Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Émetteur Centre de services partagés du Québec</p>	<p>Envoyez l'original de la facture à : Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : Nom : Dion, Annie Téléphone : 418-643-0662 Courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca</p>	<p>Le numéro du contrat doit apparaître sur les emballages, les factures, les connaissements, les bordereaux d'expédition et de livraison et sur tout document pertinent produit à l'occasion de ce contrat.</p> <p>Le fournisseur est tenu de fournir en français l'inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et le certificat de garantie, ainsi que les factures et les reçus. De plus, il doit satisfaire à toutes autres exigences linguistiques qui lui seraient applicables.</p>

CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS EN UNIFORME

LES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CONTRAT COMME S'ILS Y ÉTAIENT AU LONG RÉCITÉS.

DECLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES - Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

Montant : 14 100,00


 Signature du représentant autorisé de l'Émetteur

2013-10-11
 Date

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), émetteur de l'appel d'offres numéro 999106001 accepte votre soumission et vous octroie le contrat à commandes pour l'acquisition des produits indiqués dans ces documents pour les organismes publics et les personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 3.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

1. INTERPRÉTATION

1.1. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

1.2. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

Le CSPQ, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le CSPQ en avisera le fournisseur dans les meilleurs délais.

Annie Dion
 Téléphone : 418-643-0662
 Annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

De même, le fournisseur désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le fournisseur en avisera le représentant du CSPQ dans les meilleurs délais.

Stéphane Bécharde
 Téléphone : 418 932-5659
 psiequipements@live.ca

3. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an.

Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

4. MONTANT DU CONTRAT

Le montant maximal du présent contrat est de 14 100 \$, incluant 2 périodes de renouvellement d'une durée de 12 mois d'un montant de 9 400 \$. Le montant maximal indiqué est une estimation des besoins et ne constitue pas un engagement pour le CSPQ à acheter des biens et services pour la valeur estimée ci-dessus.

Le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le gouvernement de tels renseignements, données ou estimations.

Montant pour la période ferme d'une durée d'un an: 4 700 \$.

Les options de renouvellement sont réparties de la façon suivante :

- 1^{er} période de renouvellement de 12 mois : 4 700 \$;
- 2^e période de renouvellement de 12 mois : 4 700 \$;

4.1. ATTEINTE DU MONTANT MAXIMAL

Lorsque les biens et services livrés atteignent 80 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit en aviser le CSPQ.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit cesser toute livraison de biens et de services et en aviser le CSPQ.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

5. PRODUITS RETENUS

Dans le cadre de ce contrat, ci-dessous le produit qui a été retenu :

- Article #7 : Bottes noires « Sealth Force 8.0 », modèle Magnum boots 5196.

6. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

7. LIVRAISON

7.1. ADRESSE DE LIVRAISON

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Antiscoti;

- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

7.2. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit garantir la livraison des produits requis dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à la suite de la réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire. Pour les grandeurs non disponibles, un délai maximal de soixante jours ouvrés est requis pour une quantité de cinq cents paires ou moins et, un délai maximal de soixante-dix jours ouvrés pour une quantité de plus de cinq cents paires. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception de la commande.

7.3. PÉNALITÉ EN CAS DE RETARD DANS LE DÉLAI DE LIVRAISON

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé précédemment, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de sa facture visant les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

7.4. TARIFICATION DU TRANSPORT (10 PAIRES OU MOINS)

Pour les quantités commandées de dix paires ou moins, le fournisseur facturera un montant additionnel pour le transport de :

1 paire : 6 \$/paire
 2 à 5 paires : 3 \$/paire
 6 à 10 paires : 2 \$/paire

7.5. GARANTIE

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison. Le fournisseur s'engage à en respecter toutes les clauses.

7.6. ÉCHANGE DE MARCHANDISE

Tout produit devant être échangé pourra l'être dans les quinze jours civils suivant sa réception, à condition que ce modèle demandé soit un article gardé en inventaire et que la pointure soit disponible. Le frais d'échange pourra s'appliquer uniquement sur les produits échangés. Aucun frais ne pourra être exigé au client pour des produits retournés en raison de défauts.

Le frais d'échange sera à la charge du client, le cas échéant, et comprendra tous les coûts directs et indirects relatifs à l'échange, incluant les frais de transport. Ce frais d'échange sera d'un montant maximum de 5 % du prix de la paire de chaussures échangée.

8. RAPPORT DE CONSOMMATION

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le contrat conformément à l'article 2.5. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus à l'appel d'offres.

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 1. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Période couverte par le rapport	Délai <u>maximum</u> pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

8.1. RAPPORT DE CONSOMMATION NON PRODUIT OU INCOMPLET

Le CSPQ pourra appliquer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.5.1.1 du document d'appel d'offres.

8.2. FRAIS DE GESTION

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 3, des frais de gestion de 2 % sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des chaussures pour employés en uniforme.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces frais de gestion de 2 % qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 3.

8.3. FACTURATION DES FRAIS DE GESTION

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

9. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

10. SOUS-CONTRAT (RENA)

Le fournisseur, tel qu'il est stipulé au paragraphe 1) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, doit transmettre à l'organisme public, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, le cas échéant, pour chaque sous-contrat.

De plus, tel qu'il est stipulé au paragraphe 2) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, avant que ne débute l'exécution du sous-contrat, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 2 du présent contrat.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

11. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

12. RÉSILIATION

Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

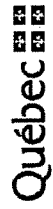
Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

15. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

16. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).



MARCHÉS PUBLICS
 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
 CONTRAT À COMMANDES OU EXÉCUTION SUR DEMANDE
 Centre de services partagés du Québec

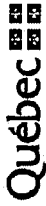
999721734
 Page : 8 de 11

ANNEXE 1
 MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

Titre du projet : _____
 N° du projet : _____ au _____
 Période couverte : du _____ au _____
 No de contrat : _____
 Nom du dossier d'achats regroupés : _____
 Nom du fournisseur : _____

Numéro de commande du client	Numéro de client	Nom du client ¹	Adresse de facturation	Adresse de livraison	Date de la transaction	No du bien ou de l'article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Montant des frais de gestion
TOTAL										

¹ Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 3 du contrat.



MARCHÉS PUBLICS
CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
CONTRAT À COMMANDES OU EXÉCUTION SUR DEMANDE
 Centre de services partagés du Québec

999721734
 Page : 9 de 11

ANNEXE 2
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹				B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²		
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de l'ARQ ³	Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____ jour du mois de _____ 20____
 (Lieu) (Date)

Signature du représentant autorisé du contractant _____

Nom du représentant (En lettres imprimées) _____

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics
² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 3

IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

N°	Quantité	Unité de mesure	Description	Prix unitaire	Montant
7		Paire	Bottes noires «Sealth Force 8.0» : modèle : Magnum boots 5196 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
8		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		
9		Lot	Frais de transport		

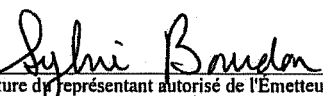
<p>Fournisseur : 339367 NEQ : 1164796709 Distributeurs R. Nicholls inc., Les (R. Nicholls Distributors Inc.) 2475, rue de la Province Longueuil QC J4G 1G3 Canada</p> <p>Téléphone : 888 442-9215 Télécopieur : 450 442-9581</p>	<p>Adresse de livraison/lieu d'exécution Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Émetteur Centre de services partagés du Québec</p>	<p>Envoyez l'original de la facture à : Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : Nom : Dion, Annie Téléphone : 418-643-0662 Courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca</p>	<p>Le numéro du contrat doit apparaître sur les emballages, les factures, les connaissements, les bordereaux d'expédition et de livraison et sur tout document pertinent produit à l'occasion de ce contrat.</p> <p>Le fournisseur est tenu de fournir en français l'inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et le certificat de garantie, ainsi que les factures et les reçus. De plus, il doit satisfaire à toutes autres exigences linguistiques qui lui seraient applicables.</p>

CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS EN UNIFORME

LES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CONTRAT COMME S'ILS Y ÉTAIENT AU LONG RÉCITÉS.

DECLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

Montant : 3 780,00


 Signature du représentant autorisé de l'Émetteur

2013-10-11
 Date

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), émetteur de l'appel d'offres numéro 999106001 accepte votre soumission et vous octroie le contrat à commandes pour l'acquisition des produits indiqués dans ces documents pour les organismes publics et les personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 3.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

1. INTERPRÉTATION

1.1. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

1.2. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

Le CSPQ, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le CSPQ en avisera le fournisseur dans les meilleurs délais.

Annie Dion
 Téléphone : 418-643-0662
 Annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

De même, le fournisseur désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le fournisseur en avisera le représentant du CSPQ dans les meilleurs délais.

Robin Willis
 Téléphone : 450 442-9215 poste 2226
 robin.willis@micholls.com

3. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an.

Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

4. MONTANT DU CONTRAT

Le montant maximal du présent contrat est de 3 780 \$, incluant 2 périodes de renouvellement d'une durée de 12 mois d'un montant de 2 520 \$. Le montant maximal indiqué est une estimation des besoins et ne constitue pas un engagement pour le CSPQ à acheter des biens et services pour la valeur estimée ci-dessus.

Le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le gouvernement de tels renseignements, données ou estimations.

Montant pour la période ferme d'une durée d'un an: 1 260 \$.

Les options de renouvellement sont réparties de la façon suivante :

- 1^{er} période de renouvellement de 12 mois : 1 260 \$;
- 2^e période de renouvellement de 12 mois : 1 260 \$;

4.1. ATTEINTE DU MONTANT MAXIMAL

Lorsque les biens et services livrés atteignent 80 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit en aviser le CSPQ.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit cesser toute livraison de biens et de services et en aviser le CSPQ.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

5. PRODUITS RETENUS

Dans le cadre de ce contrat, ci-dessous le produit qui a été retenu :

- Article #10 : Souliers noirs Deer Stags Telegraph en cuir pour homme (DS_TELEGRAPH)

6. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

7. LIVRAISON

7.1. ADRESSE DE LIVRAISON

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Antiscoti;

- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

7.2. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit garantir la livraison des produits requis dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à la suite de la réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire. Pour les grandeurs non disponibles, un délai maximal de soixante jours ouvrés est requis pour une quantité de cinq cents paires ou moins et, un délai maximal de soixante-dix jours ouvrés pour une quantité de plus de cinq cents paires. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception de la commande.

7.3. PÉNALITÉ EN CAS DE RETARD DANS LE DÉLAI DE LIVRAISON

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé précédemment, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de sa facture visant les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

7.4. TARIFICATION DU TRANSPORT (10 PAIRES OU MOINS)

Pour les quantités commandées de dix paires ou moins, le fournisseur facturera un montant additionnel pour le transport de :

1 paire : 6 \$/paire
 2 à 5 paires : 3 \$/paire
 6 à 10 paires : 2 \$/paire

7.5. GARANTIE

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison. Le fournisseur s'engage à en respecter toutes les clauses.

7.6. ÉCHANGE DE MARCHANDISE

Tout produit devant être échangé pourra l'être dans les quinze jours civils suivant sa réception, à condition que ce modèle demandé soit un article gardé en inventaire et que la pointure soit disponible. Le frais d'échange pourra s'appliquer uniquement sur les produits échangés. Aucun frais ne pourra être exigé au client pour des produits retournés en raison de défauts.

Le frais d'échange sera à la charge du client, le cas échéant, et comprendra tous les coûts directs et indirects relatifs à l'échange, incluant les frais de transport. Ce frais d'échange sera d'un montant maximum de 5 % du prix de la paire de chaussures échangée.

8. RAPPORT DE CONSOMMATION

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le contrat conformément à l'article 2.5. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus à l'appel d'offres.

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 1. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Période couverte par le rapport	Délai <u>maximum</u> pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

8.1. RAPPORT DE CONSOMMATION NON PRODUIT OU INCOMPLET

Le CSPQ pourra appliquer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.5.1.1 du document d'appel d'offres.

8.2. FRAIS DE GESTION

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 3, des frais de gestion de 2 % sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des chaussures pour employés en uniforme.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces frais de gestion de 2 % qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 3.

8.3. FACTURATION DES FRAIS DE GESTION

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

9. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

10. SOUS-CONTRAT (RENA)

Le fournisseur, tel qu'il est stipulé au paragraphe 1) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, doit transmettre à l'organisme public, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, le cas échéant, pour chaque sous-contrat.

De plus, tel qu'il est stipulé au paragraphe 2) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, avant que ne débute l'exécution du sous-contrat, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 2 du présent contrat.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

11. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

12. RÉSILIATION

Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

15. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

16. CLAUSE FINALE

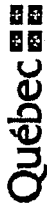
Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

ANNEXE 1
MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

Titre du projet : _____
N° du projet : _____
Période couverte : du _____ au _____
No de contrat : _____
Nom du dossier d'achats regroupés : _____
Nom du fournisseur : _____

Numéro de commande du client	Numéro de client	Nom du client	Adresse de facturation	Adresse de livraison	Date de la transaction	No du bien ou de l'article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Montant des frais de gestion
TOTAL										

1 Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 3 du contrat.



MARCHÉS PUBLICS
CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
CONTRAT À COMMANDES OU EXÉCUTION SUR DEMANDE
Centre de services partagés du Québec

999721623
 Page : 9 de 11

ANNEXE 2
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹				B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²		
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de PARQ ³	Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____^(Date) jour du mois de _____ 20____

Signature du représentant autorisé du contractant

Nom du représentant *(En lettres moulées)*

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics
² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 3

**IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT
PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)**

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

N°	Quantité	Unité de mesure	Description	Prix unitaire	Montant
10		Paire	Souliers noirs DS_ Telegraph en cuir pour homme, modèle et marque Deer stags telegraph Voir adresse de livraison à l'en-tête		
11		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		
12		Lot	Frais de transport		

<p>Fournisseur : 31203 NEQ : 1143922681 Chaussures STC Inc., Les 10100, Colbert Anjou QC H1J 2J8 Canada</p> <p>Téléphone : 514 355-0026 Télécopieur : 514 355-3411</p>	<p>Adresse de livraison/lieu d'exécution Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Émetteur Centre de services partagés du Québec</p>	<p>Envoyez l'original de la facture à : Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : Nom : Dion, Annie Téléphone : 418-643-0662 Courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca</p>	<p>Le numéro du contrat doit apparaître sur les emballages, les factures, les connaissements, les bordereaux d'expédition et de livraison et sur tout document pertinent produit à l'occasion de ce contrat.</p> <p>Le fournisseur est tenu de fournir en français l'inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et le certificat de garantie, ainsi que les factures et les reçus. De plus, il doit satisfaire à toutes autres exigences linguistiques qui lui seraient applicables.</p>

CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS EN UNIFORME

LES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CONTRAT COMME S'ILS Y ÉTAIENT AU LONG RÉCITÉS.

DECLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUEBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES - Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

Montant : 227 205,00


 Signature du représentant autorisé de l'Émetteur

11/10/2013
 Date

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), émetteur de l'appel d'offres numéro 999106001 accepte votre soumission et vous octroie le contrat à commandes pour l'acquisition des produits indiqués dans ces documents pour les organismes publics et les personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 3.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

1. INTERPRÉTATION

1.1. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

1.2. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

Le CSPQ, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le CSPQ en avisera le fournisseur dans les meilleurs délais.

Annie Dion
Téléphone : 418-643-0662
Annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

De même, le fournisseur désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le fournisseur en avisera le représentant du CSPQ dans les meilleurs délais.

Michael Boersen
Téléphone : 1 888 686-1286
boerenm@stcfootwear.com

3. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an.

Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

4. MONTANT DU CONTRAT

Le montant maximal du présent contrat est de 227 205 \$, incluant 2 périodes de renouvellement d'une durée de 12 mois d'un montant de 151 470 \$. Le montant maximal indiqué est une estimation des besoins et ne constitue pas un engagement pour le CSPQ à acheter des biens et services pour la valeur estimée ci-dessus.

Le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le gouvernement de tels renseignements, données ou estimations.

Montant pour la période ferme d'une durée d'un an: 75 735 \$.

Les options de renouvellement sont réparties de la façon suivante :

- 1^{er} période de renouvellement de 12 mois : 75 735 \$;
- 2^e période de renouvellement de 12 mois : 75 735 \$;

4.1. ATTEINTE DU MONTANT MAXIMAL

Lorsque les biens et services livrés atteignent 80 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit en aviser le CSPQ.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit cesser toute livraison de biens et de services et en aviser le CSPQ.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

5. PRODUITS RETENUS

Dans le cadre de ce contrat, ci-dessous la liste des produits retenus :

- Article #3 : Souliers en cuir noir pour homme, marque et modèle Brome 21975 (Référence : modèle Royer 7620 ou équivalent)
- Article #5 : Bottes hydrofuges en cuir noir pour homme, marque et modèle Style Beat 22001
- Article #11 : Souliers noirs unisexe Mellow Walk, marque et modèle Magog 21974

6. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

7. LIVRAISON

7.1. ADRESSE DE LIVRAISON

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Antiscoti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

7.2. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit garantir la livraison des produits requis dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à la suite de la réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire. Pour les grandeurs non disponibles, un délai maximal de soixante jours ouvrés est requis pour une quantité de cinq cents paires ou moins et, un délai maximal de soixante-dix jours ouvrés pour une quantité de plus de cinq cents paires. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception de la commande.

7.3. PÉNALITÉ EN CAS DE RETARD DANS LE DÉLAI DE LIVRAISON

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé précédemment, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de sa facture visant les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

7.4. TARIFICATION DU TRANSPORT (10 PAIRES OU MOINS)

Pour les quantités commandées de dix paires ou moins, le fournisseur facturera un montant additionnel pour le transport de :

- 1 paire : 6 \$/paire
- 2 à 5 paires : 3 \$/paire
- 6 à 10 paires : 2 \$/paire

7.5. GARANTIE

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison. Le fournisseur s'engage à en respecter toutes les clauses.

7.6. ÉCHANGE DE MARCHANDISE

Tout produit devant être échangé pourra l'être dans les quinze jours civils suivant sa réception, à condition que ce modèle demandé soit un article gardé en inventaire et que la pointure soit disponible. Le frais d'échange pourra s'appliquer uniquement sur les produits échangés. Aucun frais ne pourra être exigé au client pour des produits retournés en raison de défauts.

Le frais d'échange sera à la charge du client, le cas échéant, et comprendra tous les coûts directs et indirects relatifs à l'échange, incluant les frais de transport. Ce frais d'échange sera d'un montant maximum de 5 % du prix de la paire de chaussures échangée.

8. RAPPORT DE CONSOMMATION

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le contrat conformément à l'article 2.5. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus à l'appel d'offres.

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 1. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Période couverte par le rapport	Délai maximum pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

8.1. RAPPORT DE CONSOMMATION NON PRODUIT OU INCOMPLET

Le CSPQ pourra appliquer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.5.1.1 du document d'appel d'offres.

8.2. FRAIS DE GESTION

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 3, des frais de gestion de 2 % sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des chaussures pour employés en uniforme.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces frais de gestion de 2 % qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 3.

8.3. FACTURATION DES FRAIS DE GESTION

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

9. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

10. SOUS-CONTRAT (RENA)

Le fournisseur, tel qu'il est stipulé au paragraphe 1) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, doit transmettre à l'organisme public, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, le cas échéant, pour chaque sous-contrat.

De plus, tel qu'il est stipulé au paragraphe 2) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, avant que ne débute l'exécution du sous-contrat, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 2 du présent contrat.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

11. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

12. RÉSILIATION

Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

15. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

16. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

ANNEXE 1
MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

Titre du projet : _____
 N° du projet : _____
 Période couverte : du _____ au _____
 No de contrat : _____
 Nom du dossier d'achats regroupés : _____
 Nom du fournisseur : _____

Numéro de commande du client	Numéro de client	Nom du client ¹	Adresse de facturation	Adresse de livraison	Date de la transaction	No du bien ou de l'article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Montant des frais de gestion
TOTAL										

¹ Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 3 du contrat.

ANNEXE 2
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹				B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²	
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de PARQ ³
					Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____⁵ jour du mois de _____ 20____
 (Date)

Signature du représentant autorisé du contractant _____

Nom du représentant (En lettres majuscules) _____

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics
² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 3

IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

N°	Quantité	Unité de mesure	Description	Prix unitaire	Montant
3		Paire	Souliers en cuir noir pour homme, marque et modèle Brome 21975 (Référence modèle Royer 7620 ou équivalent) Voir adresse de livraison à l'en-tête		
5		Paire	Bottes hydrofuges en cuir noir pour homme, marque et modèle Style Beat 22001 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
11		Paire	Souliers noirs unisexe Mellow Walk, marque et modèle Magog 21974 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
12		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		
13		Lot	Frais de transport		
14		Lot	Frais de transport		
15		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		


<p>Fournisseur : 3874 NEQ : 1164911746 G.A. Boulet inc. 501, rue Saint-Gabriel Saint-Tite QC G0X 3H0 Canada</p> <p>Téléphone : 418 365-5174 Télécopieur : 418 365-3330</p>	<p>Adresse de livraison/lieu d'exécution Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Émetteur Centre de services partagés du Québec</p>	<p>Envoyez l'original de la facture à : Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : Nom : Dion, Annie Téléphone : 418-643-0662 Courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca</p>	<p>Le numéro du contrat doit apparaître sur les emballages, les factures, les connaissements, les bordereaux d'expédition et de livraison et sur tout document pertinent produit à l'occasion de ce contrat.</p> <p>Le fournisseur est tenu de fournir en français l'inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et le certificat de garantie, ainsi que les factures et les reçus. De plus, il doit satisfaire à toutes autres exigences linguistiques qui lui seraient applicables.</p>

CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS EN UNIFORME

LES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CONTRAT COMME S'ILS Y ÉTAIENT AU LONG RÉCITÉS.

DECLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES. Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

Montant : 780 472,50


 Signature du représentant autorisé de l'Émetteur

11/10/2013
 Date

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), émetteur de l'appel d'offres numéro 999106001 accepte votre soumission et vous octroie le contrat à commandes pour l'acquisition des produits indiqués dans ces documents pour les organismes publics et les personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 3.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

1. INTERPRÉTATION

1.1. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

1.2. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

Le CSPQ, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le CSPQ en avisera le fournisseur dans les meilleurs délais.

Annie Dion
Téléphone : 418-643-0662
Annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

De même, le fournisseur désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le fournisseur en avisera le représentant du CSPQ dans les meilleurs délais.

Alain Gravel
Téléphone : 418 365-5174
agravel@globetrotter.net

3. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an.

Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

4. MONTANT DU CONTRAT

Le montant maximal du présent contrat est de 780 472,50 \$, incluant 2 périodes de renouvellement d'une durée de 12 mois d'un montant de 520 315 \$. Le montant maximal indiqué est une estimation des besoins et ne constitue pas un engagement pour le CSPQ à acheter des biens et services pour la valeur estimée ci-dessus.

Le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le gouvernement de tels renseignements, données ou estimations.

Montant pour la période ferme d'une durée d'un an: 260 157,50 \$.

Les options de renouvellement sont réparties de la façon suivante :

- 1^{er} période de renouvellement de 12 mois : 260 157,50 \$;
- 2^e période de renouvellement de 12 mois : 260 157,50 \$;

4.1. ATTEINTE DU MONTANT MAXIMAL

Lorsque les biens et services livrés atteignent 80 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit en aviser le CSPQ.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit cesser toute livraison de biens et de services et en aviser le CSPQ.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

5. PRODUITS RETENUS

Dans le cadre de ce contrat, ci-dessous la liste des produits qui ont été retenus :

- Article #1 : Souliers en cuir noir « Blucher/Derby » pour homme, modèle Boulet 9119
- Article #2 : Souliers en cuir noir « Blucher/Derby » pour femme, modèle Boulet 0010
- Article #12 : Souliers de patrouille Oxford, modèle Boulet 1202 (Référence GW71202 ou équivalent)

6. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

7. LIVRAISON

7.1. ADRESSE DE LIVRAISON

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Antiscoti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

7.2. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit garantir la livraison des produits requis dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à la suite de la réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire. Pour les grandeurs non disponibles, un délai maximal de soixante jours ouvrés est requis pour une quantité de cinq cents paires ou moins et, un délai maximal de soixante-dix jours ouvrés pour une quantité de plus de cinq cents paires. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception de la commande.

7.3. PÉNALITÉ EN CAS DE RETARD DANS LE DÉLAI DE LIVRAISON

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé précédemment, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de sa facture visant les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

7.4. TARIFICATION DU TRANSPORT (10 PAIRES OU MOINS)

Pour les quantités commandées de dix paires ou moins, le fournisseur facturera un montant additionnel pour le transport de :

- 1 paire : 6 \$/paire
- 2 à 5 paires : 3 \$/paire
- 6 à 10 paires : 2 \$/paire

7.5. GARANTIE

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison. Le fournisseur s'engage à en respecter toutes les clauses.

7.6. ÉCHANGE DE MARCHANDISE

Tout produit devant être échangé pourra l'être dans les quinze jours civils suivant sa réception, à condition que ce modèle demandé soit un article gardé en inventaire et que la pointure soit disponible. Le frais d'échange pourra s'appliquer uniquement sur les produits échangés. Aucun frais ne pourra être exigé au client pour des produits retournés en raison de défauts.

Le frais d'échange sera à la charge du client, le cas échéant, et comprendra tous les coûts directs et indirects relatifs à l'échange, incluant les frais de transport. Ce frais d'échange sera d'un montant maximum de 5 % du prix de la paire de chaussures échangée.

8. RAPPORT DE CONSOMMATION

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le contrat conformément à l'article 2.5. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus à l'appel d'offres.

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 1. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Période couverte par le rapport	Délai maximum pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

8.1. RAPPORT DE CONSOMMATION NON PRODUIT OU INCOMPLET

Le CSPQ pourra appliquer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.5.1.1 du document d'appel d'offres.

8.2. FRAIS DE GESTION

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 3, des frais de gestion de 2 % sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des chaussures pour employés en uniforme.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces frais de gestion de 2 % qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 3.

8.3. FACTURATION DES FRAIS DE GESTION

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

9. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

10. SOUS-CONTRAT (RENA)

Le fournisseur, tel qu'il est stipulé au paragraphe 1) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, doit transmettre à l'organisme public, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, le cas échéant, pour chaque sous-contrat.

De plus, tel qu'il est stipulé au paragraphe 2) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, avant que ne débute l'exécution du sous-contrat, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 2 du présent contrat.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

11. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

12. RÉSILIATION

Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

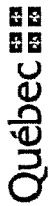
Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

15. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

16. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).



MARCHÉS PUBLICS
 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
 CONTRAT À COMMANDES OU EXECUTION SUR DEMANDE
 Centre de services partagés du Québec

999721723
 Page : 8 de 11

ANNEXE 1
MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

Titre du projet : _____
 N° du projet : _____ au _____
 Période couverte : du _____ au _____
 No de contrat : _____
 Nom du dossier d'achats regroupés : _____
 Nom du fournisseur : _____

Numéro de commande du client	Numéro de client	Nom du client ¹	Adresse de facturation	Adresse de livraison	Date de la transaction	No du bien ou de l'article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Montant des frais de gestion
									TOTAL	

¹ Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 3 du contrat.

ANNEXE 2
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹				B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²		
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de l'ARQ3	Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____ jour du mois de _____ 20____
 (Lieu) (Date)

Signature du représentant autorisé du contractant

Nom du représentant (En lettres moitiées)

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics
² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 3

**IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT
PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)**

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

N°	Quantité	Unité de mesure	Description	Prix unitaire	Montant
1		Paire	Souliers en cuir noir«Blucher / Derby» pour homme : modèle Boulet 9119 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
2		Paire	Souliers en cuir noir«Blucher / Derby» pour femme : modèle Boulet 0010 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
3		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		
4		Lot	Frais de transport		
5		Paire	Souliers de patrouille Oxford : modèle Boulet 1202 (Référence GW71202 ou équivalent)		
6		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		
7		Lot	Frais de transport		

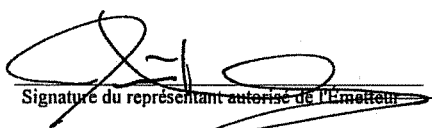
Fournisseur : 1920 NEQ : 1149099633 Magasin Latulippe inc. 637, rue Saint-Vallier Ouest Québec QC G1N 1C6 Canada Téléphone : 418 529-3445 Télécopieur : 418 529-5101	Adresse de livraison/lieu d'exécution Différents ministères et organismes Différents endroits
Émetteur Centre de services partagés du Québec	Envoyez l'original de la facture à : Différents ministères et organismes Différents endroits
Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : Nom : Dion, Annie Téléphone : 418-643-0662 Courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca	Le numéro du contrat doit apparaître sur les emballages, les factures, les connaissements, les bordereaux d'expédition et de livraison et sur tout document pertinent produit à l'occasion de ce contrat. Le fournisseur est tenu de fournir en français l'inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et le certificat de garantie, ainsi que les factures et les reçus. De plus, il doit satisfaire à toutes autres exigences linguistiques qui lui seraient applicables.

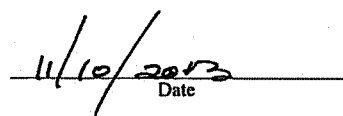
CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS EN UNIFORME

LES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CONTRAT COMME S'ILS Y ÉTAIENT AU LONG RÉCITÉS.

DECLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES : Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

Montant : 276 148,50


 Signature du représentant autorisé de l'Émetteur


 Date

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), émetteur de l'appel d'offres numéro 999106001 accepte votre soumission et vous octroie le contrat à commandes pour l'acquisition des produits indiqués dans ces documents pour les organismes publics et les personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 3.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

1. INTERPRÉTATION

1.1. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

1.2. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

Le CSPQ, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le CSPQ en avisera le fournisseur dans les meilleurs délais.

Annie Dion
 Téléphone : 418-643-0662
 Annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

De même, le fournisseur désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le fournisseur en avisera le représentant du CSPQ dans les meilleurs délais.

Bruno Noël
 Téléphone : 418 529-3445
 industriel@latulippe.com

3. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an.

Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

4. MONTANT DU CONTRAT

Le montant maximal du présent contrat est de 276 148,50 \$, incluant 2 périodes de renouvellement d'une durée de 12 mois d'un montant de 184 099 \$. Le montant maximal indiqué est une estimation des besoins et ne constitue pas un engagement pour le CSPQ à acheter des biens et services pour la valeur estimée ci-dessus.

Le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le gouvernement de tels renseignements, données ou estimations.

Montant pour la période ferme d'une durée d'un an: 92 049,50 \$.

Les options de renouvellement sont réparties de la façon suivante :

- 1^{er} période de renouvellement de 12 mois : 92 049,50 \$.
- 2^e période de renouvellement de 12 mois : 92 049,50 \$.

4.1. ATTEINTE DU MONTANT MAXIMAL

Lorsque les biens et services livrés atteignent 80 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit en aviser le CSPQ.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit cesser toute livraison de biens et de services et en aviser le CSPQ.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

5. PRODUITS RETENUS

Dans le cadre de ce contrat, ci-dessous la liste des produits qui ont été retenus :

- Article #4 : Souliers en cuir noir pour femme, forme combinée (E et D), style régulier, modèle Royer 7520
- Article #8 : Bottes « Stealth Forced 6.0 » en cuir pour homme, modèle Magnum 5248
- Article #9 : Bottes « Stealth Forced 6.0 » en cuir pour femme, modèle Magnum 5187
- Article #15 : Bottes noires, modèle Bates Delta-8P E02348
- Article #16 : Bottes noires, modèle Bates Delta-9 E02900

6. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

7. LIVRAISON

7.1. ADRESSE DE LIVRAISON

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Antiscoti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50° parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

7.2. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit garantir la livraison des produits requis dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à la suite de la réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire. Pour les grandeurs non disponibles, un délai maximal de soixante jours ouvrés est requis pour une quantité de cinq cents paires ou moins et, un délai maximal de soixante-dix jours ouvrés pour une quantité de plus de cinq cents paires. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception de la commande.

7.3. PÉNALITÉ EN CAS DE RETARD DANS LE DÉLAI DE LIVRAISON

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé précédemment, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de sa facture visant les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

7.4. TARIFICATION DU TRANSPORT (10 PAIRES OU MOINS)

Pour les quantités commandées de dix paires ou moins, le fournisseur facturera un montant additionnel pour le transport de :

- 1 paire : 6 \$/paire
- 2 à 5 paires : 3 \$/paire
- 6 à 10 paires : 2 \$/paire

7.5. GARANTIE

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison. Le fournisseur s'engage à en respecter toutes les clauses.

7.6. ÉCHANGE DE MARCHANDISE

Tout produit devant être échangé pourra l'être dans les quinze jours civils suivant sa réception, à condition que ce modèle demandé soit un article gardé en inventaire et que la pointure soit disponible. Le frais d'échange pourra s'appliquer uniquement sur les produits échangés. Aucun frais ne pourra être exigé au client pour des produits retournés en raison de défauts.

Le frais d'échange sera à la charge du client, le cas échéant, et comprendra tous les coûts directs et indirects relatifs à l'échange, incluant les frais de transport. Ce frais d'échange sera d'un montant maximum de 5 % du prix de la paire de chaussures échangée.

8. RAPPORT DE CONSOMMATION

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le contrat conformément à l'article 2.5. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus à l'appel d'offres.

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 1. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Période couverte par le rapport	Délai <u>maximum</u> pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

8.1. RAPPORT DE CONSOMMATION NON PRODUIT OU INCOMPLET

Le CSPQ pourra appliquer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.5.1.1 du document d'appel d'offres.

8.2. FRAIS DE GESTION

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 3, des frais de gestion de 2 % sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des chaussures pour employés en uniforme.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces frais de gestion de 2 % qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 3.

8.3. FACTURATION DES FRAIS DE GESTION

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

9. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

10. SOUS-CONTRAT (RENA)

Le fournisseur, tel qu'il est stipulé au paragraphe 1) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, doit transmettre à l'organisme public, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, le cas échéant, pour chaque sous-contrat.

De plus, tel qu'il est stipulé au paragraphe 2) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, avant que ne débute l'exécution du sous-contrat, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 2 du présent contrat.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

11. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

12. RÉSILIATION

Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

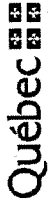
Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

15. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

16. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).



**ANNEXE 1
 MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION**

Titre du projet : _____
 N° du projet : _____
 Période couverte : du _____ au _____
 No de contrat : _____
 Nom du dossier d'achats regroupés : _____
 Nom du fournisseur : _____

Numéro de commande du client	Numéro de client	Nom du client ¹	Adresse de facturation	Adresse de livraison	Date de la transaction	No du bien ou de l'article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Montant des frais de gestion
TOTAL										

¹ Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 3 du contrat.

ANNEXE 2
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹				B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²	
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de l'ARQ ³
					Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____⁵ jour du mois de _____ 20____
 (Lieu) (Date)

Signature du représentant autorisé du contractant _____

Nom du représentant (En lettres moulées) _____

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics
² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 3

**IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT
PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)**

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

N°	Quantité	Unité de mesure	Description	Prix unitaire	Montant
4		Paire	Souliers en cuir noir pour femme, forme combinée (E et D), style régulier, modèle Royer 7520 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
8		Paire	Bottes «Stealth Forced 6.0» en cuir pour homme, modèle Magnum 5248 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
9		Paire	Bottes «Stealth Forced 6.0» en cuir pour femme, modèle Magnum 5187 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
15		Paire	Bottes noires, modèle Bates Delta-8P E02348 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
16		Paire	Bottes noires, modèle Bates Delta-9 E02900 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
17		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		
18		Lot	Frais de transport		
19		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		
20		Lot	Frais de transport		


<p>Fournisseur : 43616 NEQ: 1143656073 Antonio Moreau [1984] Itée 7405, avenue Duplessis Saint-Hyacinthe QC J2R 1S5 Canada</p> <p>Téléphone : 450 779-2227 Télécopieur : 450 253-4833</p>	<p>Adresse de livraison/lieu d'exécution Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Émetteur Centre de services partagés du Québec</p>	<p>Envoyez l'original de la facture à : Différents ministères et organismes Différents endroits</p>
<p>Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : Nom : Dion, Annie Téléphone : 418-643-0662 Courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca</p>	<p>Le numéro du contrat doit apparaître sur les emballages, les factures, les connaissements, les bordereaux d'expédition et de livraison et sur tout document pertinent produit à l'occasion de ce contrat.</p> <p>Le fournisseur est tenu de fournir en français l'inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et le certificat de garantie, ainsi que les factures et les reçus. De plus, il doit satisfaire à toutes autres exigences linguistiques qui lui seraient applicables.</p>

CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS EN UNIFORME

LES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CONTRAT COMME S'ILS Y ÉTAIENT AU LONG RÉCITÉS.

DECLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES. Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

Montant : 508 266,00


 Signature du représentant autorisé de l'Émetteur


 Date

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), émetteur de l'appel d'offres numéro 999106001 accepte votre soumission et vous octroie le contrat à commandes pour l'acquisition des produits indiqués dans ces documents pour les organismes publics et les personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 3.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

1. INTERPRÉTATION

1.1. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

1.2. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

Le CSPQ, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le CSPQ en avisera le fournisseur dans les meilleurs délais.

Annie Dion
 Téléphone : 418-643-0662
 Annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

De même, le fournisseur désigne la personne suivante pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le fournisseur en avisera le représentant du CSPQ dans les meilleurs délais.

Alain Courchesne
 Téléphone : 450 779-2227
 alain@antoniomoreau.com

3. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an.

Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

4. MONTANT DU CONTRAT

Le montant maximal du présent contrat est de 508 266 \$, incluant 2 périodes de renouvellement d'une durée de 12 mois d'un montant de 338 844 \$. Le montant maximal indiqué est une estimation des besoins et ne constitue pas un engagement pour le CSPQ à acheter des biens et services pour la valeur estimée ci-dessus.

Le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le gouvernement de tels renseignements, données ou estimations.

Montant pour la période ferme d'une durée d'un an: 169 422 \$.

Les options de renouvellement sont réparties de la façon suivante :

- 1^{er} période de renouvellement de 12 mois : 169 422 \$;
- 2^e période de renouvellement de 12 mois : 169 422 \$;

4.1. ATTEINTE DU MONTANT MAXIMAL

Lorsque les biens et services livrés atteignent 80 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit en aviser le CSPQ.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit cesser toute livraison de biens et de services et en aviser le CSPQ.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

5. PRODUIT RETENU

Dans le cadre de ce contrat, ci-dessous le produit qui a été retenu :

- Article #6 : Bottes en cuir noir avec embout et semelle d'acier, modèle Bates E02167

6. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

7. LIVRAISON

7.1. ADRESSE DE LIVRAISON

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Antiscoti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

7.2. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit garantir la livraison des produits requis dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à la suite de la réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire. Pour les grandeurs non disponibles, un délai maximal de soixante jours ouvrés est requis pour une quantité de cinq cents paires ou moins et, un délai maximal de soixante-dix jours ouvrés pour une quantité de plus de cinq cents paires. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception de la commande.

7.3. PÉNALITÉ EN CAS DE RETARD DANS LE DÉLAI DE LIVRAISON

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé précédemment, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de sa facture visant les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

7.4. TARIFICATION DU TRANSPORT (10 PAIRES OU MOINS)

Pour les quantités commandées de dix paires ou moins, le fournisseur facturera un montant additionnel pour le transport de :

- 1 paire : 6 \$/paire
- 2 à 5 paires : 3 \$/paire
- 6 à 10 paires : 2 \$/paire

7.5. GARANTIE

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison. Le fournisseur s'engage à en respecter toutes les clauses.

7.6. ÉCHANGE DE MARCHANDISE

Tout produit devant être échangé pourra l'être dans les quinze jours civils suivant sa réception, à condition que ce modèle demandé soit un article gardé en inventaire et que la pointure soit disponible. Le frais d'échange pourra s'appliquer uniquement sur les produits échangés. Aucun frais ne pourra être exigé au client pour des produits retournés en raison de défauts.

Le frais d'échange sera à la charge du client, le cas échéant, et comprendra tous les coûts directs et indirects relatifs à l'échange, incluant les frais de transport. Ce frais d'échange sera d'un montant maximum de 5 % du prix de la paire de chaussures échangée.

8. RAPPORT DE CONSOMMATION

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le contrat conformément à l'article 2.5. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus à l'appel d'offres.

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 1. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Période couverte par le rapport	Délai maximum pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

8.1. RAPPORT DE CONSOMMATION NON PRODUIT OU INCOMPLET

Le CSPQ pourra appliquer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.5.1.1 du document d'appel d'offres.

8.2. FRAIS DE GESTION

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 3, des frais de gestion de 2 % sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des chaussures pour employés en uniforme.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces frais de gestion de 2 % qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 3.

8.3. FACTURATION DES FRAIS DE GESTION

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

9. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

10. SOUS-CONTRAT (RENA)

Le fournisseur, tel qu'il est stipulé au paragraphe 1) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, doit transmettre à l'organisme public, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, le cas échéant, pour chaque sous-contrat.

De plus, tel qu'il est stipulé au paragraphe 2) de l'article 4.2 des Conditions générales des documents d'appels d'offres, le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, avant que ne débute l'exécution du sous-contrat, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 2 du présent contrat.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

11. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

12. RÉSILIATION

Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

15. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

16. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

ANNEXE 2
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹				B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²		
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de PARQ3	Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____ \$ _____ jour du mois de _____ 20____
 (Lieu) (Date)

Signature du représentant autorisé du contractant

Nom du représentant (En lettres moulées)

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics
² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
 Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 3

**IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT
PUBLIC PARTIES À CE GROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)**

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

N°	Quantité	Unité de mesure	Description	Prix unitaire	Montant
6		Paire	Bottes en cuir noir avec embout et semelle d'acier, modèle Bates E02167 Voir adresse de livraison à l'en-tête		
7		Lot	Frais d'échange de marchandise 5% du prix de la paire		
8		Lot	Frais de transport		

APPROVISIONNEMENT

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
POUR

DIVERS MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

CHAUSSURES POUR EMPLOYÉS EN UNIFORME

999106001

APPEL D'OFFRES
POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
FONDÉ UNIQUEMENT SUR UN PRIX

27 JUIN 2013

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : L'APPEL D'OFFRES ET LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS		4
1	RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES	4
1.1	LIMITATIONS.....	4
1.2	DÉLAI DE L'APPEL D'OFFRES ET LIEU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS	4
1.3	RÉUNION D'INFORMATION GÉNÉRALE	4
1.4	LE REPRÉSENTANT DU CSPQ.....	5
1.5	IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR).....	5
1.6	LIEU D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS	5
1.7	AVERTISSEMENT.....	5
1.8	AUTORISATION À CONTRACTER	6
1.9	ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE	7
1.10	DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES.....	7
1.11	COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS	7
1.12	QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES.....	8
2	DESCRIPTION DES BESOINS	9
2.1	CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES.....	9
2.2	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	9
2.3	DESCRIPTION SOMMAIRE DES BESOINS	10
2.4	DESCRIPTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES AU BIEN ET SERVICE	12
2.5	PARTICULARITÉS DE L'APPEL D'OFFRES.....	13
2.6	ASSURANCES - RESPONSABILITÉ CIVILE	15
2.7	PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET.....	15
2.8	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT	15
3	INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS	16
3.1	DÉFINITION DES TERMES.....	16
3.2	EXAMEN DES DOCUMENTS	17
3.3	ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	17
3.4	SOUS-CONTRAT	19
3.5	ASSURANCE DE LA QUALITÉ	19
3.6	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	19
3.7	GARANTIE DE SOUMISSION	19
3.8	GARANTIE D'EXÉCUTION	19
3.9	ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC.....	19
3.10	PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)	20
3.11	POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	20
3.12	DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION	20
3.13	RÉCEPTION DES SOUMISSIONS.....	21
3.14	RETRAIT D'UNE SOUMISSION	21
3.15	OUVERTURE DES SOUMISSIONS.....	21
3.16	PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE DE LA SOUMISSION	21
3.17	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES FOURNISSEURS.....	21
3.18	CONDITIONS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS	22
3.19	TRANSMISSION AUX FOURNISSEURS DE LA RAISON DU REJET DE LEUR SOUMISSION.....	22
3.20	CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE	23
3.21	RÉSERVE.....	23
3.22	PUBLICATION DU RÉSULTAT DES SOUMISSIONS	23
3.23	DÉFAUT DU FOURNISSEUR	23
DEUXIÈME PARTIE : L'ADJUDICATION		24
4	CONDITIONS GÉNÉRALES	24
4.1	SOUS-CONTRAT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION.....	24
4.2	SOUS-CONTRAT (RENA ET AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS).....	24
4.3	COLLABORATION	24
4.4	INSPECTION	24

4.5	VÉRIFICATION	25
4.6	CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	25
4.7	CESSION DE CONTRAT	25
4.8	LANGUE D'USAGE.....	25
4.9	LOIS ET RÈGLEMENTS	26
4.10	REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE.....	26
4.11	POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	26
4.12	COMPUTATION DES DÉLAIS.....	26
4.13	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	26
5	CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES	27
5.1	APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ.....	27
5.2	PAIEMENT.....	27
5.3	RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR	27
5.4	RÉSILIATION	27
5.5	PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)	28
5.6	MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ISO.....	28
5.7	CONFIDENTIALITÉ	28
5.8	PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS	28
5.9	PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR.....	28
5.10	SITUATION DE FORCE MAJEURE	29
5.11	ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX.....	29
5.12	MODIFICATION DU CONTRAT.....	30
5.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	30
5.14	COMMUNICATIONS.....	30
5.15	CLAUSE FINALE	30
6	CONTRAT À ÊTRE SIGNÉ	31
	ANNEXE 1 ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE	32
	ANNEXE 2 DECLARATION CONCERNANT LES ACTIVITES DE LOBBYISME EXERCEES AUPRES DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT A L'APPEL D'OFFRES	34
	ANNEXE 3 SOUMISSION.....	35
	ANNEXE 4 BORDEREAU DE PRIX	36
	ANNEXE 5 LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA	37
	ANNEXE 6 ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC	38
	ANNEXE 7 FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	39
	ANNEXE 8 ÉTIQUETTE POUR L'ENVOI DE LA SOUMISSION	40
	ANNEXE 9 MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION.....	41
	ANNEXE 10 DEVIS TECHNIQUE	42
	ANNEXE 11 IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR...)	43

PREMIÈRE PARTIE : L'APPEL D'OFFRES ET LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

1 RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

Le Centre de services partagés du Québec, ci-après appelé le CSPQ, a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre du présent appel d'offres, le CSPQ procède à un regroupement d'organismes et sollicite des soumissions pour l'acquisition de chaussures pour employés en uniforme en vue d'émettre des contrats à commandes.

Le fournisseur doit avoir, au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

1.1 LIMITATIONS

Le fournisseur ne doit pas être une personne qui a participé directement ou indirectement comme fournisseur ou comme sous-contractant d'un fournisseur ou de tout autre manière à la rédaction ou à l'élaboration du présent document d'appel d'offres.

Ne peut être présentée dans la soumission ou affectée à l'exécution du mandat, toute ressource qui a participé directement ou indirectement à l'élaboration ou à la rédaction du présent appel d'offres.

1.2 DÉLAÏ D' L' APPEL D 'OFFRES ET LI EU D ER ÉCEPTION D ES SOUMISSIONS

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées, sous emballage scellé, avant 15 h, heure en vigueur localement, le 15 juillet 2013, à l'adresse suivante :

Centre de services partagés du Québec
Bureau des appels d'offres, entrée principale
Édifice Cyrille-Duquet
1500B, rue Cyrille-Duquet
Québec (Québec) G1N 4T5

Les heures d'ouverture des bureaux du CSPQ sont de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Le fournisseur doit utiliser le modèle d'étiquette présenté à l'annexe 8 pour l'envoi de sa soumission. Toute soumission ouverte avant ou après la date et l'heure de fermeture des soumissions parce que l'enveloppe n'est pas identifiée correctement sera considérée NON-CONFORME et retournée au fournisseur.

Si le fournisseur utilise un transporteur tel : Dicom, Purolator, Fedex, etc., l'enveloppe scellée contenant la soumission doit être à l'intérieur de l'enveloppe du transporteur.

1.3 RÉUNION D'INFORMATION GÉNÉRALE

Ne s'applique pas.

1.4 LE REPRÉSENTANT DU CSPQ

Afin d'assurer l'uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et de faciliter l'échange d'information, le CSPQ désigne la personne suivante pour le représenter :

Annie Dion
Centre de services partagés du Québec
Direction générale des acquisitions
1500B, rue Cyrille-Duquet, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1N 4T5
418 643-0662
annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

Toutefois, dans l'impossibilité de communiquer avec cette personne, le fournisseur doit contacter :

Sylvie Bourdon
Centre de services partagés du Québec
Direction générale des acquisitions
1500B, rue Cyrille-Duquet, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1N 4T5
418 646-9624
Sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca

1.5 IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)

Le CSPQ procède à un appel d'offres regroupant des organismes publics et des personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 11. Les conditions applicables à cet appel d'offres sont celles auxquelles est assujéti le CSPQ.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès du ou des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

1.6 LIEU D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS

À l'expiration du délai fixé pour la réception des soumissions, leur ouverture publique se fera à l'endroit suivant :

Centre de services partagés du Québec
Bureau des appels d'offres, entrée principale
Édifice Cyrille-Duquet
1500B, rue Cyrille-Duquet
Québec (Québec) G1N 4T5

1.7 AVERTISSEMENT

Le fournisseur doit soumettre toute communication, question ou demande relatives aux documents d'appel d'offres par écrit au représentant du CSPQ avant l'heure et la date limites de réception des soumissions.

Ainsi, en déposant sa soumission, le fournisseur accepte les termes, conditions et spécifications des documents d'appel d'offres.

Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité des fournisseurs ou des conditions de conformité des soumissions, décrites aux articles (préciser) des instructions aux fournisseurs, sera rejetée.

Toute offre, tout don ou paiement, toute rémunération ou tout avantage en vue de se voir attribuer le présent contrat est susceptible d'entraîner le rejet de la soumission ou, le cas échéant, la résiliation du contrat.

Tout fournisseur qui est inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ne peut présenter une soumission pour obtenir un contrat public en vertu de l'article 21.4.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Ce registre peut être consulté sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse suivante : www.rena.tresor.gouv.qc.ca. Pour tout renseignement complémentaire concernant le RENA, communiquer au 1 855 883-7362 (RENA) ou par courriel au rena@sct.gouv.qc.ca.

Le fournisseur qui, dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec un organisme public ou avec un organisme public visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, conclut un sous-contrat avec un contractant inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA), commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ dans le cas d'un individu et de 2 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne morale.

Il est fortement suggéré au fournisseur de faire sa demande d'attestation de Revenu Québec le plus rapidement possible afin de pouvoir résoudre tout problème éventuel relatif à son obtention avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions. En effet, conformément à l'article 3.1 des instructions aux fournisseurs, **cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni à près ces date et heure**. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces date et heure ne sera pas acceptée.

Un fournisseur ne peut transmettre une attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise.

Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

La violation de s dispositions de s de ux paragraphes précédents constitue une infraction suivant le Règlement sur les contrats d'approvisionnement de s organismes publics (chapitre C-65.1, r . 2) et r end s on au teur p assible d 'une amende de 500 \$ à 5 000 \$. En cas de récidive, les amendes minimale et maximale sont portées au double.

L'attestation de Revenu Québec n'est pas nécessaire si le fournisseur est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

1.8 AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du contrat découlant du présent appel d'offres, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

1.9 ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Par le dépôt du formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire » joint à l'annexe 1 et dûment signé, le soumissionnaire déclare notamment, avoir établi la présente soumission sans collusion et sans avoir établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent allant à l'encontre de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral, entre autres quant aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules utilisés pour établir les prix, à la décision de présenter, de ne pas présenter ou de retirer une soumission ainsi qu'à la présentation d'une soumission qui, volontairement, ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres. Le soumissionnaire déclare également que ni lui, ni une personne qui lui est liée, n'ont été déclarés coupables dans les cinq années précédant la date de présentation de la soumission, d'un acte criminel ou d'une infraction énoncés au point 9 de l'Attestation.

1.10 DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES

Par le dépôt de la « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » jointe à l'annexe 2 et dûment signée, le soumissionnaire déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration ;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le soumissionnaire reconnaît que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

1.11 COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

La collecte et l'utilisation des renseignements personnels et confidentiels s'effectueront dans le cadre de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après désignée « Loi sur l'accès », et sous réserve des exceptions qui y sont prévues.

Aux fins de l'évaluation et de la validation des soumissions soumises dans le cadre de cet appel d'offres, des renseignements personnels et confidentiels peuvent être recueillis et transmis par le fournisseur, tels que certains renseignements d'affaires. Lorsque de tels renseignements sont transmis, ils sont accessibles au personnel concerné de la direction générale des acquisitions, de la direction générale des finances, au représentant et au personnel concerné du CSPQ et de son client et à la direction des affaires juridiques.

Une fois le contrat adjugé, lorsqu'un renseignement personnel et confidentiel est recueilli, ce renseignement est accessible à la personne qui doit en prendre connaissance pour les fins liées à la réalisation du contrat ou pour s'assurer du respect des obligations qui incombent aux parties, quand celle-ci a la qualité pour le recevoir lorsque ce renseignement est nécessaire à l'exercice de ses fonctions et utilisé aux fins pour lesquelles il a été recueilli ou que la loi autorise son utilisation.

La personne concernée par un renseignement personnel détenu par un organisme public peut y avoir accès et le faire rectifier, le cas échéant.

1.12 QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire ayant reçu ou pris possession du présent document d'appel d'offres et qui choisit de ne pas présenter de soumission doit transmettre le formulaire ci-dessous. Cependant, avant de transmettre ce formulaire, si le fournisseur considère qu'un ou plusieurs éléments du document d'appel d'offres ne lui permettent pas de présenter une soumission, il est invité à poser des questions ou à identifier les éléments qui feraient en sorte qu'il pourrait déposer une soumission, et ce, avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

Titre du projet : Chaussures pour employés en uniforme

Numéro du projet : 999106001

QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION

Si votre entreprise ne participe pas à l'appel d'offres, veuillez compléter et retourner le présent questionnaire en indiquant les raisons qui expliquent votre non-participation.

Nom de l'entreprise : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

(Veuillez cocher une des cases suivantes.)

<input type="checkbox"/>	Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est : (spécifiez le domaine) _____
<input type="checkbox"/>	Votre demande nous apparaît restrictive en raison des points suivants : (spécifiez) _____
<input type="checkbox"/>	Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné se situe à l'extérieur de notre zone géographique d'opération.
<input type="checkbox"/>	Autres raisons : (expliquez) _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Adresse de retour : Annie Dion

Centre de services partagés du Québec

Direction générale des acquisitions

1500B, rue Cyrille-Duquet, 1^{er} étage

Québec (Québec) G1N 4T5

Par courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

Par télécopieur : 418 643-0662

Note importante :

L'information contenue dans ce questionnaire sert à connaître les raisons ayant mené une entreprise à ne pas présenter de soumission dans le cadre d'un appel d'offres malgré l'obtention des documents d'appel d'offres.

2 DESCRIPTION DES BESOINS

Titre du projet : Chaussures pour employés en uniforme

2.1 CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres est sous la responsabilité de la Direction générale des acquisitions (DGACQ) du CSPQ.

Le fournisseur s'engage à livrer les biens ou services visés conformément au présent document.

2.2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour but d'acquérir une quantité approximative de 8380 paires de chaussures pour employés en uniforme pour une année pour le compte des organisations suivantes :

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

Les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du CSPQ. En présentant une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le CSPQ de tels renseignements, données ou estimations.

Durée du contrat

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an.

Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

Prix soumis

Les prix soumis demeurent fermes pour toute la durée du contrat incluant ses renouvellements.

Les taxes à percevoir devront être indiquées sur la facture à la livraison des produits.

Atteinte du montant maximal

Lorsque les biens et services livrés atteignent 80 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit en aviser le CSPQ.

Lorsque les biens et services livrés atteignent 100 % du montant maximal prévu au contrat, le fournisseur doit cesser toute livraison de biens et de services et en aviser le CSPQ.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

2.3 DESCRIPTION SOMMAIRE DES BESOINS

Livraison

2.3.1.1 Adresse de livraison

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Antiscoti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

2.3.1.2 Conditions de livraison

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit livrer les biens et services dans un délai maximal de 10 jours ouvrés suivant la date de réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire.

Le fournisseur doit garantir la livraison des produits requis dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à la suite de la réception du formulaire de commande du client pour les grandeurs de chaussures qui sont disponibles en inventaire. Pour les grandeurs non disponibles, un délai maximal de soixante jours ouvrés est requis pour une quantité de cinq cents paires ou moins et, un délai maximal de soixante-dix jours ouvrés pour une quantité de plus de cinq cents paires. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception de la commande.

2.3.1.3 Pénalités en cas de retard dans le délai de livraison

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé précédemment, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de sa facture visant les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité : services non livrés.

Représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

Emballage et expédition

L'emballage et l'expédition doivent être effectués conformément aux normes utilisées dans l'industrie pour le type de bien en question, de sorte que ceux-ci arrivent en bon état à destination. Des bordereaux d'emballage doivent accompagner chaque livraison.

Des bordereaux d'emballage doivent accompagner chaque livraison.

Le fournisseur demeure responsable de tous les biens commandés jusqu'à ce qu'ils soient livrés et réceptionnés par un représentant autorisé du client. Le fournisseur doit remplacer, à ses frais, tous les biens endommagés au moment de la réception.

Garantie

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison. Le fournisseur s'engage à en respecter toutes les clauses. Le fournisseur joint avec sa soumission une attestation écrite de cette garantie.

2.3.4 Échange de marchandise

Tout produit devant être échangé pourra l'être dans les quinze jours civils suivant sa réception, à condition que ce modèle demandé soit un article gardé en inventaire et que la pointure soit disponible. Le frais d'échange pourra s'appliquer uniquement sur les produits échangés. Aucun frais ne pourra être exigé au client pour des produits retournés en raison de défauts.

Le frais d'échange sera à la charge du client, le cas échéant, et comprendra tous les coûts directs et indirects relatifs à l'échange, incluant les frais de transport. Ce frais d'échange sera d'un montant maximum de 5 % du prix de la paire de chaussures échangée.

2.4 DESCRIPTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES AU BIEN ET SERVICE

Les besoins spécifiques au bien et service requis sont présentés à l'annexe 10.

Bien équivalent

Le CSPQ accepte tout bien équivalent pour chacune des catégories de chaussures, mais il incombe au fournisseur d'établir la preuve complète de son équivalence. Le fournisseur joint avec sa soumission les pièces justificatives (fiches techniques ou autres). Ces pièces seront soumises à l'approbation de la DGACQ.

Aux fins d'analyse des soumissions, le fournisseur joint avec sa soumission les fiches techniques indiquant les caractéristiques du bien qu'il propose. Il joint également les documents de certification ou d'attestation des biens exigés dans les documents d'appel d'offres, le cas échéant. Ces pièces seront soumises à l'approbation du CSPQ.

Le bien sera considéré équivalent s'il répond aux exigences énumérées à l'annexe 10.

Échantillon

À la demande du CSPQ, le fournisseur devra fournir un échantillon du bien équivalent offert (voir paragraphe précédent) afin de compléter l'évaluation. Cet échantillon devra être expédié à l'adresse suivante :

Annie Dion
Centre de services partagés du Québec
Direction générale des acquisitions
1500B, rue Cyrille-Duquet, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1N 4T5

Tous les frais de transport seront assumés par le fournisseur.

Le fournisseur devra joindre la documentation pertinente au bien avec l'échantillon.

Tout échantillon présenté demeure la propriété matérielle du CSPQ et n'est pas remis au fournisseur.

2.5 PARTICULARITÉS DE L'APPEL D'OFFRES

Rapport de consommation

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le présent appel d'offres. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus ci-après.

Même en l'absence de commande pendant les périodes déterminées, le fournisseur doit transmettre un rapport de consommation.

Toute commande annulée doit être incluse dans le rapport de consommation et identifiée clairement comme ayant été annulée.

Calendrier de production et de transmission du rapport de consommation

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 12. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Périodes couvertes par le rapport	Délai maximal pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

2.5.1.1 Rapport de consommation non produit ou incomplet

S'il advient que le fournisseur ne produise pas son rapport de consommation dans la forme et le délai prévus à l'appel d'offres ou si les informations reçues du fournisseur présentent des écarts jugés importants de la seule opinion du CSPQ par rapport à l'information détenue par le CSPQ et/ou par les parties prenantes au regroupement d'organismes, le CSPQ peut transmettre un « Avis de défaut pour rapport de consommation non produit ou incomplet » et imposer, le cas échéant, une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- Premier défaut : faute de corriger le manquement signifié dans l'avis précité, dans les quinze jours suivant sa réception, un mandat est donné à un vérificateur externe afin de produire le rapport requis aux frais du fournisseur;
- En cas de récidive : un mandat est donné à un vérificateur externe afin de produire le rapport requis aux frais du fournisseur. De plus, le CSPQ peut :
 - Exclure le fournisseur pour une période de trois mois;
 - Produire un rapport de rendement insatisfaisant.

Cette clause n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

Frais de gestion

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 11, des frais de gestion de 2 % sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des chaussures pour employés en uniforme.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces **frais de gestion de 2 %** qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 11.

Le fournisseur doit remplir le bordereau de prix joint à l'appel d'offres.

2.5.1.2 Facturation des frais de gestion

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

Autre mode de paiement

Le gouvernement du Québec ajoute un mode de paiement à ceux déjà en place.

En collaboration avec MasterCard de la Banque Nationale, le gouvernement du Québec a mis en place la carte *affaires*. Cette carte de crédit est destinée à simplifier les achats gouvernementaux dont le coût est peu élevé. Ce nouveau mode de paiement trouve donc sa place dans le présent regroupement.

La carte *affaires* procure divers avantages aux fournisseurs, soit :

- l'entrée de fonds dans les 24 à 48 heures suivant la transaction, par rapport à trente jours selon le décret gouvernemental;
- la gestion simplifiée de la facturation et des comptes à recevoir;
- la réduction des frais bancaires;
- la diminution des procédures de recouvrement.

Les mêmes règles d'achat s'appliquent pour ce nouveau mode de paiement. Donc, dans le cadre de ce contrat à commandes, l'utilisation d'un bon de commande demeure obligatoire pour toutes transactions entre le client et le fournisseur.

Il est à la discrétion des ministères et des organismes d'adhérer ou non à la carte *affaires*.

2.6 ASSURANCES - RESPONSABILITÉ CIVILE

Ne s'applique pas

2.7 PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET

Après la conclusion du contrat à commandes, la DGACQ publiera les prix des produits ou services offerts dans son site Internet à l'adresse suivante : www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca.

2.8 MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

3 INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

Les règles qui suivent ont pour objet d'uniformiser la présentation des soumissions pour en assurer un emploi simple et efficace et pour aider le fournisseur à préparer un document complet.

3.1 DÉFINITION DES TERMES

Accord intergouvernemental

Un accord conclu entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement qui a pour objet l'accès aux marchés publics.

Pour plus d'information sur les accords, les fournisseurs peuvent consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse suivante :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/cadre-normatif-de-la-gestion-contractuelle/accords-de-liberalisation/tableaux-synthese/>

Attestation de Revenu Québec

Document qui confirme qu'un fournisseur a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises et qu'il n'a pas de compte en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec. S'il a un compte en souffrance, le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu ou il a conclu une entente de paiement qu'il respecte.

Le fournisseur doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne Clic Revenu – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/>

Compagnie légalement habilitée à se porter caution

Une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la Loi sur les assurances (chapitre A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (chapitre S-29.01), une coopérative de services financiers visée par la Loi sur les coopératives de services financiers (chapitre C-67.3), ou une banque au sens de la Loi sur les banques (L.C., 1991, c. 46).

Contrat à commandes

Un contrat conclu avec un ou plusieurs fournisseurs lorsque des besoins sont récurrents et que la quantité de biens, le rythme ou la fréquence de leur acquisition sont incertains.

Documents d'appel d'offres

L'ensemble des documents servant à la présentation de la soumission de même qu'à l'adjudication du contrat, lesquels documents se complètent.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, ces documents comprennent : l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda.

Dossier d'achats spécifiques (DAS)

Un contrat ou groupe de contrats répondant à des besoins similaires et récurrents pour un groupe restreint d'organismes publics.

Établissement

Un lieu où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Fournisseur

Une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle.

Frais de gestion

Un montant exigé du fournisseur par le CSPQ sur la consommation des organismes publics. Les frais de gestion constituent la tarification pour le courtage en approvisionnement rendu par le CSPQ.

Soumission

Une offre présentée par un fournisseur qui consiste à soumettre exclusivement un prix ou un taux pour la réalisation d'un projet.

3.2 EXAMEN DES DOCUMENTS

Le fournisseur doit s'assurer que tous les documents d'appel d'offres énumérés à la table des matières lui sont parvenus. À moins d'un avis contraire de sa part avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions, il sera présumé que tous ces documents lui sont parvenus.

Le fournisseur doit examiner attentivement les documents d'appel d'offres et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du contrat.

Par l'envoi de sa soumission, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des documents d'appel d'offres et en accepte les clauses, charges et conditions.

Le fournisseur qui désire obtenir des renseignements complémentaires, qui trouve des ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou qui a des doutes sur la signification du contenu des documents d'appel d'offres, doit soumettre ses questions par écrit au représentant du CSPQ avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions. Lorsque les renseignements demandés ou les questions soulevées concernent un objet significatif ou susceptible d'impacts sur la présentation des soumissions, le représentant du CSPQ transmet toute l'information requise aux fournisseurs qui ont commandé les documents, au moyen d'un addenda.

Le CSPQ se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents d'appel d'offres avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions et, le cas échéant, de modifier la date limite de réception des soumissions. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel d'offres et sont transmises, au moyen d'un addenda, à tous les fournisseurs qui ont commandé les documents.

Si un addenda est susceptible d'avoir une influence sur les prix, il doit être transmis au moins sept jours avant la date limite de réception des soumissions; si ce délai ne peut être respecté, la date limite de réception des soumissions doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour que ce délai minimal soit respecté.

3.3 ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

Le fournisseur doit présenter **une seule soumission** en établissant son prix conformément aux exigences des présents documents d'appel d'offres et la détermination de la plus basse soumission se fait à partir des prix ainsi établis.

En conformité avec le bordereau de prix, le fournisseur doit indiquer, en fonction des quantités inscrites par le CSPQ : les prix unitaires qu'il soumet. Chaque prix unitaire soumis doit être multiplié respectivement par les quantités préalablement indiquées par le CSPQ au bordereau de prix et le tout additionné pour obtenir un seul montant total aux fins de la détermination de la plus basse soumission conforme.

Le montant soumis doit être en dollars canadiens.

Ce montant est FAB destination (franco à bord). Par conséquent, le fournisseur doit notamment assumer tous les frais d'emballage, de transport, d'entreposage, de licences, d'assurance, de courtage, de douanes, de déchargement du matériel et tous les risques qu'il peut encourir jusqu'à la livraison au lieu convenu.

Le montant soumis doit inclure le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaires à l'exécution du contrat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les frais de déplacement, les profits et les autres frais indirects inhérents au contrat.

À moins d'indication contraire, les prix soumis sont applicables à des **biens neufs**.

La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans le montant soumis. Elles doivent être facturées lorsque les biens et services désignés sont taxables.

Règles de présentation

- 1) La soumission doit être rédigée en français.
Dans ce contexte, la soumission est constituée de tous les documents expressément exigés à l'ouverture : les annexes à remplir et tout autre document prévu au paragraphe 5.
- 2) La soumission doit être présentée sur les formulaires du CSPQ ou une reproduction de ces formulaires. **Toute rature ou correction a portée au montant de la soumission doit porter les initiales de la personne autorisée.**
Le texte, le cas échéant, doit être produit sur un papier de format « 8½ x 11 » ou « 8½ x 14 » ou l'équivalent dans le système international et présenté en mode recto verso.
- 3) Le prix doit être spécifié en chiffres et en lettres sur le formulaire « Soumission »; s'il y a divergence entre le montant en chiffres et en lettres, la soumission sera jugée non conforme.
- 4) Les formulaires « Attestation relative à la probité du soumissionnaire », « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » et « Soumission » doivent être signés par la ou les personnes autorisées.
- 5) Le fournisseur doit joindre à sa soumission les documents suivants :
 - le formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire »; (**annexe 1**)
 - le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres »; (**annexe 2**)
 - le formulaire « Soumission »; (**annexe 3**)
 - le formulaire « Bordereau de prix »; (**annexe 4**)
 - le formulaire « Fiche de renseignements supplémentaires »;
 - l'attestation de Revenu Québec, s'il a un établissement au Québec;
 - le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6, s'il n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
 - l'attestation ou le certificat de francisation, si applicable;
- 6) Le fournisseur doit présenter l'original de sa soumission sous emballage scellé portant les inscriptions suivantes, conformément au modèle d'étiquette de l'annexe 8 :
 - son nom et son adresse;
 - le nom et l'adresse du destinataire;
 - la mention « Soumission »;
 - le titre et le numéro de l'appel d'offres;
 - la date et l'heure de fermeture

3.4 SOUS-CONTRAT

Lorsque la soumission implique la participation de sous-contractants, la réalisation du contrat et les obligations qui en découlent demeurent sous la responsabilité du fournisseur avec lequel le CSPQ a signé le contrat.

Les sous-contractants doivent avoir un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords intergouvernementaux applicables.

3.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Ne s'applique pas.

3.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Ne s'applique pas.

3.7 GARANTIE DE SOUMISSION

Ne s'applique pas.

3.8 GARANTIE D'EXÉCUTION

Ne s'applique pas.

3.9 ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

Tout fournisseur ayant un établissement au Québec, pour tout contrat de 25 000 \$ ou plus, doit transmettre au CSPQ, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces date et heure ne sera pas acceptée.

Cette attestation indique que, à ces date et heure de délivrance, le fournisseur a produit les déclarations et les rapports qu'il devrait produire en vertu des lois fiscales et qu'il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec, notamment lorsque son recouvrement a été légalement suspendu ou lorsque des dispositions ont été convenues avec lui pour en assurer le paiement et qu'il n'est pas en défaut à cet égard.

Veillez prendre note que l'« Attestation de Revenu Québec » n'est pas requise si le soumissionnaire est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

Un fournisseur qui transmet une attestation de Revenu Québec contenant des renseignements faux ou inexacts, qui produit pour lui-même l'attestation d'un tiers ou qui déclare faussement qu'il ne détient pas l'attestation requise commet une infraction.

De plus, commet une infraction quiconque aide une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, l'amène à y contrevenir.

Quiconque commet de telles infractions est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$. En cas de récidive, les amendes minimale et maximale sont portées au double.

Un fournisseur dont l'entreprise est immatriculée au registre des entreprises doit, afin d'obtenir son attestation, utiliser les services électroniques Clic Revenu par l'entremise du service d'authentification du gouvernement du Québec, clic SÉCUR. Ces services sont accessibles sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/amr/comment.aspx>

Le fournisseur qui est une entreprise individuelle et qui n'est pas immatriculé au registre des entreprises doit communiquer avec la Direction générale du centre de perception fiscale et des biens non réclamés de Revenu Québec (418 577-0444 ou 1 800 646-2644) afin d'obtenir son attestation. Les heures d'ouverture des bureaux sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h30, du lundi au vendredi.

Tout fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit, en lieu et place d'une telle attestation, remplir et signer le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6 et le présenter avec sa soumission.

Veuillez prendre note que le formulaire « Absence d'établissement au Québec » n'est pas requis si le soumissionnaire est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

3.10 PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)

Ne s'applique pas.

3.11 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Cette politique s'applique aux contrats supérieurs à 1 000 \$ octroyés par le gouvernement, ses ministères et les organismes gouvernementaux décrits aux sous-paragraphes 1 et 2 du paragraphe A de l'annexe de la Charte de la langue française.

Afin de respecter une exigence de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, un fournisseur ayant un établissement au Québec qui, durant une période de 6 mois, emploie 50 personnes ou plus et qui est assujéti au chapitre V du titre II de la Charte (La francisation des entreprises) doit, pour se voir octroyer un contrat, posséder l'une ou l'autre des pièces suivantes émises par l'Office québécois de la langue française :

- une attestation d'inscription émise depuis moins de 30 mois aux entreprises inscrites à l'Office avant le 1^{er} octobre 2002 ou depuis moins de 18 mois aux entreprises inscrites après le 1^{er} octobre 2002;
- une attestation d'application d'un programme de francisation;
- un certificat de francisation.

En conséquence, tout fournisseur visé doit annexer à sa soumission le document exigé faisant foi du respect de cette exigence.

Le fournisseur dont le nom apparaît sur la liste des fournisseurs non conformes au processus de francisation établi par l'Office québécois de la langue française ne peut se voir octroyer un contrat.

Pour tout renseignement complémentaire, communiquer avec l'Office québécois de la langue française (téléphone : 514 873-6565 ou 1 888 873-6202 ou consulter la rubrique « Administration publique » de son site Internet <http://www.oqlf.gouv.qc.ca>).

3.12 DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission présentée doit demeurer valide pour une période de **120** jours suivant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

3.13 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Le fournisseur doit faire parvenir sa soumission à l'intérieur du délai fixé dans les documents d'appel d'offres.

Toutes les soumissions reçues après ce délai seront retournées aux fournisseurs sans avoir été ouvertes.

3.14 RETRAIT D'UNE SOUMISSION

Le fournisseur peut retirer sa soumission en personne ou par lettre recommandée en tout temps **avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions** sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai fixé.

3.15 OUVERTURE DES SOUMISSIONS

À l'endroit prévu à l'article «Lieu d'ouverture publique des soumissions» des renseignements préliminaires, un représentant du CSPQ divulgue publiquement, en présence d'un témoin, à l'expiration du délai fixé pour la réception des soumissions, le nom des fournisseurs sous réserve de vérifications ultérieures.

Il rend disponible, dans les quatre jours ouvrables, le résultat de l'ouverture publique des soumissions dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

3.16 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE DE LA SOUMISSION

La soumission présentée ainsi que les documents afférents et tout échantillon, le cas échéant, demeurent la propriété matérielle du CSPQ et ne sont pas remis au fournisseur, à l'exception des soumissions reçues en retard. Ces soumissions sont réexpédiées non décachetées aux fournisseurs concernés.

3.17 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES FOURNISSEURS

Le défaut d'un fournisseur de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessous décrites le rend inadmissible, et sa soumission ne peut être considérée.

- 1) Le fournisseur doit posséder les qualifications, les autorisations, les permis, les licences, les enregistrements, les certificats, les accréditations et les attestations nécessaires décrites aux documents d'appel d'offres.
- 2) Le fournisseur ne doit pas être une personne qui a participé directement ou indirectement comme fournisseur ou comme sous-contractant d'un fournisseur ou de toute autre manière à la rédaction ou à l'élaboration du présent document d'appel d'offres.
- 3) Ne peut être présenté dans la soumission ou affectée à l'exécution du mandat toute ressource qui a participé directement ou indirectement à l'élaboration ou à la rédaction du présent appel d'offres.
- 4) La soumission doit être présentée par un fournisseur ayant, au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
- 5) Le fournisseur doit présenter avec sa soumission le formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire » joint à l'annexe 1, dûment rempli et signé par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.

- 6) Le fournisseur doit présenter avec sa soumission la « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » jointe à l'annexe 2, dûment remplie et signée par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.
- 7) Au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, le fournisseur ne doit pas avoir fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part du CSPQ, d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions ou avoir omis de donner suite à une soumission ou à un contrat.
- 8) Le fournisseur ayant un établissement au Québec doit détenir, au moment de déposer sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces dates ne sera pas acceptée.
- 9) Le fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit présenter, avec sa soumission, le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6, dûment rempli et signé par une personne autorisée.
- 10) Le fournisseur ne doit pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.
- 11) Le fournisseur doit satisfaire à toute autre condition d'admissibilité prévue dans les documents d'appel d'offres.

3.18 CONDITIONS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS

Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions ci-dessous décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée.

- 1) La soumission doit être présentée à l'endroit prévu, à la date et à l'heure limites fixées pour la réception des soumissions.
- 2) Les formulaires « Soumission » et « Bordereau de prix » doivent être ceux du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions et être dûment remplis.
- 3) Le formulaire « Soumission » doit être signé par une personne autorisée.
- 4) Les ratures ou les corrections apportées au montant de la soumission doivent être paraphées par la personne autorisée.

Toute omission ou erreur relativement à une condition autre que celles visées à l'article 3.18.1 en regard de la soumission n'entraînera pas le rejet de cette soumission, à condition que le fournisseur la corrige à la satisfaction du CSPQ dans le délai accordé par celui-ci. Cette correction ne peut entraîner une modification du prix soumis sous réserve de l'article intitulé « Choix de l'adjudicataire ».

3.19 TRANSMISSION AUX FOURNISSEURS DE LA RAISON DU REJET DE LEUR SOUMISSION

Si le CSPQ rejette une soumission parce que le fournisseur est non admissible ou parce que cette soumission est non conforme, il en informe le fournisseur en mentionnant la raison de ce rejet au plus tard 15 jours après l'adjudication du contrat.

3.20 CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE

Le fournisseur retenu est celui qui a présenté la plus basse soumission conforme après application des autres modalités prévues dans les documents d'appel d'offres concernant l'apport de l'assurance de la qualité ou de la spécification liée au développement durable et à l'environnement, s'il y a lieu.

Tout fournisseur peut présenter une soumission pour un ou plusieurs articles. Chaque article sera analysé séparément. Pour chacun des articles, un contrat sera attribué au fournisseur ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Toutefois, un seul contrat sera émis pour tous les articles pour lesquels un fournisseur a présenté la plus basse soumission conforme.

En cas d'égalité des résultats, le contrat est adjugé par tirage au sort entre les fournisseurs *ex æquo*.

Le CSPQ corrige, s'il y a lieu, les erreurs de calcul de la plus basse soumission conforme et, le cas échéant, ajoute un (prix unitaire ou taux) omis, considérant que cet ajout n'a pas d'incidence sur le prix global. Toutefois, ces corrections ne peuvent avoir pour effet de modifier un (prix unitaire, taux ou prix forfaitaire) soumis au bordereau de prix.

Les corrections prévues au paragraphe qui précède se font selon les modalités suivantes :

- si le prix global demeure moins élevé que celui de la deuxième plus basse soumission conforme, le prix corrigé est retenu;
- si le prix global devient plus élevé que celui du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, ce dernier devient le plus bas soumissionnaire conforme et il fait l'objet du même processus de vérification.

3.21 RÉSERVE

Le CSPQ ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu'il juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix.

3.22 PUBLICATION DU RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

Dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, le CSPQ publie dans le système électronique d'appel d'offres :

- le nom des fournisseurs retenus;
- leur prix total respectif.

Aucune information sur le résultat des soumissions ne sera communiquée avant l'adjudication du contrat.

3.23 DÉFAUT DU FOURNISSEUR

Le fournisseur en défaut de donner suite à sa soumission notamment par le défaut de signer un contrat conforme à sa soumission ou, le cas échéant, de fournir les garanties requises dans les quinze (15) jours d'une telle demande, est redevable envers le CSPQ d'une somme d'argent représentant la différence entre le montant de sa soumission et celui de la soumission subséquentement retenue.

Lorsque requise, la garantie de soumission sert alors au paiement en tout ou en partie, selon le cas, de cette obligation, le tout sous réserve des droits et recours du CSPQ.

DEUXIÈME PARTIE : L'ADJUDICATION

4 CONDITIONS GÉNÉRALES

4.1 SOUS-CONTRAT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Ne s'applique pas.

4.2 SOUS-CONTRAT (RENA ET AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

- 1) Le fournisseur doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-contractants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée. De plus, si le montant d'un sous-contrat est égal ou supérieur au seuil déterminé par le gouvernement, le fournisseur doit s'assurer que le sous-contractant est autorisée à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

Il doit transmettre au CSPQ, **avant que l'exécution du contrat ne débute**, une liste indiquant, le cas échéant, pour chaque sous-contrat, les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du principal établissement du sous-traitant;
 - le montant et la date du sous-contrat.
- 2) Le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, **avant que ne débute l'exécution du sous-contrat**, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 5.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

De plus, le fournisseur qui, dans le cadre de l'exécution du contrat conclut un sous-contrat avec une entreprise non autorisée alors qu'elle devrait l'être commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 13 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 7 500 \$ à 40 000 \$ dans les autres cas. Ce sous-contractant non autorisé commet également une infraction et est passible de la même peine.

4.3 COLLABORATION

Le fournisseur s'engage à collaborer entièrement avec le CSPQ dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du CSPQ relatives à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.

4.4 INSPECTION

Le CSPQ se réserve le droit de faire inspecter chez le fournisseur ou ses sous-contractants, par des personnes dûment autorisées, sans préavis nécessaire mais à des heures normales, les biens faisant l'objet du contrat afin d'en vérifier la conformité avec les exigences contractuelles. Le fournisseur ou ses sous-contractants seront tenus de se conformer sans délai aux exigences et aux directives que lui donnera le CSPQ à la suite de ces inspections dans la mesure où elles se situent dans le cadre du contrat.

Le CSPQ se réserve le droit d'avoir accès aux installations du fournisseur ou ses sous-contractants afin de pouvoir s'assurer que les exigences contractuelles soient respectées.

Toute inspection ainsi effectuée ne dégage pas pour autant le fournisseur de sa responsabilité à l'égard de la réalisation finale de l'objet du contrat.

4.5 VÉRIFICATION

Les demandes de paiement découlant de l'exécution du présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par le CSPQ.

4.6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le fournisseur doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt de l'organisme public. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le fournisseur doit immédiatement en informer le CSPQ qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au fournisseur comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

Pour l'application du présent article, l'expression « personne liée » ne s'applique qu'à une personne morale à capital-actions et qu'à une société en nom collectif, en commandite ou en participation. Elle signifie, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, ses administrateurs et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants et ses actionnaires détenant 10 % ou plus des actions donnant plein droit de vote et, lorsqu'il s'agit d'une société, ses associés et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants.

4.7 CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation du CSPQ.

Le CSPQ peut céder à tout organisme public au sens de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1), en tout ou en partie, sans l'autorisation du fournisseur les droits et obligations contenus au présent contrat.

4.8 LANGUE D'USAGE

Le fournisseur doit respecter les dispositions de la Charte de langue française et ses règlements quant au statut et à la qualité du français, notamment pour tout de qui touche :

- les inscriptions sur les produits, le matériel traitant du fonctionnement de l'appareil et de son entretien, les touches de fonction et les consignes, les inscriptions sur les contenants et sur les emballages (article 51);
- la documentation de base, incluant les modes d'emploi, les modes d'entretien, les consignes de sécurité et les certificats de garantie (article 51);
- les documents de formation à l'utilisation du produit et les documents relatifs aux appareils (article 52);
- l'assistance technique et tout document qui y est relié (article 141).

Lorsque les documents de référence ne sont pas disponibles en français, le CSPQ peut exiger que certains documents soient traduits, et ce, aux frais du fournisseur.

4.9 LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

4.10 REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE

L'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (chapitre P-2.2) s'appliquent lorsque le fournisseur est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire. Ainsi, l'organisme public acquéreur, dans le cas où ce dernier est un organisme public tel que défini à l'article 31.1.4 de la Loi sur l'administration fiscale, pourra transmettre tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat au ministre du Revenu, à sa demande, afin que ce montant soit affecté au paiement de cette dette.

4.11 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Lorsque le contrat est supérieur à 1 000 \$, le fournisseur ayant un établissement au Québec et comptant 50 employés ou plus au Québec depuis au moins 6 mois doit se conformer aux critères d'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration pendant la durée du contrat.

4.12 COMPUTATION DES DÉLAIS

Aux fins de la computation des délais fixés au contrat, lorsque les délais prévus pour remplir une obligation expirent un jour non juridique, cette obligation pourra être valablement remplie le premier jour juridique suivant.

4.13 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

5 CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES

5.1 APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

La TVQ et la TPS ou la taxe de vente harmonisée (TVH) deviennent payables après le 31 mars 2013 à l'égard de ces biens ou de ces services, ils seront assujettis à la TVQ et à la TPS ou la TVH, si applicable.

5.2 PAIEMENT

Les factures devront contenir de façon générale l'information suivante : la quantité, le prix unitaire, la description du bien et le numéro de l'article, s'il y a lieu, la date de livraison, le numéro du contrat, tous frais d'installation, de fonctionnement ou d'entretien du bien et le montant total.

Après vérification, l'organisme public verse les sommes dues au fournisseur dans les 30 jours qui suivent la date la plus tardive entre la date de réception d'une facture et la date d'acceptation du bien, laquelle acceptation se traduit soit par l'émission d'un avis daté reconnaissant que le bien a été livré, soit par la prise de possession du bien ou soit par l'utilisation du bien.

L'organisme public règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (chapitre C-65.1, r.8).

L'organisme public se réserve le droit de procéder à toute vérification des demandes de paiement déjà acquittées.

5.3 RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

5.4 RÉSILIATION

Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

5.5 PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)

Ne s'applique pas.

5.6 MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ISO

Ne s'applique pas.

5.7 CONFIDENTIALITÉ

Le fournisseur s'engage à ne révéler ni ne faire connaître, sans y être dûment autorisé par le CSPQ, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

Le fournisseur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que chacun de ses employés affectés à l'exécution du contrat certifie que tout renseignement obtenu par suite de son affectation à l'exécution du contrat ne sera pas divulgué ou porté à la connaissance de qui que ce soit et qu'il n'utilisera pas ces renseignements pour son avantage personnel.

5.8 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

Ne s'applique pas.

5.9 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

Le fournisseur doit vérifier si le produit faisant l'objet du présent appel d'offres est soumis à un droit de propriété intellectuelle incluant un brevet. Les droits et redevances qui pourraient être dus pour des droits de propriété intellectuelle incluant l'utilisation de procédés brevetés, de dessins ou modèles déposés sont entièrement défrayés par le fournisseur.

Le fournisseur se porte garant envers le CSPQ contre tout recours, réclamation, demande, poursuite ou autre procédure engagé par toute personne relativement à ses droits de propriété intellectuelle. Le fournisseur s'engage alors à prendre fait et cause et à indemniser le CSPQ lors de ces recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures.

Si un tiers fait une réclamation le CSPQ selon laquelle un bien du fournisseur ou fourni par lui et faisant partie intégrante du matériel acquis contrevient à un brevet canadien ou est en instance d'enregistrement, ou encore viole des droits d'auteur, le fournisseur devra prendre fait et cause, à ses frais, pour le CSPQ.

Dans ce cas, le fournisseur paiera tous les frais judiciaires, les dommages et intérêts et les dépenses accordés en dernier ressort par un tribunal. Pour sa part, le CSPQ s'engage à :

- aviser sans délai le fournisseur d'une telle réclamation;
- coopérer pleinement avec le fournisseur et lui permettre de mener seul la défense ainsi que toutes les négociations entamées en vue de régler le litige.

Si une telle réclamation est faite ou apparaît probable, le CSPQ convient de permettre au fournisseur soit d'obtenir pour lui le droit de continuer à utiliser le bien, soit de le modifier ou de le remplacer de manière à ce que l'infraction cesse tout en offrant une performance fonctionnellement équivalente.

Si le fournisseur, après négociation avec le CSPQ, estime qu'aucune de ces solutions n'est raisonnablement possible, ni aucune autre solution de remplacement discutée avec le CSPQ, il pourra alors reprendre le bien en cause. Cependant, le CSPQ et le fournisseur devront convenir ensemble d'une date et d'une heure pour la reprise du produit.

Le crédit ainsi accordé par le fournisseur au CSPQ devra être calculé sur la base du prix payé duquel sera déduit l'amortissement établi selon les pratiques comptables généralement reconnues. Si le retrait du bien en cause par le fournisseur a pour effet de mettre fin à l'exécution du contrat ou de le mettre en péril, le fournisseur devra alors rembourser le CSPQ la totalité du coût des biens payés, de laquelle sera déduit l'amortissement établi selon les pratiques comptables généralement reconnues.

Le fournisseur n'aura aucune obligation à l'égard d'une réclamation fondée sur :

- la modification d'un bien par l'organisme public;
- l'utilisation par celui-ci d'un programme;
- la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation par celui-ci d'un bien avec un autre produit (matériel, logiciel ou données) non fourni par le fournisseur et dans un cadre autre que celui prescrit par le présent appel d'offres.

5.10 SITUATION DE FORCE MAJEURE

En cas de retard dans l'exécution du contrat occasionné par une force majeure, le CSPQ pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- prolonger les délais prévus;
- résilier de plein droit le contrat par avis écrit au fournisseur qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du contrat sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit.

5.11 ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée pour fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, l'organisme public se réserve le droit, lors de la réception définitive des biens, de refuser, en tout ou en partie, les biens qui n'auraient pas été livrés conformément aux exigences du présent contrat.

L'organisme public fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des biens livrés par le fournisseur dès la réception définitive des biens. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que l'organisme public accepte les biens livrés par le fournisseur.

L'organisme public ne pourra refuser les biens livrés par le fournisseur que pour une bonne et valable raison relative à la qualité des biens livrés, compte tenu du mandat donné au fournisseur et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

5.12 MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

5.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

5.14 COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

5.15 CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

6 CONTRAT À ÊTRE SIGNÉ

Le contrat à être signé contiendra les mêmes termes et conditions que ceux présentés dans les documents d'appel d'offres.

ANNEXE 1
ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

JE, SOUSSIGNÉ(E), _____
(Nom et titre de la personne autorisée par le soumissionnaire)

EN PRÉSENTANT AU CSPQ LA SOUMISSION CI-JOINTE (CI-APRÈS APPELÉE LA « SOUMISSION ») À LA SUITE
DE L'APPEL D'OFFRES LANCÉ PAR : _____
(Nom de l'organisme public)

ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT VRAIES ET COMPLÈTES À TOUS LES ÉGARDS AU NOM DE :

(Nom du soumissionnaire)

(CI-APRÈS APPELÉ LE « SOUMISSIONNAIRE »)

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE ATTESTATION.
2. JE SAIS QUE LA SOUMISSION CI-JOINTE SERA REJETÉE SI LES DÉCLARATIONS CONTENUES À LA PRÉSENTE ATTESTATION NE SONT PAS VRAIES OU COMPLÈTES À TOUS LES ÉGARDS.
3. JE RECONNAIS QUE LA PRÉSENTE ATTESTATION PEUT ÊTRE UTILISÉE À DES FINS JUDICIAIRES.
4. JE SUIS AUTORISÉ (E) PAR LE SOUMISSIONNAIRE À SIGNER LA PRÉSENTE ATTESTATION.
5. LA OU LES PERSONNES, SELON LE CAS, DONT LE NOM APPARAÎT SUR LA SOUMISSION, ONT ÉTÉ AUTORISÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE À FIXER LES MODALITÉS QUI Y SONT PRÉVUES ET À SIGNER LA SOUMISSION EN SON NOM.
6. AUX FINS DE LA PRÉSENTE ATTESTATION ET DE LA SOUMISSION, JE COMPRENDS QUE LE MOT « CONCURRENT » S'ENTEND DE TOUTE SOCIÉTÉ DE PERSONNES OU DE TOUTE PERSONNE, AUTRE QUE LE SOUMISSIONNAIRE, LIÉE OU NON, AU SENS DU DEUXIÈME ALINÉA DU POINT 9, À CELUI-CI :
 - a) QUI A ÉTÉ INVITÉE À PRÉSENTER UNE SOUMISSION;
 - b) QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT PRÉSENTER UNE SOUMISSION À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES COMPTE TENU DE SES QUALIFICATIONS, DE SES HABILITÉS OU DE SON EXPÉRIENCE.
7. LE SOUMISSIONNAIRE A ÉTABLI LA PRÉSENTE SOUMISSION SANS COLLUSION ET SANS AVOIR ÉTABLI D'ENTENTE OU D'ARRANGEMENT AVEC UN CONCURRENT, ALLANT À L'ENCONTRE DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE (L.R.C. 1985, c C-34), NOTAMMENT QUANT:
 - AUX PRIX;
 - AUX MÉTHODES, AUX FACTEURS OU AUX FORMULES UTILISÉS POUR ÉTABLIR LES PRIX;
 - À LA DÉCISION DE PRÉSENTER, DE NE PAS PRÉSENTER OU DE RETIRER UNE SOUMISSION;
 - À LA PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION QUI, VOLONTAIREMENT, NE RÉPOND PAS AUX SPÉCIFICATIONS DE L'APPEL D'OFFRES.
8. SAUF EN CE QUI CONCERNE LA CONCLUSION ÉVENTUELLE D'UN SOUS-CONTRAT, LES MODALITÉS DE LA SOUMISSION N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INTENTIONNELLEMENT DIVULGUÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À UN CONCURRENT AVANT L'HEURE ET LA DATE LIMITES FIXÉES POUR LA RÉCEPTION DES SOUMISSIONS, À MOINS D'ÊTRE REQUIS DE LE FAIRE PAR LA LOI.
9. NI LE SOUMISSIONNAIRE NI UNE PERSONNE LIÉE À CELUI-CI, N'ONT ÉTÉ DÉCLARÉS COUPABLES DANS LES CINQ (5) ANNÉES PRÉCÉDANT LA DATE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION, D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION PRÉVU :
 - AUX ARTICLES 119 À 125 ET AUX ARTICLES 132, 136, 220, 221, 236, 336, 362, 366, 368, 375, 380, 388, 397, 398, 426, 462.31, 463 À 465^A ET 467.11 À 467.13 DU CODE CRIMINEL (L.R.C. 1985, c. C-46);
 - AUX ARTICLES 45, 46 ET 47 DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE RELATIVEMENT À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC OU À UN CONTRAT D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE AU CANADA;
 - À L'ARTICLE 3 DE LA LOI SUR LA CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ÉTRANGERS (L.C. 1998, CH. 34)
 - AUX ARTICLES 5, 6 ET 7 DE LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES (L. C. 1996, CH. 19)
 - AUX ARTICLES 62, 62.0.1 ET 62.1 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE (CHAPITRE A-6.002);
 - À L'ARTICLE 44 DE LA LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS (CHAPITRE T-1);
 - AUX ARTICLES 239 (1) a) À 239 (1) e) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (L.R.C. (1985), CH. 1, 5^B SUPPLÉMENT);
 - AUX ARTICLES 327 (1) a) À 327 (1) e) DE LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (L.R.C. (1985), CH. E-15);
 - À L'ARTICLE 46 b) DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-DÉPÔTS (CHAPITRE A-26);
 - À L'ARTICLE 406 c) DE LA LOI SUR LES ASSURANCES (CHAPITRE A-32);
 - À L'ARTICLE 605 DE LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS (CHAPITRE C-67.3);

- À L'ARTICLE 469.1 DE LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS (CHAPITRE D-9.2);
 - À L'ARTICLE 66 1° DE LA LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES (CHAPITRE E-12.000001);
 - À L'ARTICLE 148 6° DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (CHAPITRE I-14.01);
 - À L'ARTICLE 356 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE (CHAPITRE S-29.01);
 - AUX ARTICLES 195 6°, 196 ET 197 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (CHAPITRE V-1.1);
 - À L'ARTICLE 45.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.2) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 37.4 ET 37.5 DE CE RÈGLEMENT;
 - À L'ARTICLE 58.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE SERVICES DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.2) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 50.4 ET 50.5 DE CE RÈGLEMENT;
 - À L'ARTICLE 58.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.5) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 40.6 ET 40.7 DE CE RÈGLEMENT;
 - À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES VISÉS À L'ARTICLE 7 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.1.1) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 7 ET 8 DE CE RÈGLEMENT;
 - À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES MUNICIPAUX (CHAPITRE C-19, R.3) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 7 ET 8 DE CE RÈGLEMENT.
- OU
- AYANT ÉTÉ DÉCLARÉ COUPABLE D'UN TEL ACTE CRIMINEL OU D'UNE TELLE INFRACTION, LE SOUMISSIONNAIRE OU UNE PERSONNE QUI LUI EST LIÉE, EN A OBTENU LA RÉHABILITATION OU LE PARDON.

*AUX FINS DE LA PRÉSENTE ATTESTATION, LES ARTICLES 463 À 465 DU CODE CRIMINEL S'APPLIQUENT UNIQUEMENT À L'ÉGARD DES ACTES CRIMINELS ET DES INFRACTIONS MENTIONNÉS CI-DESSUS.

POUR L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE ATTESTATION, ON ENTEND PAR PERSONNE LIÉE : LORSQUE LE SOUMISSIONNAIRE EST UNE PERSONNE MORALE, UN DES SES ADMINISTRATEURS, ET, LE CAS ÉCHÉANT, UN DE SES AUTRES DIRIGEANTS DE MÊME QUE LA PERSONNE QUI DÉTIENT DES ACTIONS DE SON CAPITAL-ACTIONS QUI LUI CONFÈRENT AU MOINS 50 % DES DROITS DE VOTE POUVANT ÊTRE EXERCÉS EN TOUTES CIRCONSTANCES RATTACHÉS AUX ACTIONS DE LA PERSONNE MORALE ET, LORSQUE LE SOUMISSIONNAIRE EST UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF, EN COMMANDITE OU EN PARTICIPATION, UN DE SES ASSOCIÉS ET, LE CAS ÉCHÉANT, UN DES SES AUTRES DIRIGEANTS. L'INFRACTION COMMISE PAR UN ADMINISTRATEUR, UN ASSOCIÉ OU UN DES AUTRES DIRIGEANTS DU SOUMISSIONNAIRE DOIT AVOIR ÉTÉ COMMISE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DES FONCTIONS DE CETTE PERSONNE AU SEIN DU SOUMISSIONNAIRE.

JE RECONNAIS CE QUI SUIT :

10. SI LE CSPQ DÉCOUVRE, MALGRÉ LA PRÉSENTE ATTESTATION, QU'IL Y A EU DÉCLARATION DE CULPABILITÉ À L'ÉGARD D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION MENTIONNÉ AU POINT 9, LE CONTRAT QUI POURRAIT AVOIR ÉTÉ ACCORDÉ AU SOUMISSIONNAIRE DANS L'IGNORANCE DE CE FAIT POURRA ÊTRE RÉSILIÉ ET DES POURSUITES EN DOMMAGES-INTÉRÊTS POURRONT ÊTRE INTENTÉES CONTRE LE SOUMISSIONNAIRE ET QUICONQUE EN SERA PARTIE.
11. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LE SOUMISSIONNAIRE OU UNE PERSONNE QUI LUI EST LIÉE SERAIT DÉCLARÉ COUPABLE D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION MENTIONNÉE AU POINT 9 EN COURS D'EXÉCUTION DU CONTRAT, LE CONTRAT POURRA ÊTRE RÉSILIÉ PAR LE CSPQ.

ET J'AI SIGNÉ,

(Signature)

(Date)

ANNEXE 2
DECLARATION CONCERNANT LES ACTIVITES DE LOBBYISME EXERCEES
AUPRES DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT A L'APPEL D'OFFRES

JE, SOUSSIGNE (E), _____,

(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISEE PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

EN PRESENTANT AU CSPQ LA SOUMISSION CI-JOINTE (CI-APRES APPELEE LA « SOUMISSION ») A LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES

LANCE PAR : _____,

(NOM DE L'ORGANISME PUBLIC)

ATTESTE QUE LES DECLARATIONS CI-APRES SONT VRAIES ET COMPLETES A TOUS LES EGARDS

AU NOM DE : _____,

(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)

(CI-APRES APPELE LE « SOUMISSIONNAIRE »)

JE DECLARE CE QUI SUIVIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRESENTE DECLARATION ;
2. JE SUIS AUTORISE(E) PAR LE SOUMISSIONNAIRE A SIGNER LA PRESENTE DECLARATION ET A PRESENTER, EN SON NOM, LA SOUMISSION QUI Y EST JOINTE ;
3. TOUTES LES PERSONNES DONT LE NOM APPARAIT SUR LA SOUMISSION CI-JOINTE ONT ETE AUTORISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE A FIXER LES MODALITES QUI Y SONT PREVUES ET A SIGNER LA SOUMISSION EN SON NOM ;
4. LE SOUMISSIONNAIRE DECLARE (COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES DECLARATIONS SUIVANTES) :
 - QUE PERSONNE N'A EXERCE POUR SON COMPTE, QUE CE SOIT A TITRE DE LOBBYISTE D'ENTREPRISE OU DE LOBBYISTE-CONSEIL, DES ACTIVITES DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME (CHAPITRE T-11.011) ET DES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, PREALABLEMENT A CETTE DECLARATION RELATIVEMENT AU PRESENT APPEL D'OFFRES ;
 - QUE DES ACTIVITES DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME ET DES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, ONT ETE EXERCEES POUR SON COMPTE ET QU'ELLES L'ONT ETE EN CONFORMITE AVEC CETTE LOI, AVEC CES AVIS AINSI QU'AVEC LE CODE DE DEONTOLOGIE DES LOBBYISTES*, PREALABLEMENT A CETTE DECLARATION RELATIVEMENT AU PRESENT APPEL D'OFFRES (CHAPITRE T-11.011, R.2).
5. JE RECONNAIS QUE, SI LE CSPQ A DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QUE DES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE NON CONFORMES A LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME ET AU CODE DE DEONTOLOGIE DES LOBBYISTES* ONT EU LIEU POUR OBTENIR LE CONTRAT, UNE COPIE DE LA PRESENTE DECLARATION POURRA ETRE TRANSMISE AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME PAR LE CSPQ.

ET J'AI SIGNE, _____

(SIGNATURE)

(DATE)

* LA LOI, LE CODE ET LES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME SONT DISPONIBLES A CETTE ADRESSE : WWW.COMMISSAIRELOBBY.QC.CA

**ANNEXE 3
SOUSSION**

EN MON NOM PERSONNEL OU AU NOM DU FOURNISSEUR QUE JE REPRÉSENTE :

1. JE DÉCLARE :

- a) AVOIR REÇU ET PRIS CONNAISSANCE DE TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS AU PROJET EN TITRE, LESQUELS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT À ÊTRE ADJUGÉ;
- b) AVOIR PRIS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES SUR LA NATURE DES BIENS À LIVRER ET LES EXIGENCES DU PROJET;
- c) ÊTRE AUTORISÉ À SIGNER CE DOCUMENT.

2. JE M'ENGAGE EN CONSÉQUENCE :

- a) À LIVRER TOUS LES BIENS DÉCRITS DANS LES DOCUMENTS REÇUS AINSI QUE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE QUI POURRAIT ÊTRE REQUIS SUIVANT L'ESPRIT DE CES DOCUMENTS;
- b) À RESPECTER TOUTES LES CONDITIONS ET SPÉCIFICATIONS APPARAISSANT AUXDITS DOCUMENTS;
- c) À RESPECTER LA SOUSSION PRÉSENTÉE EN RÉPONSE À CET APPEL D'OFFRES;
- d) À NE PAS INCITER LES ORGANISATIONS IDENTIFIÉES À L'ANNEXE 11 À SE SOUSTRUIRE AUX CONDITIONS PRÉVUES AU PRÉSENT APPEL D'OFFRES.
- e) À LIVRER L'ENSEMBLE DES BIENS DÉTAILLÉS AU BORDEREAU CI-JOINT.

CE MONTANT EST EN FONCTION DES QUANTITÉS PRÉALABLEMENT ESTIMÉES PAR LE CSPQ ET NE SERT QU'AU CALCUL DE LA PLUS BASSE SOUSSION CONFORME. L'ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR PORTE SUR LE(S) PRIX UNITAIRE(S) SOUMIS DANS LE BORDEREAU DE PRIX.

3. JE CERTIFIE QUE (LE(S) PRIX SOUMIS (EST (SONT)) VALIDE(S) POUR UNE PÉRIODE DE CENT VINGT (120) JOURS À PARTIR DE L'HEURE ET DE LA DATE LIMITES FIXÉES POUR LA RÉCEPTION DES SOUSSIONS.

4. JE CONVIENS QUE LE(S) PRIX SOUMIS (EST (SONT)) FAB DESTINATION ET INCLU(EN)T LES FRAIS D'EMBALLAGE, DE TRANSPORT, D'ENTREPOSAGE, DE LICENCES, D'ASSURANCE, DE COURTAGE, DE DOUANES, DE DÉCHARGEMENT DU MATÉRIEL ET TOUS LES RISQUES QUE JE PEUX ENCOURIR JUSQU'À LA LIVRAISON AU LIEU CONVENU. DE PLUS, LE(S) PRIX SOUMIS INCLU(EN)T LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE MÊME QUE LES FRAIS GÉNÉRAUX, LES FRAIS D'ADMINISTRATION, LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, LES PROFITS ET LES AUTRES FRAIS INDIRECTS INHÉRENTS AU CONTRAT ET, LORSQU'ILS S'APPLIQUENT, LES FRAIS ET LES DROITS DE DOUANES, LES PERMIS, LES LICENCES ET LES ASSURANCES.

NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ) : *(Tel qu'indiqué au registre des entreprises du Québec)*

FOURNISSEUR : *(Tel qu'indiqué au registre des entreprises du Québec)*

ADRESSE : _____

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE : _____

TÉLÉCOPIEUR : _____

(Nom du signataire en lettre moulée)

TITRE DU SIGNATAIRE : _____

SIGNATURE

DATE

Chaussures pour employés en uniforme

no	Description	Marques et modèles soumis (numéro et nom)	A Quantité estimée pour 12 mois (nombre de paires)	B Prix unitaire soumis (voir notes page 2)	C Montant total par article pour la 1ère année du contrat (Quantité X prix) A*B = C	D	Grand total par article pour la durée du contrat (incluant les 2 périodes de renouvellement) C*D
1	Souliers en cuir noir « Blucher / Derby » pour homme : Référence Boulet 9119 ou équivalent		775			x3	
2	Souliers en cuir noir « Blucher / Derby » pour femme : Référence Boulet 0010 ou équivalent		385			x3	
3	Souliers en cuir noir pour homme, modèle : Référence Royer 7620 ou équivalent		60			x3	
4	Souliers en cuir noir pour femme, forme combinée (E et D), style régulier, modèle : Référence Royer #7520 ou équivalent		10			x3	
5	Bottes en cuir noir pour homme et femme : Référence marque : modèle Style Beat ou équivalent		250			x3	
6	Bottes en cuir noir avec embout et semelle d'acier modèle : Référence Bates E02167 ou équivalent		1700			x3	
7	Bottes noires «Stealth Force 8.0» : Référence : Magnum boots 5196 ou équivalent		50			x3	
8	Bottes «Stealth Forced 6.0» en cuir pour homme : Référence Magnum 5248 ou équivalent.		690			x3	
9	Bottes «Stealth Forced 6.0» en cuir pour femme : Référence Magnum 5187 ou équivalent		250			x3	
10	Souliers noir DS_ Telegraph en cuir pour homme Référence: marque Deer stags telegraph ou équivalent		30			x3	
11	Souliers noirs unisex Mellow Walk : Référence Magog 21974 ou équivalent		475			x3	
12	Souliers de patrouille Oxford : Référence GW71202 ou équivalent		1400			x3	
13	Bottes de protection noires avec embout et semelle de composite : Référence modèle Zuki de STC ou équivalent		1900			x3	
14	Bottes noires « Danner DFA 8"GTX» : Référence modèle 1504 de Danner ou équivalent		175			x3	
15	Bottes noires Référence : Bates Delta-8P E02348 ou équivalent		150			x3	
16	Bottes noires Référence : Bates Delta-9 E02900 ou équivalent		80			x3	
Voir informations et notes supplémentaires à la page 2 de l'annexe 4.						QTÉ TOTAL : 8380	

Nom du fournisseur :

(Lettres moulées)

NOTES : Chaussures pour employés en uniforme

Note A) La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) ne doivent pas être incluses dans les prix soumis au « Bordereau de prix ».

Note B) Les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part de l'organisme public.

Note C) Les prix unitaires soumis doivent inclure les frais de gestion de 2 % et les frais de transport.

Note D) Le bordereau de prix format papier à préséance sur le bordereau de prix électronique (Excel).

**ANNEXE 5
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA**

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contract, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contract, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contract, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contracts (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contract est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contract est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contract ¹						B. À remplir si le montant du sous-contract de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²	
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contract	Date du sous-contract	Numéro de l'ARQ ³	Date de délivrance de l'ARQ	

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contract.

Signé à _____ le _____ jour du mois de _____ 20____.

(Lieu) *(Date)*

Signature du représentant autorisé du contractant

Nom du représentant *(En lettres moulées)*

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics
² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 6
ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

Tout fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa soumission.

Tout fournisseur ayant un établissement au Québec doit, en lieu et place du présent formulaire, transmettre au CSPQ, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ».

Veillez prendre note que le formulaire « Absence d'établissement au Québec » n'est pas requis si le fournisseur est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

Je, soussigné(e), _____,
(Nom et titre de la personne autorisée par le fournisseur)

En présentant au CSPQ la soumission ci-jointe (ci-après appelée la « soumission ») atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

Au nom de : _____
(Nom du fournisseur)

(ci-après appelé le « fournisseur »)

Je déclare ce qui suit :

1. Le fournisseur n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le fournisseur à signer cette déclaration et à présenter, en son nom la soumission.
4. Je reconnais que le fournisseur sera inadmissible à présenter une soumission en l'absence du présent formulaire ou de l'attestation délivrée par Revenu Québec.

Et j'ai signé, _____
(Signature) _____
(Date)

ANNEXE 7
FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le fournisseur doit indiquer ci-après, les coordonnées des représentants. Ces personnes doivent s'exprimer en français.

RESPONSABLE DE LA SOUMISSION :

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

RESPONSABLE DES RAPPORTS DE CONSOMMATION

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

ADRESSE DE PAIEMENT DU FOURNISSEUR / LIEU DE PAIEMENT

Si votre adresse de paiement est différente de celle indiquée sur votre soumission, veuillez nous indiquer à quelle adresse le client devra expédier son paiement.

ATTESTATION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS

Nombre d'employés au Québec: _____

LIVRAISON OFFERTE

À titre informatif, le fournisseur peut indiquer le délai dans lequel il est en mesure de livrer les biens ou services si ce délai est inférieur au délai maximal indiqué dans les « Conditions de livraison » de la partie 2.

_____ jours.

ANNEXE 8
ÉTIQUETTE POUR L'ENVOI DE LA SOUMISSION

Nom : _____

Adresse : _____

SOUMISSION

Titre : Chaussures pour employés en uniforme

N° d'appel d'offres : 999106001

Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
BUREAU DES APPELS D'OFFRES, Entrée principale
Édifice Cyrille-Duquet, Rez-de chaussée
1500B, rue Cyrille-Duquet
Québec (Québec) G1N 4T5

Date et heure limites de réception :
* _____ à _____ heures

*Le fournisseur indique la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres.

ANNEXE 9

MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

TITRE DU CONTRAT _____

Nom du fournisseur : _____
 Numéro de l'appel d'offres : _____
 Numéro de contrat : _____
 Période débutant le : _____
 Période se terminant le : _____
 Personne-ressource : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____

Tous les champs en orange sont obligatoires et immuables pour tous les DAR et DAS. Le rapport de consommation devra être adapté en conséquence. Les champs en vert sont optionnels et devront être présentés à la pièce dans les appels d'offres.

Date de la facture	Nom du client*	Adresse de facturation	Ville	Code postal	Catégorie**	# produit ou code du produit / du service (article)**	Description du produit / du service (nom du produit/ du service)	Quantité	Prix de vente unitaire***	Total	Frais de gestion (x%)	Prix de détail	Escompte contractuel %	# de référence du client	# bon de commande (SAGIR ou portail)	Type de produit	Date de commande	Manufacturier	Code de produit du manufacturier	Autres variables
--------------------	----------------	------------------------	-------	-------------	-------------	---	--	----------	---------------------------	-------	-----------------------	----------------	------------------------	--------------------------	--------------------------------------	-----------------	------------------	---------------	----------------------------------	------------------

* Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe (préciser) de l'appel d'offres.

** Catégorie selon l'appel d'offre (préciser).

*** Renseignements publiés sur le site du CSPQ.

ANNEXE 10 APPEL D'OFFRES 999106001

FOURNISSEUR:

DEVIS TECHNIQUE

Article	Quantité	Description
1	775	<p>Paires de souliers de type « Blucher /Derby » en cuir noir pour homme</p> <p>Spécifications : cuir pleine fleur noire, empeigne unie et œillets masqués, doublure du quartier arrière en cuir Grandeurs : 6 à 14 incluant les demi-pointures pour les largeurs D, E; EE et EEE Le modèle pour hommes et femmes doit être identique Référence : modèle 9119 G.A. Boulet inc. ou équivalent</p>
2	385	<p>Paires de souliers de type « Blucher /Derby » en cuir noir pour femme</p> <p>Spécifications : cuir pleine fleur noire, empeigne unie et œillets masqués, doublure du quartier arrière en cuir Grandeurs : 5 à 10, incluant les demi-pointures pour les largeurs B, C et D Le modèle pour hommes et femmes doit être identique Référence : modèle 0010 G.A. Boulet inc. ou équivalent</p>
3	60	<p>Paires de souliers en cuir noir pour homme, forme combinée (3E et E), style régulier, renfort extérieur, semelle résistante à l'huile et antidérapante</p> <p>Cuir extérieur : Perform pleine fleur Doublure intérieure : - quartier Isofix noir; - empeigne Isofix noir; - langue Isofix noir & mousse; support d'arche, cambriion d'acier - support d'arche, cambriion d'acier - construction de la semelle en polyuréthane cimenté, Airflex 11, noire « Ultra Grip DX »; - fausse semelle en montage microcellulaire perméable & poron; laçage régulier - laçage régulier</p> <p>Grandeurs : 6 à 12 incluant les demi-pointures, 13 et 14 Largeur : forme combinée 3E et E Référence : # 7620 L.P Royer inc. ou équivalent</p>
4	10	<p>Paires de souliers en cuir noir pour femme, forme combinée (E et D), style régulier, renfort extérieur, semelle résistante à l'huile et antidérapante</p> <p>Cuir extérieur : Perform pleine fleur Doublure intérieure : - quartier Isofix noir; - empeigne Isofix noir; - langue Isofix noir & mousse; - support d'arche, cambriion d'acier; - construction de la semelle en polyuréthane cimenté, Airflex 11, noire « Ultra Grip DX »; - fausse semelle en montage microcellulaire perméable & poron; - laçage régulier.</p> <p>Grandeurs : 5 à 12 incluant les demi-pointures Largeur : forme combinée E et D Référence : # 7520 L.P Royer inc. ou équivalent</p>
5	250	<p>Paires de bottes en cuir noir</p> <p>Spécifications : - cuir pleine fleur; - chausson intérieur micro poreux, résistant à l'eau, haut coefficient de respirabilité avec isolant (Gore tex ou équivalent); - fausse de montage doit posséder les performances de souplesse, respirabilité et confort du produit « Summuntex » de Texel; - semelle Vibram 134TC-1 résistante à l'huile; - intercalaire doit être en « neuron crêpe » pour assurer la flexibilité et l'absorption des impacts.</p> <p>La dimension de base pour la botte de grandeur 8EE doit être de 25 cm (10") de hauteur de la base du renfort jusqu'à la pleine hauteur de la botte.</p> <p>Grandeurs : 6 à 13 incluant les demi-pointures et dans la largeur 3E pour homme Référence : Marque Style Beat ou équivalent</p>

6	1700	<p>Paires de bottes en cuir noir avec embout et semelle d'acier (accréditation CSA classe 1 ou équivalent)</p> <p>Spécifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cuir pleine fleur; - chausson intérieur micro poreux, résistant à l'eau, haut coefficient de respirabilité avec isolant (Gore tex ou équivalent); - fausse de montage doit posséder les performances de souplesse, respirabilité et confort du produit « Summuntex » de Texel; - semelle DRICE-ICE de Vibram; - intercalaire doit être en « neuron crêpe » pour assurer la flexibilité et l'absorption des impacts; - isolation de l'embout (200 gr Thinsulate); - bague arrière doit être courbée vers l'extérieur. <p>La dimension de base pour la botte de grandeur 8E doit être de 25 cm (10") de hauteur de la base du renfort jusqu'à la pleine hauteur de la botte.</p> <p>Grandeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 à 11 incluant les demi-pointures et dans la largeur 1E pour femme - 4 à 14 incluant les demi-pointures et dans la largeur 3E pour homme <p>Référence : Modèle Bates E02167 ou équivalent</p>	
7	50	<p>Paire de bottes Magnum Stealth Force 8.0 – couleur noire</p> <p>Spécifications :</p> <p>Empeigne : Cuir pleine fleur / Nylon 1680 deniers (qualité balistique); Doublure de confort « Cambrelle » respirable doublée mousse; Cèllets en composite non métalliques; Imperméable / membrane avec haut coefficient de respirabilité (propriété de Magnum); Traitement « Agion » un produit anti-microbial; Isolation : 200 grammes de Thinsulate; Système de laçage à 9 cèllets; Lacets noirs ronds (7 mm) résistants; Semelles intérieures amovibles « 3D » de Magnum;</p> <p>Compatible avec le port d'orthèse plantaire complète ou partielle; Collet matelassé; Entre semelles : compression EVA moulée pour absorption de chocs accrue; Plaques intercalaires de semelle en composite; Semelle extérieure résistante à l'huile et au glissement X-TRACTION antidérapant (caoutchouc); Zone – Flex pour une traction et un contrôle supérieurs;</p> <p>Hauteur : 8 pouces Poids : 22,9 oz (649 grammes)</p> <p>Grandeurs : 4 à 11 incluant les demi-pointures, 12,13, 14 et 15 pas de demi-pointures. Référence Magnum # 5196 ou équivalent</p>	
8	690	<p>Paire de bottes « Sealth Forced 6.0 » en cuir pour homme de marque</p> <p>Marque : Magnum # 5248 ou équivalent Grandeur: 7 à 12 incluant les demi-pointures, 13-14 et 15</p>	
9	250	<p>Paire de bottes « Sealth Force 6.0 » en cuir pour femme</p> <p>Marque : Magnum # 5187 ou équivalent Grandeurs : 5 à 10 incluant les demi-pointures et 11</p>	
10	30	<p>Paire de souliers DS_Telegraph en cuir pour homme</p> <p>Marque : Deer stags telegraph ou équivalent Grandeur: 7 à 12 incluant les demi-pointures et 13 à 15 pour les largeurs D,E,EE ET EEE9</p>	
11	475	<p>Paire de souliers Mellow Walk</p> <p>Couleur : Noir unisexe Spécifications : Richelieu en cuire nappa Appliqué en cuire nubuck Semelle monopiece en polyuréthane Semelle interne matelassée Bontex® Cap d'acier (accréditation CSA classe 1)</p> <p>Grandeur : 5 à 10 incluant des demi-pointures sauf le 10</p> <p>Modèle : Magog 21974 ou équivalent</p>	

12	1400	<p>Paire de souliers de patrouille GW 71202</p> <p>Soulier d'uniforme Oxford sans embout d'acier. Semelle légère en Vibram et Gumlite résistante à l'huile et à l'acide Construction intégrale de cuir pleine fleur Semelle intercalaire piquée et rembourrée avec Summentex Doublure intégrale en cuir 4 œillets métalliques Assise de semelle amovible en cuir avec spongex et support en mousse Hauteur Oxford disponible en noir seulement</p> <p>Grandeur: 2 à 12 incluant les demi-pointures</p> <p>Référence du modèle : GW71202 ou équivalent</p>	
13	1900	<p>Paire de bottes de protections noires avec embout et semelle de composite (conforme à la norme CAN/CSA-Z195-02 classe 1)</p> <p>Spécifications TIGE :</p> <p>Cuir pleine fleur noir avec insertions de nylon noir (pour plus de souplesse) au niveau de la cheville (quartiers et emboîtement); Doublure faite d'un matériel souple, antiabrasion, offrant une bonne gestion de l'humidité et isolante (Thinsulate 400 grammes ou équivalent);</p> <p>Membrane résistante à l'eau, avec haut coefficient de respirabilité (Gore-Tex ou équivalent); Coutures apparentes ton sur ton; Bout intégré à l'empeigne (sans démarcation visuelle);</p> <p>Langnette avec soufflet (souple, résistant à l'eau, avec haut coefficient de respirabilité); Botte lassée du dessus du pied jusqu'au haut de la botte; Œillets noirs sans métal; Fermeture droite à glissière latérale avec soufflet (souple, résistant à l'eau, avec haut coefficient de respirabilité) ouvrant la botte jusqu'au talon ou à mi-pied;</p> <p>Attache velcro se refermant sur le haut de l'ouverture de la fermeture à glissière (par-dessus le curseur de la fermeture à glissière); Collet matelassé avec ou sans échancrure; Tirant en cuir ou nylon noir au bord supérieur de l'emboîtement.</p> <p>Spécifications SEMELLES :</p> <p>Semelle Fire&Ice de Vibram; Botte injectée (sans couture apparente ou colle entre la semelle et la tige); Cap et semelle de protection en matériaux composites non métallique (légèreté, flexibilité thermo isolation) certifiés CAN/CSA-Z195-02 classe 1; Semelle intérieure amovible, souple, antibactérienne, favorisant l'aération du pied et absorbant l'humidité.</p> <p>Spécifications GÉNÉRALES :</p> <p>Poids maximum (pour une paire de bottes grandeur 9 homme) : 2100 grammes Hauteur exigée : 8 pouces (extérieur) Compatible avec le port d'orthèse plantaire complète et partielle; Durabilité adaptée pour une utilisation intensive et particulière au travail policier; Lacets en nylon noirs; fermeture à glissière en métal noir</p> <p>GRANDEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 à 11 incluant les demi-pointures et dans la largeur 1E pour femme - 4 à 14 incluant les demi-pointures et dans la largeur 3E pour homme - Marge de 5% pour bottes hors-norme (grandeur et largeur plus grand et plus petit que les pointures régulières en tablette) <p>Référence : Modèle Zuki de STC ou équivalent</p>	
14	175	<p>Paire de bottes Danner DFA 8" GTX - couleur noire – Modèle 15404</p> <p>Spécifications :</p> <p>Empeigne : Cuir nubuck durable, 1 000 deniers en nylon (imperméable, léger et robuste); Isolation : doublure GORE-TEX 100 % imperméable offrant la respirabilité et le confort; Langue noire rembourrée ; Œillets en composite ou métalliques; Pièce de renfort de protection rigide au devant de la botte; Système de laçage à 9 œillets; Lacets noirs ronds (7 mm) résistants; Aucune fermeture éclair;</p> <p>Semelles intérieures coussinées en polyuréthane; Collet matelassé; Semelle intercalaire co-moulée pour une absorption d'impact et de résistance à la perforation; Semelle extérieure, Vibram V-4 antidérapante, résistante à l'huile et au glissement permettant une traction dans toutes les directions;</p> <p>Hauteur : 8 pouces Poids : 61 oz.</p> <p>Grandeurs :</p> <p>D = régulier (médium) 3 à 11 incluant les demi-pointures 12, 13, 14, 15 et 16 pas de demi-pointures EE = Large 7 à 11 incluant les demi-pointures 12, 13, et 14 pas de demi-pointures</p> <p>Référence : modèle 1504 de Danner ou équivalent</p>	

15	150	<p>Paire de bottes noires - Delta-8 Side zip - couleur noire - Modèle EO2348</p> <p>Spécifications :</p> <p>Side Zip YKK en nylon Tige en cuir/ Ballistic nylon Système de confort individuel iCS - ajustable Doublure perméable à l'air Fermeture à glissière latérale Semelle d'usure: antidérapante en caoutchouc Construction: À adhésif Un modèle pour hommes et un modèle pour femmes</p> <p>Grandeur : 7 à 15 (disponible en ½ points jusqu'à 11 inclusivement) Largeur : D et EEE</p> <p>Référence : Bates Delta-8P EO2348 ou équivalent</p>	
16	80	<p>Paire de bottes - Delta-9 GORE-TEX® Side Zip - couleur noire - Modèle E02900</p> <p>Spécifications :</p> <p>Side Zip Rondelle d'ajustement intégré à la semelle Cuir imperméable avec empeigne de nylon Doublure de Gore-Tex durablement imperméable et respirante Technologie de confort réglable intercalaire iCS Semelle en caoutchouc de multi terrain Vibram® Mutant Construction de ciment athlétique</p> <p>Un modèle pour hommes</p> <p>Grandeur : homme de 4 à 15 Largeur : D et EEE</p> <p>Référence : Bates Delta-9 E02900 ou équivalent</p>	

ANNEXE 11
IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES
PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT
(DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)

- École Nationale de Police du Québec (ENPQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Sûreté du Québec (SQ).

Le 12 juillet 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICES

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106001
Titre : Chaussures pour employés en uniforme

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veuillez prendre note de la modification suivante au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

La date de fermeture des soumissions est reportée du 15 juillet 2013 à 15h00 au 19 juillet 2013 à 15 h00. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

Annie Dion
Chargée de projet

Le 12 juillet 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICES

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106001
Titre : Chaussures pour employés en uniforme

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veuillez prendre note des précisions et modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

IMPORTANT :

Les articles 6 ,8 ,9 ,10 ,15 et 16 sont modifiés au devis technique.

Le devis technique modifié est joint au présent addenda.

Également, le bordereau de prix modifié est joint au présent addenda.

L'article 2.3.1.1 est modifié au document d'appel d'offres comme suit :

Adresse de livraison

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par le client.

Tous les frais de livraison doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

Île d'Antiscoti;
Îles-de-la-Madeleine;
Municipalités situées au nord du 50e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

Toutefois, pour les quantités commandées de dix (10) paires de chaussures ou moins, le fournisseur facturera un montant additionnel au client pour le transport de :

1 paire : 6 \$/paire

2 à 5 paires : 3 \$/paire

6 à 10 paires : 2 \$/paire

La note C du bordereau de prix est modifiée comme suit :

Note C) Les prix unitaires soumis doivent inclure les frais de gestion de 2 %.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

Dans votre Annexe 10 (devis technique), l'item #6 : vous donnez en référence le modèle Bates #E02167, mais la description sous plusieurs points ne concorde absolument pas, donc désirez-vous le modèles Bates #E02167, ou un autre produit, et si oui, lequel ???...Je vous donne les principaux points obscurs...

Votre description mentionne que le produit doit être en cuir pleine fleur, la réalité est qu'il y a aussi du nylon sur l'empeigne.

Votre description mentionne que la semelle est en acier, la réalité est quelle est en « Lenzi ».

Votre description mentionne que le modèle doit avoir du Gore-Tex, la réalité c'est qu'il n'y en a pas.

Votre description mentionne qu'il doit y avoir une semelle Dry-Ice de Vibram, la réalité c'est que ce n'est pas ce type de semelle.

Votre description mentionne que les grandeurs de femme (#E2767) doivent être de 5 a 11, la réalité est qu'elles sont de 5 a 10.

Votre description mentionne que les grandeurs d'homme doivent être de 4 a 14, la réalité est qu'elles sont de 7 a 14.

Réponse

L'article 6 du devis technique est modifié comme suit et joint au présent addenda :

Paires de bottes en cuir noir avec embout et semelle d'acier (accréditation CSA classe 1)

Spécifications :

- Noir
- Première de confort matelassée amovible s'étendant sous tout le pied
- Semelle intercalaire: EVA moulé par compression
- Semelle d'usure: résistant à l'huile et antidérapante en caoutchouc
- Construction: à adhésif
- Embout en composite homologué CSA
- Plaque de semelle intercalaire protectrice flexible
- homologuée CSA
- Isolant: ThinsulateMC 200 g
- Grandeurs :
 - 5 à 10 incluant les demi-pointures et dans la largeur 1E pour femme
 - 7 à 14 incluant les demi-pointures et dans la largeur 3E pour homme
- Référence : Modèle Bates E02167 ou équivalent

2. Question

Je remarque aussi que la quantité estimée est de 1700 paires pour l'article 6, est-ce que la très grande majorité de ces paires seront livrés dans les grands centres urbains de la province ?

Réponse

Toutes les paires de chaussures pour l'article 6 au devis technique devront être livrées à Québec.

3. Question

Devons nous rendre disponible les échantillons dans tous les points de services de vos organismes?

Réponse

Non, aucun échantillon à rendre disponible.

4. Question

Est ce qu'il doit avoir préalablement le service d'essayage des chaussures pour les employés des différents organismes afin de connaître la bonne pointure?

Réponse

Non, aucun service d'essayage de chaussures n'est requis. Par contre, vous devez être en mesure de comparer les pointures entre deux modèles par exemple j'utilise présentement la botte X et maintenant j'utilise la botte équivalente Y. Est-ce que la pointure 8 de X correspond à celle de 8 pour Y ou dois-je prendre une pointure 9 car ce modèle est fait plus petit.

5. Question

Vous demandez bien aucun changement de prix pour les trois prochaines années??
Point 2.2

Réponse

Le prix unitaire doit être le même pour la première année du contrat ainsi que pour les deux périodes de renouvellement de 12 mois en option.

6. Question

L'appel d'offre nous demande d'écrire le montant total en chiffres & en lettres (page 18/43 – Règles de présentation #3) sur le formulaire «Soumission» (Annexe 3), mais il n'y a pas d'endroit prévu?

Réponse

Le point 3 des règles de présentation de l'article 3.3 est retiré du document d'appel d'offres.

7. Question

Est ce que les bons de commande des différents organismes comprennent habituellement plusieurs items ou bien c'est un items à la fois?

Réponse

En général, les commandes sont pour plusieurs paires de chaussures.

8. Question

Est ce que vous pouvez m'éclairer sur le fonctionnement des commandes par vos organismes?

Réponse

Les commandes sont faites par écrit, par télécopieur ou courriel, par le client. Une commande peut être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur.

9. Question

Si nous devons assumer les frais de livraison pour une botte à la fois, le prix sera évidemment différent par rapport à un lot de plusieurs bottes.

Réponse

Veillez vous référer à l'article 2.3.1.1 du présent addenda.

La date de fermeture des soumissions demeure le 19 juillet 2013 à 15 h00.

**Annie Dion
Chargée de projet**

p. j. Bordereau de prix numérique (2 pages) et devis technique modifié

ANNEXE 10 APPEL D'OFFRES 999106001

Fournisseur:

DEVIS TECHNIQUE (addenda 2)

Article	Quantité	Description
1	775	<p>Paires de souliers de type « Blucher /Derby » en cuir noir pour homme</p> <p>Spécifications : cuir pleine fleur noire, empeigne unie et œillets masqués, doublure du quartier arrière en cuir Grandeurs : 6 à 14 incluant les demi-pointures pour les largeurs D, E, EE et EEE Le modèle pour hommes et femmes doit être identique Référence : modèle 9119 G.A. Boulet inc. ou équivalent</p>
2	385	<p>Paires de souliers de type « Blucher /Derby » en cuir noir pour femme</p> <p>Spécifications : cuir pleine fleur noire, empeigne unie et œillets masqués, doublure du quartier arrière en cuir Grandeurs : 5 à 10, incluant les demi-pointures pour les largeurs B, C et D Le modèle pour hommes et femmes doit être identique Référence : modèle 0010 G.A. Boulet inc. ou équivalent</p>
3	60	<p>Paires de souliers en cuir noir pour homme, forme combinée (3E et E), style régulier, renfort extérieur, semelle résistante à l'huile et antidérapante</p> <p>Cuir extérieur : Perform pleine fleur Doublure intérieure : - quartier Isofix noir; - empeigne Isofix noir; - langue Isofix noir & mousse; support d'arche, cambion d'acier - support d'arche, cambion d'acier - construction de la semelle en polyuréthane cimenté, Airflex 11, noire « Ultra Grip DX »; - fausse semelle en montage microcellulaire perméable & poron; laçage régulier - laçage régulier</p> <p>Grandeurs : 6 à 12 incluant les demi-pointures, 13 et 14 Largeur : forme combinée 3E et E Référence : # 7620 L.P Royer inc. ou équivalent</p>
4	10	<p>Paires de souliers en cuir noir pour femme, forme combinée (E et D), style régulier, renfort extérieur, semelle résistante à l'huile et antidérapante</p> <p>Cuir extérieur : Perform pleine fleur Doublure intérieure : - quartier Isofix noir; - empeigne Isofix noir; - langue Isofix noir & mousse; - support d'arche, cambion d'acier; - construction de la semelle en polyuréthane cimenté, Airflex 11, noire « Ultra Grip DX »; - fausse semelle en montage microcellulaire perméable & poron; - laçage régulier.</p> <p>Grandeurs : 5 à 12 incluant les demi-pointures Largeur : forme combinée E et D Référence : # 7520 L.P Royer inc. ou équivalent</p>
5	250	<p>Paires de bottes en cuir noir</p> <p>Spécifications : - cuir pleine fleur noire; - chausson intérieur micro poreux, résistant à l'eau, haut coefficient de respirabilité avec isolant (Gore tex ou équivalent); - fausse de montage doit posséder les performances de souplesse, respirabilité et confort du produit « Summuntex » de Texel; - semelle Vibram 134TC-1 résistante à l'huile; - intercalaire doit être en « neuron crêpe » pour assurer la flexibilité et l'absorption des impacts.</p> <p>La dimension de base pour la botte de grandeur 8EE doit être de 25 cm (10") de hauteur de la base du renfort jusqu'à la pleine hauteur de la botte.</p> <p>Grandeurs : 6 à 13 incluant les demi-pointures et dans la largeur 2E et 3E pour homme Référence : Marque Style Beat ou équivalent</p>

6	1700	<p>Paires de bottes en cuir noir avec embout et semelle d'acier (accréditation CSA classe 1)</p> <p>Spécifications : Noir Première de confort matelassée amovible s'étendant sous tout le pied Semelle intercalaire: EVA moulé par compression Semelle d'usure: résistant à l'huile et antidérapante en caoutchouc Construction: à adhésif Embout en composite homologué CSA Plaque de semelle intercalaire protectrice flexible homologuée CSA Isolant: ThinsulateMC 200 g</p> <p>Grandeurs : - 5 à 10 incluant les demi-pointures et dans la largeur 1E pour femme - 7 à 14 incluant les demi-pointures et dans la largeur 3E pour homme Référence : Modèle Bates E02167 ou équivalent</p>	
7	50	<p>Paire de bottes Magnum Stealth Force 8.0 – couleur noire</p> <p>Spécifications : Empeigne : Cuir pleine fleur / Nylon 1680 deniers (qualité balistique); Doublure de confort « Cambrelle » respirable doublée mousse; Œillets en composite non métalliques; Imperméable / membrane avec haut coefficient de respirabilité (propriété de Magnum); Traitement « Agion » un produit anti-microbial; Isolation : 200 grammes de Thinsulate; Système de laçage à 9 œillets; Lacets noirs ronds (7 mm) résistants; Semelles intérieures amovibles « 3D » de Magnum;</p> <p>Compatible avec le port d'orthèse plantaire complète ou partielle; Collet matelassé; Entre semelles : compression EVA moulée pour absorption de chocs accrue; Plaques intercalaires de semelle en composite; Semelle extérieure résistante à l'huile et au glissement X-TRACTION antidérapant (caoutchouc); Zone – Flex pour une traction et un contrôle supérieurs;</p> <p>Hauteur : 8 pouces Poids : 22,9 oz (649 grammes)</p> <p>Grandeurs : 4 à 11 incluant les demi-pointures, 12,13, 14 et 15 pas de demi-pointures. Référence Magnum # 5196 ou équivalent</p>	
8	690	<p>Paire de bottes « Sealth Forced 6.0 » en cuir pour homme de marque</p> <p>Marque : Magnum # 5248 ou équivalent</p> <p>Empeigne : Cuir pleine fleur noir / Nylon 1680 deniers (qualité balistique); Doublure de confort « Cambrelle » respirable doublée mousse; Système de laçage avec œillets plats: Traitement « Agion » un produit anti-microbial; Tige en composite non métallique; Entre semelles : compression EVA moulée pour absorption de chocs accrue; Semelle extérieure résistante à l'huile et au glissement X-TRACTION antidérapant (caoutchouc);</p> <p>Zone – Flex pour une traction et un contrôle supérieurs; Semelle moulée par compression EVA; Testé et certifié ISO 20347; Fils de couture anti-effilochage; Hauteur 6 pouces à la cheville;</p> <p>Grandeur: 7 à 12 incluant les demi-pointures, 13-14 et 15</p>	
9	250	<p>Paire de bottes « Sealth Force 6.0 » en cuir pour femme</p> <p>Marque : Magnum # 5187 ou équivalent</p> <p>Empeigne : Cuir pleine fleur noir / Nylon 1680 deniers (qualité balistique); Doublure de confort « Cambrelle » respirable doublée mousse; Système de laçage avec œillets plats: Traitement « Agion » un produit anti-microbial; Tige en composite non métallique; Entre semelles : compression EVA moulée pour absorption de chocs accrue; Semelle extérieure résistante à l'huile et au glissement X-TRACTION antidérapant (caoutchouc);</p> <p>Zone – Flex pour une traction et un contrôle supérieurs; Semelle moulée par compression EVA; Testé et certifié ISO 20347; Fils de couture anti-effilochage; Hauteur 6 pouces à la cheville;</p> <p>Grandeurs : 5 à 10 incluant les demi-pointures et 11</p>	
10	30	<p>Paire de souliers DS_Telegraph en cuir pour homme</p>	

		<p>Marque : Deer stags telegraph ou équivalent</p> <p>Soulier de type contemporain Toe Oxford; Cuir noir; Technologie breveté SUPRO Sock; Talonette Airtron intégré; Orthèse EVA; Coussins au talon et à la plante du pied; Bulles de confort jaunes de la semelle TPR;</p> <p>Grandeur: 7 à 12 incluant les demi-pointures et 13 à 15 pour les largeurs D,E,EE ET EEE</p>	
11	475	<p>Paire de souliers Mellow Walk</p> <p>Couleur : Noir unisexe Spécifications : Richelieu en cuire nappa Appliqué en cuire nubuck Semelle monopiece en polyuréthane Semelle interne matelassée Bontex® Cap d'acier (accréditation CSA classe 1)</p> <p>Grandeur : 5 à 10 incluant des demi-pointures sauf le 10</p> <p>Modèle : Magog 21974 ou équivalent</p>	

12	1400	<p>Paire de souliers de patrouille GW 71202</p> <p>Soulier d'uniforme Oxford sans embout d'acier. Semelle légère en Vibram et Gumlite résistante à l'huile et à l'acide Construction intégrale de cuir pleine fleur Semelle intercalaire piquée et rembourrée avec Summentex Doublure intégrale en cuir 4 œillets métalliques Assise de semelle amovible en cuir avec spongex et support en mousse Hauteur Oxford disponible en noir seulement</p> <p>Grandeur: 2 à 12 incluant les demi-pointures</p> <p>Référence du modèle : GW71202 ou équivalent</p>	
13	1900	<p>Paire de bottes de protections noires avec embout et semelle de composite (conforme à la norme CAN/CSA-Z195-02 classe 1)</p> <p>Spécifications TIGE :</p> <p>Cuir pleine fleur noir avec insertions de nylon noir (pour plus de souplesse) au niveau de la cheville (quartiers et emboîtement); Doublure faite d'un matériel souple, antiabrasion, offrant une bonne gestion de l'humidité et isolante (Thinsulate 400 grammes ou équivalent);</p> <p>Membrane résistante à l'eau, avec haut coefficient de respirabilité (Gore-Tex ou équivalent); Coutures apparentes ton sur ton; Bout intégré à l'empeigne (sans démarcation visuelle);</p> <p>Langue avec soufflet (souple, résistant à l'eau, avec haut coefficient de respirabilité); Botte lassée du dessus du pied jusqu'au haut de la botte; Œillets noirs sans métal; Fermeture droite à glissière latérale avec soufflet (souple, résistant à l'eau, avec haut coefficient de respirabilité) ouvrant la botte jusqu'au talon ou à mi-pied;</p> <p>Attache velcro se refermant sur le haut de l'ouverture de la fermeture à glissière (par-dessus le curseur de la fermeture à glissière); Collet matelassé avec ou sans échancrure; Tirant en cuir ou nylon noir au bord supérieur de l'emboîtement.</p> <p>Spécifications SEMELLES :</p> <p>Semelle Fire&Ice de Vibram; Botte injectée (sans couture apparente ou colle entre la semelle et la tige); Cap et semelle de protection en matériaux composites non métallique (légereté, flexibilité thermo isolation) certifiés CAN/CSA-Z195-02 classe 1; Semelle intérieure amovible, souple, antibactérienne, favorisant l'aération du pied et absorbant l'humidité.</p> <p>Spécifications GÉNÉRALES :</p> <p>Poids maximum (pour une paire de bottes grandeur 9 homme) : 2100 grammes Hauteur exigée : 8 pouces (extérieur) Compatible avec le port d'orthèse plantaire complète et partielle; Durabilité adaptée pour une utilisation intensive et particulière au travail policier; Lacets en nylon noirs; fermeture à glissière en métal noir</p> <p>GRANDEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 à 11 incluant les demi-pointures et dans la largeur 1E pour femme - 4 à 14 incluant les demi-pointures et dans la largeur 3E pour homme - Marge de 5% pour bottes hors-norme (grandeur et largeur plus grand et plus petit que les pointures régulières en tablette) <p>Référence : Modèle Zuki de STC ou équivalent</p>	
14	175	<p>Paire de bottes Danner DFA 8" GTX - couleur noire – Modèle 15404</p> <p>Spécifications :</p> <p>Empeigne : Cuir nubuck durable, 1 000 deniers en nylon (imperméable, léger et robuste); Isolation : doublure GORE-TEX 100 % imperméable offrant la respirabilité et le confort; Langue noire rembourrée ; Œillets en composite ou métalliques; Pièce de renfort de protection rigide au devant de la botte; Système de laçage à 9 œillets; Lacets noirs ronds (7 mm) résistants; Aucune fermeture éclair;</p> <p>Semelles intérieures coussinées en polyuréthane; Collet matelassé; Semelle intercalaire co-moulée pour une absorption d'impact et de résistance à la perforation; Semelle extérieure, Vibram V-4 antidérapante, résistante à l'huile et au glissement permettant une traction dans toutes les directions;</p> <p>Hauteur : 8 pouces Poids : 61 oz.</p> <p>Grandeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> D = régulier (médium) 3 à 11 incluant les demi-pointures 12, 13, 14, 15 et 16 pas de demi-pointures EE = Large 7 à 11 incluant les demi-pointures 12, 13, et 14 pas de demi-pointures <p>Référence : modèle 1504 de Danner ou équivalent</p>	

15	150	<p>Paire de bottes noires - Delta-8 Side zip - couleur noire – Modèle EO2348</p> <p>Spécifications :</p> <p>Side Zip YKK en nylon Tige en cuir/ Ballistic nylon Système de confort individuel ICS - ajustable Doublure perméable à l'air Fermeture à glissière latérale Semelle d'usure: antidérapante en caoutchouc Construction: À adhésif Un modèle pour hommes et un modèle pour femmes</p> <p>Grandeur homme : 7 à 15 (disponible en ½ points jusqu'à 11 inclusivement) Grandeur femme : 7 à 10 (disponible en ½ points) Largeur : D et EEE</p> <p>Référence : Bates Delta-8P EO2348 ou équivalent</p>	
16	80	<p>Paire de bottes - Delta-9 GORE-TEX® Side Zip - couleur noire – Modèle E02900</p> <p>Spécifications :</p> <p>Side Zip Rondelle d'ajustement intégré à la semelle Cuir imperméable avec empeigne de nylon Doublure de Gore-Tex durablement imperméable et respirante Technologie de confort réglable intercalaire ICS Semelle en caoutchouc de multi terrain Vibram® Mutant Construction de ciment athlétique</p> <p>UNISEXE</p> <p>Un modèle pour hommes</p> <p>Grandeur : homme de 4 à 15 Largeur : D et EEE</p> <p>Référence : Bates Delta-9 E02900 ou équivalent</p>	

Chaussures pour employés en uniforme

no	Description	Marques et modèles soumis (numéro et nom)	A Quantité estimée pour 12 mois (nombre de paires)	B Prix unitaire soumis (voir notes page 2)	C Montant total par article pour la 1ère année du contrat (Quantité X prix) A*B = C	D	Grand total par article pour la durée du contrat (incluant les 2 périodes de renouvellement) C*D
1	Souliers en cuir noir « Blucher / Derby » pour homme : Référence Boulet 9119 ou équivalent		775		- \$	x3	- \$
2	Souliers en cuir noir « Blucher / Derby » pour femme : Référence Boulet 0010 ou équivalent		385		- \$	x3	- \$
3	Souliers en cuir noir pour homme, modèle : Référence Royer 7620 ou équivalent		60		- \$	x3	- \$
4	Souliers en cuir noir pour femme, forme combinée (E et D), style régulier, modèle : Référence Royer #7520 ou équivalent		10		- \$	x3	- \$
5	Bottes en cuir noir pour homme et femme : Référence marque : modèle Style Beat ou équivalent		250		- \$	x3	- \$
6	Bottes en cuir noir avec embout et semelle d'acier modèle : Référence Bates E02167 ou équivalent		1700		- \$	x3	- \$
7	Bottes noires «Stealth Force 8.0» : Référence : Magnum boots 5196 ou équivalent		50		- \$	x3	- \$
8	Bottes «Stealth Forced 6.0» en cuir pour homme : Référence Magnum 5248 ou équivalent		690		- \$	x3	- \$
9	Bottes «Stealth Forced 6.0» en cuir pour femme : Référence Magnum 5187 ou équivalent		250		- \$	x3	- \$
10	Souliers noir DS_ Telegraph en cuir pour homme Référence: marque Deer stags telegraph ou équivalent		30		- \$	x3	- \$
11	Souliers noirs unisex Mellow Walk : Référence Magog 21974 ou équivalent		475		- \$	x3	- \$
12	Souliers de patrouille Oxford : Référence GW71202 ou équivalent		1400		- \$	x3	- \$
13	Bottes de protection noires avec embout et semelle de composite : Référence modèle Zuki de STC ou équivalent		1900		- \$	x3	- \$
14	Bottes noires « Danner DFA 8"GTX» : Référence modèle 1504 de Danner ou équivalent		175		- \$	x3	- \$
15	Bottes noires Référence : Bates Delta-8P E02348 ou équivalent		150		- \$	x3	- \$
16	Bottes noires Référence : Bates Delta-9 E02900 ou équivalent		80		- \$	x3	- \$
			QTÉ TOTAL : 8380				

Voir informations et notes supplémentaires à la page 2 de l'annexe 4.

Nom du fournisseur : _____

(Lettres moulées)

NOTES : Chaussures pour employés en uniforme

Note A) La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) ne doivent pas être incluses dans les prix soumis au « Bordereau de prix ».

Note B) Les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part de l'organisme public.

Note C) Les prix unitaires soumis doivent inclure les frais de gestion de 2 %.

Note D) Le bordereau de prix format papier à présence sur le bordereau de prix électronique (Excel).

Le 16 juillet 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICES

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106001
Titre : Chaussures pour employés en uniforme

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des précisions et modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

Je viens de me rendre compte que l'item 5 de la soumission me pose problème. Je ne sais pas à quel manufacturier vous faites référence pour le modèle style beat. Je ne la trouve nulle part. Puis-je avoir plus d'information svp

Réponse

La référence de l'item 5 doit se lire comme suit : Modèle style Beat de STC inc.

2. Question

Est-ce que les frais de gestion doivent être inclus dans les prix unitaires soumis ?

Réponse

Oui Les frais de gestion doivent être obligatoirement inclus dans les prix unitaires soumis.

La date de fermeture des soumissions est reportée du 19 juillet 2013 à 15h00 au 23 juillet 2013 à 15 h00. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

Annie Dion
Chargée de projet

Édifice Cyrille-Duquet
1500B, rue Cyrille-Duquet, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1N 4T5
Téléphone : 418 643-0662
Télécopieur : 418 528-1334

- AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT
 AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC
 AVIS D'HOMOLOGATION DE PRODUITS
 AVIS DE QUALIFICATION DE FOURNISSEURS ou PRESTATAIRES DE SERVICES

Avis à expédier au(x) fournisseur(s) ou prestataire(s) de services : OUI NON

Numéro d'appel d'offres public : 999106001

Numéro de demande(s) de bien : n/d

Titre de l'avis : (150 caractères maximum) Chaussures pour employés en uniforme

Nature du contrat : Approv. Serv. technique Serv. prof. Construction

Date de fermeture : 15 juillet 2013 Heure : 15 heures

Ouverture publique des soumissions : Oui Non Regroupement plusieurs org. Oui Non

Région(s) de livraison (pour plusieurs régions, utiliser l'annexe A) : Toutes les régions du Québec

Accords applicables :

- Tous les accords applicables (ACI, Québec/Ontario, Québec/Nouveau-Brunswick, Québec/New York)
 Entente Canada/Québec-États-Unis (ECQ-EU) [M/O budgétaires 560 000\$ et plus/Biens-Services](AMP)
 Aucun accord applicable
 Exception à un ou des accords

Raison de l'exception : _____

Valeur estimée du contrat : 3 178 244 \$ pour la durée du contrat incluant les renouvellements

Durée : 1 à 3 ans ▽

Autres conditions d'admissibilité

Tout fournisseur ou prestataire de services ayant un établissement au Québec et qui emploie cinquante employés ou plus, est assujéti à la « Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration » et doit se soumettre aux exigences de cette politique pendant la durée du contrat.

Objet de l'appel d'offres

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) sollicite des soumissions pour l'acquisition de chaussures pour employés en uniforme.

Description sommaire des options

2 PÉRIODES ADD. 12 MOIS

Mots clés

Chaussures, bottes, souliers

Durée du contrat

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et a une durée d'un (1) an. Le contrat sera automatiquement renouvelé aux mêmes termes et conditions pour 2 périodes additionnelles de 12 mois, à moins que le CSPQ ne transmette au fournisseur 30 jours avant la date de renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler le contrat.

Clientèle visée

Le bien est requis pour différents ministères et organismes du gouvernement du Québec identifiés à l'annexe 11 du document d'appel d'offres.

Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est exigée.

Responsable du dossier

Pour toute question technique relative à ce dossier, s'adresser à :

Nom : Annie Dion

Téléphone : 418 643-0662

Télécopieur : 418 643-9192

Courriel : annie.dion@cspq.gouv.qc.ca

Disponibilité du document d'appel d'offres

Le document d'appel d'offres est disponible auprès du système électronique d'appel d'offres SEAO.

Présentation des soumissions

Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date limites de fermeture, sous pli cacheté et bien identifiées (nom de compagnie, numéro de l'appel d'offres et date de fermeture) seront considérées.

Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents soient acheminés à l'Édifice Cyrille-Duquet, situé au 1500B, rue Cyrille-Duquet, entrée principale à Québec, G1N 4T5.

Ouverture des soumissions

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à la date et à l'heure limites de fermeture au local RC-70a au rez-de-chaussée de l'Édifice Cyrille-Duquet dont l'adresse est indiquée ci-dessus.

Réserve

La directrice générale des acquisitions se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Josée Noreau

Directrice générale des acquisitions par intérim

UNSPSC (huit chiffres) :

5	3	1	1	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---	---	---

Catégorie (voir annexe B) :

G	1	4	
---	---	---	--

UNSPC : 53111500, 53111501, 53111502, 53111600, 53111601, 53111602

Conditions d'admissibilité

(Le premier paragraphe peut être utilisé tel quel ET être suivi d'un texte libre OU il peut être remplacé complètement. Les autres paragraphes ne doivent pas être modifiés).

- Le fournisseur ou prestataire de services ne doit pas être une personne qui a participé à la réalisation du contrat portant sur _____ ni être une entreprise contrôlée directement ou indirectement par une telle personne.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services pour lequel le ministre n'a pas produit, au cours des deux (2) années précédant la date de l'ouverture des offres, un rapport de rendement insatisfaisant relativement à des contrats de même nature.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services ayant un établissement au Québec.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords et ententes applicables.
- Le fournisseur ou prestataire de services doit posséder un système qualité dans le domaine couvert par le contrat et qui est conforme à la norme ISO au moment de déposer son offre.
- Le fournisseur ou prestataire de services doit posséder une accréditation délivrée par le ministre de l'Environnement basée sur la norme ISO 17025 au moment de déposer son offre.
- Le fournisseur ou prestataire de services doit déposer, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du Revenu du Québec relative à ses obligations fiscales; celle-ci ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions, ni après ces date et heure.

Documents

Pièces jointes (CD, DVD, disquette, plan, échantillon) :

Format et nombre de pages (version complète en format PDF) :

Bordereau de prix électronique

- | | | |
|-------------------------------------|------------|----------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 8 ½" X 14" | |
| <input type="checkbox"/> | 8 ½" X 11" | |
| <input type="checkbox"/> | 11" X 17" | 43 pages |

Application d'une marge préférentielle

(cocher uniquement si une marge préférentielle est applicable et indiquer le pourcentage prévu)

Système d'assurance qualité

Quel est le pourcentage : _____

Spécifications liées ou développement durable et à l'environnement

Quel est le pourcentage : _____

Modalité d'adjudication du contrat

- Prix le plus bas
- Niveau minimal de qualité et prix le plus bas
- Prix ajusté le plus bas (meilleur rapport qualité-prix)
- Note finale de qualité la plus élevée
- Les coûts d'impact liés à cette acquisition sont pris en compte dans la détermination du prix le plus bas.

Autres renseignements

- Un avis d'homologation ou de qualification a précédé cet avis (inscrire numéro SEAO : compléter)
- Le processus d'appel d'offres de cet avis se fait en deux étapes (nombre d'entreprises invitées à la 2^e étape : compléter)
- Cet avis comporte des options de renouvellement
- Cet avis comporte des options d'acquisition supplémentaire

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Steve Fortin
Hypertec Systèmes inc.
2800, rue Einstein, bureau 060
Québec (Québec) G1X 4N8

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

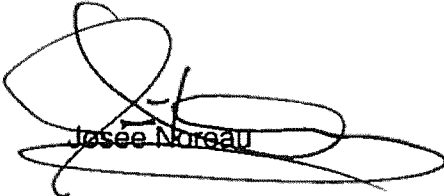
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Mathieu Bédard
Hewlett-Packard (Canada) Cie
2344, boul. Alfred-Nobel, bureau 200
Saint-Laurent (Québec) H4S 0A4

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

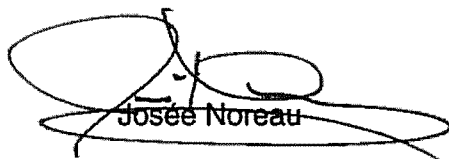
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Philippe Beaudoin
Mégaburo inc.
236, Notre-Dame Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1J6

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens des catégories suivantes :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux
- Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

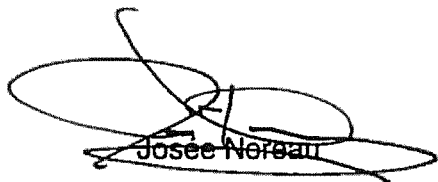
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Denis J. Alexandre
Gestion d'achats RAM inc.
918, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2M1

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

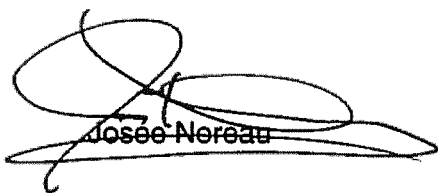
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau



Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Todd Hamblin
Lexmark Canada inc.
50, Leek Crescent
Richmond Hill (Ontario) L4B 4J3

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens des catégories suivantes :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux
- Catégorie C : Cartouches d'impression et consommables compatibles

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

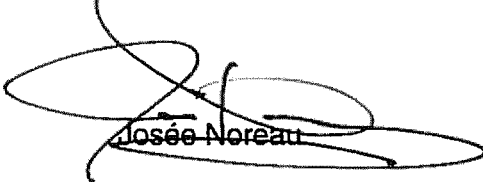
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Madame Marie-Josée Trudel
Papeteries Olympiques Ltée
2175, rue Côté
Québec (Québec) G1N 4J1

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Madame,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

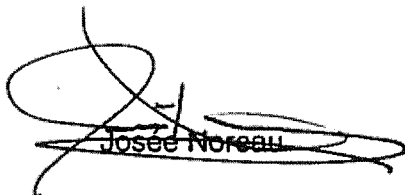
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Maurice Linteau
Ricoh Canada inc.
2500, rue Jean-Perrin, bureau 100
Québec (Québec) G2C 1X1

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

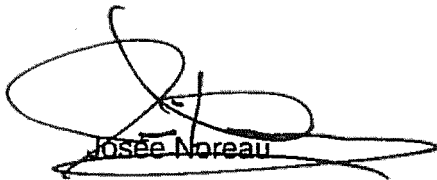
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, Mme Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880 poste 2833 ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Madame Johanne Veilleux
Xérox Canada Ltée
2954, boulevard Laurier, bureau 700
Québec (Québec) G1V 4T2

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Madame,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens des catégories suivantes :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux
- Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés
- Catégorie C : Cartouches d'impression et consommables compatibles

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

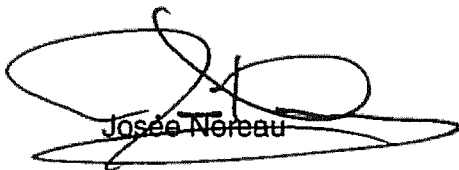
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Nérée

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Mark Mitchell
Dynacharge Laser inc.
3215, rue Halpern
Saint-Laurent (Québec) H4S 1P5

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

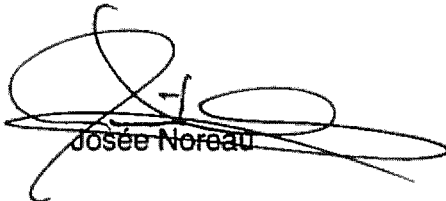
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Jean-Philippe Doucet
Groupe de Technologie QRX
970, Montée de Liesse, bureau 309
Saint-Laurent (Québec) H4T 1W7

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens des catégories suivantes :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux
- Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

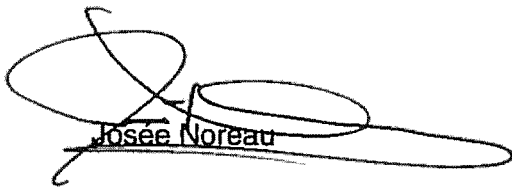
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau



Québec, le 10 septembre 2014

Madame Lise Labrie
Ressource Laser inc.
2121-1, Léonard de Vinci
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z2

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Madame,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

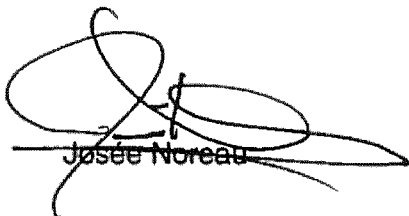
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Joel Leiberman
7178255 Canada inc. (Sistekdata)
6040, rue Cypihot
Montréal (Québec) H4S 1Y5

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

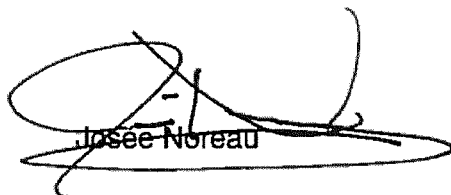
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Madame Crystal Cardoso
Computer Media Group
1000, Place Thomas Spratt
Ottawa (Ontario) K1G 5L5

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Madame,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

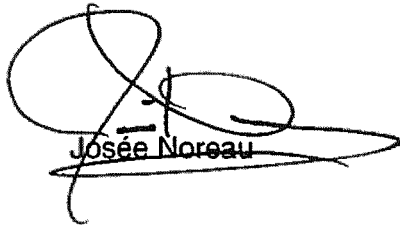
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Yan Tétrault
Copicom Solutions inc.
9241, rue Thimens
Pierrefonds (Québec) H8Y 0A1

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

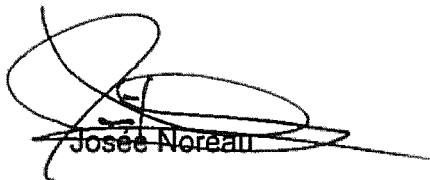
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Madame Anne Delisle
Corporate Express Canada inc.
1616, rue Eiffel
Boucherville (Québec) J4B 8N3

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Madame,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens des catégories suivantes :

- Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux
- Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

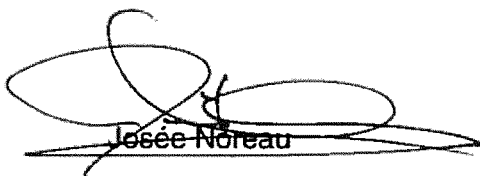
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



Josée Noreau



Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Rick Rossi
Entreprises Century Laser inc.
659, avenue Lépine
Dorval (Québec) H9P 2R2

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- **Catégorie B : Cartouches d'impression et consommables réusinés**

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

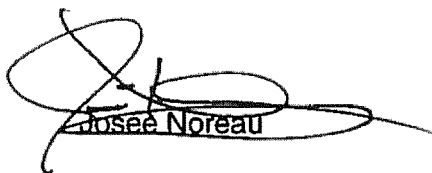
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, M^{me} Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880, poste 2833, ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,


José Noreau

Québec, le 10 septembre 2014

Monsieur Michel St-Yves
Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée
1995, rue Frank-Carrel, bureau 106
Québec (Québec) G1N 4H9

**Objet : Lettre de confirmation
Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression
et de consommables
Numéro de contrat : 999106484**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés pour l'acquisition de cartouches d'impression et de consommables, du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens de la catégorie suivante :

- **Catégorie A : Cartouches d'impression et consommables originaux**

Le montant maximal des contrats à commandes pour les biens originaux, réusinés et compatibles est fixé à 14 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Le contrat entre en vigueur à compter du 10 septembre 2014 et prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

...2

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, les ministères et les organismes doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les dispositions des documents d'appel d'offres.

Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

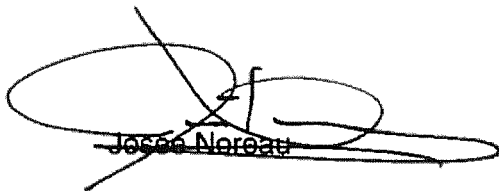
1. La lettre de confirmation;
2. Les documents de l'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas;
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Pour toute communication relativement à ce dossier, veuillez contacter la personne désignée du CSPQ, Mme Sylvie Bourdon, au numéro 418 528-0880 poste 2833 ou par courriel à sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente aux ressources matérielles
et aux moyens de communication,



~~Josée Noreau~~

APPROVISIONNEMENT

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
POUR
ET AU NOM D'UN REGROUPEMENT D'ORGANISMES PUBLICS

999106484
CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES

APPEL D'OFFRES PUBLIC
POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
FONDÉ UNIQUEMENT SUR UN PRIX

Juin 2014

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : L'APPEL D'OFFRES ET LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
1 RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES	4
1.1 LIMITATIONS.....	4
1.2 DÉLAI DE L'APPEL D'OFFRES ET LIEU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS	4
1.3 RÉUNION D'INFORMATION GÉNÉRALE.....	4
1.4 LE REPRÉSENTANT DU CSPQ.....	5
1.5 IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR).....	5
1.6 LIEU D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS	5
1.7 AVERTISSEMENT	5
1.8 AUTORISATION À CONTRACTER.....	6
1.9 ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE	6
1.10 DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES.....	7
1.11 COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS	7
1.12 REGROUPEMENT DE FOURNISSEURS (CONSORTIUM)	7
1.13 QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES.....	10
2 DESCRIPTION DES BESOINS	11
2.1 CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES.....	11
2.2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	11
2.3 DESCRIPTION SOMMAIRE DES BESOINS	18
2.4 DESCRIPTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES AU BIEN ET SERVICE	21
2.5 PARTICULARITÉS DE L'APPEL D'OFFRES.....	24
2.6 ASSURANCES - RESPONSABILITÉ CIVILE	27
2.7 PUBLICATION DES BIENS ET DES PRIX.....	27
2.8 MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT	27
2.9 MODALITÉ D'EXÉCUTION (Écoresponsabilité)	27
3 INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS	28
3.1 DÉFINITION DES TERMES.....	28
3.2 EXAMEN DES DOCUMENTS.....	30
3.3 ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	30
3.4 SOUS-CONTRAT.....	32
3.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ.....	32
3.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	32
3.7 GARANTIE DE SOUMISSION	33
3.8 GARANTIE D'EXÉCUTION	33
3.9 ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC.....	33
3.10 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	34
3.11 DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION	35
3.12 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS.....	35
3.13 RETRAIT D'UNE SOUMISSION	35
3.14 OUVERTURE DES SOUMISSIONS.....	35
3.15 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE DE LA SOUMISSION	35
3.16 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES FOURNISSEURS.....	35
3.17 CONDITIONS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS	37
3.18 TRANSMISSION AUX FOURNISSEURS DE LA RAISON DU REJET DE LEUR SOUMISSION.....	37
3.19 SOUMISSION DONT LE PRIX EST ANORMALEMENT BAS.....	37
3.20 CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE	39
3.21 RÉSERVE.....	39
3.22 PUBLICATION DU RÉSULTAT DES SOUMISSIONS	39
3.23 DÉFAUT DU FOURNISSEUR	39
DEUXIÈME PARTIE : L'ADJUDICATION	40
4 CONDITIONS GÉNÉRALES	40
4.1 SOUS-CONTRAT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION.....	40
4.2 SOUS-CONTRAT (RENA ET AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS).....	40
4.3 COLLABORATION	40
4.4 INSPECTION.....	41
4.5 VÉRIFICATION	41
4.6 CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	41
4.7 CESSIION DE CONTRAT.....	41
4.8 LANGUE D'USAGE	42
4.9 LOIS ET RÈGLEMENTS	42
4.10 REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE.....	42
4.11 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	42
4.12 COMPUTATION DES DÉLAIS.....	42
4.13 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	43

5	CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES.....	44
5.1	APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ.....	44
5.2	PAIEMENT.....	44
5.3	RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR.....	44
5.4	RÉSILIATION.....	44
5.5	PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi).....	45
5.6	MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ISO.....	45
5.7	PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS.....	45
5.8	CONFIDENTIALITÉ.....	48
5.9	PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR.....	48
5.10	SITUATION DE FORCE MAJEURE.....	49
5.11	ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES BIENS ET DES TRAVAUX.....	49
5.12	MODIFICATION DU CONTRAT.....	49
5.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	49
5.14	COMMUNICATIONS.....	49
5.15	CLAUSE FINALE.....	49
6	CONTRAT À ÊTRE SIGNÉ.....	50
	ANNEXE 1 ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE.....	51
	ANNEXE 2 DECLARATION CONCERNANT LES ACTIVITES DE LOBBYISME EXERCEES AUPRES DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT A L'APPEL D'OFFRES.....	53
	ANNEXE 3 SOUMISSION.....	54
	ANNEXES 4A, 4B ET 4C BORDEREAUX DE PRIX.....	55
	ANNEXE 5 LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA.....	56
	ANNEXE 6 ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC.....	57
	ANNEXE 7 FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	58
	ANNEXE 8 ÉTIQUETTE POUR L'ENVOI DE LA SOUMISSION.....	60
	ANNEXE 9 MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION.....	61
	ANNEXE 10 LISTE DES DISTRIBUTEURS AUTORISÉS DU FOURNISSEUR.....	62
	ANNEXE 11 AUTORISATION DU FABRICANT.....	63
	ANNEXE 12 ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ.....	64
	ANNEXE 13 GUIDE POUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS RENFERMANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	65
	ANNEXE 14 ATTESTATION DE DESTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS.....	66
	ANNEXE 15 IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR – CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES).....	67

PREMIÈRE PARTIE : L'APPEL D'OFFRES ET LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

1 RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

Le Centre de services partagés du Québec, ci-après appelé le CSPQ, a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre du présent appel d'offres, le CSPQ procède à un appel d'offres pour et au nom d'un regroupement d'organismes et sollicite des soumissions pour l'acquisition de cartouches d'impression et consommables en vue d'émettre un contrat ou des contrats à commandes.

Le fournisseur doit avoir, au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

1.1 LIMITATIONS

Le fournisseur ne doit pas être une personne qui a participé directement ou indirectement comme fournisseur ou comme sous-contractant d'un fournisseur ou de tout autre manière à la rédaction ou à l'élaboration du présent document d'appel d'offres.

Ne peut être présentée dans la soumission ou affectée à l'exécution du mandat, toute ressource qui a participé directement ou indirectement à l'élaboration ou à la rédaction du présent appel d'offres.

1.2 DÉLAI DE L'APPEL D'OFFRES ET LIEU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées, sous emballage scellé, avant **15 h**, heure en vigueur localement, le **11 juillet 2014**, à l'adresse suivante :

**Centre de services partagés du Québec
Bureau des appels d'offres, entrée principale
Édifice Bois-Fontaine, Rez-de-chaussée
880, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2L2**

Les heures d'ouverture des bureaux du CSPQ sont de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Le fournisseur doit utiliser le modèle d'étiquette présenté à l'annexe 8 pour l'envoi de sa soumission. Toute soumission ouverte avant ou après la date et l'heure de fermeture des soumissions parce que l'enveloppe n'est pas identifiée correctement sera considérée NON-CONFORME et retournée au fournisseur.

Si le fournisseur utilise un transporteur tel : Dicom, Purolator, Fedex, etc., l'enveloppe scellée contenant la soumission doit être à l'intérieur de l'enveloppe du transporteur.

1.3 RÉUNION D'INFORMATION GÉNÉRALE

Ne s'applique pas.

1.4 LE REPRÉSENTANT DU CSPQ

Afin d'assurer l'uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et de faciliter l'échange d'information, le CSPQ désigne la personne suivante pour le représenter :

Madame Sylvie Bourdon
Centre de services partagés du Québec
Direction générale des acquisitions
Édifice Bois-Fontaine, 9^e étage
880, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2L2
Téléphone : 418 528-0880, poste 2833
Télécopieur : 418 643-9192
Courriel : sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca

1.5 IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)

Le CSPQ procède à un appel d'offres pour et au nom d'organismes publics et des personnes morales de droit public, ci-après appelée « les organismes publics », identifiés à l'annexe 15. Les conditions applicables à cet appel d'offres sont celles auxquelles est assujéti le CSPQ.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s), et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

Adhésion différée

Certaines organisations identifiées à l'annexe 15 peuvent commencer à s'approvisionner auprès du fournisseur en cours de contrat et non dès le début du contrat. Le cas échéant, leur date d'adhésion au regroupement est indiquée à l'annexe 15.

1.6 LIEU D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS

Ne s'applique pas.

1.7 AVERTISSEMENT

1.7.1 Le fournisseur doit soumettre toute communication, question ou demande relatives aux documents d'appel d'offres par écrit au représentant du CSPQ avant l'heure et la date limites de réception des soumissions.

Ainsi, en déposant sa soumission, le fournisseur accepte les termes, conditions et spécifications des documents d'appel d'offres.

1.7.2 Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité des fournisseurs ou des conditions de conformité des soumissions, décrites aux articles 3.16 et 3.17 des instructions aux fournisseurs, sera rejetée.

1.7.3 Toute offre, tout don ou paiement, toute rémunération ou tout avantage en vue de se voir attribuer le présent contrat est susceptible d'entraîner le rejet de la soumission ou, le cas échéant, la résiliation du contrat.

1.7.4 Tout fournisseur qui est inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ne peut présenter une soumission pour obtenir un contrat public en vertu de l'article 21.4.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Ce registre peut être consulté sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse suivante : www.rena.tresor.gouv.qc.ca. Pour tout renseignement complémentaire concernant le RENA, communiquer au 1 855 883-7362 (RENA) ou par courriel au rena@sct.gouv.qc.ca.

Le fournisseur qui, dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec un organisme public ou avec un organisme public visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, conclut un sous-contrat avec un contractant inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA), commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ dans le cas d'un individu et de 2 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne morale.

1.7.5 Il est fortement suggéré au fournisseur de faire sa demande d'attestation de Revenu Québec le plus rapidement possible afin de pouvoir résoudre tout problème éventuel relatif à son obtention avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions. En effet, conformément à l'article 3.9 des instructions aux fournisseurs, cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces date et heure ne sera pas acceptée.

1.7.6 Un fournisseur ne peut transmettre une attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise.

Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

La violation des dispositions des deux paragraphes précédents constitue une infraction suivant le Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 2) et rend son auteur passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$. En cas de récidive, les amendes minimale et maximale sont portées au double.

1.7.7 L'attestation de Revenu Québec n'est pas nécessaire si le fournisseur est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

1.8 AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du contrat découlant du présent appel d'offres, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminées.

1.9 ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Par le dépôt du formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire » joint à l'annexe 1 et dûment signé, le soumissionnaire déclare notamment, avoir établi la présente soumission sans collusion et sans avoir établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent allant à l'encontre de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral, entre autres quant aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules utilisés pour établir les prix, à la décision de présenter, de ne pas présenter ou de retirer une soumission ainsi qu'à la présentation d'une soumission qui, volontairement, ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres. Le soumissionnaire déclare également que ni lui, ni une personne qui lui est liée n'ont été déclarés coupables dans les cinq années précédant la date de présentation de la soumission, d'un acte criminel ou d'une infraction énoncés au point 9 de l'Attestation.

1.10 DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES

Par le dépôt de la « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » jointe à l'annexe 2 et dûment signée, le soumissionnaire déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbying :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbying, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbying ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le soumissionnaire reconnaît que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbying par l'organisme public.

1.11 COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

La collecte et l'utilisation des renseignements personnels et confidentiels s'effectueront dans le cadre de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après désignée « Loi sur l'accès », et sous réserve des exceptions qui y sont prévues.

Aux fins de l'évaluation et de la validation des soumissions soumises dans le cadre de cet appel d'offres, des renseignements personnels et confidentiels peuvent être recueillis et transmis par le fournisseur, tels que certains renseignements d'affaires. Lorsque de tels renseignements sont transmis, ils sont accessibles au personnel concerné de la direction générale des acquisitions, de la direction générale des finances, au représentant et au personnel concerné du CSPQ et de l'organisme public et à la direction des affaires juridiques.

Une fois le contrat adjudgé, lorsqu'un renseignement personnel et confidentiel est recueilli, ce renseignement est accessible à la personne qui doit en prendre connaissance pour les fins liées à la réalisation du contrat ou pour s'assurer du respect des obligations qui incombent aux parties, quand celle-ci a la qualité pour le recevoir lorsque ce renseignement est nécessaire à l'exercice de ses fonctions et utilisé aux fins pour lesquelles il a été recueilli ou que la loi autorise son utilisation.

La personne concernée par un renseignement personnel détenu par un organisme public peut y avoir accès et le faire rectifier, le cas échéant.

1.12 REGROUPEMENT DE FOURNISSEURS (CONSORTIUM)

Lorsque des fournisseurs désirent former un regroupement, les règles suivantes s'appliquent selon que la structure du regroupement soit juridiquement organisée ou non juridiquement organisée.

a) ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Structure juridiquement organisée

Une seule attestation relative à la probité du soumissionnaire doit être remplie et signée, soit l'attestation du regroupement de fournisseurs.

Structure non juridiquement organisée

Chaque fournisseur composant le regroupement devra remplir et signer sa propre attestation et la joindre à la soumission déposée par le regroupement de fournisseurs.

b) DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME
EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À
L'APPEL D'OFFRES

Structure juridiquement organisée

Une seule déclaration doit être remplie et signée, soit la déclaration du regroupement de fournisseurs.

Structure non juridiquement organisée

Chaque fournisseur composant le regroupement devra remplir et signer sa propre déclaration et la joindre à la soumission déposée par le regroupement de fournisseurs.

c) ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

Structure juridiquement organisée

Une seule attestation de Revenu Québec doit être fournie, soit l'attestation du regroupement de fournisseurs.

Structure non juridiquement organisée

Chaque fournisseur composant le regroupement devra fournir sa propre attestation et la joindre à la soumission déposée par le regroupement de fournisseurs. Si un fournisseur composant le regroupement n'est pas en mesure de fournir l'attestation, la soumission du regroupement des fournisseurs sera considérée inadmissible.

d) RESPONSABILITÉ ET POUVOIR DE SIGNATURE

Structure juridiquement organisée

Les règles relatives au pouvoir de signature peuvent varier selon que le fournisseur est une personne morale ou une société en nom collectif ou en commandite.

Structure non juridiquement organisée

Les fournisseurs faisant partie d'un tel regroupement sont solidairement responsables de l'exécution du contrat et du respect des termes, obligations, conditions et spécifications qu'il contient.

Chaque fournisseur membre du regroupement doit signer le contrat ou en autoriser spécifiquement la signature par l'un ou l'autre des membres du regroupement. Par contre, l'organisme public demande expressément qu'un seul fournisseur agisse comme interlocuteur pour ce regroupement pour l'exécution du contrat. Cet interlocuteur signe tous les documents faisant partie de la soumission du regroupement. C'est à ce fournisseur que sont transmises notamment les indications et directives.

À cet effet, un document d'une page sous forme de lettre ou de déclaration désignant cet interlocuteur doit être joint à la soumission et signé par tous les fournisseurs du regroupement.

Le fournisseur qui agit comme interlocuteur désignera à la signature du contrat une personne pour agir comme représentant désigné du regroupement pour l'exécution du contrat. L'organisme public se réserve la possibilité d'exiger que le fournisseur qui agit comme interlocuteur ou la personne identifiée pour agir comme représentant soit remplacé si des difficultés surviennent dans l'exécution du contrat du fait, par exemple, du manque de collaboration de ce fournisseur ou du représentant avec l'organisme public ou du manque de collégialité avec les autres fournisseurs membres du regroupement ou avec les représentants de l'organisme public ou de sa clientèle.

e) POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Structure juridiquement organisée

Les règles relatives à la détention d'un document délivré par l'Office québécois de la langue française attestant le respect de cette exigence devront être appliquées par l'entité issue du regroupement organisé.

Structure non juridiquement organisée

Chaque fournisseur membre du regroupement dont l'entreprise compte plus de 50 employés doit détenir un document délivré par l'Office québécois de la langue française attestant le respect de cette exigence.

1.13 QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire ayant reçu ou pris possession du présent document d'appel d'offres et qui choisit de ne pas présenter de soumission doit transmettre le formulaire ci-dessous. Cependant, avant de transmettre ce formulaire, si le fournisseur considère qu'un ou plusieurs éléments du document d'appel d'offres ne lui permettent pas de présenter une soumission, il est invité à poser des questions ou à identifier les éléments qui feraient en sorte qu'il ne pourrait pas déposer une soumission, et ce, avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

Titre du projet : <u>Cartouches d'impression et consommables</u>	
Numéro du projet : <u>999106484</u>	
QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION	
Si votre entreprise ne participe pas à l'appel d'offres, veuillez compléter et retourner le présent questionnaire en indiquant les raisons qui expliquent votre non-participation.	
Nom de l'entreprise : _____	
Adresse postale : _____ _____	
Téléphone : _____	
<i>(Veuillez cocher une des cases suivantes.)</i>	
<input type="checkbox"/>	Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est : (spécifiez le domaine) _____ _____
<input type="checkbox"/>	Votre demande nous apparaît restrictive en raison des points suivants : (spécifiez) _____ _____
<input type="checkbox"/>	Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné se situe à l'extérieur de notre zone géographique d'opération.
<input type="checkbox"/>	Autres raisons : (expliquez) _____ _____ _____
Nom (en lettres moulées) : _____	
Fonction : _____	
Signature : _____	
Adresse de retour : Madame Sylvie Bourdon Centre de services partagés du Québec Direction générale des acquisitions Par courriel : sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca Par télécopieur : 418 643-9192	

Note importante :

L'information contenue dans ce questionnaire sert à connaître les raisons ayant mené une entreprise à ne pas présenter de soumission dans le cadre d'un appel d'offres malgré l'obtention des documents d'appel d'offres.

2 DESCRIPTION DES BESOINS

Titre du projet : Cartouches d'impression et consommables

2.1 CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES

La Direction générale des acquisitions (DGACQ) du CSPQ procède au présent appel d'offres pour le compte et au nom d'un regroupement d'organismes publics. .

Le fournisseur s'engage à livrer les biens ou services visés conformément au présent document.

2.1.1 Présentation des organismes publics

Les organismes publics identifiés à l'annexe 15 ont régulièrement besoin de cartouches d'impression et de consommables pour les imprimantes et imprimantes multifonctions.

2.2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour but d'acquérir une quantité approximative de cartouches d'impression et consommables pour le compte des organismes publics identifiés à l'annexe 15.

2.2.1 Catégories de cartouches d'impression et consommables visés par l'appel d'offres

Le tableau ci-dessous décrit les catégories de cartouches d'impression et consommables visés par l'appel d'offres et utilisés par les organismes publics.

Tableau descriptif des catégories de cartouches d'impression et consommables	
CATÉGORIE	DESCRIPTION
A	Biens originaux : Cartouches d'impression et consommables ¹ originaux
B	Biens réusinés : Cartouches d'impression et consommables ¹ réusinés
C	Biens compatibles : Cartouches d'impression et consommables ¹ compatibles

¹ Les consommables sont les accessoires d'entretien liés aux imprimantes, tels que des tambours, des unités de transfert ou de fusion et des trousse de maintenance.

2.2.2 Estimés monétaires pour chacune des catégories de cartouches d'impression et consommables visés par l'appel d'offres

Pour ce contrat à commandes d'une durée prévue de 22 mois, les estimés d'achats prévus par les organismes publics, identifiés à l'annexe 15 des présents documents, sont :

Pour la période prévue du 2014-09-01 au 2016-06-30

- Biens de la catégorie A : 10 500 000 \$
- Biens de la catégorie B : 1 000 000 \$
- Biens de la catégorie C : 1 500 000 \$

Total pour toutes les catégories : 13 000 000 \$

Les volumes estimés ci-dessus et les quantités indiquées ci-dessous ne représentent nullement un engagement de la part du CSPQ. En présentant une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le CSPQ de tels renseignements, données ou estimations.

2.2.3 Historique des ventes du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014 (24 mois)

À titre informatif, voici l'historique des ventes du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014 par numéro de bien original du fabricant et par catégorie, pour les cartouches suivantes :

Numéro de bien original	Catégorie A/B/C	Quantité vendue
1382925	A	884
	B	680
Total 1382925		1564
12A7465	B	1186
	C	1
Total 12A7465		1187
C4127X	A	867
	B	329
	C	11
Total C4127X		1 207
C8061X	A	790
	B	360
	C	17
Total C8061X		1 167
C8543X	A	294
	B	413
Total C8543X		707
C9730A	A	1 181
	B	165
	C	60
Total C9730A		1 406
C9731A	A	1 098
	B	151
	C	62
Total C9731A		1 311
C9732A	A	1 122
	B	139
	C	70
Total C9732A		1 331
C9733A	A	1 117
	B	143
	C	80
Total C9733A		1 340
CB435A	A	844
	B	10
Total CB435A		854
CB436A	A	1 201
	B	54
Total CB436A		1 255
CC364A	A	1 369
	B	316
Total CC364A		1 685
CC364X	A	1 374
	B	214
	C	264
Total CC364X		1 852
CC530A	A	1 043
	B	93
	C	3
Total CC530A		1 139
CC531A	A	1 124
	B	69
	C	1
Total CC531A		1 194
CC532A	A	1 061
	B	72
	C	1
Total CC532A		1 134

CC533A	A	1 085
	B	74
	C	1
Total CC533A		1 160
CE255X	A	1 563
	B	166
	C	2 049
Total CE255X		3 778
CE260A	A	707
	B	26
Total CE260A		733
CE390X	A	658
	B	501
Total CE390X		1 159
CE505X	A	1 557
	B	165
Total CE505X		1 722
E260A11A	A	778
	B	287
Total E260A11A		1 065
Q1338A	A	1 301
	B	553
	C	16
Total Q1338A		1 870
Q5942X	A	2 231
	B	1 158
	C	8
Total Q5942X		3 397
Q5949X	A	527
	B	40
Total Q5949X		567
Q5950A	A	733
	B	36
Total Q5950A		769
Q6470A	A	1 050
	B	33
Total Q6470A		1 083
Q7551X	A	984
	B	1 107
	C	6
Total Q7551X		2 097
Q7553X	A	786
	B	21
Total Q7553X		807
T650H11A	A	2 687
	B	91
Total T650H11A		2 778
TN-580	A	597
	B	48
	C	6
Total TN-580		651
64015HA	A	1 803
	B	163
Total 64015HA		1 966
Total pour ces biens		45 935

2.2.4 Durée du contrat

Le contrat entre en vigueur le 1er septembre 2014 ou à sa date de signature si celle-ci est postérieure à la date indiquée et se termine le 30 juin 2016.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

Aucun travail en vue de l'exécution du contrat ne doit être commencé avant l'octroi du contrat et le CSPQ n'assumera aucune responsabilité pour de tels travaux.

2.2.5 Modalités

Le fournisseur pourra soumissionner pour un ou plusieurs biens dans l'une ou plusieurs catégories.

Le CSPQ conclura un contrat à commandes qui comprendra plusieurs catégories de biens. Les biens d'un fournisseur seront retenus sur la base de critères de conformité, établis aux présents documents d'appel d'offres. Les biens non conformes d'un fournisseur ne seront pas retenus sans toutefois entraîner la non-conformité du fournisseur à moins qu'aucun des biens proposés par un fournisseur ne soit conforme. Ainsi, le CSPQ conclura des contrats avec les fournisseurs ayant soumis au moins un bien conforme dans une des catégories.

2.2.6 Biens et prix soumis

Les prix soumis pour les biens des catégories A, B et C demeurent fermes pour toute la durée du contrat, à l'exception du cas prévu à l'article 2.2.7 « Garantie de prix ».

La taxe de vente du Québec (TVQ), la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans le prix soumis.

Les taxes à percevoir devront être indiquées sur la facture à la livraison des biens.

Les prix soumis doivent inclure les écofrais.

Le fournisseur doit remplir le ou les bordereaux de prix (annexes 4A, 4B ou 4C), selon les biens soumis.

Le ou les bordereaux de prix doivent être présentés, conformément à l'article 3.17 « Conditions de conformité des soumissions ».

Toutes les pages d'un bordereau de prix présenté doivent être jointes à la soumission du fournisseur.

Ces bordereaux de prix, annexes 4A, 4B et 4C, sont joints en format papier et Excel aux documents du présent appel d'offres.

2.2.6.1 Bordereau de prix pour les biens originaux (cartouches et consommables originaux-**Annexe 4A**)

Au bordereau de prix pour les biens originaux (cartouches et consommables originaux - **annexe 4A**), le fournisseur doit indiquer les prix pour les biens originaux qu'il soumet et pour lesquels il détient une autorisation du fabricant (réf. article 2.5.3 « Fournisseurs autorisés »). Il doit compléter la colonne no 3 « Prix soumis pour bien original, incluant le frais de gestion de 1 % » pour les biens soumis de la colonne no 2.

Si un prix est à 0,00 \$ ou n'est pas inscrit dans la colonne no 3 pour un bien original dans l'annexe 4A, la DAGCQ considérera que le fournisseur ne soumet pas de prix pour ce bien.

2.2.6.2 Bordereau de prix de biens réusinés (cartouches et consommables réusinés - **Annexe 4B**)

Le fournisseur doit indiquer les renseignements suivants au bordereau de prix de biens réusinés (cartouches et consommables réusinés – **Annexe 4B**) pour chacun des biens réusinés qu'il soumet et pour lesquels il détient une autorisation du fabricant (réf. article 2.5.3 « Fournisseurs autorisés ») :

1. Dans la colonne no 6, le numéro du bien réusiné pour le fournisseur qui soumet le prix (numéro de bien qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public)
2. Dans la colonne no 7, le prix soumis pour le bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1%.

Si un numéro de bien réusiné pour le fournisseur a été omis dans la colonne no 6 de l'annexe 4B, la DAGCQ considérera que le numéro de ce bien sera le numéro du bien original lui correspondant dans la colonne no 5.

Si un prix est à 0,00 \$ ou n'est pas inscrit dans la colonne no 7 pour un bien réusiné de l'annexe 4B, la DAGCQ considérera que le fournisseur ne soumet pas de prix pour ce bien.

2.2.6.3 Bordereau de prix pour les biens compatibles (cartouches et consommables compatibles -**Annexe 4C**)

Le fournisseur doit indiquer les renseignements suivants au bordereau de prix de biens compatibles (cartouches et consommables compatibles – **Annexe 4C**) pour chacun des biens compatibles qu'il soumet et pour lesquels il détient une autorisation du fabricant (réf. article 2.5.3 « Fournisseurs autorisés ») :

1. Dans la colonne no 10, le numéro du bien compatible pour le fournisseur qui soumet le prix (numéro de bien qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public)
2. Dans la colonne no 11, le prix soumis pour le bien compatible, incluant le frais de gestion de 1%

Si un numéro de bien compatible pour le fournisseur a été omis dans la colonne no 10 de l'annexe 4C, la DAGCQ considérera que le numéro de ce bien sera le numéro du bien original lui correspondant dans la colonne no 9.

Si un prix est à 0,00 \$ ou n'est pas inscrit dans la colonne no 11, pour un bien compatible de l'annexe 4C, la DAGCQ considérera que le fournisseur ne soumet pas de prix pour ce bien.

2.2.7 Garantie de prix

Pour l'application du présent article, l'expression « clientèle du secteur public » désigne tout organisme public au sens de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1.1), l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par l'Assemblée nationale pour exercer une fonction en relevant ainsi que toute personne morale de droit public, ce qui comprend notamment les sociétés d'État, l'ensemble des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et municipal au Québec.

Pendant toute la durée du contrat, le fournisseur s'engage à accorder au présent regroupement d'organismes publics, pour chacun des biens inscrits au contrat à commandes, les plus bas prix qu'il consent pour ces biens dans le cadre d'autres contrats impliquant une clientèle du secteur public dans la mesure où ces autres contrats impliquent une acquisition de biens comparable aux estimations de chacune des catégories de cartouches d'impression et consommables prévues à l'article 2.2.2 « Estimés monétaires... ».

Pour l'application de l'alinéa précédent, le fournisseur s'engage à communiquer au CSPQ dans les plus brefs délais les plus bas prix consentis à la clientèle du secteur public. Le fournisseur n'est pas tenu de communiquer la clientèle du secteur public à qui ces plus bas prix ont été consentis.

Dans les trente (30) jours suivant la communication des prix consentis, le CSPQ met à jour le portail d'approvisionnement en affichant les nouveaux prix.

2.2.8 Ajout de biens au contrat

Pour toute la durée du contrat à commandes, un fournisseur peut demander par courriel à la DGACQ d'ajouter un modèle de cartouche et/ou de consommable original, non existant dans la liste des biens du contrat à commandes présent, et en lien avec le contrat à commandes des imprimantes et imprimantes multifonctions du CSPQ, en autant que le bien respecte toutes les clauses du présent contrat.

Le représentant de la DGACQ se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande d'ajout d'un bien.

2.2.9 Distributeurs autorisés

Au dépôt de sa soumission, le fournisseur, qui a des distributeurs autorisés, devra fournir la liste de ceux-ci avec leurs coordonnées et leurs numéros d'entreprises du Québec (NEQ). Le fournisseur devra utiliser l'annexe 10 pour l'entrée de ces données. Cette annexe en format Excel est jointe aux documents d'appel d'offres.

Le fournisseur pourra faire la demande d'ajout ou de retrait d'un distributeur autorisé durant toute la durée du contrat, sous réserve de l'acceptation par la DGACQ. Le fournisseur devra transmettre à la DGACQ la liste à jour de ses distributeurs, le cas échéant.

2.2.10 Facturation

Les factures des biens livrés, acheminées aux organismes publics, doivent être clairement identifiées au nom et à l'adresse du fournisseur qui a soumis les prix pour les biens et qui est retenu pour le contrat à commandes des cartouches d'impression et des consommables. Le fournisseur doit indiquer la description, la quantité et le prix unitaire du bien livré sur la facture de l'organisme public.

Les paiements de factures des organismes publics seront acheminés au nom et à l'adresse du fournisseur qui a soumis les prix pour les biens et qui est retenu pour ce contrat à commandes.

Malgré les deux premiers alinéas, le fournisseur peut autoriser des distributeurs visés à l'article 2.2.9 « Distributeurs autorisés » à facturer directement les organismes publics. Dans ce cas, lorsqu'un organisme public effectue son paiement du au distributeur, le fournisseur donne quittance complète et finale à l'organisme public. Les factures émises par les distributeurs comportent les mêmes mentions que celles prévues au premier alinéa.

Le fournisseur doit indiquer à l'annexe 10 lesquels de ses distributeurs autorisés factureront directement les organismes publics.

Les noms et coordonnées des distributeurs qui facturent la clientèle pour un fournisseur conforme devront être inscrits sur le site administratif du CSPQ pour le contrat à commandes des cartouches d'impression et consommables.

2.2.11 Exigence pour le fournisseur

Le fournisseur doit être en affaires depuis au moins cinq (5) ans dans le domaine de la vente de cartouches d'impression au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable. Des documents pertinents à cette exigence pourront être demandés au fournisseur par le CSPQ.

2.2.11.1 Sanctions

En plus des recours du CSPQ décrits au présent appel d'offres, les sanctions prévues dans ces articles s'appliquent, à toute commande effectuée dans le cadre du contrat à commandes, après validation de l'infraction par le représentant de la DGACQ et dans les cas suivants :

1. le non-respect des modalités d'acquisition;
2. le non-respect des prix offerts dans le contrat à commandes;
3. la livraison de biens différents de ceux acceptés dans le contrat à commandes;
4. le non-respect des choix mentionnés sur la commande de l'organisme public;
5. le non-respect de toute autre clause du présent appel d'offres.

La non-conformité à une obligation contractuelle est signifiée au fournisseur, par un avis écrit du représentant de la DGACQ et doit être corrigée dans le délai imparti, sans quoi l'article 2.2.11.2 « Pénalités » s'applique automatiquement.

Le fournisseur est susceptible de se voir imposer les sanctions prévues, si ses distributeurs autorisés ne respectent pas les termes et conditions du contrat à commandes.

2.2.11.2 Pénalités

Sauf le défaut par le fournisseur de respecter les délais de livraison prévus à l'article 2.3.1 « Livraison », tout défaut par le fournisseur de respecter les délais ou toute autre obligation identifiée au présent appel d'offres entraînera une pénalité de 1 000 \$. En cas de récidive, la pénalité sera de 2 000 \$.

2.2.12 Biens réusinés

À la demande de la DGACQ seulement, pour les biens réusinés qui ont été soumis, le fournisseur devra transmettre les numéros de ces biens (codes de produits) du fabricant. La liste de ces numéros devra être signée par le fabricant des biens réusinés soumis.

2.3 DESCRIPTION SOMMAIRE DES BESOINS

2.3.1 Livraison

2.3.1.1 Adresse et frais de livraison

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande produit par l'organisme public.

Les frais de livraison sont inclus pour toute commande de l'organisme public de 150 \$ ou plus.

Un frais de 6,00 \$ s'appliquera sur toute commande de l'organisme public, dont le montant est inférieur à 150 \$.

Cependant, les organismes publics, situés aux endroits mentionnés ci-dessous, peuvent assumer des frais de livraison, peu importe le montant de la commande. Ces organismes publics pourront communiquer avec le fournisseur à ce sujet.

Endroits :

- L'Île d'Anticosti;
- Les Îles de la Madeleine;
- Les municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

2.3.1.2 Conditions de livraison

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents organismes publics, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit livrer les biens et services dans un délai maximal de **trois (3) jours ouvrés** suivant la date de réception du formulaire de commande de l'organisme public. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception du formulaire de commande de l'organisme public.

Advenant que le fournisseur soit dans l'impossibilité de respecter le délai susmentionné, selon le cas, il doit immédiatement en informer l'organisme public qui lui a transmis la commande, lequel pourra, s'il le désire, transiger avec un autre fournisseur et annuler sa commande.

Le fournisseur doit clairement indiquer le destinataire du bien sur le bon de livraison.

Le fournisseur qui commet une erreur de livraison doit récupérer ou remplacer gratuitement le bien livré ou accorder un crédit ou un remboursement équivalent au prix du bien dans les **cinq (5) jours ouvrés** après en avoir été informé par l'organisme public identifié. Celui-ci doit informer le fournisseur dans un délai maximum de 60 jours calendrier de la réception définitive des biens. Dans ce cas, le frais de retour du bien est à la charge du fournisseur.

Si l'organisme public commet une erreur en commandant un bien, le fournisseur s'engage à accorder un crédit ou un remboursement équivalent au prix du bien, ou à remplacer gratuitement le bien dans les **cinq (5) jours ouvrés** après en avoir été informé par l'organisme public. Celui-ci doit informer le fournisseur dans un délai maximum de 60 jours calendrier de la réception définitive des biens. Dans ce cas, le frais de retour du bien peut être à la charge de l'organisme public.

Le fournisseur doit remplacer et récupérer gratuitement tous les biens endommagés lors de la livraison dans les **cinq (5) jours ouvrés** après en avoir été informé par l'organisme public. Celui-ci doit informer le fournisseur dans un délai maximum de 60 jours calendrier de la réception définitive des biens.

Le fournisseur demeure responsable des obligations du présent contrat à commandes.

2.3.1.3 Pénalités en cas de retard dans le délai de livraison

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé à l'article précédent, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de la facture de l'organisme public pour les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant **1 %** de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de **10 %** de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

2.3.2 Emballage et expédition

L'emballage et l'expédition doivent être effectués conformément aux normes utilisées dans l'industrie pour le type de bien en question, de sorte que ceux-ci arrivent en bon état à destination. Des bordereaux d'emballage doivent accompagner chaque livraison.

2.3.3 Garantie des biens

Le bien doit être couvert par la garantie usuelle du fabricant. Cette garantie prend effet à la date de livraison.

Également, le fournisseur garantit que tous les biens soumis et livrés sont conformes aux spécifications de l'appel d'offres, propres à effectuer les fonctions décrites dans la documentation technique et publicitaire du fournisseur et que les biens soumis sont conformes aux spécifications contenues dans cette documentation.

Les biens soumis doivent rencontrer les spécifications techniques du fabricant.

2.3.4 Service après-vente

En cas de nettoyage, de bris ou de fonctionnement défectueux d'une imprimante ou d'imprimante multifonction, causé par les cartouches d'impression ou les consommables du fournisseur, les réparations ou le service d'entretien requis sont de la responsabilité du fournisseur qui a soumis les prix pour les cartouches et/ou consommables en utilisation sur l'imprimante.

Le coût total des réparations ou du service d'entretien requis (les pièces et la main-d'œuvre) ainsi que les frais de déplacement doivent être assumés par le fournisseur. La réparation ou le service d'entretien de l'imprimante est effectué sur place. Cependant, si la réparation ou le service d'entretien requiert le déplacement de l'imprimante dans un atelier de réparation, le fournisseur est responsable du coût de tous les transports.

Toute mention contraire ou qui restreint la portée du présent article inscrite sur tout document du fournisseur n'a pas d'effet et ne lie pas l'organisme public.

Dans le cas où l'encre d'une cartouche a coulé dans une imprimante ou qu'une cartouche ou un consommable a endommagé une imprimante, l'organisme public doit communiquer avec le fournisseur du bien avant que les travaux de réparation ou d'entretien de l'imprimante soient entrepris.

Ces conditions de service après-vente ne s'appliquent pas si la cartouche ou le consommable a été modifié, endommagé, installé incorrectement ou maltraité par l'organisme public ou si la cartouche est vide.

2.3.5 Délai de service après-vente

En référence à l'article précédent, le fournisseur doit effectuer l'entretien ou la réparation d'une imprimante dans un délai de quatorze (14) heures ouvrées suivant l'heure et la date de l'appel de service de l'organisme public. Si ce délai n'est pas respecté, il s'engage à fournir, à ses frais, une imprimante de remplacement équivalente, le temps que dure la réparation. Cette imprimante devra être livrée dans un délai maximal de 7 jours ouvrés suivant l'heure et la date de l'appel de service de l'organisme public.

2.3.6 Biens défectueux

Tout bien défectueux doit être remplacé aux frais du fournisseur dans un délai maximal de quinze (15) jours ouvrés après en avoir été informé par l'organisme public. Si le fournisseur ne respecte pas ce délai, il devra accorder à l'organisme public un crédit ou un remboursement équivalent au prix du bien défectueux. L'organisme public doit informer le fournisseur qu'un bien est défectueux dans un délai maximum de 60 jours calendrier de la réception définitive des biens.

Lorsque le bien doit être retourné au fournisseur pour défectuosité plus d'une fois, l'organisme public peut exiger du fournisseur d'obtenir un remboursement pour ce bien et ainsi annuler la commande.

2.3.7 Aide et dépannage

Le fournisseur doit être en mesure de fournir un service d'aide et de dépannage en français par le biais d'une ligne téléphonique pendant les heures normales de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrés. Ce sera principalement pour répondre à des questions concernant la description, la livraison et la facturation des biens, mais sans s'y limiter.

2.4 DESCRIPTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES AU BIEN ET SERVICE

Les besoins spécifiques aux biens et services requis sont présentés dans les articles suivants.

2.4.1 Exigences pour les biens visés

Les cartouches d'impression de ce contrat sont des cartouches à technologie laser ou encre solide. Ce sont des cartouches d'impression à haut rendement (3000 pages d'impression ou plus).

Certaines cartouches d'impression d'un rendement moindre sont incluses au contrat car elles répondent aux besoins de la clientèle.

Les fournisseurs doivent fournir, avec chaque vente de cartouches d'impression ou de consommables, les instructions d'installation de biens vendus, rédigées en français.

Important :

Les fabricants des biens soumis doivent posséder la certification suivante :

1. Certificat valide indiquant que le fabricant possède un système d'assurance de la qualité, conforme à la norme ISO 9001 :2008. Ce certificat d'enregistrement doit être délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci.

Ce certificat doit être joint à la soumission du fournisseur pour les biens soumis. Si le fournisseur soumet des biens pour plus d'un fabricant, il doit joindre à sa soumission les certificats pour chacun des fabricants.

Cette certification ISO 9001 :2008 doit être maintenue pour toute la durée du contrat.

2.4.2 Description de la cartouche d'impression originale de la catégorie A

La cartouche d'impression originale (OEM : Original Equipment Manufacturer) de la catégorie A (référence : article 2.2.1 « Catégories de cartouches d'impression et consommables... ») est un bien conçu et commercialisé exclusivement par le fabricant d'imprimantes ou imprimantes multifonctions, livrée dans un emballage original avec les scellés du fabricant. Elle doit rencontrer les exigences décrites à l'article 2.4.5 « Normes ISO 19752, 19798 et 27411 ».

Aucun bien substitut ou équivalent ne sera accepté, car celui-ci est considéré comme un bien de la catégorie des cartouches réusinées ou compatibles.

2.4.3 Description de la cartouche d'impression réusinée de la catégorie B

La cartouche d'impression réusinée de la catégorie B est une cartouche remise à neuf par un fabricant spécialisé dans le domaine qui répond aux exigences du programme d'homologation de l'ONGC (Office des normes générales du Canada) décrites à l'article 2.4.6 « Homologation à la norme CAN/CGSB-53.148-2011 - Cartouches de toner remises à neuf de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) ».

Les matériaux utilisés pour la remise à neuf des cartouches doivent être de la meilleure qualité et tous les travaux doivent être exécutés par un technicien certifié. Les pièces de remplacement doivent être de qualité égale ou supérieure aux pièces d'origine. Une cartouche originale neuve doit servir de cartouche de contrôle.

Les cartouches remises à neuf (réusinées) doivent produire une qualité d'impression égale ou supérieure à celle de la cartouche originale neuve et doivent conserver cette qualité pour un nombre de copies (rendement d'impression) égal ou supérieur à celui obtenu avec la cartouche de contrôle.

La remise à neuf de la cartouche réusinée comprend les étapes suivantes :

- traitement comprenant le démontage de la cartouche, l'enlèvement de l'encre (toner) restant;
- l'inspection, le nettoyage et le réglage de toutes les composantes;
- le remplacement du tambour à cellule photoréceptrice organique par un tambour de rechange neuf;
- le réapprovisionnement en encre (toner);
- le remplacement des pièces usées ou endommagées;
- le remontage et la mise à l'essai de la cartouche remise à neuf.

2.4.4 Description de la cartouche d'impression compatible de la catégorie C

La cartouche d'impression compatible de la catégorie C est une cartouche fabriquée par un manufacturier spécialisé dans le domaine, laquelle cartouche est assujettie aux mêmes exigences que la cartouche originale (OEM). Elle doit rencontrer les exigences décrites à l'article 2.4.5 « Normes ISO 19752, 19798 et 27411 ».

La cartouche compatible est fabriquée de pièces neuves et récupérées. Elle doit produire une qualité et un rendement d'impression égaux ou supérieurs à ceux de la cartouche originale neuve.

Aucun bien substitut ou équivalent ne sera accepté, car celui-ci est considéré comme un bien de la catégorie des cartouches originales ou réusinées.

2.4.5 Normes ISO 19752, 19798 et 27411

Toutes les cartouches d'impression originales (OEM) et compatibles, introduites sur le marché depuis le 1^{er} juillet 2007, doivent avoir les certifications suivantes :

Plus spécifiquement, pour les cartouches dédiées à une imprimante ou imprimante multifonction à technologie laser, les normes sont les suivantes :

- ISO 19752 : pour les cartouches originales et compatibles monochromes;
- ISO 19798 : pour les cartouches originales et compatibles couleur.

Pour les cartouches des imprimantes ou imprimantes multifonctions ayant une technologie à encre solide, les exigences sont :

- ISO 24711 pour les cartouches monochromes et couleurs.

Au dépôt de la soumission, les fournisseurs devront fournir les documents qui démontrent la conformité du bien soumis à ces normes.

2.4.6 Homologation à la norme « CAN/CGSB-53.148-2011 - Cartouches de toner remises à neuf » de l'Office des normes générales du Canada (ONGC)

Le fournisseur doit soumettre des biens réusinés d'un fabricant, pour lequel au moins trois (3) des quatre (4) biens suivants ont été homologués à la norme « CAN/CGSB-53.148-2011 - Cartouches de toner remises à neuf » par l'ONGC et qui possède un numéro de listage de cette organisation :

CC364X (Cartouche noire pour les imprimantes HP P4015 et P4515);
Q5945A (Cartouche noire pour les imprimantes HP 4345mfp et M4345mfp);
T650H21A (Cartouche noire pour les imprimantes Lexmark T650, T652 et T654);
64035HA (Cartouche noire pour les imprimantes Lexmark T640, T642 et T644).

Le fournisseur doit s'assurer que le fabricant des biens réusinés soumis, pour lequel il détient une autorisation du fabricant (référence : article 2.5.3 « Fournisseurs autorisés »), maintient son homologation à l'ONGC pour au moins trois (3) des quatre (4) biens précités au présent article pour toute la durée du contrat à commandes. Le fournisseur est responsable d'informer la DGACQ si cette homologation d'au moins trois (3) des quatre (4) biens en question devient non valide en cours de contrat.

Un délai de vingt (20) jours ouvrés sera accordé au fournisseur, à compter de la date d'un avis de non-conformité de la DGACQ pour l'homologation à l'ONGC d'un fabricant, pour fournir la preuve à la DGACQ que le présent article est respecté. Si le fournisseur n'obtient pas cette preuve dans le délai prescrit, la DGACQ pourra retirer du contrat à commandes les biens du fabricant, soumis par le fournisseur, et ce, tant que le fabricant n'aura pas recouvré l'homologation requise à l'ONGC pour au moins trois (3) des quatre (4) biens précités. Les biens pourront être réintroduits au contrat à commandes aux mêmes prix qu'ils étaient lors de leur retrait, le cas échéant.

Le fournisseur doit inscrire le numéro de listage du ou des fabricant des biens réusinés soumis à l'annexe 7 « Fiche de renseignements supplémentaires », provenant de l'ONGC pour l'homologation des biens à la norme « CAN/CGSB-53.148-2011 - Cartouches de toner remises à neuf ».

Le fournisseur, retenu au contrat à commandes, **doit** offrir exclusivement les biens réusinés du fabricant, pour lequel il détient une autorisation, et qui maintient en vigueur l'homologation requise au présent article pour toute la durée du contrat à commandes.

L'autorisation du fabricant doit être fournie par un fabricant de cartouches réusinées, dont les biens ont été homologués à l'ONGC, selon le présent article, et non par un distributeur ou un revendeur de cartouches réusinées.

2.4.7 Disponibilité des biens

Le fournisseur s'engage à fournir et livrer les biens identifiés dans sa soumission. Il s'engage également à tenir un inventaire permanent des cartouches d'impression de nature courante, à volume important de ventes, pour répondre aux besoins de la clientèle.

Le fournisseur s'engage à aviser le représentant de la DGACQ lorsqu'un bien est en rupture d'inventaire depuis **30 jours** calendrier afin que ce bien soit retiré du contrat à commandes. Le fournisseur doit aviser par courriel le représentant de la DGACQ lorsque le bien est de nouveau disponible afin qu'il soit réintégré dans le contrat aux mêmes termes et conditions.

Une liste des biens retenus au contrat sera émise sur le portail d'approvisionnement du CSPQ à partir des biens des fournisseurs qui rencontrent les exigences du présent appel d'offres.

2.4.8 Identification des biens

Tout bien livré doit être identifié avec le code du bien correspondant au bien inscrit dans le contrat à commandes.

2.4.9 Récupération des cartouches vides

Pour toute vente effectuée chez un organisme public, le fournisseur doit récupérer les cartouches vides que l'organisme public lui remet. Le fournisseur a l'obligation d'accepter **un minimum de cinq (5) cartouches** remises par l'organisme public, et ce, indépendamment de la catégorie de cartouches (référence article 2.2.1 « Catégories de cartouches d'impression et consommables visés par l'appel d'offres ») que l'organisme public a en sa possession, lesquelles peuvent être différentes de celles qu'il achète.

Le fournisseur, doit assumer les frais de retour des cartouches vides et les récupérer dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrés suivant la demande du client.

Le fournisseur qui a vendu une cartouche ne peut exiger que le client lui retourne la cartouche vide, et ce, même si des écrits inscrits sur les biens l'exigent. Le retour de la cartouche vide par l'organisme public doit se faire sur une base volontaire même si le fournisseur vend la cartouche.

Le fournisseur demeure responsable d'assurer la récupération des cartouches vides. Tous les fournisseurs retenus doivent fournir leur plan de récupération des cartouches au moment du dépôt des soumissions.

De plus, si le fournisseur identifie des distributeurs autorisés dans sa soumission et que ceux-ci récupèrent les cartouches vides de l'organisme public, le fournisseur doit fournir le plan de récupération des cartouches de chacun de ses distributeurs avant la signature du contrat. Les distributeurs s'engagent à respecter leur plan de récupération de cartouches.

2.4.10 Recyclage des cartouches

Toutes les cartouches qui font partie du présent contrat à commandes doivent être réutilisables ou recyclables par toute entreprise spécialisée dans ce domaine.

2.5 PARTICULARITÉS DE L'APPEL D'OFFRES

2.5.1 Rapport de consommation

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le présent appel d'offres. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus ci-après.

Même en l'absence de commande pendant les périodes déterminées, le fournisseur doit transmettre un rapport de consommation.

Toute commande annulée doit être incluse dans le rapport de consommation et identifiée clairement comme ayant été annulée.

Calendrier de production et de transmission du rapport de consommation

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 9. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@csqgouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Périodes couvertes par le rapport	Délai <u>maximal</u> pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

Nonobstant le calendrier ci-dessus, le dernier rapport de consommation doit être transmis au CSPQ au plus tard trois (3) semaines suivant la fin du contrat.

2.5.1.1 Rapport de consommation non produit ou incomplet

S'il advient que le fournisseur ne produise pas son rapport de consommation dans la forme et le délai prévus à l'appel d'offres ou si les informations reçues du fournisseur présentent des écarts jugés importants de la seule opinion du CSPQ par rapport à l'information détenue par le CSPQ et/ou par les parties prenantes au regroupement d'organismes, le CSPQ peut transmettre un « Avis de défaut pour rapport de consommation non produit ou incomplet » et imposer, le cas échéant, une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- Premier défaut : faute de corriger le manquement signifié dans l'avis précité, dans les quinze jours suivant sa réception, un mandat est donné à un vérificateur externe afin de produire le rapport requis aux frais du fournisseur;
- En cas de récidive : un mandat est donné à un vérificateur externe afin de produire le rapport requis aux frais du fournisseur. De plus, le CSPQ peut :
 - Exclure le fournisseur pour une période de trois mois;
 - Produire un rapport de rendement insatisfaisant.

Cette clause n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

2.5.2 Frais de gestion

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 15, des frais de gestion de 1 % du montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achats visant à acquérir des cartouches d'impression et consommables.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces **frais de gestion de 1 %** qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 15.

Le fournisseur doit remplir le ou les bordereaux de prix (annexes 4A, 4B ou 4C) joints à l'appel d'offres.

Les prix soumis doivent inclure le frais de gestion de 1%.

2.5.2.1 Facturation des frais de gestion (taxable)

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur. Le frais de gestion facturé sera extrait selon la formule suivante, à partir du montant arrondi du rapport trimestriel (voir calendrier de production à l'article 2.5.1 « Rapport de consommation ») :

Si frais de gestion de 1% :

$$\frac{\text{Prix facturé à l'organisme public incluant le frais de gestion}}{101}$$

Exemple :

Prix facturé à l'organisme public pour une cartouche, incluant le frais de gestion : 100 \$

Frais de gestion pour cette vente : $100 \$ \div 101 = 0,99 \$$ à remettre au CSPQ par le fournisseur pour cette vente.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente applicables.

2.5.3 Fournisseurs autorisés

Le fournisseur qui dépose une soumission pour un bien ou un service d'un fabricant doit joindre à sa soumission le formulaire « Autorisation du fabricant » présenté à l'annexe 11. Le formulaire doit être dûment rempli et signé par les personnes autorisées.

Le fabricant peut, lui aussi, présenter une soumission dans le cadre du même appel d'offres. Il est alors entendu que le formulaire « Autorisation du fabricant » n'est pas requis.

Lorsque pour répondre à un appel d'offres, des biens ou services de plusieurs fabricants sont proposés par un fournisseur, le formulaire « Autorisation du fabricant » doit être dûment rempli et signé par les personnes autorisées, et ce, pour chacun des fabricants des biens ou services présentés.

Pour les biens réusinés, l'autorisation du fabricant doit être dûment remplie et signée par les personnes autorisées du fabricant de biens réusinés, et non par un distributeur ou un revendeur de biens réusinés.

2.6 ASSURANCES - RESPONSABILITÉ CIVILE

Le fournisseur retenu doit transmettre avant la signature du contrat, une preuve qu'il détient une assurance responsabilité civile pour un montant de deux millions de dollars.

Si le fournisseur a sa place d'affaires à l'extérieur du Canada, il doit aussi joindre une lettre de son assureur qui confirme que son assurance responsabilité s'applique sur le territoire du Canada.

Le montant de l'assurance responsabilité devra être exprimé en dollars canadiens. S'il est exprimé dans une autre devise, il devra couvrir la totalité du montant exigé en dollars canadiens après conversion de cette couverture au taux de change en vigueur le jour de la fermeture de l'appel d'offres.

Le fournisseur doit maintenir cette assurance pour toute la durée du contrat. Il doit faire parvenir une preuve de renouvellement de son assurance au CSPQ pour tous les renouvellements couvrant la durée du contrat. Le fournisseur doit indiquer le numéro de l'appel d'offres ou le numéro de contrat ainsi que l'objet du contrat sur la preuve d'assurance fournie.

2.7 PUBLICATION DES BIENS ET DES PRIX

Le fournisseur conforme et retenu pour le contrat à commandes des cartouches d'impression et consommables du CSPQ se verra attribuer un identifiant et un mot de passe pour accéder au site administratif des cartouches d'impression et consommables de la DGACQ.

Pour la mise à jour de ce site, le fournisseur pourra inscrire les prix soumis, des bordereaux de prix de sa soumission, pour ses biens soumis et acceptés par la DGACQ, selon les modalités du document d'appel d'offres.

Après la conclusion du contrat à commandes, la DGACQ publiera les biens conformes et leurs prix dans son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca> .

2.8 MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera par l'organisme public qui achète un ou des biens en un seul versement selon les modalités de l'article 5.2 « PAIEMENT » de l'appel d'offres.

2.9 MODALITÉ D'EXÉCUTION (Écoresponsabilité)

Une exigence de développement durable est requise. Veuillez vous référer à la clause *Objectif zéro papier* de l'article 3.6 « Développement durable et environnement ».

3 INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

Les règles qui suivent ont pour objet d'uniformiser la présentation des soumissions pour en assurer un emploi simple et efficace et pour aider le fournisseur à préparer un document complet.

3.1 DÉFINITION DES TERMES

3.1.1 Accord intergouvernemental

Un accord conclu entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement qui a pour objet l'accès aux marchés publics.

Pour plus d'information sur les accords, les fournisseurs peuvent consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse suivante :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/cadre-normatif-de-la-gestion-contractuelle/accords-de-liberalisation/tableaux-synthese/>

3.1.2 Adjudication

L'adjudication du contrat se produit au moment où le choix de l'adjudicataire est effectué par l'organisme public ou, le cas échéant, lorsque le tirage au sort a lieu.

3.1.3 Attestation de Revenu Québec

Document qui confirme qu'un fournisseur a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises et qu'il n'a pas de compte en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec. S'il a un compte en souffrance, le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu ou il a conclu une entente de paiement qu'il respecte.

Le fournisseur doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne Clic Revenu – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/>

3.1.4 Compagnie légalement habilitée à se porter caution

Une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la Loi sur les assurances (chapitre A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (chapitre S-29.01), une coopérative de services financiers visée par la Loi sur les coopératives de services financiers (chapitre C-67.3), ou une banque au sens de la Loi sur les banques (L.C., 1991, c. 46).

3.1.5 Contrat à commandes

Un contrat conclu avec **un ou plusieurs** fournisseurs lorsque des besoins sont récurrents et que la quantité de biens, le rythme ou la fréquence de leur acquisition sont incertains.

3.1.6 Documents d'appel d'offres

L'ensemble des documents servant à la présentation de la soumission de même qu'à l'adjudication et à la conclusion du contrat, lesquels documents se complètent.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, ces documents comprennent : l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, la description des options, les conditions générales complémentaires et les addenda.

3.1.7 Dossier d'achats regroupés (DAR)

Un contrat ou groupe de contrats répondant à des besoins communs et récurrents pour de nombreux organismes publics.

3.1.8 Établissement

Un lieu où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

3.1.9 Fournisseur

Une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle.

3.1.10 Frais de gestion

Un montant exigé du fournisseur par le CSPQ sur la consommation des organismes publics. Les frais de gestion constituent la tarification pour le mandat en approvisionnement rendu par le CSPQ.

3.1.11 Option

Une option de renouvellement ou une option concernant l'acquisition de biens supplémentaires identiques à ceux initialement acquis, au même prix et destinés à répondre aux besoins visés dans les documents d'appel d'offres.

3.1.12 Soumission

Une offre présentée par un fournisseur qui consiste à soumettre exclusivement un prix ou un taux pour la réalisation d'un projet.

3.1.13 Sous-contrat

Un contrat conclu entre le soumissionnaire et un tiers (le sous-contractant) qui s'engage envers le soumissionnaire à exécuter en tout ou en partie le contrat initial. Il n'y existe cependant aucune relation contractuelle entre l'organisme public et le sous-contractant et le soumissionnaire demeure entièrement responsable de l'exécution du contrat initial.

3.2 EXAMEN DES DOCUMENTS

- 3.2.1 Le fournisseur doit s'assurer que tous les documents d'appel d'offres énumérés à la table des matières lui sont parvenus. À moins d'un avis contraire de sa part avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions, il sera présumé que tous ces documents lui sont parvenus.
- 3.2.2 Le fournisseur doit examiner attentivement les documents d'appel d'offres et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du contrat.
- 3.2.3 Par l'envoi de sa soumission, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des documents d'appel d'offres et en accepte les clauses, charges et conditions.
- 3.2.4 Le fournisseur qui désire obtenir des renseignements complémentaires, qui trouve des ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou qui a des doutes sur la signification du contenu des documents d'appel d'offres, doit soumettre ses questions par écrit au représentant du CSPQ avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions. Lorsque les renseignements demandés ou les questions soulevées concernent un objet significatif ou susceptible d'impacts sur la présentation des soumissions, le représentant du CSPQ transmet toute l'information requise aux fournisseurs qui ont commandé les documents, au moyen d'un addenda.
- 3.2.5 Le CSPQ se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents d'appel d'offres avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions et, le cas échéant, de modifier la date limite de réception des soumissions. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel d'offres et sont transmises, au moyen d'un addenda, à tous les fournisseurs qui ont commandé les documents.
- 3.2.6 Si un addenda est susceptible d'avoir une influence sur les prix, il doit être transmis au moins sept jours avant la date limite de réception des soumissions; si ce délai ne peut être respecté, la date limite de réception des soumissions doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour que ce délai minimal soit respecté.

3.3 ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

- 3.3.1 Le fournisseur élabore et dépose une seule soumission en établissant son prix conformément aux exigences des présents documents d'appel d'offres et la détermination de la plus basse soumission se fait à partir des prix ainsi établis.
- 3.3.2 Le montant soumis doit être en dollars canadiens.

Ce montant est RDA (Rendu droit acquitté). Par conséquent, le fournisseur doit notamment assumer tous les frais d'emballage, de transport, d'entreposage, de licences, d'assurance, de courtage, de douanes, de déchargement du matériel et tous les risques qu'il peut encourir jusqu'à la livraison au lieu convenu.

Le montant soumis doit inclure le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaires à l'exécution du contrat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les frais de déplacement, les profits et les autres frais indirects inhérents au contrat.

À moins d'indications contraires par le CSPQ, les prix soumis sont applicables à des biens neufs pour la catégorie A. Les biens de la catégorie B sont réusinés et ceux de la catégorie C sont compatibles.

La taxe de vente du Québec (TVQ), la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans le montant soumis. Elles doivent être facturées lorsque les biens et services désignés sont taxables.

3.3.3 Règles de présentation

1) La soumission doit être rédigée en français.

Dans ce contexte, la soumission est constituée de tous les documents expressément exigés à l'ouverture : les annexes à remplir et tout autre document prévu au paragraphe 5.

2) La soumission doit être présentée sur les formulaires du CSPQ ou une reproduction de ces formulaires.

3) Le texte, le cas échéant, doit être produit sur un papier de format « 8½ x 11 » ou « 8½ x 14 » ou l'équivalent dans le système international et présenté en mode recto verso.

4) Les formulaires « Attestation relative à la probité du soumissionnaire », « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » et « Soumission » doivent être signés par la ou les personnes autorisées.

5) Le fournisseur doit joindre à sa soumission les documents suivants :

- le formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire » (**annexe 1**);
- le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » (**annexe 2**);
- **le formulaire « Soumission » (annexe 3);**
- Le formulaire « **Bordereau de prix** pour les biens originaux (cartouches et consommables originaux) » - **annexe 4A**), référence article 2.2.6 « Biens et prix soumis »
- Le formulaire « **Bordereau de prix** pour les biens réusinés (cartouches et consommables réusinés) » - **annexe 4B**), référence article 2.2.6 « Biens et prix soumis »
- Le formulaire « **Bordereau de prix** pour les biens compatibles (cartouches et consommables compatibles) » - **annexe 4C**), référence article 2.2.6 « Biens et prix soumis »
- le formulaire « Fiche de renseignements supplémentaires » (**annexe 7**);
- **l'attestation de Revenu Québec, s'il a un établissement au Québec ou le formulaire « Absence d'établissement au Québec »;**
- l'attestation ou le certificat de francisation, si applicable;
- le formulaire « Autorisation du fabricant », si applicable (**annexe 11**);
- La liste de distributeurs autorisés du fournisseur, si applicable (**annexe 10**)
- Les certificats ISO 9001 :2008 des fabricants des biens soumis
- Les documents qui démontrent les certifications ISO pour les biens originaux et compatibles soumis
- Plan de récupération des cartouches vides du fournisseur et de ses distributeurs, le cas échéant

6) **Le fournisseur doit présenter l'original de sa soumission en format papier et une (1) copie électronique sur une clé USB**, sous emballage scellé portant les inscriptions suivantes, conformément au modèle d'étiquette de l'annexe 8 :

- son nom et son adresse;
- le nom et l'adresse du destinataire;
- la mention « Soumission »;
- le titre et le numéro de l'appel d'offres;
- la date et l'heure de fermeture.

*La version papier a préséance sur la version électronique.

3.4 SOUS-CONTRAT

Lorsque la soumission implique la participation de sous-contractants (distributeurs autorisés), la réalisation du contrat et les obligations qui en découlent demeurent sous la responsabilité du fournisseur avec lequel le CSPQ a signé le contrat.

Les sous-contractants doivent avoir un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords intergouvernementaux applicables.

3.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Référence article 2.4.1 « Exigences pour les biens visés »

3.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

3.6.1 Politique administrative :

La Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, à l'adresse Internet suivante : www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/politique-gvt-ecoresponsable.pdf, a pour objet de mettre à l'œuvre l'administration publique autour d'actions et de pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable. Elle vise à guider principalement les ministères et les organismes qui, en raison de l'impact significatif de leurs activités sur l'environnement et la société, doivent se doter de mesures ponctuelles ou d'un cadre ou encore d'un système de gestion environnementale.

3.6.2 Objectif zéro papier

Par ailleurs, le fournisseur devra respecter les modalités suivantes lors de l'exécution du contrat :

Le fournisseur devra privilégier la transmission de documents aux organismes publics par voie électronique. S'il est dans l'impossibilité de le faire, celui-ci devra néanmoins imprimer ces documents sur du papier, respectant au moins une des exigences suivantes :

- Certification Forest Stewardship Council (FSC)
- Certification « procédé sans chlore », émise par la « chlorine free products association »
- Certification « Écologo »
- Composition d'au moins 30 % de matière postconsommation.
- Autre certification jugée équivalente par le CSPQ

3.6.3 Certification ou cadre de gestion environnementale

Le CSPQ pourra exiger pour le prochain appel d'offres des cartouches d'impression et consommables l'un des éléments suivants :

1. Exiger que les usines du manufacturier des biens soumis possèdent la certification ISO 14001
2. Exiger un cadre de gestion environnementale pour les usines de fabrication/assemblage/production du manufacturier des biens soumis, incluant les points suivants :
 - Introduction
 - Portrait environnemental de l'organisation
 - Engagements et conformité réglementaire
 - Aspects environnementaux significatifs
 - Objectifs
 - Mise en oeuvre du cadre de gestion environnementale, faisant la preuve qu'il répond à des exigences de gestion environnementale
 - Ce cadre devra être approuvé par les autorités du manufacturier.

3.7 GARANTIE DE SOUMISSION

Ne s'applique pas.

3.8 GARANTIE D'EXÉCUTION

Ne s'applique pas.

3.9 ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

- 3.9.1 Tout fournisseur ayant un établissement au Québec, pour tout contrat de 25 000 \$ ou plus, doit transmettre au CSPQ, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces date et heure ne sera pas acceptée.

Cette attestation indique que, à ces date et heure de délivrance, le fournisseur a produit les déclarations et les rapports qu'il devrait produire en vertu des lois fiscales et qu'il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec, notamment lorsque son recouvrement a été légalement suspendu ou lorsque des dispositions ont été convenues avec lui pour en assurer le paiement et qu'il n'est pas en défaut à cet égard.

Veillez prendre note que l'« Attestation de Revenu Québec » n'est pas requise si le soumissionnaire est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

- 3.9.2 Un fournisseur qui transmet une attestation de Revenu Québec contenant des renseignements faux ou inexacts, qui produit pour lui-même l'attestation d'un tiers ou qui déclare faussement qu'il ne détient pas l'attestation requise commet une infraction.

De plus commet une infraction quiconque aide une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, l'amène à y contrevenir.

Quiconque commet de telles infractions est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$. En cas de récidive, les amendes minimale et maximale sont portées au double.

- 3.9.3 Un fournisseur dont l'entreprise est immatriculée au registre des entreprises doit, afin d'obtenir son attestation, utiliser les services électroniques Clic Revenu par l'entremise du service d'authentification du gouvernement du Québec, clic SÉCUR. Ces services sont accessibles sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/amr/comment.aspx>

Le fournisseur qui est une entreprise individuelle et qui n'est pas immatriculé au registre des entreprises doit communiquer avec la Direction générale du centre de perception fiscale et des biens non réclamés de Revenu Québec (418 577-0444 ou 1 800 646-2644) afin d'obtenir son attestation. Les heures d'ouverture des bureaux sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h30, du lundi au vendredi.

- 3.9.4 Tout fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit, en lieu et place d'une telle attestation, remplir et signer le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6 et le présenter avec sa soumission.

Veillez prendre note que le formulaire « Absence d'établissement au Québec » n'est pas requis si le soumissionnaire est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

3.10 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Cette politique s'applique aux contrats supérieurs à 1 000 \$ octroyés par le gouvernement, ses ministères et les organismes gouvernementaux décrits aux sous-paragraphes 1 et 2 du paragraphe A de l'annexe de la Charte de la langue française.

Afin de respecter une exigence de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, un fournisseur ayant un établissement au Québec qui, durant une période de 6 mois, emploie 50 personnes ou plus et qui est assujéti au chapitre V du titre II de la Charte (La francisation des entreprises) doit, pour se voir octroyer un contrat, posséder l'une ou l'autre des pièces suivantes émises par l'Office québécois de la langue française :

- une attestation d'inscription émise depuis moins de 30 mois aux entreprises inscrites à l'Office avant le 1^{er} octobre 2002 ou depuis moins de 18 mois aux entreprises inscrites après le 1^{er} octobre 2002;
- une attestation d'application d'un programme de francisation;
- un certificat de francisation.

En conséquence, tout fournisseur visé doit annexer à sa soumission le document exigé faisant foi du respect de cette exigence.

Le fournisseur dont le nom apparaît sur la liste des fournisseurs non conformes au processus de francisation établi par l'Office québécois de la langue française ne peut se voir octroyer un contrat.

Pour tout renseignement complémentaire, communiquer avec l'Office québécois de la langue française (téléphone : 514 873-6565 ou 1 888 873-6202 ou consulter la rubrique « Administration publique » de son site Internet <http://www.oqlf.gouv.qc.ca>).

3.11 DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission présentée doit demeurer valide pour une période de **120 jours** suivant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

3.12 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Le fournisseur doit faire parvenir sa soumission à l'intérieur du délai fixé dans les documents d'appel d'offres.

Toutes les soumissions reçues après ce délai seront retournées aux fournisseurs sans avoir été ouvertes.

3.13 RETRAIT D'UNE SOUMISSION

Le fournisseur peut retirer sa soumission en personne ou par lettre recommandée en tout temps **avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions** sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai fixé.

3.14 OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Pour le présent appel d'offres, il n'y a pas d'ouverture publique des soumissions. Le CSPQ ouvre les soumissions en présence d'un témoin, à un moment qui lui convient après l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

3.15 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE DE LA SOUMISSION

La soumission présentée ainsi que les documents afférents et tout échantillon, le cas échéant, demeurent la propriété matérielle du CSPQ et ne sont pas remis au fournisseur, à l'exception des soumissions reçues en retard. Ces soumissions sont réexpédiées non décahétées aux fournisseurs concernés.

3.16 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES FOURNISSEURS

3.16.1 Le défaut d'un fournisseur de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessous décrites le rend inadmissible, et sa soumission ne peut être considérée.

- 1) Le fournisseur doit posséder les qualifications, les autorisations, les permis, les licences, les enregistrements, les certificats, les accréditations et les attestations nécessaires décrites aux documents d'appel d'offres.
- 2) Le fournisseur ne doit pas être une personne qui a participé directement ou indirectement comme fournisseur ou comme sous-contractant d'un fournisseur ou de toute autre manière à la rédaction ou à l'élaboration du présent document d'appel d'offres.
- 3) Ne peut être présenté dans la soumission ou affectée à l'exécution du mandat toute ressource qui a participé directement ou indirectement à l'élaboration ou à la rédaction du présent appel d'offres.
- 4) La soumission doit être présentée par un fournisseur ayant, au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

- 5) Le fournisseur doit présenter avec sa soumission le formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire » joint à l'annexe 1, dûment rempli et signé par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.
- 6) Le fournisseur doit présenter avec sa soumission la « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » jointe à l'annexe 2, dûment remplie et signée par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.
- 7) Au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, le fournisseur ne doit pas avoir fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part du CSPQ, d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions ou avoir omis de donner suite à une soumission ou à un contrat.
- 8) Sauf s'il détient une autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers, le fournisseur ayant un établissement au Québec doit détenir, au moment de déposer sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces dates ne sera pas acceptée.
- 9) Sauf s'il détient une autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers, le fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit présenter, avec sa soumission, le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6, dûment rempli et signé par une personne autorisée.
- 10) Le fournisseur ne doit pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.
- 11) Le fournisseur doit présenter avec sa soumission le formulaire « Autorisation du fabricant » joint à l'annexe 11, dûment rempli et signé par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.
- 12) Le fournisseur doit satisfaire à toute autre condition d'admissibilité prévue dans les documents d'appel d'offres.

3.17 CONDITIONS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS

3.17.1 Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions ci-dessous décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée.

- 1) La soumission doit être présentée à l'endroit prévu, à la date et à l'heure limites fixées pour la réception des soumissions.
- 2) Les formulaires « Soumission » et « Bordereau de prix » doivent être ceux du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions et être dûment remplis.
- 3) Le formulaire « Soumission » doit être signé par une personne autorisée.
- 4) Les ratures ou les corrections apportées aux prix soumis doivent être paraphées par la personne autorisée.
- 5) La soumission ne doit en aucune façon être conditionnelle ou restrictive.
- 6) Le fournisseur ne doit pas déposer plusieurs soumissions pour un même appel d'offres.
- 7) Toute autre condition de conformité indiquée dans les documents d'appel d'offres comme entraînant le rejet automatique d'une soumission doit être respectée.

3.17.2 La soumission ne doit pas comporter un prix anormalement bas dont le rejet est autorisé par le dirigeant de l'organisme.

3.17.3 Toute omission ou erreur relativement à une condition autre que celles visées aux articles 3.17.1 et 3.17.2 en regard de la soumission n'entraînera pas le rejet de cette soumission, à condition que le fournisseur la corrige à la satisfaction du CSPQ dans le délai accordé par celui-ci. Cette correction ne peut entraîner une modification du prix soumis sous réserve de l'article intitulé « Choix de l'adjudicataire ».

3.18 TRANSMISSION AUX FOURNISSEURS DE LA RAISON DU REJET DE LEUR SOUMISSION

Si le CSPQ rejette une soumission parce que le fournisseur est non admissible ou parce que cette soumission est non conforme, il en informe le fournisseur en mentionnant la raison de ce rejet au plus tard 15 jours après l'adjudication du contrat.

3.19 SOUMISSION DONT LE PRIX EST ANORMALEMENT BAS

3.19.1 Le prix d'une soumission est anormalement bas si une analyse sérieuse et documentée effectuée par le comité composé du responsable de l'observation des règles contractuelles de l'organisme public et d'au moins trois membres désignés par le dirigeant de l'organisme public qui ne sont pas impliqués dans la procédure d'adjudication démontre que le prix soumis ne peut permettre au fournisseur de réaliser le contrat selon les conditions des documents d'appel d'offres sans mettre en péril l'exécution du contrat.

3.19.2 Lorsque l'organisme public constate que le prix d'une soumission semble anormalement bas, il demande au fournisseur de lui exposer par écrit, dans les cinq jours qui suivent la réception de cette demande, les raisons justifiant ce prix.

3.19.3 Si le fournisseur ne transmet pas ses explications dans le délai prévu ou si, malgré les explications fournies, l'organisme public considère toujours que le prix semble anormalement bas, il transmet la soumission pour analyse à un comité constitué à cette fin. Le responsable de l'observation des règles contractuelles coordonne les travaux du comité.

3.19.4 Lorsqu'il analyse la soumission, le comité tient compte des éléments suivants :

- 1) l'écart entre le prix soumis et la valeur estimée de la dépense par l'organisme public, laquelle est confirmée au moyen d'une vérification adéquate et rigoureuse;
- 2) l'écart entre le prix soumis et celui soumis par les autres fournisseurs ayant présenté une soumission conforme;
- 3) l'écart entre le prix soumis et le prix que l'organisme public ou un autre organisme public a payé pour un contrat similaire, en tenant compte du contexte économique;
- 4) les représentations du fournisseur sur la présence d'éléments particuliers qui influencent le prix soumis, notamment :
 - a) le mode de fabrication des biens visés par l'appel d'offres ou de leurs composants;
 - b) les conditions exceptionnellement favorables dont profiterait le fournisseur pour l'exécution du contrat;
 - c) le caractère innovant de la soumission;
 - d) les conditions de travail des employés du fournisseur ou, le cas échéant, de ses sous-contractants;
 - e) l'aide financière gouvernementale dont le fournisseur est bénéficiaire.

3.19.5 Le comité expose dans un rapport ses conclusions ainsi que les motifs à leur appui. Si les conclusions sont à l'effet que le prix soumis n'est pas anormalement bas, le responsable de l'observation des règles contractuelles transmet un exemplaire du rapport au dirigeant de l'organisme public.

Si les conclusions sont à l'effet que le prix soumis est anormalement bas, le responsable de l'observation des règles contractuelles transmet un exemplaire du rapport au fournisseur.

3.19.6 Le fournisseur peut, dans un délai de 10 jours suivant la réception du rapport visé à la clause précédente, transmettre par écrit ses commentaires au responsable de l'observation des règles contractuelles de l'organisme public.

3.19.7 Après avoir pris connaissance des commentaires, s'il en est, le comité décide s'il maintient ou non les conclusions de son rapport. Si le comité ne maintient pas les conclusions de son rapport, le responsable de l'observation des règles contractuelles transmet un exemplaire du rapport, mis à jour, au dirigeant de l'organisme public.

Si le comité maintient les conclusions de son rapport, le responsable de l'observation des règles contractuelles transmet un exemplaire du rapport, mis à jour s'il y a lieu, au dirigeant de l'organisme public, lequel autorise le rejet de la soumission au plus tard avant l'expiration de la période de validité des soumissions.

3.20 CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE

Tout fournisseur peut présenter une soumission pour un ou plusieurs biens. **Chaque bien soumis sera analysé séparément.**

Les commandes peuvent être attribuées à l'un ou à l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas.

Certains organismes publics qui doivent assumer les frais de livraison, conformément à l'article 2.3.1 « Livraison », doivent additionner le total des frais de livraison et respecter les modalités décrites ci-dessus.

Le CSPQ corrige, s'il y a lieu, les erreurs de calcul de la plus basse soumission conforme et, le cas échéant, ajoute un prix unitaire omis, considérant que cet ajout n'a pas d'incidence sur le prix global. Toutefois, ces corrections ne peuvent avoir pour effet de modifier un prix unitaire soumis au bordereau de prix.

Les corrections prévues au paragraphe qui précède se font selon les modalités suivantes :

- si le prix global demeure moins élevé que celui de la deuxième plus basse soumission conforme, le prix corrigé est retenu;
- si le prix global devient plus élevé que celui du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, ce dernier devient le plus bas soumissionnaire conforme et il fait l'objet du même processus de vérification.

3.21 RÉSERVE

Le CSPQ ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu'il juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix.

3.22 PUBLICATION DU RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

Dans les 15 jours suivants, la conclusion du contrat, le CSPQ publie dans le système électronique d'appel d'offres la façon d'obtenir les renseignements relatifs aux résultats des soumissions, soit le nom des fournisseurs retenus, la nature des biens qui font l'objet du contrat et la date de conclusion du contrat.

3.23 DÉFAUT DU FOURNISSEUR

Le fournisseur en défaut de donner suite à sa soumission ou, le cas échéant, de fournir les garanties requises dans les quinze (15) jours d'une telle demande, est redevable envers le CSPQ d'une somme d'argent représentant la différence entre le montant de sa soumission et celui de la soumission subséquemment retenue.

Lorsque requise, la garantie de soumission sert alors au paiement en tout ou en partie, selon le cas, de cette obligation, le tout sous réserve des droits et recours du CSPQ.

DEUXIÈME PARTIE : L'ADJUDICATION

4 CONDITIONS GÉNÉRALES

4.1 SOUS-CONTRAT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Ne s'applique pas.

4.2 SOUS-CONTRAT (RENA ET AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

- 1) Le fournisseur doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-contractants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée. De plus, si le montant d'un sous-contrat est égal ou supérieur au seuil déterminé par le gouvernement, le fournisseur doit s'assurer que le sous-contractant est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

Il doit transmettre au CSPQ, **avant que l'exécution du contrat ne débute**, une liste indiquant, le cas échéant, pour chaque sous-contrat, les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du principal établissement du sous-traitant;
 - le montant et la date du sous-contrat.
- 2) Le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, **avant que ne débute l'exécution du sous-contrat**, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 5.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

De plus, le fournisseur qui dans le cadre de l'exécution du contrat conclut un sous-contrat avec une entreprise non autorisée alors qu'elle devrait l'être commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 13 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 7 500 \$ à 40 000 \$ dans les autres cas. Ce sous-contractant non autorisé commet également une infraction et est passible de la même peine.

Le fournisseur qui, dans le cadre de l'exécution du contrat avec un organisme public ou avec un organisme public visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, conclut un sous-contrat avec un contractant inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA), commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ dans le cas d'un individu et de 2 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne morale.

4.3 COLLABORATION

Le fournisseur s'engage à collaborer entièrement avec le CSPQ dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du CSPQ relatives à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.

4.4 INSPECTION

Le CSPQ se réserve le droit de faire inspecter chez le fournisseur ou ses sous-contractants, par des personnes dûment autorisées, sans préavis nécessaire mais à des heures normales, les biens faisant l'objet du contrat afin d'en vérifier la conformité avec les exigences contractuelles. Le fournisseur ou ses sous-contractants seront tenus de se conformer sans délai aux exigences et aux directives que lui donnera le CSPQ à la suite de ces inspections dans la mesure où elles se situent dans le cadre du contrat.

Le CSPQ se réserve le droit d'avoir accès aux installations du fournisseur ou ses sous-contractants afin de pouvoir s'assurer que les exigences contractuelles soient respectées.

Toute inspection ainsi effectuée ne dégage pas pour autant le fournisseur de sa responsabilité à l'égard de la réalisation finale de l'objet du contrat.

4.5 VÉRIFICATION

Les demandes de paiement découlant de l'exécution du présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par le CSPQ.

4.6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le fournisseur doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt de l'organisme public. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le fournisseur doit immédiatement en informer le CSPQ qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au fournisseur comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

Pour l'application du présent article, l'expression « personne liée » ne s'applique qu'à une personne morale à capital-actions et qu'à une société en nom collectif, en commandite ou en participation. Elle signifie, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, ses administrateurs et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants et ses actionnaires détenant 10 % ou plus des actions donnant plein droit de vote et, lorsqu'il s'agit d'une société, ses associés et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants.

4.7 CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation du CSPQ.

Le CSPQ peut céder à tout organisme public au sens de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1), en tout ou en partie, sans l'autorisation du fournisseur les droits et obligations contenus au présent contrat.

4.8 LANGUE D'USAGE

Le fournisseur doit respecter les dispositions de la Charte de langue française et ses règlements quant au statut et à la qualité du français, notamment pour tout ce qui touche :

- les inscriptions sur les biens, le matériel traitant du fonctionnement de l'appareil et de son entretien, les touches de fonction et les consignes, les inscriptions sur les contenants et sur les emballages (article 51);
- la documentation de base, incluant les modes d'emploi, les modes d'entretien, les consignes de sécurité et les certificats de garantie (article 51);
- les documents de formation à l'utilisation du bien et les documents relatifs aux appareils (article 52);
- l'assistance technique et tout document qui y est relié (article 141).

Lorsque les documents de référence ne sont pas disponibles en français, le CSPQ peut exiger que certains documents soient traduits, et ce, aux frais du fournisseur.

4.9 LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

4.10 REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE

L'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (chapitre P-2.2) s'appliquent lorsque le fournisseur est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire. Ainsi, l'organisme public acquéreur, dans le cas où ce dernier est un organisme public tel que défini à l'article 31.1.4 de la Loi sur l'administration fiscale, pourra transmettre tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat au ministre du Revenu, à sa demande, afin que ce montant soit affecté au paiement de cette dette.

4.11 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Lorsque le contrat est supérieur à 1 000 \$, le fournisseur ayant un établissement au Québec et comptant 50 employés ou plus au Québec depuis au moins 6 mois doit se conformer aux critères d'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration pendant la durée du contrat.

4.12 COMPUTATION DES DÉLAIS

Aux fins de la computation des délais fixés au contrat, lorsque les délais prévus pour remplir une obligation expirent un jour non juridique, cette obligation pourra être valablement remplie le premier jour juridique suivant.

4.13 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé par le CSPQ, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, la description des options, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un des organismes publics de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

5 CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES

5.1 APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

Les biens requis et payés par les organismes publics, identifiés à l'annexe 15, avec les deniers publics pour leur utilisation propre sont assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)) et, par conséquent, ces taxes doivent être facturées.

5.2 PAIEMENT

Les factures devront contenir de façon générale l'information suivante : la quantité, le prix unitaire, la description du bien et le numéro de l'article, s'il y a lieu, la date de livraison, le numéro du contrat, et le montant total.

Après vérification, l'organisme public verse les sommes dues au fournisseur dans les 30 jours qui suivent la date la plus tardive entre la date de réception d'une facture et la date d'acceptation du bien, laquelle acceptation se traduit soit par l'émission d'un avis daté reconnaissant que le bien a été livré, soit par la prise de possession du bien ou soit par l'utilisation du bien.

L'organisme public règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (chapitre C-65.1, r.8).

L'organisme public se réserve le droit de procéder à toute vérification des demandes de paiement déjà acquittées.

5.3 RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

5.4 RÉSILIATION

5.4.1 Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou 4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés ou des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

5.4.2 Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés ou des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit, et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

5.5 PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)

Ne s'applique pas.

5.6 MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ISO

Référence article 2.4.1 « Exigences pour les biens visés ».

5.7 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

5.7.1 Définition

« Renseignement personnel » : Tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

« Renseignement confidentiel » : Tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès, notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification.

5.7.2 Le fournisseur s'engage envers l'organisme public à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérées; que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation de ce contrat ou soient générés à l'occasion de sa réalisation.

- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
- 2) Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou que la loi autorise leur utilisation.
- 3) Faire signer aux membres de son personnel, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, des engagements au respect de la confidentialité de ces renseignements selon l'annexe 12 du présent document et les transmettre aussitôt à l'organisme public, sous peine de se voir refuser l'accès aux locaux, à l'équipement de l'organisme public ou aux données à être transmises par celui-ci, le cas échéant.
- 4) Ne pas communiquer les renseignements personnels à qui que ce soit, sans le consentement de la personne concernée, sauf dans le cadre d'un sous-contrat et selon les modalités prévues au paragraphe 14).
- 5) Soumettre à l'approbation de l'organisme public le formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels de la personne concernée.
- 6) Utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du contrat.
- 7) Recueillir un renseignement personnel, au nom de l'organisme public, dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du contrat et informer préalablement toute personne visée par cette cueillette de l'usage auquel ce renseignement est destiné, ainsi que des autres éléments mentionnés à l'article 65 de la Loi sur l'accès.
- 8) Prendre toutes les mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du contrat et, le cas échéant, les mesures identifiées à l'annexe 12 – Engagement de confidentialité, jointe au présent document.
- 9) **Le fournisseur doit, à l'annexe 7, faire un choix parmi les trois options suivantes :**
 - Ne conserver, à l'expiration du contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, en les retournant à l'organisme public dans les 60 jours suivant la fin du contrat et remettre à l'organisme public une confirmation que lui et les membres de son personnel ont retourné tous ces documents;
 - Procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant au Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels – janvier 1995 – Commission de l'accès à l'information (CAI) joint à l'annexe 13 ainsi qu'aux directives que lui remettra l'organisme public et transmettre à celui-ci, dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels jointe à l'annexe 14, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin;

- Confier la destruction des renseignements personnels et confidentiels à une entreprise de récupération, laquelle s'engage contractuellement à se conformer au Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels – janvier 1995 – CAI joint à l'annexe 13, ainsi qu'aux directives de l'organisme public. Le fournisseur devra alors, dans les 60 jours suivant la fin du contrat de récupération, remettre à l'organisme public l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels jointe à l'annexe 14, signée par le responsable autorisé de cette entreprise.

10) Informer, dans les plus brefs délais, l'organisme public de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels.

11) Fournir, à la demande de l'organisme public, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès à toute personne désignée par l'organisme public, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.

12) Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par l'organisme public.

13) Obtenir l'autorisation écrite de l'organisme public avant de communiquer ou de transférer quelle que donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec.

14) Lorsque la réalisation du présent contrat est confiée à un sous-contractant et qu'elle comporte la communication de renseignements personnels et confidentiels par le fournisseur au sous-contractant ou la cueillette de renseignements personnels et confidentiels par le sous-contractant :

- Soumettre à l'approbation de l'organisme public la liste des renseignements personnels et confidentiels communiqués au sous-contractant;
- Conclure un contrat avec le sous-contractant stipulant les mêmes obligations que celles prévues aux présentes dispositions;
- Exiger du sous-contractant qu'il s'engage à ne conserver, à l'expiration du sous-contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, et à remettre au fournisseur, dans les 60 jours suivant la fin de ce contrat, un tel document.

15) Transmettre de façon sécuritaire les renseignements personnels ou confidentiels lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet. Ces renseignements doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les renseignements personnels ou confidentiels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».

5.7.3 La fin du contrat ne dégage aucunement le fournisseur et le sous-contractant de leurs obligations et engagement relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, 158 à 164.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels peut être consultée à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

5.8 CONFIDENTIALITÉ

Le fournisseur s'engage à ne révéler ni ne faire connaître, sans y être dûment autorisé par le CSPQ, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

Le fournisseur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que chacun de ses employés affectés à l'exécution du contrat certifie que tout renseignement obtenu par suite de son affectation à l'exécution du contrat ne sera pas divulgué ou porté à la connaissance de qui que ce soit et qu'il n'utilisera pas ces renseignements pour son avantage personnel.

5.9 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

Le fournisseur doit vérifier si le bien faisant l'objet du présent appel d'offres est soumis à un droit de propriété intellectuelle incluant un brevet. Les droits et redevances qui pourraient être dus pour des droits de propriété intellectuelle incluant l'utilisation de procédés brevetés, de dessins ou modèles déposés sont entièrement défrayés par le fournisseur.

Le fournisseur se porte garant envers le CSPQ contre tout recours, réclamation, demande, poursuite ou autre procédure engagé par toute personne relativement à ses droits de propriété intellectuelle. Le fournisseur s'engage alors à prendre fait et cause et à indemniser le CSPQ lors de ces recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures.

Si un tiers fait une réclamation le CSPQ selon laquelle un bien du fournisseur ou fourni par lui et faisant partie intégrante du matériel acquis contrevient à un brevet canadien ou est en instance d'enregistrement, ou encore viole des droits d'auteur, le fournisseur devra prendre fait et cause, à ses frais, pour le CSPQ.

Dans ce cas, le fournisseur paiera tous les frais judiciaires, les dommages et intérêts et les dépenses accordés en dernier ressort par un tribunal. Pour sa part, le CSPQ s'engage à :

- aviser sans délai le fournisseur d'une telle réclamation;
- coopérer pleinement avec le fournisseur et lui permettre de mener seul la défense ainsi que toutes les négociations entamées en vue de régler le litige.

Si une telle réclamation est faite ou apparaît probable, le CSPQ convient de permettre au fournisseur soit d'obtenir pour lui le droit de continuer à utiliser le bien, soit de le modifier ou de le remplacer de manière à ce que l'infraction cesse tout en offrant une performance fonctionnellement équivalente.

Si le fournisseur, après négociation avec le CSPQ, estime qu'aucune de ces solutions n'est raisonnablement possible, ni aucune autre solution de remplacement discutée avec le CSPQ, il pourra alors reprendre le bien en cause. Cependant, le CSPQ et le fournisseur devront convenir ensemble d'une date et d'une heure pour la reprise du bien.

Le crédit ainsi accordé par le fournisseur au CSPQ devra être calculé sur la base du prix payé duquel sera déduit l'amortissement établi selon les pratiques comptables généralement reconnues. Si le retrait du bien en cause par le fournisseur a pour effet de mettre fin à l'exécution du contrat ou de le mettre en péril, le fournisseur devra alors rembourser le CSPQ la totalité du coût des biens payés, de laquelle sera déduit l'amortissement établi selon les pratiques comptables généralement reconnues.

Le fournisseur n'aura aucune obligation à l'égard d'une réclamation fondée sur :

- la modification d'un bien par l'organisme public;
- l'utilisation par celui-ci d'un programme;
- la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation par celui-ci d'un bien avec un autre bien (matériel, logiciel ou données) non fourni par le fournisseur et dans un cadre autre que celui prescrit par le présent appel d'offres.

5.10 SITUATION DE FORCE MAJEURE

En cas de retard dans l'exécution du contrat occasionné par une force majeure, le CSPQ pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- prolonger les délais prévus;
- résilier de plein droit le contrat par avis écrit au fournisseur qui est alors rémunéré pour l'ensemble des biens livrés ou des services rendus à la date de résiliation du contrat sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit.

5.11 ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES BIENS ET DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée pour fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, l'organisme public se réserve le droit, lors de la réception définitive des biens ou des travaux, de refuser, en tout ou en partie, les biens ou les travaux qui n'auraient pas été livrés ou exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

L'organisme public fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des biens livrés ou travaux exécutés par le fournisseur dans les (60) jours de la réception définitive des biens ou travaux. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que l'organisme public accepte les biens livrés ou travaux exécutés par le fournisseur.

L'organisme public ne pourra refuser les biens livrés ou travaux exécutés par le fournisseur que pour une bonne et valable raison relative à la qualité des biens livrés ou travaux exécutés, compte tenu du mandat donné au fournisseur et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

5.12 MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

5.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

5.14 COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

5.15 CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

6 CONTRAT À ÊTRE SIGNÉ

Le contrat à être signé contiendra les mêmes termes et conditions que ceux présentés dans les documents d'appel d'offres.

Les fournisseurs retenus recevront une lettre d'acceptation.

Québec, le JJ-MM-AAAA

Représentant du fournisseur
Coordonnées du fournisseur

Objet : Contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression et consommables.

Appel,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999106484, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre organisation est retenue comme le fournisseur du dossier d'achats regroupés des cartouches d'impression et consommables du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux biens des catégories suivantes :

- *Indiquer le nom de la catégorie*
- *Indiquer le nom de la catégorie*
- *Indiquer le nom de la catégorie*

Le montant maximal des contrats à commandes est fixé à XX XXX XXX \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Les contrats entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2014 ou à leur date de signature si celle-ci est postérieure à la date indiquée et prendront fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal

Comme le prévoit la réglementation sur les contrats, lorsqu'un bien est requis, les organismes publics faisant partie d'un dossier d'achats regroupés doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les termes établis aux documents d'appel d'offres.

Le contrat à commandes est constitué des documents suivants, selon l'ordre de priorité établi à la présente :

- La lettre d'acceptation de votre soumission signée ainsi que les commandes.
- Les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas.
- Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Veillez agréer, *Appel*, mes cordiales salutations.

Original signé

ANNEXE 1
ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

JE, SOUSSIGNÉ(E), _____
(Nom et titre de la personne autorisée par le soumissionnaire)

EN PRÉSENTANT AU CSPQ LA SOUMISSION CI-JOINTE (CI-APRÈS APPELÉE LA « SOUMISSION ») À LA SUITE
DE L'APPEL D'OFFRES LANCÉ PAR : _____
(Nom de l'organisme public)

ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT VRAIES ET COMPLÈTES À TOUS LES ÉGARDS AU NOM DE :

(Nom du soumissionnaire)

(CI-APRÈS APPELÉ LE « SOUMISSIONNAIRE »)

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE ATTESTATION.
2. JE SAIS QUE LA SOUMISSION CI-JOINTE SERA REJETÉE SI LES DÉCLARATIONS CONTENUES À LA PRÉSENTE ATTESTATION NE SONT PAS VRAIES OU COMPLÈTES À TOUS LES ÉGARDS.
3. JE RECONNAIS QUE LA PRÉSENTE ATTESTATION PEUT ÊTRE UTILISÉE À DES FINS JUDICIAIRES.
4. JE SUIS AUTORISÉ (E) PAR LE SOUMISSIONNAIRE À SIGNER LA PRÉSENTE ATTESTATION.
5. LA OU LES PERSONNES, SELON LE CAS, DONT LE NOM APPARAÎT SUR LA SOUMISSION, ONT ÉTÉ AUTORISÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE À FIXER LES MODALITÉS QUI Y SONT PRÉVUES ET À SIGNER LA SOUMISSION EN SON NOM.
6. AUX FINS DE LA PRÉSENTE ATTESTATION ET DE LA SOUMISSION, JE COMPRENDS QUE LE MOT « CONCURRENT » S'ENTEND DE TOUTE SOCIÉTÉ DE PERSONNES OU DE TOUTE PERSONNE, AUTRE QUE LE SOUMISSIONNAIRE, LIÉE OU NON, AU SENS DU DEUXIÈME ALINÉA DU POINT 9, À CELUI-CI :
 - a) QUI A ÉTÉ INVITÉE À PRÉSENTER UNE SOUMISSION;
 - b) QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT PRÉSENTER UNE SOUMISSION À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES COMPTE TENU DE SES QUALIFICATIONS, DE SES HABILITÉS OU DE SON EXPÉRIENCE.
7. LE SOUMISSIONNAIRE A ÉTABLI LA PRÉSENTE SOUMISSION SANS COLLUSION ET SANS AVOIR ÉTABLI D'ENTENTE OU D'ARRANGEMENT AVEC UN CONCURRENT, ALLANT À L'ENCONTRE DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE (L.R.C. 1985, c C-34), NOTAMMENT QUANT :
 - AUX PRIX;
 - AUX MÉTHODES, AUX FACTEURS OU AUX FORMULES UTILISÉS POUR ÉTABLIR LES PRIX;
 - À LA DÉCISION DE PRÉSENTER, DE NE PAS PRÉSENTER OU DE RETIRER UNE SOUMISSION;
 - À LA PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION QUI, VOLONTAIREMENT, NE RÉPOND PAS AUX SPÉCIFICATIONS DE L'APPEL D'OFFRES.
8. SAUF EN CE QUI CONCERNE LA CONCLUSION ÉVENTUELLE D'UN SOUS-CONTRAT, LES MODALITÉS DE LA SOUMISSION N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INTENTIONNELLEMENT DIVULGUÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À UN CONCURRENT AVANT L'HEURE ET LA DATE LIMITES FIXÉES POUR LA RÉCEPTION DES SOUMISSIONS, À MOINS D'ÊTRE REQUIS DE LE FAIRE PAR LA LOI.
9. NI LE SOUMISSIONNAIRE NI UNE PERSONNE LIÉE À CELUI-CI, N'ONT ÉTÉ DÉCLARÉS COUPABLES DANS LES CINQ (5) ANNÉES PRÉCÉDANT LA DATE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION, D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION PRÉVU :
 - AUX ARTICLES 119 À 125 ET AUX ARTICLES 132, 136, 220, 221, 236, 336, 362, 366, 368, 375, 380, 388, 397, 398, 426, 462.31, 463 À 465* ET 467.11 À 467.13 DU CODE CRIMINEL (L.R.C. 1985, c. C-46);
 - AUX ARTICLES 45, 46 ET 47 DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE RELATIVEMENT À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC OU À UN CONTRAT D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE AU CANADA;
 - À L'ARTICLE 3 DE LA LOI SUR LA CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ÉTRANGERS (L.C. 1998, CH. 34)
 - AUX ARTICLES 5, 6 ET 7 DE LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES (L. C. 1996, CH. 19)
 - AUX ARTICLES 62, 62.0.1 ET 62.1 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE (CHAPITRE A-6.002);
 - À L'ARTICLE 44 DE LA LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS (CHAPITRE T-1);
 - AUX ARTICLES 239 (1) a) À 239 (1) e) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (L.R.C. (1985), CH. 1, 5^E SUPPLÉMENT);
 - AUX ARTICLES 327 (1) a) À 327 (1) e) DE LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (L.R.C. (1985), CH. E-15);
 - À L'ARTICLE 46 b) DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-DÉPÔTS (CHAPITRE A-26);
 - À L'ARTICLE 406 c) DE LA LOI SUR LES ASSURANCES (CHAPITRE A-32);
 - À L'ARTICLE 605 DE LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS (CHAPITRE C-67.3);
 - À L'ARTICLE 469.1 DE LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS (CHAPITRE D-9.2);

- À L'ARTICLE 66 1° DE LA LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES (CHAPITRE E-12.000001);
- À L'ARTICLE 148 6° DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (CHAPITRE I-14.01);
- À L'ARTICLE 356 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE (CHAPITRE S-29.01);
- AUX ARTICLES 195 6°, 196 ET 197 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (CHAPITRE V-1.1);
- À L'ARTICLE 45.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.2) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 37.4 ET 37.5 DE CE RÈGLEMENT;
- À L'ARTICLE 58.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE SERVICES DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.2) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 50.4 ET 50.5 DE CE RÈGLEMENT;
- À L'ARTICLE 58.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.5) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 40.6 ET 40.7 DE CE RÈGLEMENT;
- À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES VISÉS À L'ARTICLE 7 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.1.1) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 7 ET 8 DE CE RÈGLEMENT;
- À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES MUNICIPAUX (CHAPITRE C-19, R.3) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 7 ET 8 DE CE RÈGLEMENT.

OU

- AYANT ÉTÉ DÉCLARÉ COUPABLE D'UN TEL ACTE CRIMINEL OU D'UNE TELLE INFRACTION, LE SOUMISSIONNAIRE OU UNE PERSONNE QUI LUI EST LIÉE, EN A OBTENU LA RÉHABILITATION OU LE PARDON.

*AUX FINS DE LA PRÉSENTE ATTESTATION, LES ARTICLES 463 À 465 DU CODE CRIMINEL S'APPLIQUENT UNIQUEMENT À L'ÉGARD DES ACTES CRIMINELS ET DES INFRACTIONS MENTIONNÉS CI-DESSUS.

POUR L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE ATTESTATION, ON ENTEND PAR PERSONNE LIÉE : LORSQUE LE SOUMISSIONNAIRE EST UNE PERSONNE MORALE, UN DE SES ADMINISTRATEURS, ET, LE CAS ÉCHÉANT, UN DE SES AUTRES DIRIGEANTS DE MÊME QUE LA PERSONNE QUI DÉTIENT DES ACTIONS DE SON CAPITAL-ACTIONS QUI LUI CONFÈRENT AU MOINS 50 % DES DROITS DE VOTE POUVANT ÊTRE EXERCÉS EN TOUTES CIRCONSTANCES RATTACHÉS AUX ACTIONS DE LA PERSONNE MORALE ET, LORSQUE LE SOUMISSIONNAIRE EST UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF, EN COMMANDITE OU EN PARTICIPATION, UN DE SES ASSOCIÉS ET, LE CAS ÉCHÉANT, UN DE SES AUTRES DIRIGEANTS. L'INFRACTION COMMISE PAR UN ADMINISTRATEUR, UN ASSOCIÉ OU UN DES AUTRES DIRIGEANTS DU SOUMISSIONNAIRE DOIT AVOIR ÉTÉ COMMISE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DES FONCTIONS DE CETTE PERSONNE AU SEIN DU SOUMISSIONNAIRE.

JE RECONNAIS CE QUI SUIT :

10. SI LE CSPQ DÉCOUVRE, MALGRÉ LA PRÉSENTE ATTESTATION, QU'IL Y A EU DÉCLARATION DE CULPABILITÉ À L'ÉGARD D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION MENTIONNÉ AU POINT 9, LE CONTRAT QUI POURRAIT AVOIR ÉTÉ ACCORDÉ AU SOUMISSIONNAIRE DANS L'IGNORANCE DE CE FAIT POURRA ÊTRE RÉSILIÉ ET DES POURSUITES EN DOMMAGES-INTÉRÊTS POURRONT ÊTRE INTENTÉES CONTRE LE SOUMISSIONNAIRE ET QUICONQUE EN SERA PARTIE.

11. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LE SOUMISSIONNAIRE OU UNE PERSONNE QUI LUI EST LIÉE SERAIT DÉCLARÉ COUPABLE D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION MENTIONNÉE AU POINT 9 EN COURS D'EXÉCUTION DU CONTRAT, LE CONTRAT POURRA ÊTRE RÉSILIÉ PAR LE CSPQ.

ET J'AI SIGNÉ,

(Signature)

(Date)

ANNEXE 2
DECLARATION CONCERNANT LES ACTIVITES DE LOBBYISME EXERCEES
AUPRES DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT A L'APPEL D'OFFRES

JE, SOUSSIGNE (E), _____,

(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISEE PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

EN PRESENTANT AU CSPQ LA SOUMISSION CI-JOINTE (CI-APRES APPELEE LA « SOUMISSION ») A LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES

LANCE PAR : _____,

(NOM DE L'ORGANISME PUBLIC)

ATTESTE QUE LES DECLARATIONS CI-APRES SONT VRAIES ET COMPLETES A TOUS LES EGARDS

AU NOM DE : _____,

(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)

(CI-APRES APPELE LE « SOUMISSIONNAIRE »)

JE DECLARE CE QUI SUIIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRESENTE DECLARATION ;
2. JE SUIS AUTORISE(E) PAR LE SOUMISSIONNAIRE A SIGNER LA PRESENTE DECLARATION ET A PRESENTER, EN SON NOM, LA SOUMISSION QUI Y EST JOINTE ;
3. TOUTES LES PERSONNES DONT LE NOM APPARAIT SUR LA SOUMISSION CI-JOINTE ONT ETE AUTORISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE A FIXER LES MODALITES QUI Y SONT PREVUES ET A SIGNER LA SOUMISSION EN SON NOM ;
4. LE SOUMISSIONNAIRE DECLARE (COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES DECLARATIONS SUIVANTES) :
 - QUE PERSONNE N'A EXERCE POUR SON COMPTE, QUE CE SOIT A TITRE DE LOBBYISTE D'ENTREPRISE OU DE LOBBYISTE-CONSEIL, DES ACTIVITES DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME (CHAPITRE T-11.011) ET DES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, PREALABLEMENT A CETTE DECLARATION RELATIVEMENT AU PRESENT APPEL D'OFFRES;
 - QUE DES ACTIVITES DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME ET DES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, ONT ETE EXERCEES POUR SON COMPTE ET QU'ELLES L'ONT ETE EN CONFORMITE AVEC CETTE LOI, AVEC CES AVIS AINSI QU'AVEC LE CODE DE DEONTOLOGIE DES LOBBYISTES*, PREALABLEMENT A CETTE DECLARATION RELATIVEMENT AU PRESENT APPEL D'OFFRES (CHAPITRE T-11.011, R.2).
5. JE RECONNAIS QUE, SI LE CSPQ A DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QUE DES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE NON CONFORMES A LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME ET AU CODE DE DEONTOLOGIE DES LOBBYISTES* ONT EU LIEU POUR OBTENIR LE CONTRAT, UNE COPIE DE LA PRESENTE DECLARATION POURRA ETRE TRANSMISE AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME PAR LE CSPQ.

ET J'AI SIGNE, _____

(SIGNATURE)

(DATE)

* LA LOI, LE CODE ET LES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME SONT DISPONIBLES A CETTE ADRESSE :
WWW.COMMISSAIRELOBBY.QC.CA

ANNEXE 3 SOUMISSION

EN MON NOM PERSONNEL OU AU NOM DU FOURNISSEUR QUE JE REPRÉSENTE :

1. JE DÉCLARE :

- a) AVOIR REÇU ET PRIS CONNAISSANCE DE TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS AU PROJET EN TITRE, LESQUELS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT À ÊTRE ADJUGÉ;
- b) AVOIR PRIS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES SUR LA NATURE DES BIENS À LIVRER ET LES EXIGENCES DU PROJET;
- c) ÊTRE AUTORISÉ À SIGNER CE DOCUMENT.

2. JE M'ENGAGE EN CONSÉQUENCE :

- a) À LIVRER TOUS LES BIENS DÉCRITS DANS LES DOCUMENTS REÇUS AINSI QUE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE QUI POURRAIT ÊTRE REQUIS SUIVANT L'ESPRIT DE CES DOCUMENTS;
- b) À RESPECTER TOUTES LES CONDITIONS ET SPÉCIFICATIONS APPARAISSANT AUXDITS DOCUMENTS;
- c) À RESPECTER LA SOUMISSION PRÉSENTÉE EN RÉPONSE À CET APPEL D'OFFRES;
- d) À NE PAS INCITER LES ORGANISATIONS IDENTIFIÉES À L'ANNEXE 15 À SE SOUSTRAIRE AUX CONDITIONS PRÉVUES AU PRÉSENT APPEL D'OFFRES.
- e) À LIVRER L'ENSEMBLE DES BIENS DÉTAILLÉS AU(X) BORDEREAU(X) CI-JOINT(S).

L'ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR PORTE SUR LE(S) PRIX SOUMIS DANS LE(S) BORDEREAU(X) DE PRIX.

3. JE CERTIFIE QUE LE(S) PRIX SOUMIS SONT VALIDE(S) POUR UNE PÉRIODE DE CENT-VINGT (120) JOURS À PARTIR DE L'HEURE ET DE LA DATE LIMITES FIXÉES POUR LA RÉCEPTION DES SOUMISSIONS.

4. JE CONVIENS QUE LE(S) PRIX SOUMIS SONT RDA ET INCLU(EN)T LES FRAIS D'EMBALLAGE, DE TRANSPORT, D'ENTREPOSAGE, DE LICENCES, D'ASSURANCE, DE COURTAGE, DE DOUANES, DE DÉCHARGEMENT DU MATÉRIEL ET TOUS LES RISQUES QUE JE PEUX ENCOURIR JUSQU'À LA LIVRAISON AU LIEU CONVENU. DE PLUS, LE(S) PRIX SOUMIS INCLU(EN)T LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE MÊME QUE LES FRAIS GÉNÉRAUX, LES FRAIS D'ADMINISTRATION, LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, LES PROFITS ET LES AUTRES FRAIS INDIRECTS INHÉRENTS AU CONTRAT ET, LORSQU'ILS S'APPLIQUENT, LES FRAIS ET LES DROITS DE DOUANES, LES PERMIS, LES LICENCES ET LES ASSURANCES.

NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ) : *(Tel qu'indiqué au registre des entreprises du Québec)*

NOM DU FOURNISSEUR : *(Tel qu'indiqué au registre des entreprises du Québec)*

ADRESSE : _____

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE : _____

TÉLÉCOPIEUR : _____

(Nom du signataire en lettre moulée)

TITRE DU SIGNATAIRE : _____

SIGNATURE

DATE

**ANNEXES 4A, 4B et 4C
BORDEREAUX DE PRIX**

Annexe 4A – 40 pages
Annexe 4B – 42 pages
Annexe 4C – 44 pages

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Brother	DCP-8040N	DCP-8040N Cartouche noire	6700	TN-570	
Brother	DCP-8040N	DCP-8040N Tambour	20000	DR-510	
Brother	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N / 4750 Cartouche noire	6000	TN-460	
Brother	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N / 4750(tambour)	20000	DR-400	
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Cartouche noire	8500	TN-11BK	
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Cyan	6000	TN-11C	
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Jaune	6000	TN-11Y	
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Magenta	6000	TN-11M	
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Jaune	6000	TN-12Y	
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Cartouche noire	9000	TN-12BK	
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Cyan	6000	TN-12C	
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Magenta	6000	TN-12M	
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Pièces d'unité de fusion	100000	FP-12CL	
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Rouleau de transfert	25000	TR-11CL	
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Tête d'impression	30000	PH-12CL	
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N (tambour)	20000	DR-500	
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N tambour	40000	DR-700	
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N Cartouche noire	6500	TN-560	
Brother	HL5170DN	HL5170DN Cartouche noire	6700	TN-570	
Brother	HL5170DN	HL5170DN Tambour	20000	DR-510	
Brother	HL-5250DN	HL-5250DN Cartouche noire	7000	TN-580	
Brother	HL-5250DN	HL-5250DN Tambour	25000	DR-520	
Brother	HL-6050DN	HL-6050 (tambour)	30000	DR-600	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Brother	HL-6050DN	HL-6050DN Cartouche noire	7500	TN-670	
Brother	HL-7050/7750	HL-7050/7750 Cartouche noire	12000	TN-700	
Brother	HL-7050/7750	HL-7050/7750 tambour	40000	DR-700	
Brother	HL-8050DTN	HL-8050DTN Cartouche noire	17000	TN-1700	
Brother	HL-8050DTN	HL-8050DTN Unité de fusion	200000	FP-8000	
Brother	MFC-8220N	MFC-8220N Cartouche noire	6700	TN-570	
Brother	MFC-8220N	MFC-8220N Tambour	20000	DR-510	
Brother	MFC-8440	MFC-8440 Cartouche noire	6700	TN-570	
Brother	MFC-8440	MFC-8440 Tambour	20000	DR-510	
Brother	MFC-8840DN	MFC-8840DN Cartouche noire	6700	TN-570	
Brother	MFC-8840DN	MFC-8840DN Tambour	20000	DR-510	
Brother	MFC8860DN	MFC8860DN Cartouche noire	7000	TN-580	
Brother	MFC8860DN	MFC8860DN Tambour	25000	DR-520	
Canon	LBP 3480	LBP 3480 GPR-41 cartouche noire	6400	3480B005AA	
Canon	LBP 3580	LBP 3580 GPR-40 H cartouche noire	12500	482B005AA	
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche noire	10000	6264B001AA	
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche jaune	6400	6260b001AA	
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche magenta	6400	6261B001AA	
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche cyan	6400	6262b001AA	
Canon	IR 1210, IR1230, IR1270, IR1310, IR1330, IR1370, IR1630, IR1670	IR 1210, IR1230, IR1270, IR1310, IR1330, IR1370, IR1630, IR1670 GPR-10 Cartouche noire	5300	7814A003AA	
Canon	IR 5000, IR 5020, IR 6000, IR 6020	IR 5000, IR 5020, IR 6000, IR 6020 GPR-4 Cartouche noire	33000	4234A003AA	
Canon	IR 5050, IR 5055, IR 5065, IR 5075	IR 5050, IR 5055, IR 5065, IR 5075 GPR-24 Cartouche noire	48000	1872B003AA	
Canon	IR 6055, IR 6065, IR 6075	IR 6055, IR 6065, IR 6075 GPR-38 Cartouche noire	56000	3766B003AA	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche cyan	4000	C9701A	
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche jaune	4000	C9702A	
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche magenta	4000	C9703A	
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche noire	5000	C9700A	
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Tambour d'imagerie	20000	C9704A	
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche cyan	4000	Q3961A	
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche jaune	4000	Q3962A	
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche magenta	4000	Q3963A	
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche noire	5000	Q3960A	
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 Tambour d'imagerie	20000	Q3964A	
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM 1015 / 1017 Cartouche cyan	2000	Q6001A	
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM 1015 / 1017mfp Cartouche jaune	2000	Q6002A	
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM1015 / 1017 Cartouche magenta	2000	Q6003A	
Hewlett-Packard	CLJ 2800	CLJ1600 / 2600 / 2605, CM1015 / 1017 Cartouche noire	2500	Q6000A	
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN / 4730MFP Kit de fusion 110V	150000	Q7502A	
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN / 4730MFP Kit de transfert	120000	Q7504A	
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Cartouche noire	11000	Q5950A	
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Cyan	10000	Q5951A	
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Jaune	10000	Q5952A	
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Magenta	10000	Q5953A	
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n jaune	12000	C9732A	
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Cartouche noire	13000	C9730A	
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Cyan	12000	C9731a	
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n magenta	12000	C9733A	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Trousse de transfert	120000	C9734B	
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5550 Four 110V	150000	Q3984A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche cyan	25000	C8551A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche jaune	25000	C8552A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche magenta	25000	C8553A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche noire	25000	C8550A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Kit de fusion	100000	C8556A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Kit de nettoyage d'impression	50000	C8554A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour cyan	40000	C8561A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour jaune	40000	C8562A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour magenta	40000	C8563A	
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour noir	40000	C8560A	
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche noire	2000	CE320A	
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche cyan	1300	CE321A	
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche jaune	1300	CE322A	
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche magenta	1300	CE323A	
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730 / M4345xs mfp Kit de maintenance	225000	Q5997A	
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp jaune	12000	Q6462A	
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp Cartouche noire	12000	Q6460A	
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp Cyan	12000	Q6461A	
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp magenta	12000	Q6463A	
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3505/3600/3800 Cartouche noire	6000	Q6470A	
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3500 jaune	6000	Q7582A	
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3505 Cyan	6000	Q7581A	
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3505 Magenta	6000	Q7583A	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche cyan	7500	CB401A	
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche jaune	7500	CB402A	
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche magenta	7500	CB403A	
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche noire	7500	CB400A	
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	Cartouche noire CLJ CP4025dn	8500	CE260A	
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn et CP4525dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche magenta	11000	CE263AC	
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn et CP4525dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche cyan	11000	CE261AC	
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn et CP4525dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche jaune	11000	CE262AC	
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn et CP4525dn et CM4540fskm	CLJ CP4025DN et CP4525dn et CM4540fskm Fuser kit	150000	CE246A	
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn et CP4525dn et CM4540fskm	CLJ CP4025DN et CP4525dn et CM4540fskm Kit de transfert	120000	CE249A	
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche noire CLJ CP5225	7000	CE740A	
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche cyan CLJ CP5225	7300	CE741A	
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche jaune CLJ CP5225	7300	CE742A	
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche magenta CLJ CP5225	7300	CE743A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CO6015 / CM6040mfp Tambour noir	35000	CB384A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040 mfp T2 Kit de rouleaux	150000	CB459A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche cyan	21000	CB381A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche jaune	21000	CB382A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche magenta	21000	CB383A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Kit de fusion 110 volt	100000	CB457A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Kit de transfert	150000	CB463A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour cyan	35000	CB385A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour jaune	35000	CB386A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour magenta	35000	CB387A	
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015de Cartouche noire	16500	CB380A	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Cartouche noire	6500	Q7560A	
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Cyan	3500	Q7561A	
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Jaune	3500	Q7562A	
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Magenta	3500	Q7563A	
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche cyan	4000	Q2671A	
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche jaune	4000	Q2672A	
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche magenta	4000	Q2673A	
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ 3600 Cartouche jaune	4000	Q6472A	
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ 3600 Cartouche magenta	4000	Q6473A	
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ3600 Cartouche cyan	4000	Q6471A	
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ 3500/3700 Module de fusion	75000	Q3655A	
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ 3500/3700 Trousse transfert d'image	75000	Q3658A	
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3500/3550/3700 Cartouche noire	6000	Q2670A	
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Cyan	6000	Q2681A	
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Jaune	6000	Q2682A	
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Magenta	6000	Q2683A	
Hewlett-Packard	CLJ5500	CLJ 5500 Fuser (110V)	150000	C9735A	
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche cyan	12500	CF031AC	
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche jaune	12500	CF032AC	
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche magenta	12500	CF033AC	
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche noire	17000	CE264XC	
Hewlett-Packard	CM4540fskm	HP LJ CM4540 Unité de collection pour le toner	36000	CE265A	
Hewlett-Packard	CM6040f	CM6040 mfp ADF Kit de maintenance	60000	CE487A	
Hewlett-Packard	CM6040f	CM6040mfp Cartouche noire	19500	CB390A	
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche cyan	1400	CB541A	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche jaune	1400	CB542A	
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche magenta	1400	CB543A	
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche noire	2200	CB540A	
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP 2025 / CM2320 Cartouche cyan	2800	CC531A	
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche jaune	2800	CC532A	
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche magenta	2800	CC533A	
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche noire	3500	CC530A	
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504X Cartouche noire CP3525/CM3530 MFP	10500	CE250X	
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche cyan CP3525/CM3530 MFP	7000	CE251A	
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche jaune CP3525/CM3530 MFP	7000	CE252A	
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche magenta CP3525/CM3530 MFP	7000	CE253A	
Hewlett-Packard	CM3530 MFP	Unité de fusion CM3530	150 000	CE484A	
Hewlett-Packard	CP4525dn	CP4525DN Cartouche noire	17000	CE260XC	
Hewlett-Packard	LJ1160 series	LJ1160 series	2500	Q5949A	
Hewlett-Packard	HP LaserJet 3390	HP LaserJet 1320/3390/3392 Cartouche noire	6000	Q5949x	
Hewlett-Packard	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N Cartouche noire	8800	92298X	
Hewlett-Packard	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N	LaserJet 4/4M/4 plus/4M plus/5/5M/5N Cartouche noire	6800	92298A	
Hewlett-Packard	LaserJet 4L / 4ML / RP / 4MP	LaserJet 4L / 4ML / RP / 4MP Cartouche noire	3350	92274A	
Hewlett-Packard	LaserJet 4V / 4MV	LaserJet 4V / 4MV Cartouche noire	8100	C3900A	
Hewlett-Packard	LaserJet 5L / 6L / 3100 / 3150	LaserJet 5L / 6L / 3100 / 3150 Cartouche noire	2500	C3906A	
Hewlett-Packard	LaserJet 5P / 5MP / 6P / 6MP	LaserJet 5P / 5MP / 6P / 6MP Cartouche noire	4000	C3903A	
Hewlett-Packard	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier Cartouche noire	17100	C3909X	
Hewlett-Packard	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier Cartouche noire	15000	C3909A	
Hewlett-Packard	LaserJet II / IID / III / IIID	LaserJet II / IID / III / IIID Cartouche noire	4000	92295A	

ANNEXE 4 A

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LaserJet IIISi / IIISi MX / 4Si / 4Si MX	LaserJet IIISi / IIISi MX / 4Si / 4Si MX Cartouche noire	13500	92291X	
Hewlett-Packard	LaserJet IIP / IIP PLUS / IIIP	LaserJet IIP / IIP PLUS / IIIP Cartouche noire	3500	92275A	
Hewlett-Packard	LJ séries M1130, M1212, M1213, P1102	LJ séries M1130, M1212, M1213, P1102 Cartouche noire	1600	CE285A	
Hewlett-Packard	LaserJet M3027x	HP LaserJet P3005x / 3027x / 3035xs Cartouche noire	13000	Q7551x	
Hewlett-Packard	LaserJet série 8100 / 8150	LaserJet séries 8100/8150 Cartouche noire	20000	C4182X	
Hewlett-Packard	LJ séries 1010/1012 3015/3020/3030	LJ séries 1010/1012 3015/3020/3030 cartouche noire	2500	Q2612A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1100/3200	LaserJet séries 1100/3200 Cartouche noire	2500	C4092A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1000/1200/1220	LJ 1000 1200 1220 Cartouche noire	3000	C7115A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1200/1220/3300	LaserJet séries 1200/1220/3300 Cartouche noire	3500	C7115X	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1300	LaserJet séries 1300 Cartouche noire	4000	Q2613X	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 2100/2200	LaserJet séries 2100/2200 Cartouche noire	5000	C4096A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 2300	LaserJet séries 2300 Cartouche noire	6000	Q2610A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4000 et 4050	LaserJet séries 4000 et 4050 Cartouche noire	10000	C4127X	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4100	LaserJet séries 4100 Cartouche noire	10000	C8061X	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4200	LaserJet séries 4200 Cartouche noire	10000	Q1338A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4200	LJ4200 Trousse de maintenance	200 000	Q2429A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4300	LaserJet séries 4300 Cartouche noire	18000	Q1339A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4300	LJ4300 Trousse de maintenance	200 000	Q2436A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Cyan	6000	C4192A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Fuser (110V)	50000	C4197A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Jaune	6000	C4194A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Kit de tambour	6250	C4195A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Kit de transfert	25000	C4196A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Magenta	6000	C4193A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 Cartouche noire	9000	C4191A	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Cartouche noire	9000	C9720A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Cyan	8000	C9721A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Fuser kit	150000	C9725A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Jaune	8000	C9722A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 kit de transfert	150000	C9724A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Magenta	8000	C9723A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 5000/5100	LaserJet séries 5000/5100 Cartouche noire	10000	C4129X	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 5000/5100	LJ5100TN Trousse de transfert de fusion	150000	Q1860-67908	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8000	LaserJet série 8000 Cartouche noire	15000	C3909A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8000	LaserJet séries 8000 Cartouche noire	17100	C3909X	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Cyan	8500	C4150A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Fuser (110V)	100000	C4155A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Jaune	8500	C4152A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Kit de tambour	12500	C4153A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Kit de transfert	75000	C4154A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Magenta	8500	C4151A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 Cartouche noire	17000	C4149A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 9000	LaserJet 9000 Kit de maintenance 110V	350000	C9152A	
Hewlett-Packard	LaserJet séries 9000	LaserJet séries 9000 Cartouche noire	30000	C8543X	
Hewlett-Packard	LJ 1150	LJ 1150 Cartouche noire	4000	Q2624X	
Hewlett-Packard	LJ 4250dtn	LJ4250dtn Cartouche noire	20000	Q5942x	
Hewlett-Packard	LJ 4250dtn	LJ4250dtn Trousse de maintenance	200000	Q5421A	
Hewlett-Packard	LJ 4350dtnsl	LJ4350dtnsl Cartouche noire	20000	Q5942X	
Hewlett-Packard	LJ 4350dtnsl	LJ4350dtnsl Trousse de maintenance	200000	Q5421a	
Hewlett-Packard	LJ 5200dtn	LJ 5200dtn Cartouche noire	12000	Q7516A	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LJ 9050 mfp	HP LaserJet 9040 / 9050 Cartouche noire	30000	C8543X	
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche noire	1200	CE310A	
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche cyan	1000	CE311A	
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche jaune	1000	CE312A	
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche magenta	1000	CE313A	
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche noire	4000	CE410X	
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche cyan	2600	CE411A	
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche jaune	2600	CE412A	
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche magenta	2600	CE413A	
Hewlett-Packard	LJ P1005	P1005 / 1006 Cartouche noire	1500	CB435A	
Hewlett-Packard	LJ P1505	LJ P1505 / M1522n mfp Cartouche noire	2000	CB436A	
Hewlett-Packard	LJ Pro P1566/1606	LJ Pro P1566/1606 Cartouche noire	2100	CE278A	
Hewlett-Packard	P 2014/P2015/M2727 mfp	P 2014/P2015/M2727 mfp	3000	Q7553A	
Hewlett-Packard	LJ P2015x	LJ P2015x Cartouche noire	7000	Q7553x	
Hewlett-Packard	LJ P2035 / P2055	LJ P2035 / P2055 Cartouche noire	2300	CE505A	
Hewlett-Packard	LJ P4014dn	LJ P4014 / 4015x / 4515x Kit de maintenance 110V	225000	CB388A	
Hewlett-Packard	LJ P4014dn	LJ P4014n Cartouche noire	10000	CC364A	
Hewlett-Packard	LJ 2400 Series	LJ 2400 séries Cartouche noire	6000	Q6511A	
Hewlett-Packard	LJ2420dn	LJ2420dn Cartouche noire	12000	Q6511X	
Hewlett-Packard	LJ2430dtn	LJ2430dtn Cartouche noire	12000	Q6511X	
Hewlett-Packard	400 M401/ 400 M425	400 M401/ 400 M425 Cartouche noire	2700	CF280A	
Hewlett-Packard	M401dne	Cartouche noire HP Laserjet Pro M401 (imp M401dn)	6900	CF280X	
Hewlett-Packard	M4345xs	LJ M4345x mfp Cartouche noire	18000	Q5945A	
Hewlett-Packard	M4345xs	LJ M4345x mfp Kit de maintenance 110V	225000	Q5998A	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	M601dn	M601dn Cartouche noire	10000	CE390A	
Hewlett-Packard	M4555fskm	HP 90X Cartouche noire (M4555 MFP)	24000	CE390XC	
Hewlett-Packard	M4555fskm	Kit de maintenance (M4555)	225000	CE731A	
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Cartouche noire	15000	Q7570A	
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Kit de maintenance (110 V)	200000	Q7832A	
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Kit de maintenance chargeur automatique de document	60000	Q7842A	
Hewlett-Packard	M525DN	Cartouche noire (M525DN)	12500	CE255XC	
Hewlett-Packard	M602x	Cartouche noire M602x	24000	CE390XC	
Hewlett-Packard	M602x	HP M602x 110V Kit de maintenance	225000	CF064A	
Hewlett-Packard	M725Z	Cartouche noire (M725z)	17500	CF214X	
Hewlett-Packard	M725Z	Trousse de maintenance (M725z)	200000	CF249A	
Hewlett-Packard	M725Z	Trousse de maintenance ADF (M725z)	100000	L2718A	
Hewlett-Packard	P2055dn	LJ P2053/2054/2055/2056/2057 Cartouche noire	6500	CE505X	
Hewlett-Packard	P3015x	P3015x Cartouche noire	12500	CE255XC	
Hewlett-Packard	P4015x	LJ P4015x / P4515x Cartouche noire	24000	CC364X	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre noire	6000	A0X5134	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre jaune	6000	A0X5234	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre magenta	6000	A0X5334	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre cyan	6000	A0X5434	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie noir	30000	A73303F	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie jaune	30000	A73308F	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie magenta	30000	A7330KF	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie cyan	30000	A7330EF	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité de fusion	100 000	A148010	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité de transfert	100 000	A1480Y1	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P 2e rouleau transfert	100 000	A1480Y2	
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Boîte de récupération de poudre	30000	A1AU0Y1	
Konica Minolta	Bizhub 4000P	Bizhub 4000P Cartouche d'encre noire (STD)	20000	A63W01W	
Konica Minolta	Bizhub 4000P	Bizhub 4000P Unité d'imagerie (STD)	60000	A63X03W	
Kyocera	FS-1370DN	Cartouche noire FS-1370DN	7200	TK-172	
Kyocera	FS-1370DN	Trousse de maintenance FS-1370DN	100000	MK-172	
Kyocera	FS-2020DN	Cartouche noire FS-2020DN	12000	TK-342	
Kyocera	FS-2020DN	Trousse de maintenance FS-2020DN	300000	MK-340	
Kyocera	FS-3140MFP / FS-3540MFP/ FS-3640MFP	Cartouche noire FS-3140MFP / FS-3540MFP/ FS-3640MFP	15000	TK-352	
Kyocera	FS-3140MFP / FS-3540MFP/ FS-3640MFP	Trousse de maintenance A FS-3140MFP , FS-3540MFP , FS-3640MFP	300000	MK-350	
Kyocera	FS-3140MFP / FS-3540MFP/ FS-3640MFP	Trousse de maintenance B FS-3140MFP / FS-3540MFP / FS-3640MFP	150000	MK-370	
Kyocera	FS-4020DN	Cartouche noire FS-4020DN	20000	TK-362	
Kyocera	FS-4020DN	Trousse de maintenance FS-4020DN	300000	MK-360	
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche Cyan FS-C5350DN	10000	TK-562C	
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche jaune FS-C5350DN	10000	TK-562Y	
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche Magenta FS-C5350DN	10000	TK-562M	
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche noire FS-C5350DN	12000	TK-562K	
Kyocera	FS-C5350DN	Trousse de maintenance FS-C5350DN	200000	MK-580	
Kyocera	KYOCERA FS-2100DN	Cartouche noire (FS-2100DN-Kyocera)	12500	TK-3102	
Kyocera	KYOCERA FS-2100DN	Trousse de maintenance (FS-2100DN Kyocera)	300000	MK-3102	
Kyocera	KYOCERA FS-4100DN	Cartouche noire (FS-4100DN-Kyocera)	15500	TK-3112	
Kyocera	KYOCERA FS-4100DN et FS-4200DN	Trousse de maintenance (FS-4100DN , FS-4200DN Kyocera)	500000	MK-3132	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Kyocera	KYOCERA FS-4200DN	Cartouche noire (FS-4200DN-Kyocera)	21000	TK-3122	
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche Cyan FS-C5400DN	12000	TK-572C	
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche jaune FS-C5400DN	12000	TK-572Y	
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche Magenta FS-C5400DN	12000	TK-572M	
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche noire FS-C5400DN	16000	TK-572K	
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Trousse de maintenance FS-C5400DN	300000	MK-570	
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci / TA-6551ci	Cartouche Cyan TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707C	
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci / TA-6551ci	Cartouche jaune TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707Y	
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci / TA-6551ci	Cartouche Magenta TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707M	
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci / TA-6551ci	Cartouche noire TA-6550ci / TA-6551ci	70000	TK-8707K	
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci / TA-6551ci	Trousse de maintenance A TA-6550ci / TA-6551ci (noir seulement)	600000	MK-8705A	
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci / TA-6551ci	Trousse de maintenance B TA-6550ci / TA-6551ci (CMY)	600000	MK-8705B	
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci / TA-6551ci	Trousse de maintenance C TA-6550ci / TA-6551ci (unité de fusion)	300000	MK-8705C	
Kyocera	KYOCERA TA-8000i et TA-8001i	Cartouche noire TA-8000i et TA-8001i	70000	TK-6707K	
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci / TA-6551ci / TA-8000i et TA-8001i	Contenant toner usé TA-6550ci / TA-6551ci / TA-8000i / TA-8001i	500000	WT-861	
Kyocera	KYOCERA TA-8000i et TA-8001i	Trousse de maintenance TA-8000i / TA-8001i	600000	TK-6705A	
Kyocera	KYOCERA TA-8000i et TA-8001i	Unité de fusion TA-8000i / TA-8001i	300000	MK-6507C	
Kyocera	TA-3050ci et TA-3051ci	Cartouche Cyan TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307C	
Kyocera	TA-3050ci et TA-3051ci	Cartouche Jaune TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307Y	
Kyocera	TA-3050ci et TA-3051ci	Cartouche Magenta TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307M	
Kyocera	TA-3050ci et TA-3051ci	Cartouche noire TA-3050ci et TA-3051ci	25000	TK-8307K	
Kyocera	TA-3050ci et TA-3051ci	Contenant toner usé TA-3050ci et TA-3051ci	100000	WT-860	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Kyocera	TA-3050ci et TA-3051ci	Trousse de maintenance A TA-3050ci et TA-3051ci	600000	MK-8305A	
Kyocera	TA-3050ci et TA-3051ci	Trousse de maintenance B TA-3050ci et TA-3051ci	600000	MK-8305B	
Kyocera	TA-3050ci et TA-3051ci	Trousse de maintenance C TA-3050ci et TA-3051ci	300000	MK-8305C	
Kyocera	TA-3500i et TA-3501i	Cartouche noire TA-3500i et TA-3501i	35000	TK-6307K	
Kyocera	TA-3500i et TA-3501i	Contenant toner usé TA-3500i et TA-3501i	100000	WT-860	
Kyocera	TA-3500i et TA-3501i	Trousse de maintenance TA-3500i et TA-3501i	600000	MK-6305A	
Kyocera	TA-4500i	Cartouche noire TA-4500i	35000	TK-6307K	
Kyocera	TA-4500i	Contenant toner usé TA-4500i	100000	WT-860	
Kyocera	TA-4500i	Trousse de maintenance TA-4500i	600000	MK-6305A	
Kyocera	TA-4550ci et TA-4551ci	Cartouche Cyan TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507C	
Kyocera	TA-4550ci et TA-4551ci	Cartouche Jaune TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507Y	
Kyocera	TA-4550ci et TA-4551ci	Cartouche Magenta TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507M	
Kyocera	TA-4550ci et TA-4551ci	Cartouche noire TA-4550ci et TA-4551ci	30000	TK-8507K	
Kyocera	TA-4550ci et TA-4551ci	Contenant toner usé TA-4550ci et TA-4551ci	100000	WT-860	
Kyocera	TA-4550ci et TA-4551ci	Trousse de maintenance A TA-4550ci et TA-4551ci	600000	MK-8505A	
Kyocera	TA-4550ci et TA-4551ci	Trousse de maintenance B TA-4550ci et TA-4551ci	600000	MK-8505B	
Kyocera	TA-4550ci et TA-4551ci	Trousse de maintenance C TA-4550ci et TA-4551ci	300000	MK-8505C	
Kyocera	TA-5500i et TA-5501i	Cartouche noire TA-5500i et TA-5501i	35000	TK-6307K	
Kyocera	TA-5500i et TA-5501i	Contenant toner usé TA-5500i et TA-5501i	100000	WT-860	
Kyocera	TA-5500i et TA-5501i	Trousse de maintenance TA-5500i et TA-5501i	600000	MK-6305A	
Lexmark	E360dn	E360dn Cartouche noire	9000	E360H11A	
Lexmark	4019/ 4028/ 4029/ 4035/ Lexmark WinWriter TM 600	4019, 4028, 4029, 4035, Lexmark WinWriter TM 600 cartouche noire	9500	1380520	
Lexmark	4039, IBM 3916	4039, IBM 3916 cartouche noire	12800	1380950	
Lexmark	C500n	C500n Bouteille trop plein	12000	C500X27G	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C500n	C500n cartouche Cyan	3000	C500H2CG	
Lexmark	C500n	C500n cartouche jaune	3000	C500H2YG	
Lexmark	C500n	C500n cartouche magenta	3000	C500H2MG	
Lexmark	C500n	C500n cartouche noire	5000	C500H2KG	
Lexmark	C500n	C500n Fuser Unit (110v)	60000	C500X28G	
Lexmark	C500n	C500n photodéveloppeur	60000	C500X26G	
Lexmark	C510n	C510n Bouteille trop plein	12000	20K0505	
Lexmark	C510n	C510n cartouche cyan	6600	20K1400	
Lexmark	C510n	C510n cartouche jaune	6600	20K1402	
Lexmark	C510n	C510n cartouche magenta	6600	20K1401	
Lexmark	C510n	C510n Cartouche noire	10000	20K1403	
Lexmark	C510n	C510n Fuset unit (110v)	60000	20K0506	
Lexmark	C510n	C510n photodéveloppeur	60000	20K0504	
Lexmark	C520	C520 cartouche cyan	1500	C5200CS	
Lexmark	C520	C520 cartouche jaune	1500	C5200YS	
Lexmark	C520	C520 cartouche magenta	1500	C5200MS	
Lexmark	C520	C520 cartouche noire	1500	C5200KS	
Lexmark	C520	C520/C522/C524/C530/ C532/C534 Photoconducteur Multi Pack (4)	20000	C53034X	
Lexmark	C522n	C522n Bouteille trop plein	30000	C52025X	
Lexmark	C522n	C522n cartouche cyan	3000	C5220CS	
Lexmark	C522n	C522n cartouche jaune	3000	C5220YS	
Lexmark	C522n	C522n cartouche magenta	3000	C5220MS	
Lexmark	C522n	C522n cartouche noire	4000	C5220KS	
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn Bouteille trop plein	30000	C52025X	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche cyan	5000	C5240CH	
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche jaune	5000	C5240YH	
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche magenta	5000	C5240MH	
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche noire	8000	C5240KH	
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche cyan	3000	C5220CS	
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche jaune	3000	C5220YS	
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche magenta	3000	C5220MS	
Lexmark	C530dn	C530dn, C532n, C534dtn Bouteille trop plein	25000	C52025X	
Lexmark	C530dn/ C532n	C530dn, C532n cartouche noire	4000	C5220KS	
Lexmark	C532n	C532n cartouche jaune	5000	C5240YH	
Lexmark	C532n	C532n cartouche magenta	5000	C5240MH	
Lexmark	C532n	C532n cartouche cyan	5000	C5240CH	
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche cyan	7000	C5340CX	
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche jaune	7000	C5340YX	
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche magenta	7000	C5340MX	
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche noire	8000	C5240KH	
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche cyan très longue durée «Programme retour »	4000	C544X1CG	
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche jaune très longue durée « Programme retour »	4000	C544X1YG	
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche magenta très longue durée «Programme retour»	4000	C544X1MG	
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche noire très longue durée «Programme retour »	6000	C544X1KG	
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 bouteille huile	12000	15W0906	
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 bouteille trop plein	12000	15W0907	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche cyan	7200	15W0900	
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche jaune	7200	15W0902	
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche magenta	7200	15W0901	
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche noire	12000	15W0903	
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 Fuser cylindre nettoyeur	10000	15W0905	
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 Photoconducteur Kit	40000	15W0904	
Lexmark	C746dtn et C748	Bouteille de trop plein de poudre C746 , C748	25000	C734X77G	
Lexmark	C746dtn et C748	Cartouche Cyan haute capacité C746 , C748	7000	C746A1CG	
Lexmark	C746dtn et C748	Cartouche jaune haute capacité C746 , C748	7000	C746A1YG	
Lexmark	C746dtn et C748	Cartouche Magenta haute capacité C746 , C748	7000	C746A1MG	
Lexmark	C746dtn et C748	Cartouche noire haute capacité C746 , C748	12000	C746H1KG	
Lexmark	C746dtn et C748	Paquet de 4 Photoconducteurs C746 , C748	80000	C734X24G	
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e Bouteille trop plein	180000	10B3100	
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche cyan	15000	10B042C	
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche jaune	15000	10B042Y	
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche magenta	15000	10B042M	
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche noire	15000	10B042K	
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e Bouteille trop plein	180000	10B3100	
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche cyan	15000	15G042C	
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche jaune	15000	15G042Y	
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche magenta	15000	15G042M	
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche noire	15000	15G042K	
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n bouteille trop plein	180000	10B3100	
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche cyan	6000	15G041C	
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche jaune	6000	15G041Y	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche magenta	6000	15G041M	
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche noire	6000	15G041K	
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e bouteille trop plein	180000	10B3100	
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche cyan	6000	C7700CH	
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche jaune	6000	C7700YH	
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche magenta	6000	C7700MH	
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche noire	10000	C7700KH	
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche cyan (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1CG	
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche jaune (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1YG	
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche magenta (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1MG	
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche noire (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1KG	
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Bouteille trop plein	180000	10B3100	
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Courroie de transfert	120000	40X0343	
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Unité de fusion 115V	120000	40x1831	
Lexmark	C792dte et X792dtfe	C792dte et X792dtfe Cartouche cyan	20000	C792X1CG	
Lexmark	C792dte et X792dtfe	C792dte et X792dtfe Courroie de transfert	200000	40X7103	
Lexmark	C792dte et X792dtfe	C792dte et X792dtfe Cartouche jaune	20000	C792X1YG	
Lexmark	C792dte et X792dtfe	C792dte et X792dtfe Cartouche magenta	20000	C792X1MG	
Lexmark	C792dte et X792dtfe	C792dte et X792dtfe Cartouche noire	20000	C792X1KG	
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche cyan	14000	12N0768	
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche jaune	14000	12N0770	
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche magenta	14000	12N0769	
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche noire	14000	12N0771	
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e Photodéveloppeur couleur	28000	12N0772	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e Photodéveloppeur noir	28000	12N0773	
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e rouleau enveloppeur d'huile	14000	12N0774	
Lexmark	C920	C920 cartouche cyan	14000	C9202CH	
Lexmark	C920	C920 cartouche jaune	14000	C9202YH	
Lexmark	C920	C920 cartouche magenta	14000	C9202MH	
Lexmark	C920	C920 cartouche noire	15000	C9202KH	
Lexmark	C920	C920 Photodéveloppeur couleur	28000	12N0772	
Lexmark	C920	C920 Photodéveloppeur noir	28000	12N0773	
Lexmark	C920	C920 rouleau enveloppeur d'huile	15000	C92035X	
Lexmark	C935DN	C935dn / X945 c Photoconducteur couleur	47000	C930X73G	
Lexmark	C935DN	C935dn / x945e Photoconducteur noir	53000	C930X72G	
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche cyan	24000	C930H2CG	
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche jaune	24000	C930H2YG	
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche magenta	24000	C930H2MG	
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche noire	38000	C930H2KG	
Lexmark	C935DN	C935dn Courroie de transfert	600000	40X4032	
Lexmark	C935DN	C935dn Unité de fusion	100000	40X4031	
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche noire	8000	80C1XK0	
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche cyan	4000	80C1XC0	
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche magenta	4000	80C1XM0	
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche jaune	4000	80C1XY0	
Lexmark	E120n	E120n cartouche noire	2000	12015SA	
Lexmark	E120n	E120n Photoconducteur Kit	25000	12026XW	
Lexmark	E210	E210 Cartouche noire	2000	10S0150	
Lexmark	E220	E220 Cartouche noire	2500	12S0400	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	E230 et E240	Cartouche noire pour E240 et E250 seulement	2500	24015SA	
Lexmark	E232/E330/E332n/E240/E340/E342n	E232, E330, E332n, E240, E340, E342n cartouche noire	6000	34015HA	
Lexmark	E232/E330/E332n/E240/E340/E342n	E232, E330, E332n, E240, E340, E342n Photoconducteur Kit	30000	12A8302	
Lexmark	E250d	E250d cartouche noire	3500	E250A11A	
Lexmark	E250d	E250d, E350d, E352dn Photoconducteur Kit	30000	E250X22G	
Lexmark	E320/ E322	E320, E322 cartouche noire	6000	08A0478	
Lexmark	E321/ E323	E321, E323 cartouche noire	6000	12A7405	
Lexmark	E352dn	E350d, E352dn cartouche noire	9000	E352H11A	
Lexmark	E450dtn	E450dn cartouche noire	11000	E450H11A	
Lexmark	E450dtn	E450dn Photoconducteur Kit	30000	E250X22G	
Lexmark	E460dn	E 460 cartouche noire programme de retour	15000	E460X11A	
Lexmark	E460dn	E260 / E360 / E460 Photoconducteur	30000	E260X22G	
Lexmark	E462dtn	E462dtn Cartouche noire	18000	E462U11A	
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 / C734 / X734 Photoconducteur multipack (4)	20000	C734X24G	
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Cyan	10000	C736H1CG	
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Jaune	10000	C736H1YG	
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Magenta	10000	C736H1MG	
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche noire	12000	C736H1KG	
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche cyan (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1CG	
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche cyan (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1CG	
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche jaune (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1YG	
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche jaune (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1YG	
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche magenta (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1MG	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche magenta (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1MG	
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche noire (incompatible avec C782 dtn XL)	15000	C782X1KG	
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche noire (incompatible avec C782 dtn XL)	15000	C782X1KG	
Lexmark	Lexmark E260dn	E260 Cartouche noire	3500	E260A11A	
Lexmark	Lexmark W850dn	Lexmark W850dn Cartouche noire	35000	W850H21G	
Lexmark	Lexmark W850dn	Lexmark W850dn Photoconducteur	60000	W850H22G	
Lexmark	Lexmark X658DTFE	X658e Kit de maintenance	300000	40X4724	
Lexmark	MS310dn	Cartouche noire haute capacité (MS310dn)	5000	50F1H00	
Lexmark	MS310dn, MS510dn, MX511de	Photoconducteur (MS310dn, MS510dn, MX511de)	60000	50F0Z00	
Lexmark	MS510dn	Cartouche noire ultra haute capacité (MS510dn)	20000	50F1U00	
Lexmark	MS811dtn	Cartouche noire extra haute capacité (MS811dtn)	45000	52D1X00	
Lexmark	MS811dtn	Photoconducteur (MS811dtn)	100000	52D0Z00	
Lexmark	MX511de	Cartouche noire (MX511)	20000	60F1X00	
Lexmark	MX810dtfe	Cartouche noire extra haute capacité (MX 810dtfe)	45000	62D1X00	
Lexmark	MX810dtfe	Photoconducteur (MX810dtfe)	100000	52D0Z00	
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche cyan	10000	1,00E+41	
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche jaune	10000	1,00E+43	
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche magenta	10000	1,00E+42	
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche noire	10000	1,00E+44	
Lexmark	Optra C710	Optra C710 rouleau enducteur	5000	1,00E+45	
Lexmark	Optra C710	Optra C710 Tranfert Kit	100000	1,00E+46	
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Cyan	6500	12A1452	
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Jaune	6500	12A1453	
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Magenta	6500	12A1451	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche noire	6500	12A1454	
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 Photoconducteur couleur	13000	12A1455	
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 Photoconducteur noir	13000	12A1450	
Lexmark	Optra E/EP/ E+	Optra E, EP, E+ cartouche noire	3000	69G8256	
Lexmark	Optra E/EP/ E+	Optra E, EP, E+ Photoconducteur Kit	20000	69G8257	
Lexmark	Optra E-230 / E-232 / E-330 / E-332	Optra E-230 / E-232 / E-330 / E-332 - Photoconducteur	30000	12A8302	
Lexmark	Optra E310/ E312	Optra E310, E312 cartouche noire	6000	13T0101	
Lexmark	Optra K	Optra K cartouche noire	5000	12A4605	
Lexmark	Optra K	Optra K Photoconducteur Kit	32500	11A4096	
Lexmark	Optra L/ Lx/ Lx+/ Lxi/ Lxi+/ R/ R+/ Rn+/ Rt+/ 4039 10plus	Optra L, Lx, Lx+, Lxi, Lxi+, R, R+, Rn+, Rt+, 4039 10plus, IBM 3112 & 3116 Cartouche noire	14000	1382150	
Lexmark	Optra M410/ M412	Optra M410, M412 cartouche noire	15000	17G0154	
Lexmark	Optra N	Optra N cartouche noire	17250	140109X	
Lexmark	Optra S 1250/ 1255/ 1620/ 1625/ 1650/ 1855/ 2420/ 2450/ 2455	Optra S 1250, 1255, 1620, 1625, 1650, 1855, 2420, 2450, 2455 cartouche noire	17600	1382925	
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Cyan	3500	1361752	
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Jaune	6500	1361754	
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Magenta	3500	1361753	
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche noire	4500	1361751	
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 Photoconducteur Kit	20000	1361750	
Lexmark	Optra Se3455	Optra Se3455 cartouche noire	23000	12A0825	
Lexmark	Optra W810	Optra W810 cartouche noire	20000	12L0250	
Lexmark	Optra W810	Optra W810 Photoconducteur Kit	90000	12L0251	
Lexmark	T420d	T420d cartouche noire	10000	12A7415	
Lexmark	T430	T430 cartouche noire	12000	12A8425	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	T520/T522/ X520/ X522s	T520,T522, X520, X522s cartouche noire	20000	12A6835	
Lexmark	T610/ T612/ T614/ T616	T610, T612, T614, T616 cartouche noire	25000	12A5845	
Lexmark	T620/ T622/ X620e	T620, T622, X620e cartouche noire	30000	12A6865	
Lexmark	T630/ X630	T630, X630 cartouche noire	21000	12A7462	
Lexmark	T632/ T634/ X632/ X632e/ X632s/ X634e	T632, T634, X632, X632e, X632s, X634e cartouche noire	32000	12A7465	
Lexmark	T-640/T-642	T640 / T642 Cartouche noire	21000	64035HA	
Lexmark	T640dtn	T640 / T642 Cartouche noire « Programme retour »	21000	64015HA	
Lexmark	T644dtn	T644 X Cartouche noire	32000	64415XA	
Lexmark	T650dtn	T650 / T652 / T654 Trousse entretien unité fusion 110V	300000	40X4724	
Lexmark	T650dtn	T650 / T652 Cartouche noire haut rendement	25000	T650H11A	
Lexmark	T654dtn	T 654 Cartouche noire extra haut rendement	36000	T654X11A	
Lexmark	W812	W812 cartouche noire	12000	14K0050	
Lexmark	W820/ W820e	W820, W820e cartouche noire	30000	12B0090	
Lexmark	W820/ W820e	W820, W820e trousse d'entretien	1	12G4182	
Lexmark	W840dn	W840 / W850 Trousse de maintenance	300000	40X0956	
Lexmark	W840dn	W840 cartouche noire	30000	W84020H	
Lexmark	W840dn	W840 Photoconducteur Kit	60000	W84030H	
Lexmark	X215	X215 cartouche noire	3200	18S0090	
Lexmark	X340n	X340n cartouche noire	2500	X340A11G	
Lexmark	X340n/X342n	X340n, X342n Photoconducteur Kit	30000	X340H22G	
Lexmark	X342n	X342n cartouche noire	6000	X340H11G	
Lexmark	X422	X422 cartouche noire	12000	12A4715	
Lexmark	X463de	X463de Cartouche noire	15000	X463X11G	
Lexmark	X463de	X463de Photoconducteur	30000	E260X22G	
Lexmark	X644e/ X646e/ X646ef	x644e / x646e / x646ef Cartouche noire	32000	X644X11A	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	X646es	T640/T642/T644 Kit de Maintenance	300000	40X0100	
Lexmark	X658dtfe	X658e cartouche noire programme de retour	36000	X654X11A	
Lexmark	X830e /X832e	X830e, X832e cartouche noire	30000	X8302KH	
Lexmark	X850e /X852e/ X854e	x 850e / x 852e / x 854e Nécessaire à photoconducteur	60000	X850H22G	
Lexmark	X850e /X852e/ X854e	x850e / x852e / x854e Cartouche noire	30000	X850H21G	
Lexmark	X860de / X864dhe	X860de / X864dhe Cartouche noire	35000	X860H21G	
Lexmark	X860de / X864dhe	X860de / X864dhe Photoconducteur	48000	X860H22G	
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche cyan	22000	X945X2CG	
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche jaune	22000	X945X2YG	
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche magenta	22000	X945X2MG	
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche noire	36000	X945X2KG	
Lexmark	X940e	X940 / X945 Courroie de transfert	600000	40X4032	
Lexmark	X940e	X940 / X945 Unité de fusion	100000	40X4031	
Lexmark	X950de et X952	Cartouche cyan Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2CG	
Lexmark	X950de et X952	Cartouche jaune Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2YG	
Lexmark	X950de et X952	Cartouche magenta Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2MG	
Lexmark	X950de et X952	Cartouche noire Lexmark (IMF X950 et X952)	32000	X950X2KG	
Lexmark	X950de et X952	Photoconducteur noir pour MFP X950 et X952	115000	X950X71G	
Lexmark	X950de et X952	Photoconducteurs couleur emballage de 3 pour MFP X950 et X952	115000	X950X73G	
Lexmark	X950de et X952	Trousse d'entretien unité de fusion MFP X950 et X952	320000	40X7550	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Cyan	10000	41963003	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Jaune	10000	41963001	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Magenta	10000	41963002	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche noire	10000	41963004	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Cyan	30000	41962803	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - jaune	30000	41962801	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Magenta	30000	41962802	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Noir	30000	41962804	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Fuser	60000	41945601	
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Transfet Belt	60000	41945501	
Okidata	Okidata B6300N	Okidata B6300N Cartouche noire	17000	52114502	
Okidata	Okidata B6300N	Okidata B6300N Unité de fusion	60000	50230120	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Cyan	5000	42127403	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Jaune	5000	42127401	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Magenta	5000	42127402	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche noire	5000	42127404	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Cyan	15000	42126603	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Jaune	15000	42126601	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Magenta	15000	42126602	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - noir	15000	42126604	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Fuser	45000	42625501	
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Transfert Belt	50000	42158711	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Cartouche noire	6000	43324420	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Cyan	5000	43324419	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Fuser	60000	43363201	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Jaune	5000	43324417	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Magenta	5000	43324418	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour cyan	20000	43381719	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour jaune	20000	43381717	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour magenta	20000	43381718	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour noir	20000	43381720	
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Transfer belt	60000	43363401	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Cartouche noire	15000	42918904	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Cyan	15000	42918903	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Cyan	42000	42918103	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Jaune	42000	42918101	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Magenta	42000	42918102	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Noir	42000	42918104	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Fuser	100000	42931701	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Jaune	15000	42918901	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Magenta	15000	42918902	
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Transfet Belt	100000	42931601	
Pitney Bowes	3500	3500 Cartouche noire	10300	824-6	
Pitney Bowes	IX2700	IX 2700 Cartouche noire	6500	484-5	
Pitney Bowes	IX2700	IX 2700 Tambour noir	20000	484-4	
Pitney Bowes	PB1630 / PB2500	PB 1630 / PB 2500 Tambour	20000	817-6	
Pitney Bowes	PB1630 / PB2500	PB1630 / PB2500 Toner noir	10000	817-5	
Pitney Bowes	PB2030/2050/série9900/série2000	PB2030/2050/série9900/série2000 Toner noir	15000	815-7E	
Pitney Bowes	PB2100	2100 Cartouche noire	6700	494-5	
Pitney Bowes	PB2100	2100 Tambour noir	20000	494-4	
Pitney Bowes	PB3010	3010 / 3500 Tambour noir	20000	824-5	
Pitney Bowes	PB3010	IX 3010 Cartouche noire	14500	473-6	
Pitney Bowes	Séries 9700	Séries 9700 Toner noir	9000	805-7E	
Pitney Bowes	Séries 9800	Séries 9800 Toner noir	10000	810-4E	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio AP410N	Aficio AP410N Maintenance Kit Type 410	90000	745402359	
Ricoh	Aficio AP410N	Aficio AP410N Toner noir Type 120	15000	744400942	
Ricoh	Aficio AP610N	Aficio AP610N Maintenance Kit Type 610	90000	745402346	
Ricoh	Aficio AP610N	Aficio AP610N Toner noir Type 115	20000	744400759	
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D bouteille trop plein type -E	50000	745400662	
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner cyan type 160	10000	744888445	
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner jaune type 160	10000	744888443	
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner Magenta type 160	10000	744888444	
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner noir type 160	24000	744888442	
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche cyan MPC3502	18000	244841650	
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche jaune MPC3502	18000	244841648	
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche magenta MPC3502	18000	244841649	
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche Noire MPC3502	28000	244841647	
Ricoh	Aficio MP C420DN	Aficio C420DN Bouteille de trop plein	50000	745402324	
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Cyan MP C6003 et MPC4503	22500	244841852	
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Jaune MP C6003 et MPC4503	22500	244841850	
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Magenta MP C6003 et MPC4503	22500	244841851	
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Noire MP C6003 et MPC4503	33000	244841849	
Ricoh	Aficio MP C8002 et MP C6502	Cartouche cyan MP C8002 et MPC6502	29000	244841783	
Ricoh	Aficio MP C8002 et MP C6502	Cartouche jaune MP C8002 et MPC6502	29000	244841781	
Ricoh	Aficio MP C8002 et MP C6502	Cartouche magenta MP C8002 et MPC6502	29000	244841782	
Ricoh	Aficio MP C8002 et MP C6502	Cartouche Noire MP C8002 et MPC6502	48500	244841780	
Ricoh	Aficio MP 4500A v2 EA et MP4002SP et MP5002SP	Cartouche Noire MP 4500A v2 EA et MP4002SP et MP5002SP	30000	244841346	
Ricoh	Aficio MP7502SP	Cartouche Noire MP 7502 type 6110D	43000	244885400	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio SP 4100N	Aficio SP4100N Cartouche noire tout-en-un	15000	744402809	
Ricoh	Aficio SP 4100N	Aficio SP4100N Kit de maintenance	90000	745402815	
Ricoh	Aficio SP 4210N	Aficio SP4210N Trousse de maintenance	90000	745402815	
Ricoh	Aficio SP5200 / SP 5210DN	Cartouche Noire SP5200 / SP5210DN	25000	744406683	
Ricoh	Aficio SP5200 / SP 5210DN	Trousse de maintenance SP5200 / SP5210DN	120000	745406686	
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche cyan type 145 HY	15000	744888311	
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche jaune type 145 HY	15000	744888309	
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche magenta type 145 HY	15000	744888310	
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche noire type 145 HY	15000	744888308	
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN PCU type 145 Tambour couleur	50000	745402320	
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN PCU type 145 Tambour noir	50000	745402319	
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Trousse de maintenance SPC411	100000	745402593	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Fusing unit	120000	745402718	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Noir Drum unit	40000	745402714	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner cyan	15000	744820024	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner jaune	15000	744820008	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner magenta	15000	744820016	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Toner noir	20000	744820000	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Transfert unit	160000	745402717	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SPC811 DN Bouteille trop plein	40000	745402716	
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SPC811DN Colour Drum Unit	40000	745402715	
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Bouteille de trop plein	40000	745402716	
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche cyan	15000	744821029	
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche jaune	15000	744821027	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche magenta	15000	744821028	
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Photoconducteur couleur	40000	745403116	
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Photoconducteur noir	40000	745403115	
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Unité de fusion	160000	745403118	
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Unité de transfert	200000	745403117	
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN/ SPC821DN Cartouche noire	20000	744821026	
Ricoh	Aficio SP4100 type 120 /SP4310N	Trousse de maintenance SP4100 type 120 / SP4310N	90000	745406642	
Ricoh	Aficio SP5100N	Aficio SP5100N Cartouche noire	20000	744402879	
Ricoh	Aficio SP6330N	Aficio SP6330N Cartouche noire SP6330A	20000	744406628	
Ricoh	Aficio SP6330N	Aficio SP6330N Trousse de maintenance Type 120 SP6330	90000	744406619	
Ricoh	Aficio SP8200DN	Aficio SP8200DN Cartouche noire	36000	744828200	
Ricoh	Aficio SP8200DN	Aficio SP8200DN Trousse de maintenance	160000	745402815	
Ricoh	Ricoh Aficio SP3410N	Cartouche noire SP 3400LA (SP3410N)	5000	744406465	
Ricoh	Ricoh Aficio SP4100N / SP4210N / SP4310N	Cartouche noire SP4100N / SP4210N / SP4310N	15000	744402809	
Ricoh	Ricoh Aficio SP4210N	Kit d'entretien SP4100 SP4210N	90000	745402815	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Cartouche Cyan SPC430 et SPC431	21000	744821073	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Cartouche jaune SPC430 et SPC431	21000	744821071	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Cartouche magenta SPC430 et SPC431	21000	744821072	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Cartouche noire SPC430 et SPC431	24000	744821070	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Récupérateur de poudre usagée SPC430 et SPC431	50000	745406665	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Unité de fusion SPC430 et SPC431	120000	745406666	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Unité de tambour de couleur SPC430 et SPC431	50000	745406663	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Unité de tambour noir SPC430 et SPC431	50000	745406662	
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430 et SPC431	Unité de transfert SPC430 et SPC431	100000	745406664	
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche jaune	5000	CLP-Y660B/XAA	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche magenta	5000	CLP-M660B/XAA	
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche noire	5500	CLP-K660B/XAA	
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Courroie de transfert	50000	CLP-T660A/XAA	
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP 660 Cartouche cyan	5000	CLP-C660B/XAA	
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche cyan	4000	CLT-C508L/XAA	
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche jaune	4000	CLT-Y508L/XAA	
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche magenta	4000	CLT-M508L/XAA	
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche noire	5000	CLT-K508L/XAA	
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Courroie de transfert	50000	CLT-T508/SEE	
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche Noire	7000	CLT-K609S/XAA	
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche jaune	7000	CLT-Y609S/XAA	
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche magenta	7000	CLT-M609S/XAA	
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche cyan	7000	CLT-C609S/XAA	
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Courroie de transfert papier	50000	CLT-T609/SEE	
Samsung	ML-3051NDT	ML3050 / ML3051 Cartouche noire	8000	ML-D3050B/SEE	
Samsung	ML-4551NDT	ML4550/4551/4050 séries Cartouche noire	20000	ML-D4550B/SEE	
Samsung	ML-4512NDT	ML-4512NDT Cartouche Noire Très Haute Capacité	30000	MLT-D307U/XAA	
Samsung	ML-4512NDT	ML-4512NDT Unité d'imagerie	60000	MLT-R307/SEE	
Samsung	SCX-6322DNT	6322DN Cartouche noire	8000	SCX-6320D8/SEE	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Samsung	SCX-6322DNT	6322DN Tambour noir	20000	SCX-6320R2/SEE	
Samsung	SCX-6345NTT	SCX-6345NTT Cartouche noire	20000	SCX-D6345A/SEE	
Samsung	SCX-6345NTT	SCX-6345NTT Tambour	60000	SCX-R6345A/SEE	
Samsung	SCX-6555NTT	SCX-6555NTT Cartouche noire	25000	SCX-D6555A/SEE	
Samsung	SCX-6555NTT	SCX-6555NTT Tambour	80000	SCX-R6555/SEE	
Samsung	SL-M3320ND	SL-M3320ND Cartouche Noire	5000	MLT-D203L/XAA	
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre Cyan (ColorQube 8570DN)	4400	108R00926	
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre jaune (ColorQube 8570DN)	4400	108R00928	
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre Magenta (ColorQube 8570DN)	4400	108R00927	
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre noire (ColorQube 8570DN)	8600	108R00930	
Xerox	ColorQube 8570DN et 8700	Tiroir à déchets (ColorQube 8570DN)	10000	109R00754	
Xerox	ColorQube 8570DN et 8700	Trousse de maintenance (ColorQube 8570DN)	30000	109R00783	
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche cyan 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00990	
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche jaune 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00991	
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche magenta 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00992	
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche noire 4 Bâtons (ColorQube 8700)	9000	108R00994	
Xerox	Docuprint N2125/DT	Docuprint N2125/DT Cartouche noire	15000	113r00446	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Cartouche noire	15000	106R606	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Courroie de transfert	15000	101R415	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Cyan	15000	106R607	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Fuser 110v	80000	115R014	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Jaune	15000	106R609	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Magenta	15000	106R608	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Cyan	30000	113R642	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Jaune	30000	113R644	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Magenta	30000	113R643	
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Noir	30000	113R638	
Xerox	Phaser 3320/DNI	Cartouche noire Phaser 3320/DNI et 3320 DN	11000	106R02307	
Xerox	Phaser 3450DN	Phaser 3450B / 3450DN Cartouche noire	10000	106R00688	
Xerox	Phaser 3500	Phaser 3500 Cartouche noire	12000	106R01149	
Xerox	Phaser 3600DN	Phaser 3600 Cartouche noire	14000	106R01371	
Xerox	Phaser 3635	Phaser 3635 et Phaser 3635/X Cartouche noire	10000	108R00795	
Xerox	Phaser 4400	Phaser 4400 Cartouche noire	15000	113R00628	
Xerox	Phaser 4500	Phaser 4500 Cartouche noire	18000	113R00657	
Xerox	Phaser 4500	Phaser 4500 Trousse de maintenance	200000	108R00600	
Xerox	Phaser 4510	Ecosys FS-4000DTN Trousse d'entretien	300000	MK-320	
Xerox	Phaser 4510DT	Phaser 4510 Cartouche noire	19000	113R00712	
Xerox	Phaser 4510DT	Phaser 4510 Trousse de maintenance	200000	108R00717	
Xerox	Phaser 4600DT/ Phaser 4620 DT/Phaser 4622 DT	Phaser 4600DT/ Phaser 4620 DT/Phaser 4622 DT Trousse de maintenance	150000	115R00069	
Xerox	Phaser 4600DT / Phaser 4620 DT/Phaser 4622 DT	Phaser 4600DT/Phaser 4620 DT /Phaser 4622 DT Tambour	80000	113R00762	
Xerox	Phaser 4600DT / Phaser 4620 DT/Phaser 4622 DT	Phaser 4600DT/Phaser 4620DT/Phaser 4622 DT Cartouche noire	30000	106R01535	
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 / 5550 Tambour	60000	113R00670	
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 / 5550 Trousse de maintenance	300000	109R00731	
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 Cartouche noire	30000	113R00668	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 5550DN	Phaser 5550 Cartouche noire	35000	106R0294	
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Cartouche noire	8000	113R00726	
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Cyan	6000	113R00723	
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Jaune	6000	113R00725	
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Magenta	6000	113R00724	
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Cartouche noire	8000	016-2008-00	
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Cyan	8000	106R638	
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Fuser 110v	60000	016-2014-00	
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Jaune	8000	106R640	
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Kit d'image couleur	30000	108R555	
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Magenta	8000	106R639	
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 - Fuser 110v	100000	115R00029	
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 - Kit d'image couleur	30000	108R00591	
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Cyan	8000	106R00672	
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Jaune	8000	106R00674	
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Magenta	8000	106R00673	
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche noire	8000	106R00675	
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Rouleau de transfert	15000	108R00592	
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche cyan	5900	106R01392	
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche jaune	5900	106R01394	
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche magenta	5900	106R01393	
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche noire	7000	106R01395	
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner cyan	10000	106R01144	
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner jaune	10000	106R01146	
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner magenta	10000	106R01145	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner noire	10000	106R01147	
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Four 110v	100000	115R00035	
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Module d'imagerie	35000	108R00645	
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Unité de transfert	35000	108R00646	
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche cyan	12000	106R01218	
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche jaune	12000	106R01220	
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche magenta	12000	106R01219	
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche noire	18000	106R01221	
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Four	100000	115R00055	
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Module d'imagerie	35000	108R00645	
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Unité de transfert	35000	108R00646	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Cyan	12000	106R01507	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Jaune	12000	106R01509	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Magenta	12000	106R01508	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Noir	18000	106R01510	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Cyan	50000	108R00971	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Jaune	50000	108R00973	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Magenta	50000	108R00972	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Noir	50000	108R00974	
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Récupérateur	25000	108R00975	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Courroie de transfert	15000	108R590	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Fuser 110v	80000	115R027	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Cyan	30000	108R585	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Jaune	30000	108R587	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Magenta	30000	108R586	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Cartouche Noire	15000	016-1980-00	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Cyan	15000	106R664	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Jaune	15000	106R666	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Kit Unité image (Cyan/Magenta/Jaune)	30000	108R589	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Magenta	15000	106R665	
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Noir - Unité image	30000	108R588	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Bac récupération déchet toner	30000	106R01081	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche cyan	18000	106R01077	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche jaune	18000	106R01079	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche magenta	18000	106R01078	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche noire	15000	106R01080	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Courroie de transfert	100000	101R00421	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Fuser 110V	100000	115R00037	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Pack (1 de chaque CMJ) de tambours image	30000	108R00697	
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Tambour image (noir)	30000	108R00650	
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Bac de récupération	20000	108R00685	
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche cyan	17800	106R01436	
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche jaune	17800	106R01438	
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche noire	19800	106R01439	
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Fuser 110V	100000	115R00061	
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Tambour image	80000	108R00861	
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche magenta	17800	106R01437	
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Bouteille de trop plein de toner	10000	016-1891-00	
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Cartouche noire	12000	016-1947-00	
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Fuser 110V	60000	016-1887-00	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Jaune	10000	016-1946-00	
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Magenta	10000	016-1945-00	
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 -Cyan	10000	016-1944-00	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 - Bouteille de trop-plein de toner	27000	108R00575	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 - Rouleau de transfert	100000	108R00579	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Assemblage de nettoyage de la courroie	100000	108R00580	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche Cyan	22000	106R00653	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN CARTouche Jaune	22000	106R00655	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche Magenta	22000	106R00654	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche noire	32000	106R00652	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Rouleau de transfert	100000	108R00579	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Unité image	32000	108R00581	
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750DN - Fuser 110v	60000	115R00025	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Assemblage de nettoyage de la courroie	100000	108R00580	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Bouteille de trop-plein de toner	27000	108R00575	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX fuser 110V	100000	115R00049	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Rouleau de transfert	100000	108R00579	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner cyan	25000	106R01160	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner Jaune	25000	106R01162	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner Magenta	25000	106R01161	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner noir	32000	106R01163	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 1	35000	108R00713	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 2	35000	108R00713	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 3	35000	108R00713	
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX unité d'imageur no 4	35000	108R00713	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 7760GX	Rouleau de transfert (jusqu'à 100 000 pages)	100	108R00579	
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Noire (Boîte de 3 bâtons)	3400	108R00604	
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Trousse de maintenance	10000	108R00602	
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Trousse de maintenance	30000	108R00603	
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Cyan (boite de 3 bâtons)	3400	108R00605	
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Jaune (boite de 3 bâtons)	3400	108R00607	
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Magenta (boite de 3 bâtons)	3400	108R00606	
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Noire (boite de 6 bâtons)	6800	108R00608	
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide cyan	3000	108R00669	
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide jaune	3000	108R00671	
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide magenta	3000	108R00670	
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide noire	6000	108R00672	
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Kit de maintenance étendue	30000	108R00676	
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Cyan	3400	108R00723	
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Jaune	3400	108R00725	
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Magenta	3400	108R00724	
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) noire	6800	108R00727	
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Trousse de maintenance	30000	108R00676	
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche cyan	14000	108R00746	
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche jaune	14000	108R00748	
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche magenta	14000	108R00747	
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche noire	14000	108R00749	
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN- Kit de maintenance	30000	113R00736	
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - (Fil corona) Main charge grid	30000	016-1665-00	
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Cyan	10000	016-1657-00	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - fuser 110v	60000	115R00051	
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - fuser rouleau	15000	016-1663-00	
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Jaune	10000	016-1659-00	
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Kit de transfert	80000	016-1664-00	
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Kit d'imagerie couleur	60000	016-1662-00	
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Magenta	10000	016-1658-00	
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Noir	12000	016-1656-00	
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Cyan	5900	106R456	
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Jaune	5900	106R458	
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Kit d'imagerie couleur	12000	016-1644-00	
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Magenta	5900	106R457	
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Noir	4500	106R455	
Xerox	WorkCentre 5735	Workcentre 5735 Cartouche noire	36000	006R1046	
Xerox	workCentre 4150	Workcentre 4150 Cartouche noire	20000	006R01275	
Xerox	workCentre 4150	Workcentre 4150 Tambour noir	55000	013R00623	
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Cartouche noire	25000	106R01409	
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Tambour	80000	113R00755	
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Trousse de maintenance 110V	200000	115R00063	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche cyan	16500	106R01317	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche jaune	16500	106R01319	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche magenta	16500	106R01318	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche noire	12000	106R01316	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 courroie de transfert	120000	108R00816	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 rouleau de transfert	120000	108R00815	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour cyan	30000	108R00775	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour jaune	30000	108R00777	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour magenta	30000	108R00776	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour noir	30000	108R00774	
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Trousse rouleau ADF	100000	108R00866	
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Cyan	3400	108R00660	
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Jaune	3400	108R00662	
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Magenta	3400	108R00661	
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Noire	6800	108R00664	
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Trousse de maintenance	30000	108R00657	
Xerox	Workcentre M20i	Workcentre M20i Cartouche noire	8000	106R01047	
Xerox	Workcentre M20i	Workcentre M20i Drum	20000	113R00671	
Xerox	Workcentre PE120I	Workcentre PE120I Toner/Tambour	5000	013R00606	
Xerox	Phaser 3250	Phaser 3250 Cartouche noire haute capacité	5000	106R01374	
Xerox	Phaser 3300MFP	3300MFP Cartouche noire haute capacité	8000	106R01412	
Xerox	Workcenter 3210/3220	Workcenter 3210/3220 Cartouche noire	4100	106R01486	
Xerox	Phaser 6500 / WorkCentre 6505	Phaser 6500 / WorkCentre 6505 Cartouche cyan	1000	106R01591	
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche magenta	1000	106R01592	
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche jaune	1000	106R01593	
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche noire	3000	106R01597	
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche noire	2000	106R01630	
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche cyan	1000	106R01627	
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche magenta	1000	106R01628	
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche jaune	1000	106R01629	
Xerox	Workcenter 3315/3325	Workcenter 3315/3325 Cartouche noire	5000	106R02311	
Xerox	Work center 3315/3325	Work center 3315/3325 Cartouche noire	11000	106R02313	

ANNEXE 4 A
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS ORIGINAUX (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES ORIGINAUX)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	1-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	2-Numéro de bien original du fabricant	3-Prix soumis pour un bien original, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 3610, Work Center 3615	Phaser 3610, Work Center 3615 cartouche noire haute capacité	14 100	106R02722	
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche cyan haute capacité	6 000	106R02225	
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche magenta haute capacité	6 000	106R02226	
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche jaune haute capacité	6 000	106R02227	
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche noire	8000	106R02228	
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche cyan	2 500	106R01452	
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche magenta	2 500	106R01453	
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche jaune	2 500	106R01454	
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche noire	3 100	106R01455	
Xerox	Workcenter 3550	WorkCentre 3550 Cartouche noire	11 000	106R01530	
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche cyan haute capacité	2 500	106R01594	
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche magenta haute capacité	2 500	106R01595	
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche jaune haute capacité	2 500	106R01596	
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche noire haute capacité	3 000	106R01597	

1- Nom du fournisseur (à compléter): _____

2 - La taxe de vente du Québec (TVQ), la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans le prix soumis.

3 - Le prix soumis doit inclure les éco-frais.

4 - Pour la livraison des biens, veuillez vous référer à l'article 2.3.1 " Livraison".

5 - Le prix soumis, incluant le frais de gestion de 1 %, est le prix facturé à l'organisme public.

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Brother	DCP-8040N	DCP-8040N Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	DCP-8040N	DCP-8040N Tambour	20000	DR-510		
Brother	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N / 4750 Cartouche noire	6000	TN-460		
Brother	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N / 4750(tambour)	20000	DR-400		
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Cartouche noire	8500	TN-11BK		
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Cyan	6000	TN-11C		
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Jaune	6000	TN-11Y		
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Magenta	6000	TN-11M		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Jaune	6000	TN-12Y		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Cartouche noire	9000	TN-12BK		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Cyan	6000	TN-12C		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Magenta	6000	TN-12M		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Pièces d'unité de fusion	100000	FP-12CL		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Rouleau de transfert	25000	TR-11CL		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Tête d'impression	30000	PH-12CL		
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N (tambour)	20000	DR-500		
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N tambour	40000	DR-700		
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N Cartouche noire	6500	TN-560		
Brother	HL5170DN	HL5170DN Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	HL5170DN	HL5170DN Tambour	20000	DR-510		
Brother	HL-5250DN	HL-5250DN Cartouche noire	7000	TN-580		
Brother	HL-5250DN	HL-5250DN Tambour	25000	DR-520		
Brother	HL-6050DN	HL-6050 (tambour)	30000	DR-600		
Brother	HL-6050DN	HL-6050DN Cartouche noire	7500	TN-670		

ANNEXE 4 B

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Brother	HL-7050/7750	HL-7050/7750 Cartouche noire	12000	TN-700		
Brother	HL-7050/7750	HL-7050/7750 tambour	40000	DR-700		
Brother	HL-8050DTN	HL-8050DTN Cartouche noire	17000	TN-1700		
Brother	HL-8050DTN	HL-8050DTN Unité de fusion	200000	FP-8000		
Brother	MFC-8220N	MFC-8220N Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	MFC-8220N	MFC-8220N Tambour	20000	DR-510		
Brother	MFC-8440	MFC-8440 Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	MFC-8440	MFC-8440 Tambour	20000	DR-510		
Brother	MFC-8840DN	MFC-8840DN Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	MFC-8840DN	MFC-8840DN Tambour	20000	DR-510		
Brother	MFC8860DN	MFC8860DN Cartouche noire	7000	TN-580		
Brother	MFC8860DN	MFC8860DN Tambour	25000	DR-520		
Canon	LBP 3480	LBP 3480 GPR-41 cartouche noire	6400	3480B005AA		
Canon	LBP 3580	LBP 3580 GPR-40 H cartouche noire	12500	482B005AA		
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche noire	10000	6264B001AA		
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche jaune	6400	6260b001AA		
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche magenta	6400	6261B001AA		
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche cyan	6400	6262b001AA		
Canon	IR 1210, IR1230, IR1270, IR1310, IR1330, IR1370, IR1630, IR1670	IR 1210, IR1230, IR1270, IR1310, IR1330, IR1370, IR1630, IR1670 GPR-10 Cartouche noire	5300	7814A003AA		
Canon	IR 5000, IR 5020, IR 6000, IR 6020	IR 5000, IR 5020, IR 6000, IR 6020 GPR-4 Cartouche noire	33000	4234A003AA		
Canon	IR 5050, IR 5055, IR 5065, IR 5075	IR 5050, IR 5055, IR 5065, IR 5075 GPR-24 Cartouche noire	48000	1872B003AA		
Canon	IR 6055, IR 6065, IR 6075	IR 6055, IR 6065, IR 6075 GPR-38 Cartouche noire	56000	3766B003AA		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche cyan	4000	C9701A		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche jaune	4000	C9702A		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche magenta	4000	C9703A		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche noire	5000	C9700A		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Tambour d'imagerie	20000	C9704A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche cyan	4000	Q3961A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche jaune	4000	Q3962A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche magenta	4000	Q3963A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche noire	5000	Q3960A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 Tambour d'imagerie	20000	Q3964A		
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM 1015 / 1017 Cartouche cyan	2000	Q6001A		
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM 1015 / 1017mfp Cartouche jaune	2000	Q6002A		
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM1015 / 1017 Cartouche magenta	2000	Q6003A		
Hewlett-Packard	CLJ 2800	CLJ1600 / 2600 / 2605, CM1015 / 1017 Cartouche noire	2500	Q6000A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN / 4730MFP Kit de fusion 110V	150000	Q7502A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN / 4730MFP Kit de transfert	120000	Q7504A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Cartouche noire	11000	Q5950A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Cyan	10000	Q5951A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Jaune	10000	Q5952A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Magenta	10000	Q5953A		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n jaune	12000	C9732A		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Cartouche noire	13000	C9730A		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Cyan	12000	C9731a		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n magenta	12000	C9733A		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Trousse de transfert	120000	C9734B		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5550 Four 110V	150000	Q3984A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche cyan	25000	C8551A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche jaune	25000	C8552A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche magenta	25000	C8553A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche noire	25000	C8550A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Kit de fusion	100000	C8556A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Kit de nettoyage d'impression	50000	C8554A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour cyan	40000	C8561A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour jaune	40000	C8562A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour magenta	40000	C8563A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour noir	40000	C8560A		
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche noire	2000	CE320A		
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche cyan	1300	CE321A		
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche jaune	1300	CE322A		
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche magenta	1300	CE323A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730 / M4345xs mfp Kit de maintenance	225000	Q5997A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp jaune	12000	Q6462A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp Cartouche noire	12000	Q6460A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp Cyan	12000	Q6461A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp magenta	12000	Q6463A		
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3505/3600/3800 Cartouche noire	6000	Q6470A		
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3500 jaune	6000	Q7582A		
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3505 Cyan	6000	Q7581A		
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3505 Magenta	6000	Q7583A		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche cyan	7500	CB401A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche jaune	7500	CB402A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche magenta	7500	CB403A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche noire	7500	CB400A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	Cartouche noire CLJ CP4025dn	8500	CE260A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche magenta	11000	CE263AC		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche cyan	11000	CE261AC		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche jaune	11000	CE262AC		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn et CM4540fskm Fuser kit	150000	CE246A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn et CM4540fskm Kit de transfert	120000	CE249A		
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche noire CLJ CP5225	7000	CE740A		
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche cyan CLJ CP5225	7300	CE741A		
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche jaune CLJ CP5225	7300	CE742A		
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche magenta CLJ CP5225	7300	CE743A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CO6015 / CM6040mfp Tambour noir	35000	CB384A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040 mfp T2 Kit de rouleaux	150000	CB459A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche cyan	21000	CB381A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche jaune	21000	CB382A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche magenta	21000	CB383A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Kit de fusion 110 volt	100000	CB457A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Kit de transfert	150000	CB463A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour cyan	35000	CB385A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour jaune	35000	CB386A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour magenta	35000	CB387A		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015de Cartouche noire	16500	CB380A		
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Cartouche noire	6500	Q7560A		
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Cyan	3500	Q7561A		
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Jaune	3500	Q7562A		
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Magenta	3500	Q7563A		
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche cyan	4000	Q2671A		
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche jaune	4000	Q2672A		
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche magenta	4000	Q2673A		
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ 3600 Cartouche jaune	4000	Q6472A		
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ 3600 Cartouche magenta	4000	Q6473A		
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ3600 Cartouche cyan	4000	Q6471A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ 3500/3700 Module de fusion	75000	Q3655A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ 3500/3700 Trousse transfert d'image	75000	Q3658A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3500/3550/3700 Cartouche noire	6000	Q2670A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Cyan	6000	Q2681A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Jaune	6000	Q2682A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Magenta	6000	Q2683A		
Hewlett-Packard	CLJ5500	CLJ 5500 Fuser (110V)	150000	C9735A		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche cyan	12500	CF031AC		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche jaune	12500	CF032AC		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche magenta	12500	CF033AC		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche noire	17000	CE264XC		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	HP LJ CM4540 Unité de collection pour le toner	36000	CE265A		
Hewlett-Packard	CM6040f	CM6040 mfp ADF Kit de maintenance	60000	CE487A		
Hewlett-Packard	CM6040f	CM6040mfp Cartouche noire	19500	CB390A		
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche cyan	1400	CB541A		

ANNEXE 4 B

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche jaune	1400	CB542A		
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche magenta	1400	CB543A		
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche noire	2200	CB540A		
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP 2025 / CM2320 Cartouche cyan	2800	CC531A		
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche jaune	2800	CC532A		
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche magenta	2800	CC533A		
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche noire	3500	CC530A		
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504X Cartouche noire CP3525/CM3530 MFP	10500	CE250X		
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche cyan CP3525/CM3530 MFP	7000	CE251A		
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche jaune CP3525/CM3530 MFP	7000	CE252A		
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche magenta CP3525/CM3530 MFP	7000	CE253A		
Hewlett-Packard	CM3530 MFP	Unité de fusion CM3530	150 000	CE484A		
Hewlett-Packard	CP4525dn	CP4525DN Cartouche noire	17000	CE260XC		
Hewlett-Packard	LJ1160 series	LJ1160 series	2500	Q5949A		
Hewlett-Packard	HP LaserJet 3390	HP LaserJet 1320/3390/3392 Cartouche noire	6000	Q5949x		
Hewlett-Packard	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N Cartouche noire	8800	92298X		
Hewlett-Packard	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N	LaserJet 4/4M/4 plus/4M plus/5/5M/5N Cartouche noire	6800	92298A		
Hewlett-Packard	LaserJet 4L /4ML / RP / 4MP	LaserJet 4L /4ML / RP / 4MP Cartouche noire	3350	92274A		
Hewlett-Packard	LaserJet 4V / 4MV	LaserJet 4V / 4MV Cartouche noire	8100	C3900A		
Hewlett-Packard	LaserJet 5L / 6L / 3100 / 3150	LaserJet 5L / 6L / 3100 / 3150 Cartouche noire	2500	C3906A		
Hewlett-Packard	LaserJet 5P / 5MP / 6P / 6MP	LaserJet 5P / 5MP / 6P / 6MP Cartouche noire	4000	C3903A		
Hewlett-Packard	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier Cartouche noire	17100	C3909X		
Hewlett-Packard	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier Cartouche noire	15000	C3909A		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LaserJet II / IID / III / IIID	LaserJet II / IID / III / IIID Cartouche noire	4000	92295A		
Hewlett-Packard	LaserJet IIISi / IIISi MX / 4Si / 4Si MX	LaserJet IIISi / IIISi MX / 4Si / 4Si MX Cartouche noire	13500	92291X		
Hewlett-Packard	LaserJet IIP / IIP PLUS / IIIP	LaserJet IIP / IIP PLUS / IIIP Cartouche noire	3500	92275A		
Hewlett-Packard	LJ séries M1130, M1212, M1213, P1102	LJ séries M1130, M1212, M1213, P1102 Cartouche noire	1600	CE285A		
Hewlett-Packard	LaserJet M3027x	HP LaserJet P3005x / 3027x / 3035xs Cartouche noire	13000	Q7551x		
Hewlett-Packard	LaserJet série 8100 / 8150	LaserJet séries 8100/8150 Cartouche noire	20000	C4182X		
Hewlett-Packard	LJ séries 1010/1012 3015/3020/3030	LJ séries 1010/1012 3015/3020/3030 cartouche noire	2500	Q2612A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1100/3200	LaserJet séries 1100/3200 Cartouche noire	2500	C4092A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1000/1200/1220	LJ 1000 1200 1220 Cartouche noire	3000	C7115A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1200/1220/3300	LaserJet séries 1200/1220/3300 Cartouche noire	3500	C7115X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1300	LaserJet séries 1300 Cartouche noire	4000	Q2613X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 2100/2200	LaserJet séries 2100/2200 Cartouche noire	5000	C4096A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 2300	LaserJet séries 2300 Cartouche noire	6000	Q2610A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4000 et 4050	LaserJet séries 4000 et 4050 Cartouche noire	10000	C4127X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4100	LaserJet séries 4100 Cartouche noire	10000	C8061X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4200	LaserJet séries 4200 Cartouche noire	10000	Q1338A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4200	LJ4200 Trousse de maintenance	200 000	Q2429A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4300	LaserJet séries 4300 Cartouche noire	18000	Q1339A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4300	LJ4300 Trousse de maintenance	200 000	Q2436A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Cyan	6000	C4192A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Fuser (110V)	50000	C4197A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Jaune	6000	C4194A		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Kit de tambour	6250	C4195A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Kit de transfert	25000	C4196A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Magenta	6000	C4193A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 Cartouche noire	9000	C4191A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Cartouche noire	9000	C9720A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Cyan	8000	C9721A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Fuser kit	150000	C9725A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Jaune	8000	C9722A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 kit de transfert	150000	C9724A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Magenta	8000	C9723A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 5000/5100	LaserJet séries 5000/5100 Cartouche noire	10000	C4129X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 5000/5100	LJ5100TN Trousse de transfert de fusion	150000	Q1860-67908		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8000	LaserJet série 8000 Cartouche noire	15000	C3909A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8000	LaserJet séries 8000 Cartouche noire	17100	C3909X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Cyan	8500	C4150A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Fuser (110V)	100000	C4155A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Jaune	8500	C4152A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Kit de tambour	12500	C4153A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Kit de transfert	75000	C4154A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Magenta	8500	C4151A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 Cartouche noire	17000	C4149A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 9000	LaserJet 9000 Kit de maintenance 110V	350000	C9152A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 9000	LaserJet séries 9000 Cartouche noire	30000	C8543X		
Hewlett-Packard	LJ 1150	LJ 1150 Cartouche noire	4000	Q2624X		
Hewlett-Packard	LJ 4250dtn	LJ4250dtn Cartouche noire	20000	Q5942x		
Hewlett-Packard	LJ 4250dtn	LJ4250dtn Trousse de maintenance	200000	Q5421A		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LJ 4350dtnsl	LJ4350dtnsl Cartouche noire	20000	Q5942X		
Hewlett-Packard	LJ 4350dtnsl	LJ4350dtnsl Trousse de maintenance	200000	Q5421a		
Hewlett-Packard	LJ 5200dtn	LJ 5200dtn Cartouche noire	12000	Q7516A		
Hewlett-Packard	LJ 9050 mfp	HP LaserJet 9040 / 9050 Cartouche noire	30000	C8543X		
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche noire	1200	CE310A		
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche cyan	1000	CE311A		
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche jaune	1000	CE312A		
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche magenta	1000	CE313A		
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche noire	4000	CE410X		
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche cyan	2600	CE411A		
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche jaune	2600	CE412A		
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche magenta	2600	CE413A		
Hewlett-Packard	LJ P1005	P1005 / 1006 Cartouche noire	1500	CB435A		
Hewlett-Packard	LJ P1505	LJ P1505 / M1522n mfp Cartouche noire	2000	CB436A		
Hewlett-Packard	LJ Pro P1566/1606	LJ Pro P1566/1606 Cartouche noire	2100	CE278A		
Hewlett-Packard	P 2014/P2015/M2727 mfp	P 2014/P2015/M2727 mfp	3000	Q7553A		
Hewlett-Packard	LJ P2015x	LJ P2015x Cartouche noire	7000	Q7553x		
Hewlett-Packard	LJ P2035 / P2055	LJ P2035 / P2055 Cartouche noire	2300	CE505A		
Hewlett-Packard	LJ P4014dn	LJ P4014 / 4015x / 4515x Kit de maintenance 110V	225000	CB388A		
Hewlett-Packard	LJ P4014dn	LJ P4014n Cartouche noire	10000	CC364A		
Hewlett-Packard	LJ 2400 Series	LJ 2400 séries Cartouche noire	6000	Q6511A		
Hewlett-Packard	LJ2420dn	LJ2420dn Cartouche noire	12000	Q6511X		
Hewlett-Packard	LJ2430dtn	LJ2430dtn Cartouche noire	12000	Q6511X		
Hewlett-Packard	400 M401/ 400 M425	400 M401/ 400 M425 Cartouche noire	2700	CF280A		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	M401dne	Cartouche noire HP Laserjet Pro M401 (imp M401dn)	6900	CF280X		
Hewlett-Packard	M4345xs	LJ M4345x mfp Cartouche noire	18000	Q5945A		
Hewlett-Packard	M4345xs	LJ M4345x mfp Kit de maintenance 110V	225000	Q5998A		
Hewlett-Packard	M601dn	M601dn Cartouche noire	10000	CE390A		
Hewlett-Packard	M4555fskm	HP 90X Cartouche noire (M4555 MFP)	24000	CE390XC		
Hewlett-Packard	M4555fskm	Kit de maintenance (M4555)	225000	CE731A		
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Cartouche noire	15000	Q7570A		
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Kit de maintenance (110 V)	200000	Q7832A		
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Kit de maintenance chargeur automatique de document	60000	Q7842A		
Hewlett-Packard	M525DN	Cartouche noire (M525DN)	12500	CE255XC		
Hewlett-Packard	M602x	Cartouche noire M602x	24000	CE390XC		
Hewlett-Packard	M602x	HP M602x 110V Kit de maintenance	225000	CF064A		
Hewlett-Packard	M725Z	Cartouche noire (M725z)	17500	CF214X		
Hewlett-Packard	M725Z	Trousse de maintenance (M725z)	200000	CF249A		
Hewlett-Packard	M725Z	Trousse de maintenance ADF (M725z)	100000	L2718A		
Hewlett-Packard	P2055dn	LJ P2053/2054/2055/2056/2057 Cartouche noire	6500	CE505X		
Hewlett-Packard	P3015x	P3015x Cartouche noire	12500	CE255XC		
Hewlett-Packard	P4015x	LJ P4015x / P4515x Cartouche noire	24000	CC364X		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre noire	6000	A0X5134		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre jaune	6000	A0X5234		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre magenta	6000	A0X5334		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre cyan	6000	A0X5434		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie noir	30000	A73303F		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie jaune	30000	A73308F		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie magenta	30000	A7330KF		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie cyan	30000	A7330EF		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité de fusion	100 000	A148010		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité de transfert	100 000	A1480Y1		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P 2e rouleau transfert	100 000	A1480Y2		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Boîte de récupération de poudre	30000	A1AU0Y1		
Konica Minolta	Bizhub 4000P	Bizhub 4000P Cartouche d'encre noire (STD)	20000	A63W01W		
Konica Minolta	Bizhub 4000P	Bizhub 4000P Unité d'imagerie (STD)	60000	A63X03W		
Kyocera	FS-1370DN	Cartouche noire FS-1370DN	7200	TK-172		
Kyocera	FS-1370DN	Trousse de maintenance FS-1370DN	100000	MK-172		
Kyocera	FS-2020DN	Cartouche noire FS-2020DN	12000	TK-342		
Kyocera	FS-2020DN	Trousse de maintenance FS-2020DN	300000	MK-340		
Kyocera	FS-3140MFP	Cartouche noire FS-3140MFP / FS-3540MFP / FS-3640MFP	15000	TK-352		
Kyocera	FS-3140MFP	Trousse de maintenance A FS-3140MFP , FS-3540MFP , FS-3640MFP	300000	MK-350		
Kyocera	FS-3140MFP	Trousse de maintenance B FS-3140MFP / FS-3540MFP / FS-3640MFP	150000	MK-370		
Kyocera	FS-4020DN	Cartouche noire FS-4020DN	20000	TK-362		
Kyocera	FS-4020DN	Trousse de maintenance FS-4020DN	300000	MK-360		
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche Cyan FS-C5350DN	10000	TK-562C		
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche jaune FS-C5350DN	10000	TK-562Y		
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche Magenta FS-C5350DN	10000	TK-562M		
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche noire FS-C5350DN	12000	TK-562K		
Kyocera	FS-C5350DN	Trousse de maintenance FS-C5350DN	200000	MK-580		

ANNEXE 4 B

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Kyocera	KYOCERA FS-2100DN	Cartouche noire (FS-2100DN-Kyocera)	12500	TK-3102		
Kyocera	KYOCERA FS-2100DN	Trousse de maintenance (FS-2100DN Kyocera)	300000	MK-3102		
Kyocera	KYOCERA FS-4100DN	Cartouche noire (FS-4100DN-Kyocera)	15500	TK-3112		
Kyocera	KYOCERA FS-4100DN	Trousse de maintenance (FS-4100DN , FS-4200DN Kyocera)	500000	MK-3132		
Kyocera	KYOCERA FS-4200DN	Cartouche noire (FS-4200DN-Kyocera)	21000	TK-3122		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche Cyan FS-C5400DN	12000	TK-572C		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche jaune FS-C5400DN	12000	TK-572Y		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche Magenta FS-C5400DN	12000	TK-572M		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche noire FS-C5400DN	16000	TK-572K		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Trousse de maintenance FS-C5400DN	300000	MK-570		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Cartouche Cyan TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707C		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Cartouche jaune TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707Y		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Cartouche Magenta TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707M		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Cartouche noire TA-6550ci / TA-6551ci	70000	TK-8707K		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Trousse de maintenance A TA-6550ci / TA-6551ci (noir seulement)	600000	MK-8705A		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Trousse de maintenance B TA-6550ci / TA-6551ci (CMY)	600000	MK-8705B		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Trousse de maintenance C TA-6550ci / TA-6551ci (unité de fusion)	300000	MK-8705C		
Kyocera	KYOCERA TA-8000i	Cartouche noire TA-8000i et TA-8001i	70000	TK-6707K		
Kyocera	KYOCERA TA-8000i	Contenant toner usé TA-6550ci / TA-6551ci / TA-8000i / TA-8001i	500000	WT-861		
Kyocera	KYOCERA TA-8000i	Trousse de maintenance TA-8000i / TA-8001i	600000	TK-6705A		
Kyocera	KYOCERA TA-8000i	Unité de fusion TA-8000i / TA-8001i	300000	MK-6507C		
Kyocera	TA-3050ci	Cartouche Cyan TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307C		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Kyocera	TA-3050ci	Cartouche Jaune TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307Y		
Kyocera	TA-3050ci	Cartouche Magenta TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307M		
Kyocera	TA-3050ci	Cartouche noire TA-3050ci et TA-3051ci	25000	TK-8307K		
Kyocera	TA-3050ci	Contenant toner usé TA-3050ci et TA-3051ci	100000	WT-860		
Kyocera	TA-3050ci	Trousse de maintenance A TA-3050ci et TA-3051ci	600000	MK-8305A		
Kyocera	TA-3050ci	Trousse de maintenance B TA-3050ci et TA-3051ci	600000	MK-8305B		
Kyocera	TA-3050ci	Trousse de maintenance C TA-3050ci et TA-3051ci	300000	MK-8305C		
Kyocera	TA-3500i	Cartouche noire TA-3500i et TA-3501i	35000	TK-6307K		
Kyocera	TA-3500i	Contenant toner usé TA-3500i et TA-3501i	100000	WT-860		
Kyocera	TA-3500i	Trousse de maintenance TA-3500i et TA-3501i	600000	MK-6305A		
Kyocera	TA-4500i	Cartouche noire TA-4500i	35000	TK-6307K		
Kyocera	TA-4500i	Contenant toner usé TA-4500i	100000	WT-860		
Kyocera	TA-4500i	Trousse de maintenance TA-4500i	600000	MK-6305A		
Kyocera	TA-4550ci	Cartouche Cyan TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507C		
Kyocera	TA-4550ci	Cartouche Jaune TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507Y		
Kyocera	TA-4550ci	Cartouche Magenta TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507M		
Kyocera	TA-4550ci	Cartouche noire TA-4550ci et TA-4551ci	30000	TK-8507K		
Kyocera	TA-4550ci	Contenant toner usé TA-4550ci et TA-4551ci	100000	WT-860		
Kyocera	TA-4550ci	Trousse de maintenance A TA-4550ci et TA-4551ci	600000	MK-8505A		
Kyocera	TA-4550ci	Trousse de maintenance B TA-4550ci et TA-4551ci	600000	MK-8505B		
Kyocera	TA-4550ci	Trousse de maintenance C TA-4550ci et TA-4551ci	300000	MK-8505C		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Kyocera	TA-5500i	Cartouche noire TA-5500i et TA-5501i	35000	TK-6307K		
Kyocera	TA-5500i	Contenant toner usé TA-5500i et TA-5501i	100000	WT-860		
Kyocera	TA-5500i	Trousse de maintenance TA-5500i et TA-5501i	600000	MK-6305A		
Lexmark	E360dn	E360dn Cartouche noire	9000	E360H11A		
Lexmark	4019/ 4028/ 4029/ 4035/ Lexmark WinWriter TM 600	4019, 4028, 4029, 4035, Lexmark WinWriter TM 600 cartouche noire	9500	1380520		
Lexmark	4039, IBM 3916	4039, IBM 3916 cartouche noire	12800	1380950		
Lexmark	C500n	C500n Bouteille trop plein	12000	C500X27G		
Lexmark	C500n	C500n cartouche Cyan	3000	C500H2CG		
Lexmark	C500n	C500n cartouche jaune	3000	C500H2YG		
Lexmark	C500n	C500n cartouche magenta	3000	C500H2MG		
Lexmark	C500n	C500n cartouche noire	5000	C500H2KG		
Lexmark	C500n	C500n Fuser Unit (110v)	60000	C500X28G		
Lexmark	C500n	C500n ptotodéveloppeur	60000	C500X26G		
Lexmark	C510n	C510n Bouteille trop plein	12000	20K0505		
Lexmark	C510n	C510n cartouche cyan	6600	20K1400		
Lexmark	C510n	C510n cartouche jaune	6600	20K1402		
Lexmark	C510n	C510n cartouche magenta	6600	20K1401		
Lexmark	C510n	C510n Cartouche noire	10000	20K1403		
Lexmark	C510n	C510n Fuset unit (110v)	60000	20K0506		
Lexmark	C510n	C510n photodéveloppeur	60000	20K0504		
Lexmark	C520	C520 cartouche cyan	1500	C5200CS		
Lexmark	C520	C520 cartouche jaune	1500	C5200YS		
Lexmark	C520	C520 cartouche magenta	1500	C5200MS		
Lexmark	C520	C520 cartouche noire	1500	C5200KS		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C520	C520/C522/C524/C530/ C532/C534 Photoconducteur Multi Pack (4)	20000	C53034X		
Lexmark	C522n	C522n Bouteille trop plein	30000	C52025X		
Lexmark	C522n	C522n cartouche cyan	3000	C5220CS		
Lexmark	C522n	C522n cartouche jaune	3000	C5220YS		
Lexmark	C522n	C522n cartouche magenta	3000	C5220MS		
Lexmark	C522n	C522n cartouche noire	4000	C5220KS		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn Bouteille trop plein	30000	C52025X		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche cyan	5000	C5240CH		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche jaune	5000	C5240YH		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche magenta	5000	C5240MH		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche noire	8000	C5240KH		
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche cyan	3000	C5220CS		
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche jaune	3000	C5220YS		
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche magenta	3000	C5220MS		
Lexmark	C530dn	C530dn, C532n, C534dtn Bouteille trop plein	25000	C52025X		
Lexmark	C530dn/ C532n	C530dn, C532n cartouche noire	4000	C5220KS		
Lexmark	C532n	C532n cartouche jaune	5000	C5240YH		
Lexmark	C532n	C532n cartouche magenta	5000	C5240MH		
Lexmark	C532n	C532n cartouche cyan	5000	C5240CH		
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche cyan	7000	C5340CX		
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche jaune	7000	C5340YX		
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche magenta	7000	C5340MX		
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche noire	8000	C5240KH		
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche cyan très longue durée «Programme retour »	4000	C544X1CG		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche jaune très longue durée « Programme retour »	4000	C544X1YG		
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche magenta très longue durée « Programme retour »	4000	C544X1MG		
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche noire très longue durée « Programme retour »	6000	C544X1KG		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 bouteille huile	12000	15W0906		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 bouteille trop plein	12000	15W0907		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche cyan	7200	15W0900		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche jaune	7200	15W0902		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche magenta	7200	15W0901		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche noire	12000	15W0903		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 Fuser cylindre nettoyeur	10000	15W0905		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 Photoconducteur Kit	40000	15W0904		
Lexmark	C746dtn	Bouteille de trop plein de poudre C746 , C748	25000	C734X77G		
Lexmark	C746dtn	Cartouche Cyan haute capacité C746 , C748	7000	C746A1CG		
Lexmark	C746dtn	Cartouche jaune haute capacité C746 , C748	7000	C746A1YG		
Lexmark	C746dtn	Cartouche Magenta haute capacité C746 , C748	7000	C746A1MG		
Lexmark	C746dtn	Cartouche noire haute capacité C746 , C748	12000	C746H1KG		
Lexmark	C746dtn	Paquet de 4 Photoconducteurs C746 , C748	80000	C734X24G		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e Bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche cyan	15000	10B042C		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche jaune	15000	10B042Y		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche magenta	15000	10B042M		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche noire	15000	10B042K		
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e Bouteille trop plein	180000	10B3100		

ANNEXE 4 B

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche cyan	15000	15G042C		
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche jaune	15000	15G042Y		
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche magenta	15000	15G042M		
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche noire	15000	15G042K		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche cyan	6000	15G041C		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche jaune	6000	15G041Y		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche magenta	6000	15G041M		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche noire	6000	15G041K		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche cyan	6000	C7700CH		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche jaune	6000	C7700YH		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche magenta	6000	C7700MH		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche noire	10000	C7700KH		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche cyan (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1CG		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche jaune (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1YG		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche magenta (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1MG		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche noire (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1KG		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Courroie de transfert	120000	40X0343		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Unité de fusion 115V	120000	40x1831		
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Cartouche cyan	20000	C792X1CG		
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Courroie de transfert	200000	40X7103		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Cartouche jaune	20000	C792X1YG		
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Cartouche magenta	20000	C792X1MG		
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Cartouche noire	20000	C792X1KG		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche cyan	14000	12N0768		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche jaune	14000	12N0770		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche magenta	14000	12N0769		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche noire	14000	12N0771		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e Photodéveloppeur couleur	28000	12N0772		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e Photodéveloppeur noir	28000	12N0773		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e rouleau enveloppeur d'huile	14000	12N0774		
Lexmark	C920	C920 cartouche cyan	14000	C9202CH		
Lexmark	C920	C920 cartouche jaune	14000	C9202YH		
Lexmark	C920	C920 cartouche magenta	14000	C9202MH		
Lexmark	C920	C920 cartouche noire	15000	C9202KH		
Lexmark	C920	C920 Photodéveloppeur couleur	28000	12N0772		
Lexmark	C920	C920 Photodéveloppeur noir	28000	12N0773		
Lexmark	C920	C920 rouleau enveloppeur d'huile	15000	C92035X		
Lexmark	C935DN	C935dn / X945 c Photoconducteur couleur	47000	C930X73G		
Lexmark	C935DN	C935dn / x945e Photoconducteur noir	53000	C930X72G		
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche cyan	24000	C930H2CG		
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche jaune	24000	C930H2YG		
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche magenta	24000	C930H2MG		
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche noire	38000	C930H2KG		
Lexmark	C935DN	C935dn Courroie de transfert	600000	40X4032		
Lexmark	C935DN	C935dn Unité de fusion	100000	40X4031		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche noire	8000	80C1XK0		
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche cyan	4000	80C1XC0		
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche magenta	4000	80C1XM0		
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche jaune	4000	80C1XY0		
Lexmark	E120n	E120n cartouche noire	2000	12015SA		
Lexmark	E120n	E120n Photoconducteur Kit	25000	12026XW		
Lexmark	E210	E210 Cartouche noire	2000	10S0150		
Lexmark	E220	E220 Cartouche noire	2500	12S0400		
Lexmark	E230 et E240	Cartouche noire pour E240 et E250 seulement	2500	24015SA		
Lexmark	E232/E330/E332n/E240/E340/E342n	E232, E330, E332n, E240, E340, E342n cartouche noire	6000	34015HA		
Lexmark	E232/E330/E332n/E240/E340/E342n	E232, E330, E332n, E240, E340, E342n Photoconducteur Kit	30000	12A8302		
Lexmark	E250d	E250d cartouche noire	3500	E250A11A		
Lexmark	E250d	E250d, E350d, E352dn Photoconducteur Kit	30000	E250X22G		
Lexmark	E320/ E322	E320, E322 cartouche noire	6000	08A0478		
Lexmark	E321/ E323	E321, E323 cartouche noire	6000	12A7405		
Lexmark	E352dn	E350d, E352dn cartouche noire	9000	E352H11A		
Lexmark	E450dtn	E450dn cartouche noire	11000	E450H11A		
Lexmark	E450dtn	E450dn Photoconducteur Kit	30000	E250X22G		
Lexmark	E460dn	E 460 cartouche noire programme de retour	15000	E460X11A		
Lexmark	E460dn	E260 / E360 / E460 Photoconducteur	30000	E260X22G		
Lexmark	E462dtn	E462dtn Cartouche noire	18000	E462U11A		
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 / C734 / X734 Photoconducteur multipack (4)	20000	C734X24G		
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Cyan	10000	C736H1CG		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Jaune	10000	C736H1YG		
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Magenta	10000	C736H1MG		
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche noire	12000	C736H1KG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche cyan (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1CG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche cyan (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1CG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche jaune (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1YG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche jaune (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1YG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche magenta (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1MG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche magenta (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1MG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche noire (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1KG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche noire (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1KG		
Lexmark	Lexmark E260dn	E260 Cartouche noire	3500	E260A11A		
Lexmark	Lexmark W850dn	Lexmark W850dn Cartouche noire	35000	W850H21G		
Lexmark	Lexmark W850dn	Lexmark W850dn Photoconducteur	60000	W850H22G		
Lexmark	Lexmark X658DTFE	X658e Kit de maintenance	300000	40X4724		
Lexmark	MS310dn	Cartouche noire haute capacité (MS310dn)	5000	50F1H00		
Lexmark	MS310dn	Photoconducteur (MS310dn, MS510dn, MX511de)	60000	50F0Z00		
Lexmark	MS510dn	Cartouche noire ultra haute capacité (MS510dn)	20000	50F1U00		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	MS811dtn	Cartouche noire extra haute capacité (MS811dtn)	45000	52D1X00		
Lexmark	MS811dtn	Photoconducteur (MS811dtn)	100000	52D0Z00		
Lexmark	MX511de	Cartouche noire (MX511)	20000	60F1X00		
Lexmark	MX810dtfe	Cartouche noire extra haute capacité (MX 810dtfe)	45000	62D1X00		
Lexmark	MX810dtfe	Photoconducteur (MX810dtfe)	100000	52D0Z00		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche cyan	10000	1,00E+41		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche jaune	10000	1,00E+43		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche magenta	10000	1,00E+42		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche noire	10000	1,00E+44		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 rouleau enducteur	5000	1,00E+45		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 Tranfert Kit	100000	1,00E+46		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Cyan	6500	12A1452		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Jaune	6500	12A1453		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Magenta	6500	12A1451		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche noire	6500	12A1454		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 Photoconducteur couleur	13000	12A1455		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 Photoconducteur noir	13000	12A1450		
Lexmark	Optra E/EP/ E+	Optra E, EP, E+ cartouche noire	3000	69G8256		
Lexmark	Optra E/EP/ E+	Optra E, EP, E+ Photoconducteur Kit	20000	69G8257		
Lexmark	Optra E-230 / E-232 / E-330 / E-332	Optra E-230 / E-232 / E-330 / E-332 - Photoconducteur	30000	12A8302		
Lexmark	Optra E310/ E312	Optra E310, E312 cartouche noire	6000	13T0101		
Lexmark	Optra K	Optra K cartouche noire	5000	12A4605		
Lexmark	Optra K	Optra K Photoconducteur Kit	32500	11A4096		

ANNEXE 4 B

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	Optra L/ Lx/ Lx+/ Lxi/ Lxi+/ R/ R+/ Rn+/ Rt+/ 4039 10plus	Optra L, Lx, Lx+, Lxi, Lxi+, R, R+, Rn+, Rt+, 4039 10plus, IBM 3112 & 3116 Cartouche noire	14000	1382150		
Lexmark	Optra M410/ M412	Optra M410, M412 cartouche noire	15000	17G0154		
Lexmark	Optra N	Optra N cartouche noire	17250	140109X		
Lexmark	Optra S 1250/ 1255/ 1620/ 1625/ 1650/ 1855/ 2420/ 2450/ 2455	Optra S 1250, 1255, 1620, 1625, 1650, 1855, 2420, 2450, 2455 cartouche noire	17600	1382925		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Cyan	3500	1361752		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Jaune	6500	1361754		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Magenta	3500	1361753		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche noire	4500	1361751		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 Photoconducteur Kit	20000	1361750		
Lexmark	Optra Se3455	Optra Se3455 cartouche noire	23000	12A0825		
Lexmark	Optra W810	Optra W810 cartouche noire	20000	12L0250		
Lexmark	Optra W810	Optra W810 Photoconducteur Kit	90000	12L0251		
Lexmark	T420d	T420d cartouche noire	10000	12A7415		
Lexmark	T430	T430 cartouche noire	12000	12A8425		
Lexmark	T520/T522/ X520/ X522s	T520,T522, X520, X522s cartouche noire	20000	12A6835		
Lexmark	T610/ T612/ T614/ T616	T610, T612, T614, T616 cartouche noire	25000	12A5845		
Lexmark	T620/ T622/ X620e	T620, T622, X620e cartouche noire	30000	12A6865		
Lexmark	T630/ X630	T630, X630 cartouche noire	21000	12A7462		
Lexmark	T632/ T634/ X632/ X632e/ X632s/ X634e	T632, T634, X632, X632e, X632s, X634e cartouche noire	32000	12A7465		
Lexmark	T-640/T-642 (dédié MRQ)	T640 / T642 Cartouche noire	21000	64035HA		
Lexmark	T640dtn	T640 / T642 Cartouche noire « Programme retour »	21000	64015HA		
Lexmark	T644dtn	T644 X Cartouche noire	32000	64415XA		

ANNEXE 4 B

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	T650dtn	T650 / T652 / T654 Trousse entretien unité fusion 110V	300000	40X4724		
Lexmark	T650dtn	T650 / T652 Cartouche noire haut rendement	25000	T650H11A		
Lexmark	T654dtn	T 654 Cartouche noire extra haut rendement	36000	T654X11A		
Lexmark	W812	W812 cartouche noire	12000	14K0050		
Lexmark	W820/ W820e	W820, W820e cartouche noire	30000	12B0090		
Lexmark	W820/ W820e	W820, W820e trousse d'entretien	1	12G4182		
Lexmark	W840dn	W840 / W850 Trousse de maintenance	300000	40X0956		
Lexmark	W840dn	W840 cartouche noire	30000	W84020H		
Lexmark	W840dn	W840 Photoconducteur Kit	60000	W84030H		
Lexmark	X215	X215 cartouche noire	3200	18S0090		
Lexmark	X340n	X340n cartouche noire	2500	X340A11G		
Lexmark	X340n/X342n	X340n, X342n Photoconducteur Kit	30000	X340H22G		
Lexmark	X342n	X342n cartouche noire	6000	X340H11G		
Lexmark	X422	X422 cartouche noire	12000	12A4715		
Lexmark	X463de	X463de Cartouche noire	15000	X463X11G		
Lexmark	X463de	X463de Photoconducteur	30000	E260X22G		
Lexmark	X644e/ X646e/ X646ef	x644e / x646e / x646ef Cartouche noire	32000	X644X11A		
Lexmark	X646es	T640/T642/T644 Kit de Maintenance	300000	40X0100		
Lexmark	X658dtfe	X658e cartouche noire programme de retour	36000	X654X11A		
Lexmark	X830e /X832e	X830e, X832e cartouche noire	30000	X8302KH		
Lexmark	X850e /X852e/ X854e	x 850e / x 852e / x 854e Nécessaire à photoconducteur	60000	X850H22G		
Lexmark	X850e /X852e/ X854e	x850e / x852e / x854e Cartouche noire	30000	X850H21G		
Lexmark	X860de4	X860de / X864dhe Cartouche noire	35000	X860H21G		
Lexmark	X860de4	X860de / X864dhe Photoconducteur	48000	X860H22G		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche cyan	22000	X945X2CG		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche jaune	22000	X945X2YG		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche magenta	22000	X945X2MG		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche noire	36000	X945X2KG		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Courroie de transfert	600000	40X4032		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Unité de fusion	100000	40X4031		
Lexmark	X950de	Cartouche cyan Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2CG		
Lexmark	X950de	Cartouche jaune Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2YG		
Lexmark	X950de	Cartouche magenta Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2MG		
Lexmark	X950de	Cartouche noire Lexmark (IMF X950 et X952)	32000	X950X2KG		
Lexmark	X950de	Phytoconducteur noir pour MFP X950 et X952	115000	X950X71G		
Lexmark	X950de	Phytoconducteurs couleur emballage de 3 pour MFP X950 et X952	115000	X950X73G		
Lexmark	X950de	Trousse d'entretien unité de fusion MFP X950 et X952	320000	40X7550		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Cyan	10000	41963003		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Jaune	10000	41963001		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Magenta	10000	41963002		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche noire	10000	41963004		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Cyan	30000	41962803		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - jaune	30000	41962801		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Magenta	30000	41962802		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Noir	30000	41962804		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Fuser	60000	41945601		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Transfet Belt	60000	41945501		
Okidata	Okidata B6300N	Okidata B6300N Cartouche noire	17000	52114502		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Okidata	Okidata B6300N	Okidata B6300N Unité de fusion	60000	50230120		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Cyan	5000	42127403		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Jaune	5000	42127401		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Magenta	5000	42127402		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche noire	5000	42127404		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Cyan	15000	42126603		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Jaune	15000	42126601		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Magenta	15000	42126602		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - noir	15000	42126604		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Fuser	45000	42625501		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Transfert Belt	50000	42158711		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Cartouche noire	6000	43324420		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Cyan	5000	43324419		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Fuser	60000	43363201		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Jaune	5000	43324417		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Magenta	5000	43324418		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour cyan	20000	43381719		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour jaune	20000	43381717		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour magenta	20000	43381718		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour noir	20000	43381720		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Transfer belt	60000	43363401		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Cartouche noire	15000	42918904		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Cyan	15000	42918903		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Cyan	42000	42918103		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Jaune	42000	42918101		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Magenta	42000	42918102		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Noir	42000	42918104		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Fuser	100000	42931701		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Jaune	15000	42918901		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Magenta	15000	42918902		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Transfet Belt	100000	42931601		
Pitney Bowes	3500	3500 Cartouche noire	10300	824-6		
Pitney Bowes	IX2700	IX 2700 Cartouche noire	6500	484-5		
Pitney Bowes	IX2700	IX 2700 Tambour noir	20000	484-4		
Pitney Bowes	PB1630 / PB2500	PB 1630 / PB 2500 Tambour	20000	817-6		
Pitney Bowes	PB1630 / PB2500	PB1630 / PB2500 Toner noir	10000	817-5		
Pitney Bowes	PB2030/2050/série9900/série2000	PB2030/2050/série9900/série2000 Toner noir	15000	815-7E		
Pitney Bowes	PB2100	2100 Cartouche noire	6700	494-5		
Pitney Bowes	PB2100	2100 Tambour noir	20000	494-4		
Pitney Bowes	PB3010	3010 / 3500 Tambour noir	20000	824-5		
Pitney Bowes	PB3010	IX 3010 Cartouche noire	14500	473-6		
Pitney Bowes	Séries 9700	Séries 9700 Toner noir	9000	805-7E		
Pitney Bowes	Séries 9800	Séries 9800 Toner noir	10000	810-4E		
Ricoh	Aficio AP410N	Aficio AP410N Maintenance Kit Type 410	90000	745402359		
Ricoh	Aficio AP410N	Aficio AP410N Toner noir Type 120	15000	744400942		
Ricoh	Aficio AP610N	Aficio AP610N Maintenance Kit Type 610	90000	745402346		
Ricoh	Aficio AP610N	Aficio AP610N Toner noir Type 115	20000	744400759		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D bouteille trop plein type -E	50000	745400662		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner cyan type 160	10000	744888445		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner jaune type 160	10000	744888443		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner Magenta type 160	10000	744888444		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner noir type 160	24000	744888442		
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche cyan MPC3502	18000	244841650		
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche jaune MPC3502	18000	244841648		
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche magenta MPC3502	18000	244841649		
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche Noire MPC3502	28000	244841647		
Ricoh	Aficio MP C420DN	Aficio C420DN Bouteille de trop plein	50000	745402324		
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Cyan MP C6003 et MPC4503	22500	244841852		
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Jaune MP C6003 et MPC4503	22500	244841850		
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Magenta MP C6003 et MPC4503	22500	244841851		
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Noire MP C6003 et MPC4503	33000	244841849		
Ricoh	Aficio MP C6502	Cartouche cyan MP C8002 et MPC6502	29000	244841783		
Ricoh	Aficio MP C6502	Cartouche jaune MP C8002 et MPC6502	29000	244841781		
Ricoh	Aficio MP C6502	Cartouche magenta MP C8002 et MPC6502	29000	244841782		
Ricoh	Aficio MP C6502	Cartouche Noire MP C8002 et MPC6502	48500	244841780		
Ricoh	Aficio MP5002SP	Cartouche Noire MP 4500A v2 EA et MP4002SP et MP5002SP	30000	244841346		
Ricoh	Aficio MP7502SP	Cartouche Noire MP 7502 type 6110D	43000	244885400		
Ricoh	Aficio SP 4100N	Aficio SP4100N Cartouche noire tout-en-un	15000	744402809		
Ricoh	Aficio SP 4100N	Aficio SP4100N Kit de maintenance	90000	745402815		
Ricoh	Aficio SP 4210N	Aficio SP4210N Trousse de maintenance	90000	745402815		
Ricoh	Aficio SP 5210DN	Cartouche Noire SP5200 / SP5210DN	25000	744406683		
Ricoh	Aficio SP 5210DN	Trousse de maintenance SP5200 / SP5210DN	120000	745406686		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche cyan type 145 HY	15000	744888311		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche jaune type 145 HY	15000	744888309		

ANNEXE 4 B

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche magenta type 145 HY	15000	744888310		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche noire type 145 HY	15000	744888308		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN PCU type 145 Tambour couleur	50000	745402320		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN PCU type 145 Tambour noir	50000	745402319		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Trousse de maintenance SPC411	100000	745402593		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Fusing unit	120000	745402718		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Noir Drum unit	40000	745402714		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner cyan	15000	744820024		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner jaune	15000	744820008		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner magenta	15000	744820016		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Toner noir	20000	744820000		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Transfert unit	160000	745402717		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SPC811 DN Bouteille trop plein	40000	745402716		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SPC811DN Colour Drum Unit	40000	745402715		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Bouteille de trop plein	40000	745402716		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche cyan	15000	744821029		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche jaune	15000	744821027		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche magenta	15000	744821028		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Photoconducteur couleur	40000	745403116		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Photoconducteur noir	40000	745403115		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Unité de fusion	160000	745403118		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Unité de transfert	200000	745403117		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN/ SPC821DN Cartouche noire	20000	744821026		
Ricoh	Aficio SP4310N	Trousse de maintenance SP4100 type 120 / SP4310N	90000	745406642		
Ricoh	Aficio SP5100N	Aficio SP5100N Cartouche noire	20000	744402879		
Ricoh	Aficio SP6330N	Aficio SP6330N Cartouche noire SP6330A	20000	744406628		
Ricoh	Aficio SP6330N	Aficio SP6330N Trousse de maintenance Type 120 SP6330	90000	744406619		
Ricoh	Aficio SP8200DN	Aficio SP8200DN Cartouche noire	36000	744828200		
Ricoh	Aficio SP8200DN	Aficio SP8200DN Trousse de maintenance	160000	745402815		
Ricoh	Ricoh Aficio SP3410N	Cartouche noire SP 3400LA (SP3410N)	5000	744406465		
Ricoh	Ricoh Aficio SP4210N	Cartouche noire SP4100N / SP4210N / SP4310N	15000	744402809		
Ricoh	Ricoh Aficio SP4210N	Kit d'entretien SP4100 SP4210N	90000	745402815		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Cartouche Cyan SPC430 et SPC431	21000	744821073		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Cartouche jaune SPC430 et SPC431	21000	744821071		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Cartouche magenta SPC430 et SPC431	21000	744821072		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Cartouche noire SPC430 et SPC431	24000	744821070		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Récupérateur de poudre usagée SPC430 et SPC431	50000	745406665		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Unité de fusion SPC430 et SPC431	120000	745406666		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Unité de tambour de couleur SPC430 et SPC431	50000	745406663		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Unité de tambour noir SPC430 et SPC431	50000	745406662		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Unité de transfert SPC430 et SPC431	100000	745406664		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche jaune	5000	CLP-Y660B/XAA		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche magenta	5000	CLP-M660B/XAA		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche noire	5500	CLP-K660B/XAA		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Courroie de transfert	50000	CLP-T660A/XAA		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP 660 Cartouche cyan	5000	CLP-C660B/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche cyan	4000	CLT-C508L/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche jaune	4000	CLT-Y508L/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche magenta	4000	CLT-M508L/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche noire	5000	CLT-K508L/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Courroie de transfert	50000	CLT-T508/SEE		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche Noire	7000	CLT-K609S/XAA		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche jaune	7000	CLT-Y609S/XAA		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche magenta	7000	CLT-M609S/XAA		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche cyan	7000	CLT-C609S/XAA		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Courroie de transfert papier	50000	CLT-T609/SEE		
Samsung	ML-3051NDT	ML3050 / ML3051 Cartouche noire	8000	ML-D3050B/SEE		
Samsung	ML-4551NDT	ML4550/4551/4050 séries Cartouche noire	20000	ML-D4550B/SEE		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Samsung	ML-4512NDT	ML-4512NDT Cartouche Noire Très Haute Capacité	30000	MLT-D307U/XAA		
Samsung	ML-4512NDT	ML-4512NDT Unité d'imagerie	60000	MLT-R307/SEE		
Samsung	SCX-6322DNT	6322DN Cartouche noire	8000	SCX-6320D8/SEE		
Samsung	SCX-6322DNT	6322DN Tambour noir	20000	SCX-6320R2/SEE		
Samsung	SCX-6345NTT	SCX-6345NTT Cartouche noire	20000	SCX-D6345A/SEE		
Samsung	SCX-6345NTT	SCX-6345NTT Tambour	60000	SCX-R6345A/SEE		
Samsung	SCX-6555NTT	SCX-6555NTT Cartouche noire	25000	SCX-D6555A/SEE		
Samsung	SCX-6555NTT	SCX-6555NTT Tambour	80000	SCX-R6555/SEE		
Samsung	SL-M3320ND	SL-M3320ND Cartouche Noire	5000	MLT-D203L/XAA		
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre Cyan (ColorQube 8570DN)	4400	108R00926		
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre jaune (ColorQube 8570DN)	4400	108R00928		
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre Magenta (ColorQube 8570DN)	4400	108R00927		
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre noire (ColorQube 8570DN)	8600	108R00930		
Xerox	ColorQube 8570DN	Tiroir à déchets (ColorQube 8570DN)	10000	109R00754		
Xerox	ColorQube 8570DN	Trousse de maintenance (ColorQube 8570DN)	30000	109R00783		
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche cyan 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00990		
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche jaune 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00991		
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche magenta 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00992		
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche noire 4 Bâtons (ColorQube 8700)	9000	108R00994		

ANNEXE 4 B

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Docuprint N2125/DT	Docuprint N2125/DT Cartouche noire	15000	113r00446		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Cartouche noire	15000	106R606		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Courroie de transfert	15000	101R415		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Cyan	15000	106R607		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Fuser 110v	80000	115R014		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Jaune	15000	106R609		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Magenta	15000	106R608		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Cyan	30000	113R642		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Jaune	30000	113R644		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Magenta	30000	113R643		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Noir	30000	113R638		
Xerox	Phaser 3320/DNI	Cartouche noire Phaser 3320/DNI et 3320 DN	11000	106R02307		
Xerox	Phaser 3450DN	Phaser 3450B / 3450DN Cartouche noire	10000	106R00688		
Xerox	Phaser 3500	Phaser 3500 Cartouche noire	12000	106R01149		
Xerox	Phaser 3600DN	Phaser 3600 Cartouche noire	14000	106R01371		
Xerox	Phaser 3635	Phaser 3635 et Phaser 3635/X Cartouche noire	10000	108R00795		
Xerox	Phaser 4400	Phaser 4400 Cartouche noire	15000	113R00628		
Xerox	Phaser 4500	Phaser 4500 Cartouche noire	18000	113R00657		
Xerox	Phaser 4500	Phaser 4500 Trousse de maintenance	200000	108R00600		
Xerox	Phaser 4510	Ecosys FS-4000DTN Trousse d'entretien	300000	MK-320		
Xerox	Phaser 4510DT	Phaser 4510 Cartouche noire	19000	113R00712		
Xerox	Phaser 4510DT	Phaser 4510 Trousse de maintenance	200000	108R00717		
Xerox	Phaser 4600DT	Phaser 4600DT/ Phaser 4620 DT/Phaser 4622 DT Trousse de maintenance	150000	115R00069		
Xerox	Phaser 4600DT	Phaser 4600DT/Phaser 4620 DT /Phaser 4622 DT Tambour	80000	113R00762		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 4600DT	Phaser 4600DT/Phaser 4620DT/Phaser 4622 DT Cartouche noire	30000	106R01535		
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 / 5550 Tambour	60000	113R00670		
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 / 5550 Trousse de maintenance	300000	109R00731		
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 Cartouche noire	30000	113R00668		
Xerox	Phaser 5550DN	Phaser 5550 Cartouche noire	35000	106R0294		
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Cartouche noire	8000	113R00726		
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Cyan	6000	113R00723		
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Jaune	6000	113R00725		
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Magenta	6000	113R00724		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Cartouche noire	8000	016-2008-00		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Cyan	8000	106R638		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Fuser 110v	60000	016-2014-00		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Jaune	8000	106R640		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Kit d'image couleur	30000	108R555		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Magenta	8000	106R639		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 - Fuser 110v	100000	115R00029		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 - Kit d'image couleur	30000	108R00591		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Cyan	8000	106R00672		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Jaune	8000	106R00674		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Magenta	8000	106R00673		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche noire	8000	106R00675		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Rouleau de transfert	15000	108R00592		
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche cyan	5900	106R01392		
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche jaune	5900	106R01394		
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche magenta	5900	106R01393		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche noire	7000	106R01395		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner cyan	10000	106R01144		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner jaune	10000	106R01146		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner magenta	10000	106R01145		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner noire	10000	106R01147		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Four 110v	100000	115R00035		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Module d'imagerie	35000	108R00645		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Unité de transfert	35000	108R00646		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche cyan	12000	106R01218		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche jaune	12000	106R01220		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche magenta	12000	106R01219		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche noire	18000	106R01221		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Four	100000	115R00055		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Module d'imagerie	35000	108R00645		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Unité de transfert	35000	108R00646		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Cyan	12000	106R01507		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Jaune	12000	106R01509		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Magenta	12000	106R01508		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Noir	18000	106R01510		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Cyan	50000	108R00971		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Jaune	50000	108R00973		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Magenta	50000	108R00972		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Noir	50000	108R00974		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Récupérateur	25000	108R00975		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Courroie de transfert	15000	108R590		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Fuser 110v	80000	115R027		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Cyan	30000	108R585		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Jaune	30000	108R587		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Magenta	30000	108R586		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Cartouche Noire	15000	016-1980-00		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Cyan	15000	106R664		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Jaune	15000	106R666		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Kit Unité image (Cyan/Magenta/Jaune)	30000	108R589		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Magenta	15000	106R665		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Noir - Unité image	30000	108R588		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Bac récupération déchet toner	30000	106R01081		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche cyan	18000	106R01077		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche jaune	18000	106R01079		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche magenta	18000	106R01078		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche noire	15000	106R01080		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Courroie de transfert	100000	101R00421		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Fuser 110V	100000	115R00037		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Pack (1 de chaque CMJ) de tambours image	30000	108R00697		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Tambour image (noir)	30000	108R00650		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Bac de récupération	20000	108R00685		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche cyan	17800	106R01436		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche jaune	17800	106R01438		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche noire	19800	106R01439		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Fuser 110V	100000	115R00061		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Tambour image	80000	108R00861		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche magenta	17800	106R01437		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Bouteille de trop plein de toner	10000	016-1891-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Cartouche noire	12000	016-1947-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Fuser 110V	60000	016-1887-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Jaune	10000	016-1946-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Magenta	10000	016-1945-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 -Cyan	10000	016-1944-00		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 - Bouteille de trop-plein de toner	27000	108R00575		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 - Rouleau de transfert	100000	108R00579		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Assemblage de nettoyage de la courroie	100000	108R00580		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche Cyan	22000	106R00653		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN CARTouche Jaune	22000	106R00655		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche Magenta	22000	106R00654		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche noire	32000	106R00652		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Rouleau de transfert	100000	108R00579		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Unité image	32000	108R00581		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750DN - Fuser 110v	60000	115R00025		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Assemblage de nettoyage de la courroie	100000	108R00580		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Bouteille de trop-plein de toner	27000	108R00575		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX fuser 110V	100000	115R00049		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Rouleau de transfert	100000	108R00579		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner cyan	25000	106R01160		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner Jaune	25000	106R01162		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner Magenta	25000	106R01161		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner noir	32000	106R01163		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 1	35000	108R00713		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 2	35000	108R00713		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 3	35000	108R00713		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX unité d'imageur no 4	35000	108R00713		
Xerox	Phaser 7760GX	Rouleau de transfert (jusqu'à 100 000 pages)	100	108R00579		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Noire (Boîte de 3 bâtons)	3400	108R00604		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Trousse de maintenance	10000	108R00602		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Trousse de maintenance	30000	108R00603		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Cyan (boite de 3 bâtons)	3400	108R00605		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Jaune (boite de 3 bâtons)	3400	108R00607		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Magenta (boite de 3 bâtons)	3400	108R00606		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Noire (boite de 6 bâtons)	6800	108R00608		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide cyan	3000	108R00669		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide jaune	3000	108R00671		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide magenta	3000	108R00670		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide noire	6000	108R00672		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Kit de maintenance étendue	30000	108R00676		
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Cyan	3400	108R00723		
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Jaune	3400	108R00725		
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Magenta	3400	108R00724		
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) noire	6800	108R00727		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Trousse de maintenance	30000	108R00676		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche cyan	14000	108R00746		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche jaune	14000	108R00748		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche magenta	14000	108R00747		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche noire	14000	108R00749		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN- Kit de maintenance	30000	113R00736		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - (Fil corona) Main charge grid	30000	016-1665-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Cyan	10000	016-1657-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - fuser 110v	60000	115R00051		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - fuser rouleau	15000	016-1663-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Jaune	10000	016-1659-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Kit de transfert	80000	016-1664-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Kit d'imagerie couleur	60000	016-1662-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Magenta	10000	016-1658-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Noir	12000	016-1656-00		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Cyan	5900	106R456		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Jaune	5900	106R458		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Kit d'imagerie couleur	12000	016-1644-00		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Magenta	5900	106R457		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Noir	4500	106R455		
Xerox	WorkCenter 5735	Workcentre 5735 Cartouche noire	36000	006R1046		
Xerox	workCentre 4150	Workcentre 4150 Cartouche noire	20000	006R01275		
Xerox	workCentre 4150	Workcentre 4150 Tambour noir	55000	013R00623		
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Cartouche noire	25000	106R01409		

ANNEXE 4 B

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Tambour	80000	113R00755		
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Trousse de maintenance 110V	200000	115R00063		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche cyan	16500	106R01317		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche jaune	16500	106R01319		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche magenta	16500	106R01318		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche noire	12000	106R01316		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 courroie de transfert	120000	108R00816		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 rouleau de transfert	120000	108R00815		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour cyan	30000	108R00775		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour jaune	30000	108R00777		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour magenta	30000	108R00776		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour noir	30000	108R00774		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Trousse rouleau ADF	100000	108R00866		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Cyan	3400	108R00660		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Jaune	3400	108R00662		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Magenta	3400	108R00661		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Noire	6800	108R00664		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Trousse de maintenance	30000	108R00657		
Xerox	Workcentre M20i	Workcentre M20i Cartouche noire	8000	106R01047		
Xerox	Workcentre M20i	Workcentre M20i Drum	20000	113R00671		
Xerox	Workcentre PE120I	Workcentre PE120I Toner/Tambour	5000	013R00606		
Xerox	Phaser 3250	Phaser 3250 Cartouche noire haute capacité	5000	106R01374		
Xerox	Phaser 3300MFP	3300MFP Cartouche noire haute capacité	8000	106R01412		
Xerox	Workcenter 3210/3220	Workcenter 3210/3220 Cartouche noire	4100	106R01486		
Xerox	Phaser 6500 / WorkCentre 6505	Phaser 6500 / WorkCentre 6505 Cartouche Cyan	1000	106R01591		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche Magenta	1000	106R01592		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche jaune	1000	106R01593		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche noire	3000	106R01597		
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche noire	2000	106R01630		
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche cyan	1000	106R01627		
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche magenta	1000	106R01628		
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche jaune	1000	106R01629		
Xerox	Workcenter 3315/3325	Workcenter 3315/3325 Cartouche noire	5000	106R02311		
Xerox	Work center 3315/3325	Work center 3315/3325 Cartouche noire	11000	106R02313		
Xerox	Phaser 3610, Work Center 3615	Phaser 3610, Work Center 3615 cartouche noire grande capacité	14 100	106R02722		
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche Cyan haute capacité	6 000	106R02225		
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche magenta haute capacité	6 000	106R02226		
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche jaune haute capacité	6 000	106R02227		
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche noire	8000	106R02228		
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche cyan	2 500	106R01452		
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche magenta	2 500	106R01453		
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche jaune	2 500	106R01454		
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche noire	3 100	106R01455		
Xerox	Workcenter 3550	WorkCentre 3550 Cartouche noire	11 000	106R01530		

ANNEXE 4 B
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS RÉUSINÉS (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES RÉUSINÉS)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	4-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	5-Numéro de bien original	6-Numéro du bien réusiné, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	7-Prix soumis pour un bien réusiné, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche cyan haute capacité	2 500	106R01594		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche magenta haute capacité	2 500	106R01595		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche jaune haute capacité	2 500	106R01596		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche noire haute capacité	3 000	106R01597		

1- Nom du fournisseur (à compléter): _____

2 - La taxe de vente du Québec (TVQ), la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans le prix soumis.

3 - Le prix soumis doit inclure les éco-frais.

4 - Pour la livraison des biens, veuillez vous référer à l'article 2.3.1 " Livraison".

5- Le prix soumis, incluant le frais de gestion de 1 %, est le prix facturé à l'organisme public.

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Brother	DCP-8040N	DCP-8040N Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	DCP-8040N	DCP-8040N Tambour	20000	DR-510		
Brother	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N / 4750 Cartouche noire	6000	TN-460		
Brother	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N	HL-1030 / 1230 / 1240 / 1250 / 1270N / 1440 / 1450 / 1470N / 4750(tambour)	20000	DR-400		
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Cartouche noire	8500	TN-11BK		
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Cyan	6000	TN-11C		
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Jaune	6000	TN-11Y		
Brother	HL-4000CN	HL-4000CN Magenta	6000	TN-11M		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Jaune	6000	TN-12Y		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Cartouche noire	9000	TN-12BK		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Cyan	6000	TN-12C		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Magenta	6000	TN-12M		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Pièces d'unité de fusion	100000	FP-12CL		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Rouleau de transfert	25000	TR-11CL		
Brother	HL-4200CN	HL-4200CN Tête d'impression	30000	PH-12CL		
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N (tambour)	20000	DR-500		
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N tambour	40000	DR-700		
Brother	HL-5040/5050/5070N	HL-5040/5050/5070N Cartouche noire	6500	TN-560		
Brother	HL5170DN	HL5170DN Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	HL5170DN	HL5170DN Tambour	20000	DR-510		
Brother	HL-5250DN	HL-5250DN Cartouche noire	7000	TN-580		
Brother	HL-5250DN	HL-5250DN Tambour	25000	DR-520		
Brother	HL-6050DN	HL-6050 (tambour)	30000	DR-600		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Brother	HL-6050DN	HL-6050DN Cartouche noire	7500	TN-670		
Brother	HL-7050/7750	HL-7050/7750 Cartouche noire	12000	TN-700		
Brother	HL-7050/7750	HL-7050/7750 tambour	40000	DR-700		
Brother	HL-8050DTN	HL-8050DTN Cartouche noire	17000	TN-1700		
Brother	HL-8050DTN	HL-8050DTN Unité de fusion	200000	FP-8000		
Brother	MFC-8220N	MFC-8220N Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	MFC-8220N	MFC-8220N Tambour	20000	DR-510		
Brother	MFC-8440	MFC-8440 Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	MFC-8440	MFC-8440 Tambour	20000	DR-510		
Brother	MFC-8840DN	MFC-8840DN Cartouche noire	6700	TN-570		
Brother	MFC-8840DN	MFC-8840DN Tambour	20000	DR-510		
Brother	MFC8860DN	MFC8860DN Cartouche noire	7000	TN-580		
Brother	MFC8860DN	MFC8860DN Tambour	25000	DR-520		
Canon	LBP 3480	LBP 3480 GPR-41 cartouche noire	6400	3480B005AA		
Canon	LBP 3580	LBP 3580 GPR-40 H cartouche noire	12500	482B005AA		
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche noire	10000	6264B001AA		
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche jaune	6400	6260b001AA		
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche magenta	6400	6261B001AA		
Canon	LBP 5480	LBP 5480 GPR-45 H cartouche cyan	6400	6262b001AA		
Canon	IR 1210, IR1230, IR1270, IR1310, IR1330, IR1370, IR1630, IR1670	IR 1210, IR1230, IR1270, IR1310, IR1330, IR1370, IR1630, IR1670 GPR-10 Cartouche noire	5300	7814A003AA		
Canon	IR 5000, IR 5020, IR 6000, IR 6020	IR 5000, IR 5020, IR 6000, IR 6020 GPR-4 Cartouche noire	33000	4234A003AA		
Canon	IR 5050, IR 5055, IR 5065, IR 5075	IR 5050, IR 5055, IR 5065, IR 5075 GPR-24 Cartouche noire	48000	1872B003AA		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Canon	IR 6055, IR 6065, IR 6075	IR 6055, IR 6065, IR 6075 GPR-38 Cartouche noire	56000	3766B003AA		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche cyan	4000	C9701A		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche jaune	4000	C9702A		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche magenta	4000	C9703A		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Cartouche noire	5000	C9700A		
Hewlett-Packard	CLJ 1500/2500	CLJ 1500/2500 Tambour d'imagerie	20000	C9704A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche cyan	4000	Q3961A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche jaune	4000	Q3962A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche magenta	4000	Q3963A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 série Cartouche noire	5000	Q3960A		
Hewlett-Packard	CLJ 2550	CLJ 2550 / 2800 Tambour d'imagerie	20000	Q3964A		
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM 1015 / 1017 Cartouche cyan	2000	Q6001A		
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM 1015 / 1017mfp Cartouche jaune	2000	Q6002A		
Hewlett-Packard	CLJ 2600	CLJ 1600 / 2600 / 2605, CM1015 / 1017 Cartouche magenta	2000	Q6003A		
Hewlett-Packard	CLJ 2800	CLJ1600 / 2600 / 2605, CM1015 / 1017 Cartouche noire	2500	Q6000A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN / 4730MFP Kit de fusion 110V	150000	Q7502A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN / 4730MFP Kit de transfert	120000	Q7504A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Cartouche noire	11000	Q5950A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Cyan	10000	Q5951A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Jaune	10000	Q5952A		
Hewlett-Packard	CLJ 4700dn	CLJ4700DN Magenta	10000	Q5953A		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n jaune	12000	C9732A		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Cartouche noire	13000	C9730A		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Cyan	12000	C9731a		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n magenta	12000	C9733A		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5500 / 5550n Trousse de transfert	120000	C9734B		
Hewlett-Packard	CLJ 5550dn	CLJ5550 Four 110V	150000	Q3984A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche cyan	25000	C8551A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche jaune	25000	C8552A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche magenta	25000	C8553A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Cartouche noire	25000	C8550A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Kit de fusion	100000	C8556A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Kit de nettoyage d'impression	50000	C8554A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour cyan	40000	C8561A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour jaune	40000	C8562A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour magenta	40000	C8563A		
Hewlett-Packard	CLJ 9500	CLJ 9500 Tambour noir	40000	C8560A		
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche noire	2000	CE320A		
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche cyan	1300	CE321A		
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche jaune	1300	CE322A		
Hewlett-Packard	LJ CM1415/1525NW	LJ CM1415/1525NW Cartouche magenta	1300	CE323A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730 / M4345xs mfp Kit de maintenance	225000	Q5997A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp jaune	12000	Q6462A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp Cartouche noire	12000	Q6460A		
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp Cyan	12000	Q6461A		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ CM4730 mfp	CLJ4730mfp magenta	12000	Q6463A		
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3505/3600/3800 Cartouche noire	6000	Q6470A		
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3500 jaune	6000	Q7582A		
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3505 Cyan	6000	Q7581A		
Hewlett-Packard	CLJ CP3505x	CLJ3800 / CP3505 Magenta	6000	Q7583A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche cyan	7500	CB401A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche jaune	7500	CB402A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche magenta	7500	CB403A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4005	CP4005 Cartouche noire	7500	CB400A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	Cartouche noire CLJ CP4025dn	8500	CE260A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche magenta	11000	CE263AC		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche cyan	11000	CE261AC		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn Cartouche jaune	11000	CE262AC		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn et CM4540fskm Fuser kit	150000	CE246A		
Hewlett-Packard	CLJ CP4025dn	CLJ CP4025DN et CP4525dn et CM4540fskm Kit de transfert	120000	CE249A		
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche noire CLJ CP5225	7000	CE740A		
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche cyan CLJ CP5225	7300	CE741A		
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche jaune CLJ CP5225	7300	CE742A		
Hewlett-Packard	CLJ CP5225	Cartouche magenta CLJ CP5225	7300	CE743A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CO6015 / CM6040mfp Tambour noir	35000	CB384A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040 mfp T2 Kit de rouleaux	150000	CB459A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche cyan	21000	CB381A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche jaune	21000	CB382A		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Cartouche magenta	21000	CB383A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Kit de fusion 110 volt	100000	CB457A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Kit de transfert	150000	CB463A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour cyan	35000	CB385A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour jaune	35000	CB386A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015 / CM6040mfp Tambour magenta	35000	CB387A		
Hewlett-Packard	CLJ CP6015de	CP6015de Cartouche noire	16500	CB380A		
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Cartouche noire	6500	Q7560A		
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Cyan	3500	Q7561A		
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Jaune	3500	Q7562A		
Hewlett-Packard	CLJ3000DN	CLJ3000DN Magenta	3500	Q7563A		
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche cyan	4000	Q2671A		
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche jaune	4000	Q2672A		
Hewlett-Packard	CLJ3500	CLJ3500/3550 cartouche magenta	4000	Q2673A		
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ 3600 Cartouche jaune	4000	Q6472A		
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ 3600 Cartouche magenta	4000	Q6473A		
Hewlett-Packard	CLJ3600	CLJ3600 Cartouche cyan	4000	Q6471A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ 3500/3700 Module de fusion	75000	Q3655A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ 3500/3700 Trousse transfert d'image	75000	Q3658A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3500/3550/3700 Cartouche noire	6000	Q2670A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Cyan	6000	Q2681A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Jaune	6000	Q2682A		
Hewlett-Packard	CLJ3700	CLJ3700DN Magenta	6000	Q2683A		
Hewlett-Packard	CLJ5500	CLJ 5500 Fuser (110V)	150000	C9735A		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche cyan	12500	CF031AC		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche jaune	12500	CF032AC		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche magenta	12500	CF033AC		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	CM 4540 Cartouche noire	17000	CE264XC		
Hewlett-Packard	CM4540fskm	HP LJ CM4540 Unité de collection pour le toner	36000	CE265A		
Hewlett-Packard	CM6040f	CM6040 mfp ADF Kit de maintenance	60000	CE487A		
Hewlett-Packard	CM6040f	CM6040mfp Cartouche noire	19500	CB390A		
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche cyan	1400	CB541A		
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche jaune	1400	CB542A		
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche magenta	1400	CB543A		
Hewlett-Packard	CP1215	CP1215 / 1515 / 1518 Cartouche noire	2200	CB540A		
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP 2025 / CM2320 Cartouche cyan	2800	CC531A		
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche jaune	2800	CC532A		
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche magenta	2800	CC533A		
Hewlett-Packard	CP2025x	LaserJet CP2025 / CM2320 Cartouche noire	3500	CC530A		
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504X Cartouche noire CP3525/CM3530 MFP	10500	CE250X		
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche cyan CP3525/CM3530 MFP	7000	CE251A		
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche jaune CP3525/CM3530 MFP	7000	CE252A		
Hewlett-Packard	CP3525/CM3530 MFP	504A Cartouche magenta CP3525/CM3530 MFP	7000	CE253A		
Hewlett-Packard	CM3530 MFP	Unité de fusion CM3530	150 000	CE484A		
Hewlett-Packard	CP4525dn	CP4525DN Cartouche noire	17000	CE260XC		
Hewlett-Packard	LJ1160 series	LJ1160 series	2500	Q5949A		
Hewlett-Packard	HP LaserJet 3390	HP LaserJet 1320/3390/3392 Cartouche noire	6000	Q5949x		
Hewlett-Packard	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N Cartouche noire	8800	92298X		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LaserJet 4 / 4M / 4 plus / 4M plus/5/5M/5N	LaserJet 4/4M/4 plus/4M plus/5/5M/5N Cartouche noire	6800	92298A		
Hewlett-Packard	LaserJet 4L /4ML / RP / 4MP	LaserJet 4L /4ML / RP / 4MP Cartouche noire	3350	92274A		
Hewlett-Packard	LaserJet 4V / 4MV	LaserJet 4V / 4MV Cartouche noire	8100	C3900A		
Hewlett-Packard	LaserJet 5L / 6L / 3100 / 3150	LaserJet 5L / 6L / 3100 / 3150 Cartouche noire	2500	C3906A		
Hewlett-Packard	LaserJet 5P / 5MP / 6P / 6MP	LaserJet 5P / 5MP / 6P / 6MP Cartouche noire	4000	C3903A		
Hewlett-Packard	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier Cartouche noire	17100	C3909X		
Hewlett-Packard	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier	LaserJet 5Si / 5Si MX / 5 Si NX / 5Si Mopier Cartouche noire	15000	C3909A		
Hewlett-Packard	LaserJet II / IID / III / IIID	LaserJet II / IID / III / IIID Cartouche noire	4000	92295A		
Hewlett-Packard	LaserJet IIISi / IIISi MX / 4Si / 4Si MX	LaserJet IIISi / IIISi MX / 4Si / 4Si MX Cartouche noire	13500	92291X		
Hewlett-Packard	LaserJet IIP / IIP PLUS / IIIP	LaserJet IIP / IIP PLUS / IIIP Cartouche noire	3500	92275A		
Hewlett-Packard	LJ séries M1130, M1212, M1213, P1102	LJ séries M1130, M1212, M1213, P1102 Cartouche noire	1600	CE285A		
Hewlett-Packard	LaserJet M3027x	HP LaserJet P3005x / 3027x / 3035xs Cartouche noire	13000	Q7551x		
Hewlett-Packard	Laserjet série 8100 / 8150	LaserJet séries 8100/8150 Cartouche noire	20000	C4182X		
Hewlett-Packard	LJ séries 1010/1012 3015/3020/3030	LJ séries 1010/1012 3015/3020/3030 cartouche noire	2500	Q2612A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1100/3200	LaserJet séries 1100/3200 Cartouche noire	2500	C4092A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1000/1200/1220	LJ 1000 1200 1220 Cartouche noire	3000	C7115A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1200/1220/3300	LaserJet séries 1200/1220/3300 Cartouche noire	3500	C7115X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 1300	LaserJet séries 1300 Cartouche noire	4000	Q2613X		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LaserJet séries 2100/2200	LaserJet séries 2100/2200 Cartouche noire	5000	C4096A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 2300	LaserJet séries 2300 Cartouche noire	6000	Q2610A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4000 et 4050	LaserJet séries 4000 et 4050 Cartouche noire	10000	C4127X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4100	LaserJet séries 4100 Cartouche noire	10000	C8061X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4200	LaserJet séries 4200 Cartouche noire	10000	Q1338A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4200	LJ4200 Trousse de maintenance	200 000	Q2429A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4300	LaserJet séries 4300 Cartouche noire	18000	Q1339A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4300	LJ4300 Trousse de maintenance	200 000	Q2436A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Cyan	6000	C4192A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Fuser (110V)	50000	C4197A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Jaune	6000	C4194A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Kit de tambour	6250	C4195A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Kit de transfert	25000	C4196A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 - Magenta	6000	C4193A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4500/4550	LaserJet séries 4500/4550 Cartouche noire	9000	C4191A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Cartouche noire	9000	C9720A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Cyan	8000	C9721A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Fuser kit	150000	C9725A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Jaune	8000	C9722A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 kit de transfert	150000	C9724A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 4600	LaserJet séries 4600 Magenta	8000	C9723A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 5000/5100	LaserJet séries 5000/5100 Cartouche noire	10000	C4129X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 5000/5100	LJ5100TN Trousse de transfert de fusion	150000	Q1860-67908		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8000	LaserJet série 8000 Cartouche noire	15000	C3909A		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8000	LaserJet séries 8000 Cartouche noire	17100	C3909X		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Cyan	8500	C4150A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Fuser (110V)	100000	C4155A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Jaune	8500	C4152A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Kit de tambour	12500	C4153A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Kit de transfert	75000	C4154A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 - Magenta	8500	C4151A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 8500/8550	LaserJet séries 8500/8550 Cartouche noire	17000	C4149A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 9000	LaserJet 9000 Kit de maintenance 110V	350000	C9152A		
Hewlett-Packard	LaserJet séries 9000	LaserJet séries 9000 Cartouche noire	30000	C8543X		
Hewlett-Packard	LJ 1150	LJ 1150 Cartouche noire	4000	Q2624X		
Hewlett-Packard	LJ 4250dtn	LJ4250dtn Cartouche noire	20000	Q5942x		
Hewlett-Packard	LJ 4250dtn	LJ4250dtn Trousse de maintenance	200000	Q5421A		
Hewlett-Packard	LJ 4350dtnsl	LJ4350dtnsl Cartouche noire	20000	Q5942X		
Hewlett-Packard	LJ 4350dtnsl	LJ4350dtnsl Trousse de maintenance	200000	Q5421a		
Hewlett-Packard	LJ 5200dtn	LJ 5200dtn Cartouche noire	12000	Q7516A		
Hewlett-Packard	LJ 9050 mfp	HP LaserJet 9040 / 9050 Cartouche noire	30000	C8543X		
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche noire	1200	CE310A		
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche cyan	1000	CE311A		
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche jaune	1000	CE312A		
Hewlett-Packard	LJ CP1025, M175, M275	LJ CP1025, M175, M275 Cartouche magenta	1000	CE313A		
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche noire	4000	CE410X		
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche cyan	2600	CE411A		
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche jaune	2600	CE412A		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	LJPro 300/400 MFP375/475	LJPro 300/400 MFP375/475 Cartouche magenta	2600	CE413A		
Hewlett-Packard	LJ P1005	P1005 / 1006 Cartouche noire	1500	CB435A		
Hewlett-Packard	LJ P1505	LJ P1505 / M1522n mfp Cartouche noire	2000	CB436A		
Hewlett-Packard	LJ Pro P1566/1606	LJ Pro P1566/1606 Cartouche noire	2100	CE278A		
Hewlett-Packard	P 2014/P2015/M2727 mfp	P 2014/P2015/M2727 mfp	3000	Q7553A		
Hewlett-Packard	LJ P2015x	LJ P2015x Cartouche noire	7000	Q7553x		
Hewlett-Packard	LJ P2035 / P2055	LJ P2035 / P2055 Cartouche noire	2300	CE505A		
Hewlett-Packard	LJ P4014dn	LJ P4014 / 4015x / 4515x Kit de maintenance 110V	225000	CB388A		
Hewlett-Packard	LJ P4014dn	LJ P4014n Cartouche noire	10000	CC364A		
Hewlett-Packard	LJ 2400 Series	LJ 2400 séries Cartouche noire	6000	Q6511A		
Hewlett-Packard	LJ2420dn	LJ2420dn Cartouche noire	12000	Q6511X		
Hewlett-Packard	LJ2430dtn	LJ2430dtn Cartouche noire	12000	Q6511X		
Hewlett-Packard	400 M401/ 400 M425	400 M401/ 400 M425 Cartouche noire	2700	CF280A		
Hewlett-Packard	M401dne	Cartouche noire HP Laserjet Pro M401 (imp M401dn)	6900	CF280X		
Hewlett-Packard	M4345xs	LJ M4345x mfp Cartouche noire	18000	Q5945A		
Hewlett-Packard	M4345xs	LJ M4345x mfp Kit de maintenance 110V	225000	Q5998A		
Hewlett-Packard	M601dn	M601dn Cartouche noire	10000	CE390A		
Hewlett-Packard	M4555fskm	HP 90X Cartouche noire (M4555 MFP)	24000	CE390XC		
Hewlett-Packard	M4555fskm	Kit de maintenance (M4555)	225000	CE731A		
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Cartouche noire	15000	Q7570A		
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Kit de maintenance (110 V)	200000	Q7832A		
Hewlett-Packard	M5035xs	M5035 mfp Kit de maintenance chargeur automatique de document	60000	Q7842A		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Hewlett-Packard	M525DN	Cartouche noire (M525DN)	12500	CE255XC		
Hewlett-Packard	M602x	Cartouche noire M602x	24000	CE390XC		
Hewlett-Packard	M602x	HP M602x 110V Kit de maintenance	225000	CF064A		
Hewlett-Packard	M725Z	Cartouche noire (M725z)	17500	CF214X		
Hewlett-Packard	M725Z	Trousse de maintenance (M725z)	200000	CF249A		
Hewlett-Packard	M725Z	Trousse de maintenance ADF (M725z)	100000	L2718A		
Hewlett-Packard	P2055dn	LJ P2053/2054/2055/2056/2057 Cartouche noire	6500	CE505X		
Hewlett-Packard	P3015x	P3015x Cartouche noire	12500	CE255XC		
Hewlett-Packard	P4015x	LJ P4015x / P4515x Cartouche noire	24000	CC364X		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre noire	6000	A0X5134		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre jaune	6000	A0X5234		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre magenta	6000	A0X5334		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Cartouche d'encre cyan	6000	A0X5434		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie noir	30000	A73303F		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie jaune	30000	A73308F		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie magenta	30000	A7330KF		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité d'imagerie cyan	30000	A7330EF		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité de fusion	100 000	A148010		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Unité de transfert	100 000	A1480Y1		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P 2e rouleau transfert	100 000	A1480Y2		
Konica Minolta	Bizhub C3100P	Bizhub C3100P Boîte de récupération de poudre	30000	A1AU0Y1		
Konica Minolta	Bizhub 4000P	Bizhub 4000P Cartouche d'encre noire (STD)	20000	A63W01W		
Konica Minolta	Bizhub 4000P	Bizhub 4000P Unité d'imagerie (STD)	60000	A63X03W		
Kyocera	FS-1370DN	Cartouche noire FS-1370DN	7200	TK-172		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Kyocera	FS-1370DN	Trousse de maintenance FS-1370DN	100000	MK-172		
Kyocera	FS-2020DN	Cartouche noire FS-2020DN	12000	TK-342		
Kyocera	FS-2020DN	Trousse de maintenance FS-2020DN	300000	MK-340		
Kyocera	FS-3140MFP	Cartouche noire FS-3140MFP / FS-3540MFP/ FS-3640MFP	15000	TK-352		
Kyocera	FS-3140MFP	Trousse de maintenance A FS-3140MFP , FS-3540MFP , FS-3640MFP	300000	MK-350		
Kyocera	FS-3140MFP	Trousse de maintenance B FS-3140MFP / FS-3540MFP / FS-3640MFP	150000	MK-370		
Kyocera	FS-4020DN	Cartouche noire FS-4020DN	20000	TK-362		
Kyocera	FS-4020DN	Trousse de maintenance FS-4020DN	300000	MK-360		
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche Cyan FS-C5350DN	10000	TK-562C		
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche jaune FS-C5350DN	10000	TK-562Y		
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche Magenta FS-C5350DN	10000	TK-562M		
Kyocera	FS-C5350DN	Cartouche noire FS-C5350DN	12000	TK-562K		
Kyocera	FS-C5350DN	Trousse de maintenance FS-C5350DN	200000	MK-580		
Kyocera	KYOCERA FS-2100DN	Cartouche noire (FS-2100DN-Kyocera)	12500	TK-3102		
Kyocera	KYOCERA FS-2100DN	Trousse de maintenance (FS-2100DN Kyocera)	300000	MK-3102		
Kyocera	KYOCERA FS-4100DN	Cartouche noire (FS-4100DN-Kyocera)	15500	TK-3112		
Kyocera	KYOCERA FS-4100DN	Trousse de maintenance (FS-4100DN , FS-4200DN Kyocera)	500000	MK-3132		
Kyocera	KYOCERA FS-4200DN	Cartouche noire (FS-4200DN-Kyocera)	21000	TK-3122		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche Cyan FS-C5400DN	12000	TK-572C		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche jaune FS-C5400DN	12000	TK-572Y		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche Magenta FS-C5400DN	12000	TK-572M		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Cartouche noire FS-C5400DN	16000	TK-572K		
Kyocera	KYOCERA FS-C5400DN	Trousse de maintenance FS-C5400DN	300000	MK-570		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Cartouche Cyan TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707C		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Cartouche jaune TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707Y		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Cartouche Magenta TA-6550ci / TA-6551ci	30000	TK-8707M		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Cartouche noire TA-6550ci / TA-6551ci	70000	TK-8707K		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Trousse de maintenance A TA-6550ci / TA-6551ci (noir seulement)	600000	MK-8705A		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Trousse de maintenance B TA-6550ci / TA-6551ci (CMY)	600000	MK-8705B		
Kyocera	KYOCERA TA-6550ci	Trousse de maintenance C TA-6550ci / TA-6551ci (unité de fusion)	300000	MK-8705C		
Kyocera	KYOCERA TA-8000i	Cartouche noire TA-8000i et TA-8001i	70000	TK-6707K		
Kyocera	KYOCERA TA-8000i	Contenant toner usé TA-6550ci / TA-6551ci / TA-8000i / TA-8001i	500000	WT-861		
Kyocera	KYOCERA TA-8000i	Trousse de maintenance TA-8000i / TA-8001i	600000	TK-6705A		
Kyocera	KYOCERA TA-8000i	Unité de fusion TA-8000i / TA-8001i	300000	MK-6507C		
Kyocera	TA-3050ci	Cartouche Cyan TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307C		
Kyocera	TA-3050ci	Cartouche Jaune TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307Y		
Kyocera	TA-3050ci	Cartouche Magenta TA-3050ci et TA-3051ci	15000	TK-8307M		
Kyocera	TA-3050ci	Cartouche noire TA-3050ci et TA-3051ci	25000	TK-8307K		
Kyocera	TA-3050ci	Contenant toner usé TA-3050ci et TA-3051ci	100000	WT-860		
Kyocera	TA-3050ci	Trousse de maintenance A TA-3050ci et TA-3051ci	600000	MK-8305A		
Kyocera	TA-3050ci	Trousse de maintenance B TA-3050ci et TA-3051ci	600000	MK-8305B		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Kyocera	TA-3050ci	Trousse de maintenance C TA-3050ci et TA-3051ci	300000	MK-8305C		
Kyocera	TA-3500i	Cartouche noire TA-3500i et TA-3501i	35000	TK-6307K		
Kyocera	TA-3500i	Contenant toner usé TA-3500i et TA-3501i	100000	WT-860		
Kyocera	TA-3500i	Trousse de maintenance TA-3500i et TA-3501i	600000	MK-6305A		
Kyocera	TA-4500i	Cartouche noire TA-4500i	35000	TK-6307K		
Kyocera	TA-4500i	Contenant toner usé TA-4500i	100000	WT-860		
Kyocera	TA-4500i	Trousse de maintenance TA-4500i	600000	MK-6305A		
Kyocera	TA-4550ci	Cartouche Cyan TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507C		
Kyocera	TA-4550ci	Cartouche Jaune TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507Y		
Kyocera	TA-4550ci	Cartouche Magenta TA-4550ci et TA-4551ci	20000	TK-8507M		
Kyocera	TA-4550ci	Cartouche noire TA-4550ci et TA-4551ci	30000	TK-8507K		
Kyocera	TA-4550ci	Contenant toner usé TA-4550ci et TA-4551ci	100000	WT-860		
Kyocera	TA-4550ci	Trousse de maintenance A TA-4550ci et TA-4551ci	600000	MK-8505A		
Kyocera	TA-4550ci	Trousse de maintenance B TA-4550ci et TA-4551ci	600000	MK-8505B		
Kyocera	TA-4550ci	Trousse de maintenance C TA-4550ci et TA-4551ci	300000	MK-8505C		
Kyocera	TA-5500i	Cartouche noire TA-5500i et TA-5501i	35000	TK-6307K		
Kyocera	TA-5500i	Contenant toner usé TA-5500i et TA-5501i	100000	WT-860		
Kyocera	TA-5500i	Trousse de maintenance TA-5500i et TA-5501i	600000	MK-6305A		
Lexmark	E360dn	E360dn Cartouche noire	9000	E360H11A		
Lexmark	4019/ 4028/ 4029/ 4035/ Lexmark WinWriter TM 600	4019, 4028, 4029, 4035, Lexmark WinWriter TM 600 cartouche noire	9500	1380520		
Lexmark	4039, IBM 3916	4039, IBM 3916 cartouche noire	12800	1380950		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C500n	C500n Bouteille trop plein	12000	C500X27G		
Lexmark	C500n	C500n cartouche Cyan	3000	C500H2CG		
Lexmark	C500n	C500n cartouche jaune	3000	C500H2YG		
Lexmark	C500n	C500n cartouche magenta	3000	C500H2MG		
Lexmark	C500n	C500n cartouche noire	5000	C500H2KG		
Lexmark	C500n	C500n Fuser Unit (110v)	60000	C500X28G		
Lexmark	C500n	C500n ptotodéveloppeur	60000	C500X26G		
Lexmark	C510n	C510n Bouteille trop plein	12000	20K0505		
Lexmark	C510n	C510n cartouche cyan	6600	20K1400		
Lexmark	C510n	C510n cartouche jaune	6600	20K1402		
Lexmark	C510n	C510n cartouche magenta	6600	20K1401		
Lexmark	C510n	C510n Cartouche noire	10000	20K1403		
Lexmark	C510n	C510n Fuset unit (110v)	60000	20K0506		
Lexmark	C510n	C510n photodéveloppeur	60000	20K0504		
Lexmark	C520	C520 cartouche cyan	1500	C5200CS		
Lexmark	C520	C520 cartouche jaune	1500	C5200YS		
Lexmark	C520	C520 cartouche magenta	1500	C5200MS		
Lexmark	C520	C520 cartouche noire	1500	C5200KS		
Lexmark	C520	C520/C522/C524/C530/ C532/C534 Photoconducteur Multi Pack (4)	20000	C53034X		
Lexmark	C522n	C522n Bouteille trop plein	30000	C52025X		
Lexmark	C522n	C522n cartouche cyan	3000	C5220CS		
Lexmark	C522n	C522n cartouche jaune	3000	C5220YS		
Lexmark	C522n	C522n cartouche magenta	3000	C5220MS		
Lexmark	C522n	C522n cartouche noire	4000	C5220KS		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn Bouteille trop plein	30000	C52025X		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche cyan	5000	C5240CH		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche jaune	5000	C5240YH		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche magenta	5000	C5240MH		
Lexmark	C524n/ C524dn/ C524dtn	C524n, C524dn, C524dtn cartouche noire	8000	C5240KH		
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche cyan	3000	C5220CS		
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche jaune	3000	C5220YS		
Lexmark	C530dn	C530dn cartouche magenta	3000	C5220MS		
Lexmark	C530dn	C530dn, C532n, C534dtn Bouteille trop plein	25000	C52025X		
Lexmark	C530dn/ C532n	C530dn, C532n cartouche noire	4000	C5220KS		
Lexmark	C532n	C532n cartouche jaune	5000	C5240YH		
Lexmark	C532n	C532n cartouche magenta	5000	C5240MH		
Lexmark	C532n	C532n cartouche cyan	5000	C5240CH		
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche cyan	7000	C5340CX		
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche jaune	7000	C5340YX		
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche magenta	7000	C5340MX		
Lexmark	C534dtn	C534dtn cartouche noire	8000	C5240KH		
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche cyan très longue durée «Programme retour »	4000	C544X1CG		
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche jaune très longue durée « Programme retour »	4000	C544X1YG		
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche magenta très longue durée «Programme retour»	4000	C544X1MG		
Lexmark	C544 / X544	C544 / X544 Cartouche noire très longue durée «Programme retour »	6000	C544X1KG		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 bouteille huile	12000	15W0906		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 bouteille trop plein	12000	15W0907		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche cyan	7200	15W0900		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche jaune	7200	15W0902		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche magenta	7200	15W0901		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 cartouche noire	12000	15W0903		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 Fuser cylindre nettoyeur	10000	15W0905		
Lexmark	C720/ X720	C720, X720 Photoconducteur Kit	40000	15W0904		
Lexmark	C746dtn	Bouteille de trop plein de poudre C746 , C748	25000	C734X77G		
Lexmark	C746dtn	Cartouche Cyan haute capacité C746 , C748	7000	C746A1CG		
Lexmark	C746dtn	Cartouche jaune haute capacité C746 , C748	7000	C746A1YG		
Lexmark	C746dtn	Cartouche Magenta haute capacité C746 , C748	7000	C746A1MG		
Lexmark	C746dtn	Cartouche noire haute capacité C746 , C748	12000	C746H1KG		
Lexmark	C746dtn	Paquet de 4 Photoconducteurs C746 , C748	80000	C734X24G		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e Bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche cyan	15000	10B042C		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche jaune	15000	10B042Y		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche magenta	15000	10B042M		
Lexmark	C750/ X750e	C750, X750e cartouche noire	15000	10B042K		
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e Bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche cyan	15000	15G042C		
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche jaune	15000	15G042Y		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche magenta	15000	15G042M		
Lexmark	C752/ C762/ X762e/ X752e	C752, C762, X762e, X752e cartouche noire	15000	15G042K		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche cyan	6000	15G041C		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche jaune	6000	15G041Y		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche magenta	6000	15G041M		
Lexmark	C752L/ C760n	C752L, C760n cartouche noire	6000	15G041K		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche cyan	6000	C7700CH		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche jaune	6000	C7700YH		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche magenta	6000	C7700MH		
Lexmark	C770n/ C772n/ X772e	C770n, C772n, X772e cartouche noire	10000	C7700KH		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche cyan (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1CG		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche jaune (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1YG		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche magenta (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1MG		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn XL cartouche noire (incompatible avec C782dtn)	16500	C782U1KG		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Bouteille trop plein	180000	10B3100		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Courroie de transfert	120000	40X0343		
Lexmark	C782dtn XL	C782dtn, C782dtn XL Unité de fusion 115V	120000	40x1831		
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Cartouche cyan	20000	C792X1CG		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Courroie de transfert	200000	40X7103		
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Cartouche jaune	20000	C792X1YG		
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Cartouche magenta	20000	C792X1MG		
Lexmark	C792dte	C792dte et X792dtfe Cartouche noire	20000	C792X1KG		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche cyan	14000	12N0768		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche jaune	14000	12N0770		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche magenta	14000	12N0769		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e cartouche noire	14000	12N0771		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e Photodéveloppeur couleur	28000	12N0772		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e Photodéveloppeur noir	28000	12N0773		
Lexmark	C910/ C912/ X912e	C910, C912, X912e rouleau enveloppeur d'huile	14000	12N0774		
Lexmark	C920	C920 cartouche cyan	14000	C9202CH		
Lexmark	C920	C920 cartouche jaune	14000	C9202YH		
Lexmark	C920	C920 cartouche magenta	14000	C9202MH		
Lexmark	C920	C920 cartouche noire	15000	C9202KH		
Lexmark	C920	C920 Photodéveloppeur couleur	28000	12N0772		
Lexmark	C920	C920 Photodéveloppeur noir	28000	12N0773		
Lexmark	C920	C920 rouleau enveloppeur d'huile	15000	C92035X		
Lexmark	C935DN	C935dn / X945 c Photoconducteur couleur	47000	C930X73G		
Lexmark	C935DN	C935dn / x945e Photoconducteur noir	53000	C930X72G		
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche cyan	24000	C930H2CG		
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche jaune	24000	C930H2YG		
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche magenta	24000	C930H2MG		
Lexmark	C935DN	C935dn cartouche noire	38000	C930H2KG		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	C935DN	C935dn Courroie de transfert	600000	40X4032		
Lexmark	C935DN	C935dn Unité de fusion	100000	40X4031		
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche noire	8000	80C1XK0		
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche cyan	4000	80C1XC0		
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche magenta	4000	80C1XM0		
Lexmark	CX510	CX510 Cartouche jaune	4000	80C1XY0		
Lexmark	E120n	E120n cartouche noire	2000	12015SA		
Lexmark	E120n	E120n Photoconducteur Kit	25000	12026XW		
Lexmark	E210	E210 Cartouche noire	2000	10S0150		
Lexmark	E220	E220 Cartouche noire	2500	12S0400		
Lexmark	E230 et E240	Cartouche noire pour E240 et E250 seulement	2500	24015SA		
Lexmark	E232/E330/E332n/E240/E340/E342n	E232, E330, E332n, E240, E340, E342n cartouche noire	6000	34015HA		
Lexmark	E232/E330/E332n/E240/E340/E342n	E232, E330, E332n, E240, E340, E342n Photoconducteur Kit	30000	12A8302		
Lexmark	E250d	E250d cartouche noire	3500	E250A11A		
Lexmark	E250d	E250d, E350d, E352dn Photoconducteur Kit	30000	E250X22G		
Lexmark	E320/ E322	E320, E322 cartouche noire	6000	08A0478		
Lexmark	E321/ E323	E321, E323 cartouche noire	6000	12A7405		
Lexmark	E352dn	E350d, E352dn cartouche noire	9000	E352H11A		
Lexmark	E450dtn	E450dn cartouche noire	11000	E450H11A		
Lexmark	E450dtn	E450dn Photoconducteur Kit	30000	E250X22G		
Lexmark	E460dn	E 460 cartouche noire programme de retour	15000	E460X11A		
Lexmark	E460dn	E260 / E360 / E460 Photoconducteur	30000	E260X22G		
Lexmark	E462dtn	E462dtn Cartouche noire	18000	E462U11A		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 / C734 / X734 Photoconducteur multipack (4)	20000	C734X24G		
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Cyan	10000	C736H1CG		
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Jaune	10000	C736H1YG		
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche Magenta	10000	C736H1MG		
Lexmark	Lexmark C736dtn	C736 / X736 / X738 Cartouche noire	12000	C736H1KG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche cyan (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1CG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche cyan (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1CG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche jaune (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1YG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche jaune (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1YG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche magenta (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1MG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche magenta (incompatible avec C782dtn XL)	15000	C782X1MG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche noire (incompatible avec C782 dtn XL)	15000	C782X1KG		
Lexmark	Lexmark C782DTN	C782dtn Cartouche noire (incompatible avec C782 dtn XL)	15000	C782X1KG		
Lexmark	Lexmark E260dn	E260 Cartouche noire	3500	E260A11A		
Lexmark	Lexmark W850dn	Lexmark W850dn Cartouche noire	35000	W850H21G		
Lexmark	Lexmark W850dn	Lexmark W850dn Photoconducteur	60000	W850H22G		
Lexmark	Lexmark X658DTFE	X658e Kit de maintenance	300000	40X4724		
Lexmark	MS310dn	Cartouche noire haute capacité (MS310dn)	5000	50F1H00		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	MS310dn	Photoconducteur (MS310dn, MS510dn, MX511de)	60000	50F0Z00		
Lexmark	MS510dn	Cartouche noire ultra haute capacité (MS510dn)	20000	50F1U00		
Lexmark	MS811dtn	Cartouche noire extra haute capacité (MS811dtn)	45000	52D1X00		
Lexmark	MS811dtn	Photoconducteur (MS811dtn)	100000	52D0Z00		
Lexmark	MX511de	Cartouche noire (MX511)	20000	60F1X00		
Lexmark	MX810dtfe	Cartouche noire extra haute capacité (MX 810dtfe)	45000	62D1X00		
Lexmark	MX810dtfe	Photoconducteur (MX810dtfe)	100000	52D0Z00		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche cyan	10000	1,00E+41		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche jaune	10000	1,00E+43		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche magenta	10000	1,00E+42		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 cartouche noire	10000	1,00E+44		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 rouleau enducteur	5000	1,00E+45		
Lexmark	Optra C710	Optra C710 Tranfert Kit	100000	1,00E+46		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Cyan	6500	12A1452		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Jaune	6500	12A1453		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche Magenta	6500	12A1451		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 cartouche noire	6500	12A1454		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 Photoconducteur couleur	13000	12A1455		
Lexmark	Optra Color 1200	Optra Color 1200 Photoconducteur noir	13000	12A1450		
Lexmark	Optra E/EP/ E+	Optra E, EP, E+ cartouche noire	3000	69G8256		
Lexmark	Optra E/EP/ E+	Optra E, EP, E+ Photoconducteur Kit	20000	69G8257		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	Optra E-230 / E-232 / E-330 / E-332	Optra E-230 / E-232 / E-330 / E-332 - Photoconducteur	30000	12A8302		
Lexmark	Optra E310/ E312	Optra E310, E312 cartouche noire	6000	13T0101		
Lexmark	Optra K	Optra K cartouche noire	5000	12A4605		
Lexmark	Optra K	Optra K Photoconducteur Kit	32500	11A4096		
Lexmark	Optra L/ Lx/ Lx+/ Lxi/ Lxi+/ R/ R+/ Rn+/ Rt+/ 4039 10plus	Optra L, Lx, Lx+, Lxi, Lxi+, R, R+, Rn+, Rt+, 4039 10plus, IBM 3112 & 3116 Cartouche noire	14000	1382150		
Lexmark	Optra M410/ M412	Optra M410, M412 cartouche noire	15000	17G0154		
Lexmark	Optra N	Optra N cartouche noire	17250	140109X		
Lexmark	Optra S 1250/ 1255/ 1620/ 1625/ 1650/ 1855/ 2420/ 2450/ 2455	Optra S 1250, 1255, 1620, 1625, 1650, 1855, 2420, 2450, 2455 cartouche noire	17600	1382925		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Cyan	3500	1361752		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Jaune	6500	1361754		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche Magenta	3500	1361753		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 cartouche noire	4500	1361751		
Lexmark	Optra SC1275	Optra SC1275 Photoconducteur Kit	20000	1361750		
Lexmark	Optra Se3455	Optra Se3455 cartouche noire	23000	12A0825		
Lexmark	Optra W810	Optra W810 cartouche noire	20000	12L0250		
Lexmark	Optra W810	Optra W810 Photoconducteur Kit	90000	12L0251		
Lexmark	T420d	T420d cartouche noire	10000	12A7415		
Lexmark	T430	T430 cartouche noire	12000	12A8425		
Lexmark	T520/T522/ X520/ X522s	T520,T522, X520, X522s cartouche noire	20000	12A6835		
Lexmark	T610/ T612/ T614/ T616	T610, T612, T614, T616 cartouche noire	25000	12A5845		
Lexmark	T620/ T622/ X620e	T620, T622, X620e cartouche noire	30000	12A6865		
Lexmark	T630/ X630	T630, X630 cartouche noire	21000	12A7462		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	T632/ T634/ X632/ X632e/ X632s/ X634e	T632, T634, X632, X632e, X632s, X634e cartouche noire	32000	12A7465		
Lexmark	T-640/T-642 (dédié MRQ)	T640 / T642 Cartouche noire	21000	64035HA		
Lexmark	T640dtn	T640 / T642 Cartouche noire « Programme retour »	21000	64015HA		
Lexmark	T644dtn	T644 X Cartouche noire	32000	64415XA		
Lexmark	T650dtn	T650 / T652 / T654 Trousse entretien unité fusion 110V	300000	40X4724		
Lexmark	T650dtn	T650 / T652 Cartouche noire haut rendement	25000	T650H11A		
Lexmark	T654dtn	T 654 Cartouche noire extra haut rendement	36000	T654X11A		
Lexmark	W812	W812 cartouche noire	12000	14K0050		
Lexmark	W820/ W820e	W820, W820e cartouche noire	30000	12B0090		
Lexmark	W820/ W820e	W820, W820e trousse d'entretien	1	12G4182		
Lexmark	W840dn	W840 / W850 Trousse de maintenance	300000	40X0956		
Lexmark	W840dn	W840 cartouche noire	30000	W84020H		
Lexmark	W840dn	W840 Photoconducteur Kit	60000	W84030H		
Lexmark	X215	X215 cartouche noire	3200	18S0090		
Lexmark	X340n	X340n cartouche noire	2500	X340A11G		
Lexmark	X340n/X342n	X340n, X342n Photoconducteur Kit	30000	X340H22G		
Lexmark	X342n	X342n cartouche noire	6000	X340H11G		
Lexmark	X422	X422 cartouche noire	12000	12A4715		
Lexmark	X463de	X463de Cartouche noire	15000	X463X11G		
Lexmark	X463de	X463de Photoconducteur	30000	E260X22G		
Lexmark	X644e/ X646e/ X646ef	x644e / x646e / x646ef Cartouche noire	32000	X644X11A		
Lexmark	X646es	T640/T642/T644 Kit de Maintenance	300000	40X0100		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Lexmark	X658dtfe	X658e cartouche noire programme de retour	36000	X654X11A		
Lexmark	X830e /X832e	X830e, X832e cartouche noire	30000	X8302KH		
Lexmark	X850e /X852e/ X854e	x 850e / x 852e / x 854e Nécessaire à photoconducteur	60000	X850H22G		
Lexmark	X850e /X852e/ X854e	x850e / x852e / x854e Cartouche noire	30000	X850H21G		
Lexmark	X860de4	X860de / X864dhe Cartouche noire	35000	X860H21G		
Lexmark	X860de4	X860de / X864dhe Photoconducteur	48000	X860H22G		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche cyan	22000	X945X2CG		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche jaune	22000	X945X2YG		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche magenta	22000	X945X2MG		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Cartouche noire	36000	X945X2KG		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Courroie de transfert	600000	40X4032		
Lexmark	X940e	X940 / X945 Unité de fusion	100000	40X4031		
Lexmark	X950de	Cartouche cyan Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2CG		
Lexmark	X950de	Cartouche jaune Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2YG		
Lexmark	X950de	Cartouche magenta Lexmark IMF X950 et X952	22000	X950X2MG		
Lexmark	X950de	Cartouche noire Lexmark (IMF X950 et X952)	32000	X950X2KG		
Lexmark	X950de	Photoconducteur noir pour MFP X950 et X952	115000	X950X71G		
Lexmark	X950de	Photoconducteurs couleur emballage de 3 pour MFP X950 et X952	115000	X950X73G		
Lexmark	X950de	Trousse d'entretien unité de fusion MFP X950 et X952	320000	40X7550		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Cyan	10000	41963003		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Jaune	10000	41963001		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche Magenta	10000	41963002		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Cartouche noire	10000	41963004		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Cyan	30000	41962803		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - jaune	30000	41962801		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Magenta	30000	41962802		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Drum Kit - Noir	30000	41962804		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Fuser	60000	41945601		
Okidata	Okidata 7350hdn	Okidata 7350hdn Transfet Belt	60000	41945501		
Okidata	Okidata B6300N	Okidata B6300N Cartouche noire	17000	52114502		
Okidata	Okidata B6300N	Okidata B6300N Unité de fusion	60000	50230120		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Cyan	5000	42127403		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Jaune	5000	42127401		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche Magenta	5000	42127402		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Cartouche noire	5000	42127404		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Cyan	15000	42126603		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Jaune	15000	42126601		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - Magenta	15000	42126602		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Drum Kit - noir	15000	42126604		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Fuser	45000	42625501		
Okidata	Okidata C5200N	Okidata C5200N Transfert Belt	50000	42158711		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Cartouche noire	6000	43324420		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Cyan	5000	43324419		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Fuser	60000	43363201		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Jaune	5000	43324417		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Magenta	5000	43324418		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour cyan	20000	43381719		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour jaune	20000	43381717		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour magenta	20000	43381718		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Tambour noir	20000	43381720		
Okidata	Okidata C6100dn	Okidata C6100dn Transfer belt	60000	43363401		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Cartouche noire	15000	42918904		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Cyan	15000	42918903		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Cyan	42000	42918103		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Jaune	42000	42918101		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Magenta	42000	42918102		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Drum Noir	42000	42918104		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Fuser	100000	42931701		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Jaune	15000	42918901		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Magenta	15000	42918902		
Okidata	Okidata C9600hdn	Okidata C9600hdn Transfet Belt	100000	42931601		
Pitney Bowes	3500	3500 Cartouche noire	10300	824-6		
Pitney Bowes	IX2700	IX 2700 Cartouche noire	6500	484-5		
Pitney Bowes	IX2700	IX 2700 Tambour noir	20000	484-4		
Pitney Bowes	PB1630 / PB2500	PB 1630 / PB 2500 Tambour	20000	817-6		
Pitney Bowes	PB1630 / PB2500	PB1630 / PB2500 Toner noir	10000	817-5		
Pitney Bowes	PB2030/2050/série9900/série2000	PB2030/2050/série9900/série2000 Toner noir	15000	815-7E		
Pitney Bowes	PB2100	2100 Cartouche noire	6700	494-5		
Pitney Bowes	PB2100	2100 Tambour noir	20000	494-4		
Pitney Bowes	PB3010	3010 / 3500 Tambour noir	20000	824-5		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Pitney Bowes	PB3010	IX 3010 Cartouche noire	14500	473-6		
Pitney Bowes	Séries 9700	Séries 9700 Toner noir	9000	805-7E		
Pitney Bowes	Séries 9800	Séries 9800 Toner noir	10000	810-4E		
Ricoh	Aficio AP410N	Aficio AP410N Maintenance Kit Type 410	90000	745402359		
Ricoh	Aficio AP410N	Aficio AP410N Toner noir Type 120	15000	744400942		
Ricoh	Aficio AP610N	Aficio AP610N Maintenance Kit Type 610	90000	745402346		
Ricoh	Aficio AP610N	Aficio AP610N Toner noir Type 115	20000	744400759		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D bouteille trop plein type -E	50000	745400662		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner cyan type 160	10000	744888445		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner jaune type 160	10000	744888443		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner Magenta type 160	10000	744888444		
Ricoh	Aficio CL 7200D	Aficio CL7200D Toner noir type 160	24000	744888442		
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche cyan MPC3502	18000	244841650		
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche jaune MPC3502	18000	244841648		
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche magenta MPC3502	18000	244841649		
Ricoh	Aficio MP C3502	Cartouche Noire MPC3502	28000	244841647		
Ricoh	Aficio MP C420DN	Aficio C420DN Bouteille de trop plein	50000	745402324		
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Cyan MP C6003 et MPC4503	22500	244841852		
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Jaune MP C6003 et MPC4503	22500	244841850		
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Magenta MP C6003 et MPC4503	22500	244841851		
Ricoh	Aficio MP C4503	Cartouche Noire MP C6003 et MPC4503	33000	244841849		
Ricoh	Aficio MP C6502	Cartouche cyan MP C8002 et MPC6502	29000	244841783		
Ricoh	Aficio MP C6502	Cartouche jaune MP C8002 et MPC6502	29000	244841781		
Ricoh	Aficio MP C6502	Cartouche magenta MP C8002 et MPC6502	29000	244841782		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio MP C6502	Cartouche Noire MP C8002 et MPC6502	48500	244841780		
Ricoh	Aficio MP5002SP	Cartouche Noire MP 4500A v2 EA et MP4002SP et MP5002SP	30000	244841346		
Ricoh	Aficio MP7502SP	Cartouche Noire MP 7502 type 6110D	43000	244885400		
Ricoh	Aficio SP 4100N	Aficio SP4100N Cartouche noire tout-en-un	15000	744402809		
Ricoh	Aficio SP 4100N	Aficio SP4100N Kit de maintenance	90000	745402815		
Ricoh	Aficio SP 4210N	Aficio SP4210N Trousse de maintenance	90000	745402815		
Ricoh	Aficio SP 5210DN	Cartouche Noire SP5200 / SP5210DN	25000	744406683		
Ricoh	Aficio SP 5210DN	Trousse de maintenance SP5200 / SP5210DN	120000	745406686		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche cyan type 145 HY	15000	744888311		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche jaune type 145 HY	15000	744888309		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche magenta type 145 HY	15000	744888310		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Cartouche noire type 145 HY	15000	744888308		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN PCU type 145 Tambour couleur	50000	745402320		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN PCU type 145 Tambour noir	50000	745402319		
Ricoh	Aficio SP C410dn	Aficio SP C410DN / C420DN Trousse de maintenance SPC411	100000	745402593		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Fusing unit	120000	745402718		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Noir Drum unit	40000	745402714		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner cyan	15000	744820024		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner jaune	15000	744820008		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN toner magenta	15000	744820016		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Toner noir	20000	744820000		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SP C811DN Transfert unit	160000	745402717		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SPC811 DN Bouteille trop plein	40000	745402716		
Ricoh	Aficio SP C811dn	Aficio SPC811DN Colour Drum Unit	40000	745402715		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Bouteille de trop plein	40000	745402716		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche cyan	15000	744821029		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche jaune	15000	744821027		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Cartouche magenta	15000	744821028		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Photoconducteur couleur	40000	745403116		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Photoconducteur noir	40000	745403115		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Unité de fusion	160000	745403118		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN / SPC821DN Unité de transfert	200000	745403117		
Ricoh	Aficio SP C820DN	Aficio SPC820DN/ SPC821DN Cartouche noire	20000	744821026		
Ricoh	Aficio SP4310N	Trousse de maintenance SP4100 type 120 / SP4310N	90000	745406642		
Ricoh	Aficio SP5100N	Aficio SP5100N Cartouche noire	20000	744402879		
Ricoh	Aficio SP6330N	Aficio SP6330N Cartouche noire SP6330A	20000	744406628		
Ricoh	Aficio SP6330N	Aficio SP6330N Trousse de maintenance Type 120 SP6330	90000	744406619		
Ricoh	Aficio SP8200DN	Aficio SP8200DN Cartouche noire	36000	744828200		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Ricoh	Aficio SP8200DN	Aficio SP8200DN Trousse de maintenance	160000	745402815		
Ricoh	Ricoh Aficio SP3410N	Cartouche noire SP 3400LA (SP3410N)	5000	744406465		
Ricoh	Ricoh Aficio SP4210N	Cartouche noire SP4100N / SP4210N / SP4310N	15000	744402809		
Ricoh	Ricoh Aficio SP4210N	Kit d'entretien SP4100 SP4210N	90000	745402815		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Cartouche Cyan SPC430 et SPC431	21000	744821073		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Cartouche jaune SPC430 et SPC431	21000	744821071		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Cartouche magenta SPC430 et SPC431	21000	744821072		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Cartouche noire SPC430 et SPC431	24000	744821070		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Récupérateur de poudre usagée SPC430 et SPC431	50000	745406665		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Unité de fusion SPC430 et SPC431	120000	745406666		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Unité de tambour de couleur SPC430 et SPC431	50000	745406663		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Unité de tambour noir SPC430 et SPC431	50000	745406662		
Ricoh	Ricoh Aficio SPC430	Unité de transfert SPC430 et SPC431	100000	745406664		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche jaune	5000	CLP-Y660B/XAA		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche magenta	5000	CLP-M660B/XAA		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Cartouche noire	5500	CLP-K660B/XAA		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP660 Courroie de transfert	50000	CLP-T660A/XAA		
Samsung	CLP-660NDT	CLP610 / CLP 660 Cartouche cyan	5000	CLP-C660B/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche cyan	4000	CLT-C508L/XAA		

ANNEXE 4 C
APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparait sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche jaune	4000	CLT-Y508L/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche magenta	4000	CLT-M508L/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Cartouche noire	5000	CLT-K508L/XAA		
Samsung	CLP-670NDT	CLP-620ND / 670ND Courroie de transfert	50000	CLT-T508/SEE		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche Noire	7000	CLT-K609S/XAA		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche jaune	7000	CLT-Y609S/XAA		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche magenta	7000	CLT-M609S/XAA		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Cartouche cyan	7000	CLT-C609S/XAA		
Samsung	CLP-775NDT	CLP-775NDT Courroie de transfert papier	50000	CLT-T609/SEE		
Samsung	ML-3051NDT	ML3050 / ML3051 Cartouche noire	8000	ML-D3050B/SEE		
Samsung	ML-4551NDT	ML4550/4551/4050 séries Cartouche noire	20000	ML-D4550B/SEE		
Samsung	ML-4512NDT	ML-4512NDT Cartouche Noire Très Haute Capacité	30000	MLT-D307U/XAA		
Samsung	ML-4512NDT	ML-4512NDT Unité d'imagerie	60000	MLT-R307/SEE		
Samsung	SCX-6322DNT	6322DN Cartouche noire	8000	SCX-6320D8/SEE		
Samsung	SCX-6322DNT	6322DN Tambour noir	20000	SCX-6320R2/SEE		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Samsung	SCX-6345NTT	SCX-6345NTT Cartouche noire	20000	SCX-D6345A/SEE		
Samsung	SCX-6345NTT	SCX-6345NTT Tambour	60000	SCX-R6345A/SEE		
Samsung	SCX-6555NTT	SCX-6555NTT Cartouche noire	25000	SCX-D6555A/SEE		
Samsung	SCX-6555NTT	SCX-6555NTT Tambour	80000	SCX-R6555/SEE		
Samsung	SL-M3320ND	SL-M3320ND Cartouche Noire	5000	MLT-D203L/XAA		
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre Cyan (ColorQube 8570DN)	4400	108R00926		
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre jaune (ColorQube 8570DN)	4400	108R00928		
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre Magenta (ColorQube 8570DN)	4400	108R00927		
Xerox	ColorQube 8570DN	Bâton d'encre noire (ColorQube 8570DN)	8600	108R00930		
Xerox	ColorQube 8570DN	Tiroir à déchets (ColorQube 8570DN)	10000	109R00754		
Xerox	ColorQube 8570DN	Trousse de maintenance (ColorQube 8570DN)	30000	109R00783		
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche cyan 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00990		
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche jaune 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00991		
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche magenta 2 Bâtons (ColorQube 8700)	4200	108R00992		
Xerox	ColorQube 8700	Cartouche noire 4 Bâtons (ColorQube 8700)	9000	108R00994		
Xerox	Docuprint N2125/DT	Docuprint N2125/DT Cartouche noire	15000	113r00446		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Cartouche noire	15000	106R606		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Courroie de transfert	15000	101R415		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Cyan	15000	106R607		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Fuser 110v	80000	115R014		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Jaune	15000	106R609		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Magenta	15000	106R608		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Cyan	30000	113R642		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Jaune	30000	113R644		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Magenta	30000	113R643		
Xerox	Phaser 2135N	Phaser 2135N - Tambour Noir	30000	113R638		
Xerox	Phaser 3320/DNI	Cartouche noire Phaser 3320/DNI et 3320 DN	11000	106R02307		
Xerox	Phaser 3450DN	Phaser 3450B / 3450DN Cartouche noire	10000	106R00688		
Xerox	Phaser 3500	Phaser 3500 Cartouche noire	12000	106R01149		
Xerox	Phaser 3600DN	Phaser 3600 Cartouche noire	14000	106R01371		
Xerox	Phaser 3635	Phaser 3635 et Phaser 3635/X Cartouche noire	10000	108R00795		
Xerox	Phaser 4400	Phaser 4400 Cartouche noire	15000	113R00628		
Xerox	Phaser 4500	Phaser 4500 Cartouche noire	18000	113R00657		
Xerox	Phaser 4500	Phaser 4500 Trousse de maintenance	200000	108R00600		
Xerox	Phaser 4510	Ecosys FS-4000DTN Trousse d'entretien	300000	MK-320		
Xerox	Phaser 4510DT	Phaser 4510 Cartouche noire	19000	113R00712		
Xerox	Phaser 4510DT	Phaser 4510 Trousse de maintenance	200000	108R00717		
Xerox	Phaser 4600DT	Phaser 4600DT/ Phaser 4620 DT/Phaser 4622 DT Trousse de maintenance	150000	115R00069		
Xerox	Phaser 4600DT	Phaser 4600DT/Phaser 4620 DT /Phaser 4622 DT Tambour	80000	113R00762		
Xerox	Phaser 4600DT	Phaser 4600DT/Phaser 4620DT/Phaser 4622 DT Cartouche noire	30000	106R01535		
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 / 5550 Tambour	60000	113R00670		
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 / 5550 Trousse de maintenance	300000	109R00731		
Xerox	Phaser 5500	Phaser 5500 Cartouche noire	30000	113R00668		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 5550DN	Phaser 5550 Cartouche noire	35000	106R0294		
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Cartouche noire	8000	113R00726		
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Cyan	6000	113R00723		
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Jaune	6000	113R00725		
Xerox	Phaser 6180	Phaser 6180 Magenta	6000	113R00724		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Cartouche noire	8000	016-2008-00		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Cyan	8000	106R638		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Fuser 110v	60000	016-2014-00		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Jaune	8000	106R640		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Kit d'image couleur	30000	108R555		
Xerox	Phaser 6200	Phaser 6200 - Magenta	8000	106R639		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 - Fuser 110v	100000	115R00029		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 - Kit d'image couleur	30000	108R00591		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Cyan	8000	106R00672		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Jaune	8000	106R00674		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche Magenta	8000	106R00673		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Cartouche noire	8000	106R00675		
Xerox	Phaser 6250	Phaser 6250 Rouleau de transfert	15000	108R00592		
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche cyan	5900	106R01392		
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche jaune	5900	106R01394		
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche magenta	5900	106R01393		
Xerox	Phaser 6280 DN	Phaser 6280DN Cartouche noire	7000	106R01395		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner cyan	10000	106R01144		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner jaune	10000	106R01146		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner magenta	10000	106R01145		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Cartouche toner noire	10000	106R01147		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Four 110v	100000	115R00035		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Module d'imagerie	35000	108R00645		
Xerox	Phaser 6350	Phaser 6350 Unité de transfert	35000	108R00646		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche cyan	12000	106R01218		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche jaune	12000	106R01220		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche magenta	12000	106R01219		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Cartouche noire	18000	106R01221		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Four	100000	115R00055		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Module d'imagerie	35000	108R00645		
Xerox	Phaser 6360DT	Phaser 6360 Unité de transfert	35000	108R00646		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Cyan	12000	106R01507		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Jaune	12000	106R01509		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Magenta	12000	106R01508		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Cartouche de toner haute capacité Noir	18000	106R01510		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Cyan	50000	108R00971		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Jaune	50000	108R00973		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Magenta	50000	108R00972		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Module d'imagerie Noir	50000	108R00974		
Xerox	Phaser 6700DT	Phaser 6700DT Récupérateur	25000	108R00975		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Courroie de transfert	15000	108R590		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Fuser 110v	80000	115R027		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Cyan	30000	108R585		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Jaune	30000	108R587		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300 - Kit d'image Magenta	30000	108R586		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Cartouche Noire	15000	016-1980-00		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Cyan	15000	106R664		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Jaune	15000	106R666		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Kit Unité image (Cyan/Magenta/Jaune)	30000	108R589		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Magenta	15000	106R665		
Xerox	Phaser 7300N	Phaser 7300N Noir - Unité image	30000	108R588		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Bac récupération déchet toner	30000	106R01081		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche cyan	18000	106R01077		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche jaune	18000	106R01079		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche magenta	18000	106R01078		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Cartouche noire	15000	106R01080		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Courroie de transfert	100000	101R00421		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Fuser 110V	100000	115R00037		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Pack (1 de chaque CMJ) de tambours image	30000	108R00697		
Xerox	Phaser 7400	Phaser 7400 Tambour image (noir)	30000	108R00650		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Bac de récupération	20000	108R00685		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche cyan	17800	106R01436		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche jaune	17800	106R01438		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche noire	19800	106R01439		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Fuser 110V	100000	115R00061		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN Tambour image	80000	108R00861		
Xerox	Phaser 7500DN	Phaser 7500DN cartouche magenta	17800	106R01437		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Bouteille de trop plein de toner	10000	016-1891-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Cartouche noire	12000	016-1947-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Fuser 110V	60000	016-1887-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Jaune	10000	016-1946-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 - Magenta	10000	016-1945-00		
Xerox	Phaser 7700	Phaser 7700 -Cyan	10000	016-1944-00		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 - Bouteille de trop-plein de toner	27000	108R00575		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 - Rouleau de transfert	100000	108R00579		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Assemblage de nettoyage de la courroie	100000	108R00580		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche Cyan	22000	106R00653		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche Jaune	22000	106R00655		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche Magenta	22000	106R00654		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Cartouche noire	32000	106R00652		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Rouleau de transfert	100000	108R00579		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750 DN Unité image	32000	108R00581		
Xerox	Phaser 7750 DN	Phaser 7750DN - Fuser 110v	60000	115R00025		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Assemblage de nettoyage de la courroie	100000	108R00580		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Bouteille de trop-plein de toner	27000	108R00575		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX fuser 110V	100000	115R00049		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Rouleau de transfert	100000	108R00579		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner cyan	25000	106R01160		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner Jaune	25000	106R01162		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner Magenta	25000	106R01161		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Toner noir	32000	106R01163		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 1	35000	108R00713		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 2	35000	108R00713		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX Unité d'imageur no 3	35000	108R00713		
Xerox	Phaser 7760GX	Phaser 7760GX unité d'imageur no 4	35000	108R00713		
Xerox	Phaser 7760GX	Rouleau de transfert (jusqu'à 100 000 pages)	100	108R00579		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Noire (Boîte de 3 bâtons)	3400	108R00604		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Trousse de maintenance	10000	108R00602		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 - Trousse de maintenance	30000	108R00603		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Cyan (boite de 3 bâtons)	3400	108R00605		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Jaune (boite de 3 bâtons)	3400	108R00607		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Magenta (boite de 3 bâtons)	3400	108R00606		
Xerox	Phaser 8400	Phaser 8400 Noire (boite de 6 bâtons)	6800	108R00608		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide cyan	3000	108R00669		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide jaune	3000	108R00671		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide magenta	3000	108R00670		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Encre solide noire	6000	108R00672		
Xerox	Phaser 8550	Phaser 8550 Kit de maintenance étendue	30000	108R00676		
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Cyan	3400	108R00723		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Jaune	3400	108R00725		
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Magenta	3400	108R00724		
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) noire	6800	108R00727		
Xerox	Phaser 8560 DN	Phaser 8560 (encre solide) Trousse de maintenance	30000	108R00676		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche cyan	14000	108R00746		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche jaune	14000	108R00748		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche magenta	14000	108R00747		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN - Cartouche noire	14000	108R00749		
Xerox	Phaser 8860 DN	Phaser 8860DN- Kit de maintenance	30000	113R00736		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - (Fil corona) Main charge grid	30000	016-1665-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Cyan	10000	016-1657-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - fuser 110v	60000	115R00051		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - fuser rouleau	15000	016-1663-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Jaune	10000	016-1659-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Kit de transfert	80000	016-1664-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Kit d'imagerie couleur	60000	016-1662-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 - Magenta	10000	016-1658-00		
Xerox	Phaser séries 740	Phaser séries 740 Noir	12000	016-1656-00		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Cyan	5900	106R456		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Jaune	5900	106R458		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Kit d'imagerie couleur	12000	016-1644-00		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Magenta	5900	106R457		
Xerox	Phaser séries 780	Phaser séries 780 - Noir	4500	106R455		

ANNEXE 4 C

APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	WorkCentre 5735	Workcentre 5735 Cartouche noire	36000	006R1046		
Xerox	workCentre 4150	Workcentre 4150 Cartouche noire	20000	006R01275		
Xerox	workCentre 4150	Workcentre 4150 Tambour noir	55000	013R00623		
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Cartouche noire	25000	106R01409		
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Tambour	80000	113R00755		
Xerox	WorkCentre 4250	WorkCentre 4250 Trousse de maintenance 110V	200000	115R00063		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche cyan	16500	106R01317		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche jaune	16500	106R01319		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche magenta	16500	106R01318		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Cartouche noire	12000	106R01316		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 courroie de transfert	120000	108R00816		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 rouleau de transfert	120000	108R00815		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour cyan	30000	108R00775		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour jaune	30000	108R00777		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour magenta	30000	108R00776		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 tambour noir	30000	108R00774		
Xerox	WorkCentre 6400	WorkCentre 6400 Trousse rouleau ADF	100000	108R00866		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Cyan	3400	108R00660		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Jaune	3400	108R00662		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Magenta	3400	108R00661		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Encre solide Noire	6800	108R00664		
Xerox	Workcentre C2424	Workcentre C2424 Trousse de maintenance	30000	108R00657		
Xerox	Workcentre M20i	Workcentre M20i Cartouche noire	8000	106R01047		
Xerox	Workcentre M20i	Workcentre M20i Drum	20000	113R00671		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Workcentre PE120I	Workcentre PE120I Toner/Tambour	5000	013R00606		
Xerox	Phaser 3250	Phaser 3250 Cartouche noire haute capacité	5000	106R01374		
Xerox	Phaser 3300MFP	Phaser 3300MFP Cartouche noire haute capacité	8000	106R01412		
Xerox	Workcenter 3210/3220	Workcenter 3210/3220 Cartouche noire	4100	106R01486		
Xerox	Phaser 6500 / WorkCentre 6505	Phaser 6500 / WorkCentre 6505 Cartouche cyan	1000	106R01591		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche magenta	1000	106R01592		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche jaune	1000	106R01593		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500 /WorkCentre 6505 Cartouche noire	3000	106R01597		
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche noire	2000	106R01630		
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche cyan	1000	106R01627		
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche magenta	1000	106R01628		
Xerox	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015	Phaser 6000/6010/ Workcentre 6015 cartouche jaune	1000	106R01629		
Xerox	Workcenter 3315/3325	Workcenter 3315/3325 Cartouche noire	5000	106R02311		
Xerox	Work center 3315/3325	Work center 3315/3325 Cartouche noire	11000	106R02313		
Xerox	Phaser 3610, Work Center 3615	Phaser 3610, Work Center 3615 cartouche noire haute capacité	14 100	106R02722		
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche cyan haute capacité	6 000	106R02225		

ANNEXE 4 C

**APPEL D'OFFRES 999106484 - DAR CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES (2014-2016)
BORDEREAU DE PRIX POUR LES BIENS COMPATIBLES (CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES COMPATIBLES)**

Nom du fabricant	Numéro de l'imprimante	Description du bien original	8-Rendement du bien original (Nombre de pages d'impression)	9-Numéro de bien original	10-Numéro du bien compatible, pour le fournisseur qui soumet le prix, et qui apparaît sur le bon de commande de l'organisme public	11-Prix soumis pour un bien compatible, incluant le frais de gestion de 1% (Voir aussi points 1 à 5 au bas de ce bordereau)
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche magenta haute Capacité	6 000	106R02226		
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche jaune haute capacité	6 000	106R02227		
Xerox	Phaser 6600/6605	Phaser 6600/6605 Cartouche noire	8000	106R02228		
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche cyan	2 500	106R01452		
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche magenta	2 500	106R01453		
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche jaune	2 500	106R01454		
Xerox	Phaser 6128	Phaser 6128 Cartouche noire	3 100	106R01455		
Xerox	Workcenter 3550	WorkCentre 3550 Cartouche noire	11 000	106R01530		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche cyan haute capacité	2 500	106R01594		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche magenta haute capacité	2 500	106R01595		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche jaune haute capacité	2 500	106R01596		
Xerox	Phaser 6500 /WorkCentre 6505	Phaser 6500/WorkCentre 6505 - Cartouche noire haute capacité	3 000	106R01597		

1- Nom du fournisseur (à compléter): _____

2 - La taxe de vente du Québec (TVQ), la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans le prix soumis.

3 - Le prix soumis doit inclure les éco-frais.

4 - Pour la livraison des biens, veuillez vous référer à l'article 2.3.1 " Livraison".

5 - Le prix soumis, incluant le frais de gestion de 1 %, est le prix facturé à l'organisme public

ANNEXE 5
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tous les sous-contrats ¹					B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²	
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de l'ARQ3	Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____^e jour du mois de _____ 20____.
(Lieu) (Date)

Signature du représentant autorisé du contractant

Nom du représentant *(En lettres moulées)*

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics

² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics

³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 6
ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

Tout fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa soumission.

Tout fournisseur ayant un établissement au Québec doit, en lieu et place du présent formulaire, transmettre au CSPQ, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ».

Veillez prendre note que le formulaire « Absence d'établissement au Québec » n'est pas requis si le fournisseur est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

Je, soussigné(e), _____
(Nom et titre de la personne autorisée par le fournisseur)

En présentant au CSPQ la soumission ci-jointe (ci-après appelée la « soumission ») atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

Au nom de : _____
(Nom du fournisseur)

(ci-après appelé le « fournisseur »)

Je déclare ce qui suit :

1. Le fournisseur n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le fournisseur à signer cette déclaration et à présenter, en son nom la soumission.
4. Je reconnais que le fournisseur sera inadmissible à présenter une soumission en l'absence du présent formulaire ou de l'attestation délivrée par Revenu Québec.

Et j'ai signé, _____
(Signature) (Date)

ANNEXE 7
FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le fournisseur doit indiquer ci-après, les coordonnées des représentants. Ces personnes doivent s'exprimer en français.

RESPONSABLE DE LA SOUMISSION :

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

RESPONSABLE DU SERVICE D'AIDE ET DE DÉPANNAGE EN FRANÇAIS :

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

RESPONSABLE DES RAPPORTS DE CONSOMMATION

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

ADRESSE DE PAIEMENT DU FOURNISSEUR / LIEU DE PAIEMENT

Si votre adresse de paiement est différente de celle indiquée sur votre soumission, veuillez nous indiquer à quelle adresse l'organisme public devra expédier son paiement.

ATTESTATION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS

Nombre d'employés au Québec: _____

NUMÉROS DE LISTAGE DU OU DES FABRICANTS, PROVENANT DE L'ONGC POUR L'HOMOLOGATION DE BIENS RÉUSINÉS

Nom du ou des fabricants : _____

Numéros de listage : _____

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

Le « Fournisseur », tel que stipulé au paragraphe 9) de l'article 5.7 des Conditions générales complémentaires des documents d'appel d'offres, s'engage à :

(Le fournisseur doit cocher un choix parmi les trois options suivantes)

- Ne conserver, à l'expiration du contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, en les retournant à l'organisme public dans les 60 jours suivant la fin du contrat et remettre à l'organisme public une confirmation que lui et les membres de son personnel ont retourné tous ces documents;

- Procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant au Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels – janvier 1995 – CAI joint à l'annexe 13 ainsi qu'aux directives que lui remettra l'organisme public et transmettre à celui-ci, dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels jointe à l'annexe 14, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin;

- Confier la destruction des renseignements personnels et confidentiels à une entreprise de récupération, laquelle s'engage contractuellement à se conformer au Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels – janvier 1995 – CAI joint à l'annexe 13, ainsi qu'aux directives de l'organisme public. Le fournisseur devra alors, dans les 60 jours suivant la fin du contrat de récupération, remettre à l'organisme public l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels jointe à l'annexe 14, signée par le responsable autorisé de cette entreprise.

ANNEXE 8
ÉTIQUETTE POUR L'ENVOI DE LA SOUMISSION

Nom : _____

Adresse : _____

SOUMISSION

Titre : Cartouches d'impression et consommables

N° d'appel d'offres : 999106484

Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
BUREAU DES APPELS D'OFFRES, entrée principale
Édifice Bois-Fontaine
880, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2L2

Date et heure limites de réception :

* _____ à _____ heures

*Le fournisseur indique la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres.

ANNEXE 9
MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

TITRE DU CONTRAT _____

Nom du fournisseur : _____

Numéro de l'appel d'offres : _____

Numéro de contrat : _____

Période débutant le : _____

Période se terminant le : _____

Personne-ressource : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date facture	N° Facture	Nom de l'organisme public*	Adresse de facturation	Ville	Code postal	Nom du distributeur qui a facturé le bien	Ville du distributeur	N° compte de l'organisme public chez le distributeur	Catégorie**	N° bien ou code du bien***	Description du bien (nom du bien)	Quantité	Prix unitaire facturé à l'organisme public, incluant le frais de gestion de 1%***	Total	Frais de gestion (1 %)	Autres variables
--------------	------------	----------------------------	------------------------	-------	-------------	---	-----------------------	--	-------------	----------------------------	-----------------------------------	----------	---	-------	------------------------	------------------

* Le nom de l'organisme public doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 15 de l'appel d'offres.

** Catégories selon l'appel d'offres (référence article 2.2.1).

*** Renseignements publiés sur le site du CSPQ.

Veillez vous référer à l'article 2.5.2 « Frais de gestion » concernant la méthode de calcul pour l'extraction du frais de gestion.
Ce rapport peut être modifié en cours de contrat.

ANNEXE 10
LISTE DES DISTRIBUTEURS AUTORISÉS DU FOURNISSEUR

Nom du distributeur	Numéro d'entreprise (NEQ)	Facture directement la clientèle Oui/Non	Adresse	Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur

ANNEXE 11
AUTORISATION DU FABRICANT

INCLUANT LES ÉDITEURS DE LOGICIELS, LES MANUFACTURIERS ET LES ASSEMBLEURS

FOURNISSEURS AUTORISÉS OU REVENDEURS AUTORISÉS POUR UN BIEN OU UN SERVICE SPÉCIFIQUE

Bien(s) ou service(s) visés par l'autorisation : _____

Je, _____, représentant du fabricant _____,

dûment autorisé, confirme que le fournisseur _____, représenté par
(Nom du fournisseur)

_____ est un fournisseur ou un revendeur autorisé à
(Nom en lettres moulées)

vendre le(s) bien(s) ou le(s) service(s) visé(s) par la présente autorisation.

Signature du fournisseur

Signature du fabricant

(En lettres moulées)

(En lettres moulées)

(Date)

(Date)

ANNEXE 12
ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), _____, exerçant mes fonctions au sein de

(Nom de la personne)

_____, déclare formellement ce qui suit :
(Nom du fournisseur)

1. Je suis un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat intervenu entre le CSPQ et mon employeur en date du _____.
2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ni permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé à ce faire par le CSPQ ou par l'un de ses représentants autorisés.
3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre mon employeur et le CSPQ.
4. J'ai été informé(e) que le défaut par le (la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose ou expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité.
5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ À _____

CE _____ JOUR DU MOIS DE _____ DE L'AN _____

(Signature du déclarant ou de la déclarante)

ANNEXE 13
GUIDE POUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS RENFERMANT DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Janvier 1995

Tout organisme ou toute entreprise privée qui recueille, détient, utilise ou communique des renseignements personnels doit mettre en place des mesures de sécurité propres à préserver le caractère confidentiel de ces données. Cette obligation découle à la fois de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. À la suite d'incidents majeurs qui lui ont été signalés, la Commission d'accès à l'information a réfléchi sur les moyens à prendre pour assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels au moment de leur destruction.

Au sein de l'organisme ou de l'entreprise, il est important que chaque employé, à son poste de travail, se sente responsable d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il traite. C'est ainsi qu'il ne doit pas jeter au rebut les documents, disquettes, cartouches ou rubans magnétiques qui en contiennent, sans s'être assuré au préalable que leur contenu ne peut être reconstitué.

La Commission suggère aux organismes et entreprises de désigner une personne qui sera responsable de mettre en place et de surveiller l'application d'une politique sur la destruction de documents contenant des renseignements personnels.

Le déchiquetage demeure la meilleure méthode de destruction des documents confidentiels. Si les spécifications techniques de la déchiqueteuse de l'entreprise ne répondent pas au volume des documents à détruire, il faut les entreposer dans un endroit fermé à clef avant de les confier à une entreprise spécialisée de récupération de papier.

La Commission voit mal comment la destruction des documents contenant des renseignements personnels puisse s'effectuer sur la foi d'une simple entente verbale. Aussi, un contrat en bonne et due forme concernant la destruction des documents devrait-il contenir au moins des clauses spécifiant :

- le procédé utilisé pour la destruction des documents;
- la nécessité d'un accord préalable entre les parties avant de confier la destruction des documents confidentiels à un sous-contractant;
- les pénalités aux dépens de l'entreprise de récupération si elle ne respecte pas ses engagements.

En outre, dans ce même contrat, la Commission est d'avis que l'entreprise de récupération devrait :

- reconnaître que les renseignements personnels contenus dans les documents sont de nature confidentielle;
- faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne qui aura à manipuler ces documents;
- s'engager à ce que les documents soient entreposés dans des locaux sécuritaires et qu'ils soient toujours sous bonne garde jusqu'à leur destruction;
- veiller à limiter de façon très stricte l'accès aux lieux où les documents sont entreposés ou transformés;
- s'engager à ne pas céder les documents en sa possession à des tiers à des fins autres que la transformation du papier préalablement et obligatoirement déchiqueté;
- assurer à son client le droit d'avoir accès en tout temps à ses installations, toute la durée du contrat;
- voir à la destruction totale des documents qui ne font pas l'objet d'une transformation;
- faire rapport à son client lors de la destruction des documents reçus.

ANNEXE 14
ATTESTATION DE DESTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET
CONFIDENTIELS

Je, soussigné(e), _____ exerçant mes fonctions au sein de
(Prénom et nom de l'employé(e))

(Nom du fournisseur)

dont le bureau principal est situé à l'adresse _____

_____,
déclare solennellement que je suis dûment autorisé(e) pour certifier que les renseignements personnels et confidentiels communiqués par l'organisme public ou toute autre personne dans le cadre du projet octroyé à

(Nom du fournisseur)

et qui prend fin le _____, ont été détruits selon les méthodes suivantes :
(Date)

Cochez les cases appropriées.

- Par déchiquetage : renseignements sur support papier
- Par destruction logique et effacement physique en utilisant un logiciel de réécriture : renseignements sur support informatique
- Par un autre mode de destruction : préciser le support et le mode de destruction

En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____^e jour du mois
(Lieu) *(Date)*

de _____ 20_____.
(Mois) *(Année)*

(Signature du déclarant ou de la déclarante)

À remplir seulement après la destruction des renseignements, à la fin du contrat.

ANNEXE 15

IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR – CARTOUCHES D'IMPRESSION ET CONSOMMABLES)

Assemblée Nationale
Bureau de décision et de révision
Bureau du coroner
Caisse de dépôt et de placement Québec
Centre de gestion de l'équipement roulant
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDI)
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre universitaire de santé McGill
Comité de déontologie policière
Commissaire à la lutte contre la corruption
Commissaire à la santé et au bien-être
Commissaire au lobbyisme du Québec
Commission d'accès à l'information
Commission de la santé et sécurité au travail
Commission de l'équité salariale
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail
Commission des relations du travail
Commission des services juridiques
Commission des transports du Québec
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaires de Rouyn-Noranda
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Conseil de la justice administrative
Conseil du statut de la femme
Conseil supérieur de l'éducation
Centre de santé et services sociaux de la Montagne
Curateur public
Directeur général des élections du Québec
École nationale de police du Québec
École nationale des pompiers du Québec
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec - Société et Culture
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et de l'hôtellerie du Québec
Institut national de santé publique du Québec
Investissement Québec
La Financière agricole du Québec
Le Protecteur du citoyen
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de la Famille
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Sécurité publique
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Ministère du Travail
- Régie du bâtiment du Québec
- Commission de la Capitale nationale
- Conseil du statut de la femme
- Secrétariat à la condition féminine
- Commission des relations du travail
- Commission de l'équité salariale

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Ministère des Finances

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Ministère des Transports

Ministère du Conseil exécutif

- Cabinet du Lieutenant-Gouverneur
- Secrétariat à la communication gouvernementale
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat à la jeunesse
- Réforme des institutions démocratiques
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels
- Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime
- Secrétariat au Plan Nord

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ministère du Tourisme

Musée national des beaux-arts de Québec

Office de la protection du consommateur

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crïs

Office des professions du Québec

Office québécois de la langue française

Régie de l'assurance maladie du Québec

Régie de l'Énergie

Régie des alcools, des courses et des jeux

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Régie des rentes du Québec

Régie du cinéma

Régie du logement

Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville

Réseau de transport de Longueuil

Revenu du Québec

Secrétariat à la Capitale-Nationale

Secrétariat à la politique linguistique

Secrétariat du Conseil du trésor

Société de l'assurance automobile du Québec

Société de développement des entreprises culturelles

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

Société de télédiffusion du Québec

Société de transport de Laval

Société des traversiers du Québec

Société d'habitation du Québec

Société du Palais des congrès de Montréal

Tribunal administratif du Québec

Vérificateur général du Québec

Ville de Blainville
Ville de Dollard-des-Ormeaux
Ville de Mont-Laurier
Ville de Repentigny
Ville de Rosemère
Ville de Sainte-Adèle
Ville de Saint-Jérôme
Ville de Vaudreuil-Dorion

Le 4 juillet 2014

À TOUS LES FOURNISSEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106484
Titre : Cartouches d'impression et consommables

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Modification :

L'annexe 10 est jointe en format Excel au présent addenda (référence article 2.2.9 « Distributeurs autorisés » du document d'appel d'offres).

La date limite fixée pour la réception des soumissions est reportée du 11 juillet 2014 à 15h00 au 18 juillet 2014 à 15h00. Il est de la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à cette date notamment l'Attestation de Revenu Québec.

Sylvie Bourdon
Conseillère en acquisition

p.j. Bordereau numérique (1 page)

Le 9 juillet 2014

À TOUS LES FOURNISSEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106484
Titre : Cartouches d'impression et consommables

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des précisions et modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

Question no 1

Est-ce que nous remettons seulement tous les documents demandés ?
et doit-on également remettre la liste de prix pour la date de fermeture des soumissions?

Réponse

Le fournisseur doit joindre à sa soumission tous les documents demandés à l'article 3.3.3 « Règles de présentation » de l'appel d'offres, entre autres le formulaire « Soumission » (annexe 3), l'attestation de Revenu Québec ainsi que le ou les bordereaux de prix, annexes 4A, 4B ou 4C (voir l'article en question).

Le fournisseur ne joint pas à sa soumission d'autres documents non demandés.

Le fournisseur doit présenter les prix des biens qu'il soumet avec sa soumission.

Le fournisseur doit présenter avec sa soumission toutes les pages d'un bordereau de prix.

Si le fournisseur soumet des prix pour des biens originaux, il doit présenter avec sa soumission les 40 pages du bordereau de prix pour les biens originaux (cartouches et consommables originaux - annexe 4A) **et inscrire son nom à la 40^e page de ce bordereau.**

Si le fournisseur soumet des prix pour des biens réusinés, il doit présenter avec sa soumission les 42 pages du bordereau de prix pour les biens réusinés (cartouches et consommables réusinés - annexe 4B) **et inscrire son nom à la 42^e page de ce bordereau.**

Si le fournisseur soumet des prix pour des biens compatibles, il doit présenter avec sa soumission les 44 pages du bordereau de prix pour les biens compatibles (cartouches et consommables compatibles - annexe 4C) **et inscrire son nom à la 44^e page de ce bordereau.**

Question no 2

Concernant le présent appel d'offres, pourriez-vous m'indiquer s'il est prévu que durant la période du contrat des augmentations de prix soient acceptées ou non ?

Réponse

Il n'y aura pas d'augmentation de prix pour toute la durée du contrat.

Veillez vous référer au premier paragraphe de l'article suivant de l'appel d'offres :

2.2.6 Biens et prix soumis

Les prix soumis pour les biens des catégories A, B et C demeurent fermes pour toute la durée du contrat, à l'exception du cas prévu à l'article 2.2.7 « Garantie de prix ».....

Question no 3

Est-ce que ce contrat sera attribué à un seul gagnant ou à plusieurs gagnants?

Réponse

Chaque bien soumis sera analysé séparément.

Pour chacun des biens de chacune des catégories de biens de l'appel d'offres, il pourra y avoir un ou des fournisseurs retenus pour vendre le bien.

Par exemple, pour un bien réusiné donné, les commandes peuvent être attribuées à l'un ou à l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas pour ce bien.

Veillez prendre note que l'article suivant de l'appel d'offres est modifié comme suit :

3.20 Choix de l'adjudicataire

Tout fournisseur peut présenter une soumission pour un ou plusieurs biens. Chaque bien soumis sera analysé séparément.

Les commandes peuvent être attribuées à l'un ou à l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas pour un bien dans une catégorie.

Certains organismes publics qui doivent assumer les frais de livraison, conformément à l'article 2.3.1 « Livraison », doivent additionner le total des frais de livraison et respecter les modalités décrites ci-dessus.

Le CSPQ corrige, s'il y a lieu, les erreurs de calcul de la plus basse soumission conforme et, le cas échéant, ajoute un prix unitaire omis, considérant que cet ajout n'a pas d'incidence sur le prix global. Toutefois, ces corrections ne peuvent avoir pour effet de modifier un prix unitaire soumis au bordereau de prix.

Les corrections prévues au paragraphe qui précède se font selon les modalités suivantes :

- *si le prix global demeure moins élevé que celui de la deuxième plus basse soumission conforme, le prix corrigé est retenu;*
- *si le prix global devient plus élevé que celui du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, ce dernier devient le plus bas soumissionnaire conforme et il fait l'objet du même processus de vérification.*

Question no 4

Si nous sommes un distributeur autorisé d'un fabricant pour distribuer ses cartouches originales et compatibles, est-ce que nous devons quand même remplir les bordereaux de prix pour ces biens?

Réponse

Le fournisseur doit compléter les bordereaux de prix pour les biens qu'il soumet.

Le fournisseur doit avoir l'autorisation du fabricant pour soumettre les prix pour les biens originaux, compatibles ou réusinés de ce fabricant (référence article 2.5.3 « Fournisseurs autorisés » de l'appel d'offres).

Si le fournisseur n'a pas l'autorisation d'un fabricant pour soumettre des prix pour les biens originaux, compatibles ou réusinés de ce fabricant, dans ce cas, le fournisseur n'a pas à soumettre de prix pour les biens de ce fabricant.

Question no 5

Pour le frais de gestion de 1%, à ma connaissance nous n'avons jamais reçu de facture du CSPQ jusqu'à présent?

Réponse

Les frais de gestion de 1 % à payer par les fournisseurs au CSPQ s'appliqueront pour le contrat à commandes des cartouches d'impression et consommables du CSPQ qui sera conclu à la suite du présent appel d'offres.

Question no 6

Pour les frais de gestion de 1 %, est-ce que c'est le distributeur autorisé qui vous le rembourse ou est-ce que c'est le fabricant?

Réponse

Le fournisseur, qui soumet des prix pour des biens, sera facturé pour les frais de gestion par le CSPQ pour les ventes de ces mêmes biens.

Si le fournisseur qui soumet les prix des biens est un fabricant, c'est le fabricant qui payera les frais de gestion au CSPQ pour toutes les ventes effectuées pour ces mêmes biens, et non les distributeurs autorisés de ce fabricant pour ces mêmes biens.

Si le fournisseur soumet des prix pour des biens, avec l'autorisation du fabricant pour ces biens, c'est le fournisseur qui payera les frais de gestion.

Le frais de gestion de 1 % **doit être inclus dans le prix soumis pour un bien** (prix facturé à l'organisme public - référence article 2.5.2 « Frais de gestion » de l'appel d'offres).

Le frais de gestion de 1 % ne doit pas être facturé à part sur la facture de l'organisme public (le client).

Question no 7

Est-ce que le CSPQ accepterait qu'un fabricant puisse fournir une liste différente de ses distributeurs, selon la catégorie de produits choisie?

Exemples:

Catégorie biens réusinés :

Distributeur #1 et #2

Catégorie biens originaux :

Distributeur #3 # 4 # 5

Réponse

Non. Tous les biens soumis par un fournisseur ou un fabricant doivent être offerts à la clientèle par son distributeur autorisé, le cas échéant.

Par exemple, si un fabricant soumet des biens dans plus d'une catégorie de biens, comme des biens originaux et réusinés, son distributeur autorisé devra fournir à la clientèle tous les biens originaux et réusinés soumis par le fabricant.

Si un distributeur autorisé d'un fournisseur n'offre pas tous les biens soumis par ce fournisseur, la DGACQ pourra retirer ce distributeur de la liste des distributeurs autorisés du fournisseur.

Question no 8

Au point 2.3.1, pour les commandes en-dessous de 150\$, est-ce qu'automatiquement le frais de 6 \$ va apparaître sur les commandes qui vont sortir du système Sagir ?

Réponse

L'organisme public pourra inscrire sur son bon de commande dans SAGIR le frais de livraison de 6 \$, si applicable.

Question no 9

Article 2.3.5 Délai de service après-vente, dans les cas où la cartouche a causé des problèmes au sein de l'imprimante et elle est remis à neuf ou compatible, est-ce considéré comme une « altération » de cartouche et par conséquent le client est tenu de payer pour le service ?

Réponse

Non. Ce n'est pas considéré comme une « altération » de cartouche et le client n'est pas tenu de payer pour le service dans ce cas, sous réserves de l'article 2.3.4 « Service après-vente ».

Question no 10

Article 2.4.3 Description de la cartouche d'impression réusinée de la catégorie B

Quelle norme est utilisée pour déterminer que les pièces de rechange utilisées sont d'une qualité supérieure aux pièces d'origine ?

Réponse

Il est mentionné au deuxième paragraphe de l'article 2.4.3 :

Les matériaux utilisés pour la remise à neuf des cartouches doivent être de la meilleure qualité et tous les travaux doivent être exécutés par un technicien certifié. Les pièces de remplacement doivent être de qualité égale ou supérieure aux pièces d'origine. Une cartouche originale neuve doit servir de cartouche de contrôle.

Modifications :

Les organismes suivants sont ajoutés à l'annexe 15 « Identification des organismes publics ou de toutes personnes de droit public parties à ce regroupement (dossier d'achats regroupés – DAR – cartouches d'impression et consommables) » :

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Cégep Garneau
- Centre de services partagés du Québec (adhésion différée au 1^{er} février 2016)
- Collège Bois-de-Boulogne
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Commission scolaire de Laval et ses écoles affiliées (adhésion au 1^{er} septembre 2014 pour les biens compatibles et réusinés et adhésion différée au 1^{er} août 2015 pour les biens originaux)
- Commission scolaire du Lac-St-Jean et ses écoles affiliées
- Commission scolaire Harricana et ses écoles affiliées
- Direction des services vétérinaires d'inspection (MAPAQ)
- Direction générale de l'inspection des viandes (MAPAQ)
- Fonds vert
- Réseau de transport de Longueuil (adhésion différée le 1^{er} novembre 2014)
- Société québécoise des infrastructures
- Sûreté du Québec
- Ville de Kirkland
- Ville de Saint-Raymond

L'article 2.2.2 « Estimés monétaires pour chacune des catégories de cartouches d'impression et consommables visés par l'appel d'offres » est modifié comme suit :

Pour ce contrat à commandes d'une durée prévue de 22 mois, les estimés d'achats prévus par les organismes publics, identifiés à l'annexe 15 des présents documents, sont :

Pour la période prévue du 2014-09-01 au 2016-06-30

- Biens de la catégorie A : 11 400 000 \$
- Biens de la catégorie B : 900 000 \$
- Biens de la catégorie C : 1 700 000 \$

Total pour toutes les catégories : 14 000 000 \$

Les volumes estimés ci-dessus et les quantités indiquées ci-dessous ne représentent nullement un engagement de la part du CSPQ. En présentant une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le CSPQ de tels renseignements, données ou estimations.

La date limite fixée pour la réception des soumissions est reportée du 18 juillet 2014 à 15h00 au 22 juillet 2014 à 15h00. Il est de la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à cette date notamment l'Attestation de Revenu Québec.

**Sylvie Bourdon
Conseillère en acquisition**

Le 15 juillet 2014

À TOUS LES FOURNISSEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106484
Titre : Cartouches d'impression et consommables

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des précisions et modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

Question no 1

En référence à l'article 5.2 Paiement

Le deuxième paragraphe de cet article stipule que « Après vérification, l'organisme public verse les sommes dues au fournisseur dans les 30 jours qui suivent la date la plus tardive entre la date de réception d'une facture et la date d'acceptation du bien, laquelle acceptation se traduit soit par l'émission d'un avis daté reconnaissant que le bien a été livré, soit par la prise de possession du bien ou soit par l'utilisation du bien.. »

Notre firme a les conditions de paiement suivantes : 30 jours à compter de la date de la facture, soit 30 jours après réception d'une facture électronique.

Notre question : Comment est-ce que la facturation va être faite dans ce cas?

Réponse

L'article 5.2 « Paiement » doit être accepté par le fournisseur tel qu'il est dans le présent document d'appel d'offres.

Veillez aussi vous référer à l'article 1.7.1 «Avertissement », qui stipule :

Le fournisseur doit soumettre toute communication, question ou demande relatives aux documents d'appel d'offres par écrit au représentant du CSPQ avant l'heure et la date limites de réception des soumissions.

Ainsi, en déposant sa soumission, le fournisseur accepte les termes, conditions et spécifications des documents d'appel d'offres.

.

Si le fournisseur indique d'autres conditions de paiement que celles de l'appel d'offres dans sa soumission, sa soumission pourra être jugée conditionnelle ou restrictive (voir article 3.17 «Conditions de conformité des soumissions », sous-article 3.17.1 - 5).

Il est très important que le fournisseur respecte cet article 3.17 du présent appel d'offres.

Enfin, le fournisseur ne doit pas joindre à sa soumission des conditions ou termes qui peuvent contredire les conditions ou termes du présent appel d'offres, à défaut de cela, sa soumission risque d'être jugée conditionnelle ou restrictive, donc non conforme.

Question no 2

En référence à l'article 2.2.11.1

En raison de nos obligations comptables, nous devons connaître le montant maximum des pénalités qui pourraient être appliquées au titre du contrat à commandes et le délai dans lequel ces pénalités éventuelles seraient réclamées du fournisseur.

Pourriez-vous svp ajouter ces deux facteurs à l'article 2.2.11.2 et indiquer également une limite de temps à l'article 2.3.1.3 ?

Réponse

L'article 2.2.11.2 « Pénalités » de l'appel d'offres est modifié comme suit :

Sauf le défaut par le fournisseur de respecter les délais de livraison prévus à l'article 2.3.1 « Livraison », tout défaut par le fournisseur de respecter les délais ou toute autre obligation identifiée au présent appel d'offres entraînera une pénalité, sans avis ni délai, de 1 000 \$. En cas de récurrence, la pénalité sera de 2 000 \$, jusqu'à un maximum de 10 000 \$ pour l'ensemble du contrat à commandes.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

Le CSPQ pourra appliquer les pénalités pour des événements survenus dans le cadre du présent contrat à commandes jusqu'à 120 jours suivant la date d'échéance du contrat prévue à l'article 2.2.4 « Durée du contrat ».

L'article 2.3.1.3 « Pénalités en cas de retard dans le délai de livraison » de l'appel d'offres est modifié comme suit :

En cas de défaut de la part du fournisseur de respecter la date ou le délai de livraison exigé à l'article précédent, le CSPQ pourra exiger du fournisseur qu'il déduise de la facture de l'organisme public pour les biens et services livrés en retard, le montant suivant à titre de pénalité :

Représentant 1 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

Le CSPQ pourra appliquer les pénalités pour des événements survenus dans le cadre du présent contrat à commandes jusqu'à 120 jours suivant la date d'échéance du contrat prévue à l'article 2.2.4 « Durée du contrat ».

Question no 3

En référence à l'article 4.13 Ordre de priorité des documents contractuels

Pourriez-vous svp confirmer que les « demandes de livraison » indiquées à l'article 4.13(1) n'ajouteront pas de nouveaux termes ou conditions au contrat établi entre le CSPQ et le fournisseur ?

Réponse

Les « demandes de livraison » indiquées à l'article 4.13 (1) n'ajouteront pas de nouveaux termes ou conditions au contrat établi entre le CSPQ et le fournisseur.

Question no 4

Est-ce que les distributeurs autorisés d'un fournisseur pourront être en charge de la facturation ?

Réponse

Veillez vous référer à l'article 2.2.10 « Facturation » du document d'appel d'offres.

Question no 5

En référence à l'article 2.2.12 « Biens réusinés » qui stipule : À la demande de la DGACQ seulement, pour les biens réusinés qui ont été soumis, le fournisseur devra transmettre les numéros de ces biens (codes de produits) du fabricant. La liste de ces numéros devra être signée par le fabricant des biens réusinés soumis.

Est-ce que le « seulement » de cet article signifie que nous devons vous fournir cette liste seulement si vous nous la demandée après l'adjudication ?

Réponse

Cette liste pourra être demandée par la DGACQ au fournisseur après la fermeture des soumissions ou en cours de contrat.

Question no 6

Nous avons une question concernant l'annexe 11 « Autorisation du fabricant ». Si nous sommes un distributeur autorisé d'un fournisseur, devons-nous compléter le formulaire « Annexe 11 » pour ce fournisseur ?

Réponse

En tant que distributeur autorisé d'un fabricant, vous n'avez pas à fournir l'annexe 11 « Autorisation du fabricant ».

En tant que fournisseur qui soumet des prix pour des biens d'un fabricant, vous devez fournir l'annexe 11 « Autorisation du fabricant ».

Modifications :

Les organismes suivants sont ajoutés à l'annexe 15 « Identification des organismes publics ou de toutes personnes de droit public parties à ce regroupement (dossier d'achats regroupés – DAR – cartouches d'impression et consommables) » :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Fonds d'information sur le territoire
- Fonds des ressources naturelles
- Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)
- Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
- Ville de Mont-Tremblant

La date limite fixée pour la réception des soumissions demeure le 22 juillet 2014 à 15h00. Il est de la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à cette date notamment l'Attestation de Revenu Québec.

**Sylvie Bourdon
Conseillère en acquisition**

Le 18 juillet 2014

À TOUS LES FOURNISSEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106484
Titre : Cartouches d'impression et consommables

OBJET

- Précision(s) au document
- Modification(s) au document
- Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Les organismes suivants sont ajoutés à l'annexe 15 « Identification des organismes publics ou de toutes personnes de droit public parties à ce regroupement (dossier d'achats regroupés – DAR – cartouches d'impression et consommables) » :

- Comité de la rémunération des juges
- Commissaire à la déontologie policière
- Commissaire à l'éthique et à la déontologie
- Commission de la fonction publique
- Commission de l'éthique en science et en technologie
- Commission de toponymie
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Commission municipale du Québec
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- Conseil de la magistrature
- Conseil supérieur de la langue française
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Ministère de la Justice
- Tourisme Québec
- Tribunal des droits de la personne
- Tribunal des professions
- Ville de Lévis

La date limite fixée pour la réception des soumissions est reportée du 22 juillet 2014 à 15h00 au 25 juillet 2014 à 15h00. Il est de la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à cette date notamment l'Attestation de Revenu Québec.

Sylvie Bourdon
Conseillère en acquisition

Le 21 juillet 2014

À TOUS LES FOURNISSEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106484
Titre : Cartouches d'impression et consommables

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des précisions et modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

Important : Veuillez vous référer à l'article 1.2 « Délai de l'appel d'offres et lieu de réception des soumissions » pour le lieu de réception des soumissions :

Centre de services partagés du Québec
Bureau des appels d'offres, entrée principale
Édifice Bois-Fontaine, Rez-de-chaussée
880, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2L2

Question no 1

Aux derniers paragraphes de la clause 2.3.1.2, pourriez-vous svp réduire la période de 60 jours calendrier pour que l'organisme public informe le fournisseur d'une erreur ou de biens endommagés lors de la livraison à 15 jours calendrier ?

Réponse

Non

Question no 2

Relativement à la clause 2.3.1.2 (Conditions de livraison) et afin de garantir le respect de manière uniforme des conditions du contrat, nous vous demandons que le délai de 5 jours ouvrés soit remplacé par un délai de 15 jours ouvrés pour un retour d'un bien livré à la suite d'une erreur de livraison ou commande, ou en cas d'endommagement d'un bien lors de la livraison.

Réponse

L'article 2.3.1.2 « Conditions de livraison » de l'appel d'offres est modifié comme suit :

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents organismes publics, et ce, pour toute la durée du contrat.

Le fournisseur doit livrer les biens et services dans un délai maximal de **trois (3) jours ouvrés** suivant la date de réception du formulaire de commande de l'organisme public. Un jour ouvré est une journée comprise dans la semaine de travail conventionnelle du lundi au vendredi et qui n'est pas fériée.

Une commande peut également être faite par téléphone. Toutefois, une confirmation écrite de cette demande devra être expédiée au fournisseur. Le délai de livraison indiqué précédemment débute à partir de la date de réception du formulaire de commande de l'organisme public.

Advenant que le fournisseur soit dans l'impossibilité de respecter le délai susmentionné, selon le cas, il doit immédiatement en informer l'organisme public qui lui a transmis la commande, lequel pourra, s'il le désire, transiger avec un autre fournisseur et annuler sa commande.

Le fournisseur doit clairement indiquer le destinataire du bien sur le bon de livraison.

Le fournisseur qui commet une erreur de livraison doit récupérer ou remplacer gratuitement le bien livré ou accorder un crédit ou un remboursement équivalent au prix du bien dans les **dix (10) jours ouvrés** après en avoir été informé par l'organisme public identifié. Celui-ci doit informer le fournisseur dans un délai maximum de 60 jours calendrier de la réception définitive des biens. Dans ce cas, le frais de retour du bien est à la charge du fournisseur.

Si l'organisme public commet une erreur en commandant un bien, le fournisseur s'engage à accorder un crédit ou un remboursement équivalent au prix du bien, ou à remplacer gratuitement le bien dans les **dix (10) jours ouvrés** après en avoir été informé par l'organisme public. Celui-ci doit informer le fournisseur dans un délai maximum de 60 jours calendrier de la réception définitive des biens. Dans ce cas, le frais de retour du bien peut être à la charge de l'organisme public.

Le fournisseur doit remplacer et récupérer gratuitement tous les biens endommagés lors de la livraison dans les **dix (10) jours ouvrés** après en avoir été informé par l'organisme public. Celui-ci doit informer le fournisseur dans un délai maximum de 60 jours calendrier de la réception définitive des biens.

Le fournisseur demeure responsable des obligations du présent contrat à commandes.

Question no 3

A la clause 2.3.7 et à l'annexe 7 vous demandez une ligne téléphonique pour le service d'aide et de dépannage, comprenant principalement des questions relatives à la description, la livraison et la facturation des biens. Ces types de questions relevant plutôt de la gestion des commandes et de ventes, nous comprenons qu'elles devront être adressées en premier au service du distributeur autorisé agissant comme premier point de contact avec les organismes publics. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que cette approche est acceptable ?

Réponse

À l'article 2.3.7 « Aide et dépannage », nous demandons au fournisseur de fournir un service d'aide et de dépannage en français par le biais d'une ligne téléphonique pendant les heures normales de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrés.

Si une transaction de vente pour un organisme public est traitée par un distributeur autorisé du fournisseur, le premier contact pour cette vente sera ce distributeur.

Cependant, l'exigence à l'article 2.3.7 doit être respectée par le fournisseur.

Question no 4

A la clause 2.5.1 « Rapport de consommation », afin que le fournisseur puisse consolider les rapports produits par chaque distributeur autorisé impliqué, nous vous demandons d'étendre le délai maximal pour la transmission du rapport de consommation exigé au titre de cette clause à 30 jours à compter de la fin de chaque trimestre couvert.

Réponse

Non

Question no 5

A la clause 2.3.5 (Délai de service après-vente), pourriez-vous svp confirmer que vous interprétez les 14 heures ouvrées mentionnées à cette clause comme correspondant à deux jours ouvrables ? Quant à la livraison d'une imprimante de remplacement pendant la durée d'une réparation, nous vous demandons qu'une plus grande flexibilité soit accordée au fournisseur en ce qui concerne le délai maximal pour une telle livraison (actuellement la clause 2.3.5 établit ce délai à 7 jours ouvrés). En effet, le prêt d'une telle imprimante pourrait prendre quelques jours de plus selon le type de produit et nous aimerions qu'il soit possible pour le fournisseur de discuter avec l'organisme public dans un tel cas afin de trouver la meilleure solution possible.

Réponse

L'article 2.3.5 « Délai de service après-vente » de l'appel d'offres est modifié comme suit :

En référence à l'article 2.3.4 « Service après-vente », le fournisseur doit effectuer l'entretien ou la réparation d'une imprimante dans un délai de **2 jours ouvrés** suivant l'heure et la date de l'appel de service de l'organisme public. Si ce délai n'est pas respecté, il s'engage à fournir, à ses frais, une imprimante de remplacement équivalente, le temps que dure la réparation. Cette imprimante devra être livrée dans un délai maximal de **12 jours ouvrés** suivant l'heure et la date de l'appel de service de l'organisme public.

Question no 6

Relativement à la clause 5.11 (Evaluation et acceptation) et en raison de nos obligations comptables, nous vous demandons que l'acceptation ait lieu au moment de la livraison, avec un droit pour les organismes publics de retourner un bien original ne se conformant pas aux spécifications techniques fournies par le manufacturier dans un délai de 15 jours.

Réponse

Non

Question no 7

En cas d'erreurs ou de biens endommagés lors de la livraison sujets à l'application de la clause 2.3.1.2 « Conditions de livraison », pourriez-vous s'il vous plaît confirmer que tout retour de produit n'aura lieu que lorsque l'emballage est fermé, dans sa condition d'origine et n'a jamais été ouvert ?

Réponse

Non

La date limite fixée pour la réception des soumissions demeure le 25 juillet 2014 à 15h00. Il est de la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à cette date notamment l'Attestation de Revenu Québec.

**Sylvie Bourdon
Conseillère en acquisition**

Le 23 juillet 2014

À TOUS LES FOURNISSEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106484
Titre : Cartouches d'impression et consommables

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des précisions suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus :

1-L'article 2.2.7 « Garantie de prix » est inchangé.

2- L'article 5.3 « Responsabilité du fournisseur » est inchangé.

3-En référence à l'article 2.5.3 « Fournisseurs autorisés », l'annexe 11 « Autorisation du fabricant » doit être complétée par le fournisseur (qui est soumissionnaire) et le fabricant des biens originaux, compatibles ou réusinés soumis.

Cette autorisation est une confirmation par le fabricant des biens soumis que le fournisseur (qui est soumissionnaire) est un fournisseur ou un revendeur autorisé à vendre les biens de ce fabricant.

Les organismes suivants sont ajoutés à l'annexe 15 « Identification des organismes publics ou de toutes personnes de droit public parties à ce regroupement (dossier d'achats regroupés – DAR – cartouches d'impression et consommables) » :

- Institut de technologie agroalimentaire
- Revenu Québec (au lieu de Revenu du Québec)

La date limite fixée pour la réception des soumissions est reportée du 25 juillet 2014 à 15h00 au 28 juillet 2014 à 15h00. Il est de la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à cette date notamment l'Attestation de Revenu Québec.

Sylvie Bourdon
Conseillère en acquisition

Le 25 juillet 2014

À TOUS LES FOURNISSEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999106484
Titre : Cartouches d'impression et consommables

OBJET

- Précision(s) au document
- Modification(s) au document
- Date de fermeture reportée

Veillez prendre note de la modification suivante au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

La date limite fixée pour la réception des soumissions est reportée du 28 juillet 2014 à 15h00 au 29 juillet 2014 à 15h00. Il est de la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à cette date notamment l'Attestation de Revenu Québec.

Sylvie Bourdon
Conseillère en acquisition

- AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT
 AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC
 AVIS D'HOMOLOGATION DE PRODUITS
 AVIS DE QUALIFICATION DE FOURNISSEURS ou PRESTATAIRES DE SERVICES

Avis à expédier au(x) fournisseur(s) ou prestataire(s) de services ou entrepreneur: OUI NON

Numéro d'appel d'offres public : 999106484
Numéro de demande(s) de bien : _____
Titre de l'avis : (150 caractères maximum) Cartouches d'impression et consommables
Nature du contrat : Approv. Serv. technique Serv. prof. Construction
Date de fermeture : 11 juillet 2014 Heure : 15h
Ouverture publique des soumissions : Oui Non Regroupement plusieurs org. Oui Non
Région(s) de livraison (pour plusieurs régions, utiliser l'annexe A) : Toutes les régions administratives du Québec
Accords applicables :
 Tous les accords applicables (ACI, Québec/Ontario, Québec/Nouveau-Brunswick, Québec/New York)
 Entente Canada/Québec-États-Unis (ECQ-EU) [M/O budgétaires 560 000\$ et plus/Biens-Services](AMP)
 Aucun accord applicable
 Exception à un ou des accords
Raison de l'exception : _____
Valeur estimée du contrat : 18 000 000 \$
Durée : 1 à 3 ans ▾
Client (M/O) : _Organismes publics
parties à ce
regroupement _____

Autres conditions d'admissibilité

Tout fournisseur ou prestataire de services ou entrepreneur ayant un établissement au Québec et qui emploie cinquante employés ou plus, est assujéti à la « Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration » et doit se soumettre aux exigences de cette politique pendant la durée du contrat.

Objet de l'appel d'offres

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) sollicite des soumissions pour l'acquisition de cartouches d'impression et consommables.

Description sommaire des options

Aucune option de renouvellement

Mots clés

Cartouche, impression, encre, toner

Durée du contrat

22 mois

Clientèle visée

Organismes publics (ministères et organismes, les réseaux de l'éducation, des municipalités et de la santé)

Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est exigée.

Responsable du dossier

Pour toute question technique relative à ce dossier, s'adresser à :

Nom : Sylvie Bourdon
Téléphone : 418 528-0880 poste : 2833
Télécopieur : 418 643-9192
Courriel : sylvie.bourdon@cspq.gouv.qc.ca

Disponibilité du document d'appel d'offres

Le document d'appel d'offres est disponible auprès du système électronique d'appel d'offres SEAO.

Présentation des soumissions

Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date limites de fermeture, sous pli cacheté et bien identifiées (nom de compagnie, numéro de l'appel d'offres et date de fermeture) seront considérées.

Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services ou de l'entrepreneur de s'assurer que les documents soient acheminés à l'Édifice Bois-Fontaine, situé au 880, chemin Sainte-Foy, entrée principale à Québec, G1S 2L2.

Ouverture des soumissions

Pour le présent appel d'offres il n'y a pas d'ouverture publique des soumissions. Le CSPQ ouvre les soumissions en présence d'un témoin, à un moment qui lui convient après l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

Réserve

Le directeur général des acquisitions se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

René Dufresne
Directeur général des acquisitions

UNSPSC (huit chiffres) :

4	4	1	0	3	1	4	1
---	---	---	---	---	---	---	---

Catégorie (voir annexe B) :

G	2	4	
---	---	---	--

Conditions d'admissibilité

- Le fournisseur ou prestataire de services ou entrepreneur ne doit pas être une personne qui a participé à la réalisation du contrat portant sur _____ ni être une entreprise contrôlée directement ou indirectement par une telle personne.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services ou entrepreneur pour lequel le ministre n'a pas produit, au cours des deux (2) années précédant la date de l'ouverture des offres, un rapport de rendement insatisfaisant relativement à des contrats de même nature.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services ou entrepreneur ayant un établissement au Québec.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services ou entrepreneur ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords et ententes applicables.
- Le fournisseur ou prestataire de services ou entrepreneur doit posséder un système qualité dans le domaine couvert par le contrat et qui est conforme à la norme ISO au moment de déposer son offre.
- Le fournisseur ou prestataire de services ou entrepreneur doit posséder une accréditation délivrée par le ministre de l'Environnement basée sur la norme ISO 17025 au moment de déposer son offre.
- Le fournisseur ou prestataire de services ou entrepreneur doit déposer, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du Revenu du Québec relative à ses obligations fiscales; celle-ci ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions, ni après ces date et heure.

Documents

Pièces jointes (CD, DVD, disquette, plan, échantillon) :

Format et nombre de pages (version complète en format PDF) :

<input checked="" type="checkbox"/>	8 ½" X 14"		
<input type="checkbox"/>	8 ½" X 11"		
<input type="checkbox"/>	11" X 17"	195	Pages

4 Bordereaux numériques :

3 bordereaux de prix en Excel :

- Annexe 4A Biens originaux 40pages
- Annexe 4 B Biens réusinés 42 pages
- Annexe 4 C Biens compatibles 44 pages

Plus 1 fichier Excel :

- Annexe 10 Liste des distributeurs : 1 page

Copie pdf en couleur pour le fournisseur : Non
 Oui

Application d'une marge préférentielle

(cocher uniquement si une marge préférentielle est applicable et indiquer le pourcentage prévu)

- Système d'assurance qualité
- Spécifications liées ou développement durable et à l'environnement

Quel est le pourcentage : _____

Quel est le pourcentage : _____

Modalité d'adjudication du contrat

- Prix le plus bas
- Niveau minimal de qualité et prix le plus bas
- Prix ajusté le plus bas (meilleur rapport qualité-prix)
- Note finale de qualité la plus élevée
- Les coûts d'impact liés à cette acquisition sont pris en compte dans la détermination du prix le plus bas.

Autres renseignements

- Un avis d'homologation ou de qualification a précédé cet avis (inscrire numéro SEAO : compléter)
- Le processus d'appel d'offres de cet avis se fait en deux étapes (nombre d'entreprises invitées à la 2^e étape : compléter)
- Cet avis comporte des options de renouvellement
- Cet avis comporte des options d'acquisition supplémentaire



Québec, le 3 septembre 2013

Monsieur Ayman Antoun
Premier vice-président – ventes Bell marché d'affaires
Bell Canada
1, Carrefour Alexander-Graham Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

Objet : Contrat à commandes des serveurs de technologie x86

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999105899, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre entreprise est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés des serveurs de technologie x86 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux catégories indiquées dans l'annexe 1 jointe à ce document.

Le montant maximal des contrats à commandes est fixé à 25 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Les contrats entreront en vigueur à compter du 3 septembre 2013 et prendront fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, lorsqu'un bien est requis, les ministères et organismes faisant partie d'un dossier d'achats regroupés doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les termes établis aux documents d'appel d'offres.

Conformément aux termes et conditions des documents d'appels d'offres, les commandes pour l'acquisition ou la location d'un ou de plusieurs serveurs de technologie x86 sont attribuées à l'un des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas soumis des biens de même catégorie. Le tout tient compte du coût d'acquisition ainsi que des composantes additionnelles et/ou services recherchés par le client, le cas échéant.

... 2

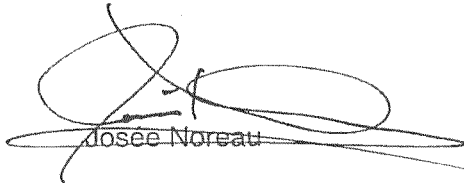
Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

1. La lettre d'acceptation de votre soumission signée et son annexe 1 ainsi que les commandes.
2. Les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas.
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

La vice-présidente aux ressources matérielles et
aux moyens de communication,



Josée Noreau

p. j. Annexe 1

ANNEXE 1

FOURNISSEUR : BELL CANADA

CONTRAT À COMMANDES POUR LES SERVEURS DE TECHNOLOGIE X86

APPEL D'OFFRES N⁰ : 999105899

Biens conformes et retenus du fournisseur dans les catégories suivantes :

- **Format 1U**
- **Format 2U**
- **Format 4U**



Québec, le 3 septembre 2013

Madame Melissa Dolotowicz
Contrats & soumissions
Dell Canada inc.
155, Gordon Baker road, bureau 501
North York (Ontario) M2H 3N5

Objet : Contrat à commandes des serveurs de technologie x86

Madame,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999105899, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre entreprise est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés des serveurs de technologie x86 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux catégories indiquées dans l'annexe 1 jointe à ce document.

Le montant maximal des contrats à commandes est fixé à 25 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Les contrats entreront en vigueur à compter du 3 septembre 2013 et prendront fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, lorsqu'un bien est requis, les ministères et organismes faisant partie d'un dossier d'achats regroupés doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les termes établis aux documents d'appel d'offres.

Conformément aux termes et conditions des documents d'appels d'offres, les commandes pour l'acquisition ou la location d'un ou de plusieurs serveurs de technologie x86 sont attribuées à l'un des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas soumis des biens de même catégorie. Le tout tient compte du coût d'acquisition ainsi que des composantes additionnelles et/ou services recherchés par le client, le cas échéant.

... 2

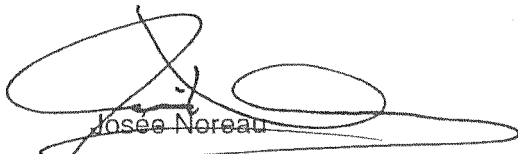
Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

1. La lettre d'acceptation de votre soumission signée et son annexe 1 ainsi que les commandes.
2. Les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas.
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Veuillez agréer, Madame, mes cordiales salutations.

La vice-présidente aux ressources matérielles et
aux moyens de communication,



Josée Noreau

p. j. Annexe 1

ANNEXE 1

FOURNISSEUR : DELL CANADA INC.

CONTRAT À COMMANDES POUR LES SERVEURS DE TECHNOLOGIE X86

APPEL D'OFFRES N^o : 999105899

Biens conformes et retenus du fournisseur dans les catégories suivantes :

- Format 1U
- Format 2U
- Format 4U
- Format Tour

Québec, le 3 septembre 2013

Monsieur Alain Déziel
Vice-président, secteur d'affaires
Fujitsu Conseil (Canada) inc.
2000, boulevard Lebourgneuf, bureau 300
Québec (Québec) G2K 0B8

Objet : Contrat à commandes des serveurs de technologie x86

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999105899, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre entreprise est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés des serveurs de technologie x86 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux catégories indiquées dans l'annexe 1 jointe à ce document.

Le montant maximal des contrats à commandes est fixé à 25 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Les contrats entreront en vigueur à compter du 3 septembre 2013 et prendront fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, lorsqu'un bien est requis, les ministères et organismes faisant partie d'un dossier d'achats regroupés doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les termes établis aux documents d'appel d'offres.

Conformément aux termes et conditions des documents d'appels d'offres, les commandes pour l'acquisition ou la location d'un ou de plusieurs serveurs de technologie x86 sont attribuées à l'un des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas soumis des biens de même catégorie. Le tout tient compte du coût d'acquisition ainsi que des composantes additionnelles et/ou services recherchés par le client, le cas échéant.

... 2

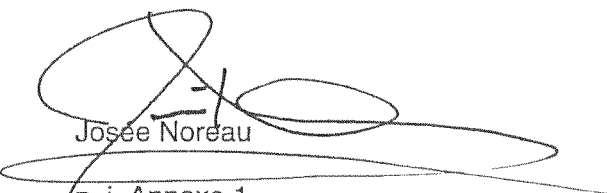
Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

1. La lettre d'acceptation de votre soumission signée et son annexe 1 ainsi que les commandes.
2. Les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas.
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

La vice-présidente aux ressources matérielles et
aux moyens de communication,



Josée Noreau

φ. j. Annexe 1

ANNEXE 1

FOURNISSEUR : FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.

CONTRAT À COMMANDES POUR LES SERVEURS DE TECHNOLOGIE X86

APPEL D'OFFRES N⁰ : 999105899

Biens conformes et retenus du fournisseur dans les catégories suivantes :

- **Format 1U**
- **Format 2U**
- **Format 4U**
- **Format Tour**

Québec, le 3 septembre 2013

Monsieur Sylvain Gérin-Lajoie
Directeur principal des comptes
Lenovo (Canada) inc.
44, rue du Liseron
Pont-Rouge (Québec) G3H 0C5

Objet : Contrat à commandes des serveurs de technologie x86

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999105899, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre entreprise est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés des serveurs de technologie x86 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux catégories indiquées dans l'annexe 1 jointe à ce document.

Le montant maximal des contrats à commandes est fixé à 25 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Les contrats entreront en vigueur à compter du 3 septembre 2013 et prendront fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, lorsqu'un bien est requis, les ministères et organismes faisant partie d'un dossier d'achats regroupés doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les termes établis aux documents d'appel d'offres.

Conformément aux termes et conditions des documents d'appels d'offres, les commandes pour l'acquisition ou la location d'un ou de plusieurs serveurs de technologie x86 sont attribuées à l'un des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas soumis des biens de même catégorie. Le tout tient compte du coût d'acquisition ainsi que des composantes additionnelles et/ou services recherchés par le client, le cas échéant.

... 2

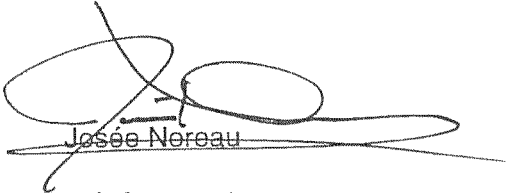
Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

1. La lettre d'acceptation de votre soumission signée et son annexe 1 ainsi que les commandes.
2. Les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas.
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

La vice-présidente aux ressources matérielles et
aux moyens de communication,



Josée Noreau

p. j. Annexe 1

ANNEXE 1

FOURNISSEUR : LENOVO (CANADA) INC.

CONTRAT À COMMANDES POUR LES SERVEURS DE TECHNOLOGIE X86

APPEL D'OFFRES N^o : 999105899

Biens conformes et retenus du fournisseur dans les catégories suivantes :

- **Format 1U**
- **Format 2U**



Québec, le 3 septembre 2013

Monsieur Philippe Gosselin
Représentant ventes System X
IBM Canada limitée
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Contrat à commandes des serveurs de technologie x86

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999105899, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre entreprise est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés des serveurs de technologie x86 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux catégories indiquées dans l'annexe 1 jointe à ce document.

Le montant maximal des contrats à commandes est fixé à 25 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Les contrats entreront en vigueur à compter du 3 septembre 2013 et prendront fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, lorsqu'un bien est requis, les ministères et organismes faisant partie d'un dossier d'achats regroupés doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les termes établis aux documents d'appel d'offres.

Conformément aux termes et conditions des documents d'appels d'offres, les commandes pour l'acquisition ou la location d'un ou de plusieurs serveurs de technologie x86 sont attribuées à l'un des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas soumis des biens de même catégorie. Le tout tient compte du coût d'acquisition ainsi que des composantes additionnelles et/ou services recherchés par le client, le cas échéant.

... 2

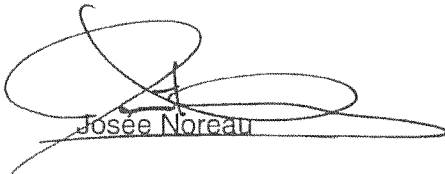
Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

1. La lettre d'acceptation de votre soumission signée et son annexe 1 ainsi que les commandes.
2. Les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas.
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

La vice-présidente aux ressources matérielles et
aux moyens de communication,



Josée Noreau

p. j. Annexe1

ANNEXE 1

FOURNISSEUR : IBM CANADA LTÉE

CONTRAT À COMMANDES POUR LES SERVEURS DE TECHNOLOGIE X86

APPEL D'OFFRES N⁰ : 999105899

Biens conformes et retenus du fournisseur dans les catégories suivantes :

- **Format 1U**
- **Format 2U**
- **Format 4U**
- **Format Tour**



Québec, le 3 septembre 2013

Monsieur Enrico Desjardins
Gestionnaire de comptes
Hewlett-Packard (Canada) C^{ie}
1165, boulevard Lebourgneuf, suite 350
Québec (Québec) G2K 2C9

Objet : Contrat à commandes des serveurs de technologie x86

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres 999105899, l'analyse de votre soumission nous permet de vous informer que votre entreprise est retenue comme l'un des fournisseurs du dossier d'achats regroupés des serveurs de technologie x86 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Votre soumission est jugée conforme en ce qui a trait aux catégories indiquées dans l'annexe 1 jointe à ce document.

Le montant maximal des contrats à commandes est fixé à 25 000 000 \$ pour l'ensemble des commandes attribuées dans le cadre du présent appel d'offres, tous contrats confondus. Les contrats entreront en vigueur à compter du 3 septembre 2013 et prendront fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- l'échéance au 30 juin 2016;
- l'atteinte du montant maximal.

Comme le stipule la réglementation sur les contrats, lorsqu'un bien est requis, les ministères et organismes faisant partie d'un dossier d'achats regroupés doivent effectuer leurs commandes auprès des fournisseurs retenus selon les termes établis aux documents d'appel d'offres.

Conformément aux termes et conditions des documents d'appels d'offres, les commandes pour l'acquisition ou la location d'un ou de plusieurs serveurs de technologie x86 sont attribuées à l'un des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas soumis des biens de même catégorie. Le tout tient compte du coût d'acquisition ainsi que des composantes additionnelles et/ou services recherchés par le client, le cas échéant.

... 2

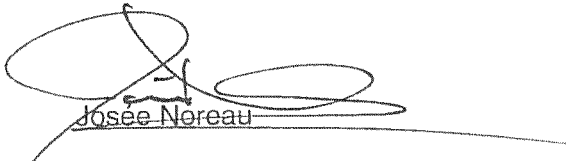
Le contrat est constitué des documents suivants selon l'ordre de priorité établi à la présente :

1. La lettre d'acceptation de votre soumission signée et son annexe 1 ainsi que les commandes.
2. Les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales et complémentaires, les annexes et les addendas.
3. Votre soumission complétée et signée.

Ce contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente est nulle et sans effet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

La vice-présidente aux ressources matérielles et
aux moyens de communication,



Josée Noreau

p. j. Annexe 1

ANNEXE 1

FOURNISSEUR : HEWLETT-PACKARD (CANADA) CIE

CONTRAT À COMMANDES POUR LES SERVEURS DE TECHNOLOGIE X86

APPEL D'OFFRES N^o : 999105899

Biens conformes et retenus du fournisseur dans les catégories suivantes :

- Format 1U
- Format 2U
- Format 4U
- Format Tour

ACCEPTATION DE CESSION

CONTRAT 999721766

PROJET : TITRE : Serveurs de technologie x86
NUMÉRO : 999105899

JE, SOUSSIGNÉ(E), Monsieur Philippe Gosselin, exécutif ventes de solutions
(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE)

REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DE LENOVO (CANADA) INC. (CI-APRÈS APPELÉ LE « CESSIONNAIRE »)

ACCEPTE LES CONDITIONS CI-APRÈS MENTIONNÉES.

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

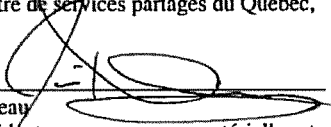
1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE ACCEPTATION.
2. JE SUIS AUTORISÉ (E) PAR LE CESSIONNAIRE À SIGNER LA PRÉSENTE ACCEPTATION.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PAR LES PRÉSENTES, IBM CANADA LIMITÉE (CI-APRÈS APPELÉ LE « CÉDANT ») CÈDE LES DROITS ET OBLIGATIONS CONTENUS AU CONTRAT 999721766 À LENOVO (CANADA) INC. LA PRÉSENTE CESSION ENTRERA EN VIGUEUR À LA DERNIÈRE DATE DE SIGNATURE PAR LES PARTIES.
2. LE CESSIONNAIRE ACCEPTE LES CONDITIONS ET RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS QUI SONT JOINT EN ANNEXE DE LA PRÉSENTE CESSION :
 - LE CONTRAT 999721766, LES COMMANDES, LE CAS ÉCHÉANT, AINSI QUE LES AVENANTS AU CONTRATS;
 - LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES 999105899 QUI COMPRENNENT NOTAMMENT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES, LA DESCRIPTION DES BESOINS, INSTRUCTION AUX FOURNISSEURS, LES CONDITIONS GÉNÉRALES, LES ANNEXES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES ET LES ADDENDAS;
 - LA SOUMISSION COMPLÉTÉE PAR IBM CANADA LIMITÉE.
3. LE CESSIONNAIRE S'ENGAGE À REMPLIR, OBSERVER, EXÉCUTER ET SE CONFORMER À TOUTS LES TERMES, CONDITIONS ET OBLIGATIONS DU CONTRAT 999721766 ET EN ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ, ET CE, RÉTROACTIVEMENT À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DUDIT CONTRAT. LE CESSIONNAIRE GARANTIT AU CSPQ QU'IL OFFRIRA DES SERVICES DE QUALITÉ ET D'UN NIVEAU ÉGAL À CEUX DISPENSÉS PAR LE CÉDANT.
4. TOUTS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT 999721766 DEMEURENT INCHANGÉS.
5. À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PRÉSENTE CESSION, LE CÉDANT PAIE UNE SOMME DE 835,56 \$ POUR LES FRAIS DE GESTION.

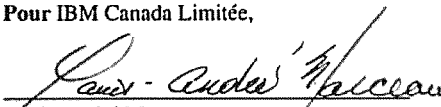
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à la date indiquée ci-dessous :

Pour Centre de services partagés du Québec,


Josée Noreau
Vice-présidente aux ressources matérielles et
aux moyens de communication


19/01/2015
Date

Pour IBM Canada Limitée,


Louis-André Marceau
Directeur principal - secteur public et assurances

26 janvier 2015
Date

Pour Lenovo (Canada) Inc.,


Philippe Gosselin
Exécutif ventes de solutions

23/01/15
Date

CESSION DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

Serveurs de technologie x86

Contrat numéro 999721766

ENTRE

Centre de services partagés du Québec, personne morale constituée en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec, RLRQ, c. c.8.1.1, représentée par Josée Noreau, vice-présidente aux ressources matérielles et aux moyens de communication, dont les bureaux sont situés au 880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage, Québec (Québec) G1S 2L2,

ci-après appelé le « CSPQ »,

ET

IBM Canada Limitée, personne morale légalement constituée, dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1165702128, ayant sa place d'affaires au 3600, Steeles Avenue East, Markham (Ontario) L3R 9Z7, représentée par Louis-André Marceau, directeur principal - secteur public et assurances, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare,

ci-après appelé « Cédant »,

ET

Lenovo (Canada) Inc., personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1162894027, ayant sa place d'affaire au 2235 Sheppard Avenue East, suite 1800, North York (Ontario) M2J 5G1, représentée par Philippe Gosselin, exécutif ventes de solutions, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare,

ci-après appelé « Cessionnaire ».

APPROVISIONNEMENT

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
POUR
DIVERS MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS

SERVEURS DE TECHNOLOGIE x86

999105899

APPEL D'OFFRES
POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
FONDÉ UNIQUEMENT SUR UN PRIX

6 juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : L'APPEL D'OFFRES ET LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
1 RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES	4
1.1 LIMITATIONS.....	4
1.2 DÉLAI DE L'APPEL D'OFFRES ET LIEU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS	4
1.3 RÉUNION D'INFORMATION GÉNÉRALE	4
1.4 LE REPRÉSENTANT DU CSPQ.....	5
1.5 IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR).....	5
1.6 LIEU D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS.....	5
1.7 AVERTISSEMENT.....	5
1.8 AUTORISATION À CONTRACTER	6
1.9 ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE.....	6
1.10 DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES.....	7
1.11 COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS.....	7
1.12 QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES.....	8
2 DESCRIPTION DES BESOINS	9
2.1 CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES.....	9
2.2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	9
2.3 DESCRIPTION SOMMAIRE DES BESOINS	11
2.4 DESCRIPTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES AU BIEN ET SERVICE.....	23
2.5 PARTICULARITÉS DE L'APPEL D'OFFRES.....	24
2.6 ASSURANCES - RESPONSABILITÉ CIVILE.....	26
2.7 PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET.....	26
3 INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS	27
3.1 DÉFINITION DES TERMES.....	27
3.2 EXAMEN DES DOCUMENTS	28
3.3 ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	29
3.4 SOUS-CONTRAT	30
3.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ	30
3.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	30
3.7 GARANTIE DE SOUMISSION.....	31
3.8 GARANTIE D'EXÉCUTION	31
3.9 ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC.....	31
3.10 PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)	31
3.11 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	32
3.12 DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION	32
3.13 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS.....	32
3.14 RETRAIT D'UNE SOUMISSION	32
3.15 OUVERTURE DES SOUMISSIONS.....	32
3.16 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE DE LA SOUMISSION	32
3.17 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES FOURNISSEURS.....	33
3.18 CONDITIONS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS	34
3.19 TRANSMISSION AUX FOURNISSEURS DE LA RAISON DU REJET DE LEUR SOUMISSION.....	34
3.20 CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE	34
3.21 RÉSERVE.....	35
3.22 PUBLICATION DU RÉSULTAT DES SOUMISSIONS	35
3.23 DÉFAUT DU FOURNISSEUR	35
DEUXIÈME PARTIE : L'ADJUDICATION	36
4 CONDITIONS GÉNÉRALES	36
4.1 SOUS-CONTRAT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION.....	36
4.2 SOUS-CONTRAT (RENA ET AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS).....	36
4.3 COLLABORATION	36
4.4 INSPECTION	36
4.5 VÉRIFICATION	37
4.6 CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	37
4.7 CESSIION DE CONTRAT	37
4.8 LANGUE D'USAGE.....	37
4.9 LOIS ET RÈGLEMENTS	37
4.10 REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE.....	38
4.11 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	38
4.12 COMPUTATION DES DÉLAIS.....	38
4.13 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	38
5 CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES	39
5.1 TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) ET TAXE FÉDÉRALE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS).....	39
5.2 PAIEMENT.....	39

5.3	RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR	39
5.4	RÉSILIATION	39
5.5	PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)	40
5.6	MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ISO	40
5.7	CONFIDENTIALITÉ	40
5.8	PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS	40
5.9	PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR	43
5.10	SITUATION DE FORCE MAJEURE	43
5.11	ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX.....	44
5.12	MODIFICATION DU CONTRAT.....	44
5.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	44
5.14	COMMUNICATIONS.....	44
5.15	CLAUSE FINALE	44
6	CONTRAT À ÊTRE SIGNÉ	45
	ANNEXE 1 ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE.....	46
	ANNEXE 2 DECLARATION CONCERNANT LES ACTIVITES DE LOBBYISME EXERCEES AUPRES DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT A L'APPEL D'OFFRES	48
	ANNEXE 3 SOUMISSION	49
	ANNEXE 4 BORDEREAU DE PRIX	50
	ANNEXE 5 LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA.....	58
	ANNEXE 6 ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC	59
	ANNEXE 7 FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	60
	ANNEXE 8 ÉTIQUETTE POUR L'ENVOI DE LA SOUMISSION	63
	ANNEXE 9 ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ	64
	ANNEXE 10 GUIDE POUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS RENFERMANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	65
	ANNEXE 11 ATTESTATION DE DESTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS.....	66
	ANNEXE 12 AUTORISATION DU FABRICANT.....	67
	ANNEXE 13 MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION	68
	ANNEXE 14 DEVIS TECHNIQUE	69
	ANNEXE 15 IDENTIFICATION DES UTILISATEURS.....	89

PREMIÈRE PARTIE : L'APPEL D'OFFRES ET LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

1 RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

Le Centre de services partagés du Québec, ci-après appelé le CSPQ, a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre du présent appel d'offres, le CSPQ procède à un regroupement d'organismes et sollicite des soumissions pour l'acquisition de serveurs de technologie x86 en vue d'émettre des contrats à commandes.

Le fournisseur doit avoir, au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

1.1 LIMITATIONS

Le fournisseur ne doit pas être une personne qui a participé directement ou indirectement comme fournisseur ou comme sous-contractant d'un fournisseur ou de toute autre manière à la rédaction ou à l'élaboration du présent document d'appel d'offres.

Ne peut être présentée dans la soumission ou affectée à l'exécution du mandat, toute ressource qui a participé directement ou indirectement à l'élaboration ou à la rédaction du présent appel d'offres.

1.2 DÉLAI DE L'APPEL D'OFFRES ET LIEU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées, sous emballage scellé, avant 15 h, heure en vigueur localement, le 28 juin, à l'adresse suivante :

Centre de services partagés du Québec
Bureau des appels d'offres, entrée principale
Édifice Cyrille-Duquet
1500B, rue Cyrille-Duquet
Québec (Québec) G1N 4T5

Les heures d'ouverture des bureaux du CSPQ sont de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Le fournisseur doit utiliser le modèle d'étiquette présenté à l'annexe 8 pour l'envoi de sa soumission. Toute soumission ouverte avant ou après la date et l'heure de fermeture des soumissions parce que l'enveloppe n'est pas identifiée correctement sera considérée NON-CONFORME et retournée au fournisseur.

Si le fournisseur utilise un transporteur tel : Dicom, Purolator, Fedex, etc., l'enveloppe scellée contenant la soumission doit être à l'intérieur de l'enveloppe du transporteur.

1.3 RÉUNION D'INFORMATION GÉNÉRALE

Le CSPQ convie les fournisseurs à une réunion d'information qui a pour objet de fournir des renseignements additionnels sur les besoins à satisfaire et de répondre aux questions des fournisseurs sur tout aspect de l'appel d'offres.

Cette réunion d'information se tiendra à 13 h, heure en vigueur localement, le 14 juin 2013, à l'adresse suivante.

Édifice Cyrille-Duquet
1500, rue Cyrille-Duquet, Salle 1.227 et 1.228
Québec QC G1N 4T6

Veillez confirmer votre participation au plus tard le 12 juin 2013, 10 h à :

Nom : France Sénéchal
Téléphone : 418 643-0403
Télécopieur : 418 643-9192
Courriel : france.senechal@cspq.gouv.qc.ca

1.4 LE REPRÉSENTANT DU CSPQ

Afin d'assurer l'uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et de faciliter l'échange d'information, le CSPQ désigne la personne suivante pour le représenter :

Michel Desmeules
Centre de services partagés du Québec
Direction générale des acquisitions
1500B, rue Cyrille-Duquet, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1N 4T5
418 644-6499
michel.desmeules@cspq.gouv.qc.ca

1.5 IDENTIFICATION DES ORGANISMES PUBLICS OU DE TOUTES PERSONNES DE DROIT PUBLIC PARTIES À CE REGROUPEMENT (DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS – DAR)

Le CSPQ procède à un appel d'offres regroupant des organismes publics et des personnes morales de droit public, ci-après appelée «les organisations», identifiés à l'annexe 15. Les conditions applicables à cet appel d'offres sont celles auxquelles est assujéti le CSPQ.

Les parties à ce regroupement doivent s'approvisionner auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s), et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

Adhésion différée

Certaines organisations identifiées à l'annexe 15 peuvent commencer à s'approvisionner auprès du fournisseur en cours de contrat et non dès le début du contrat. Le cas échéant, leur date d'adhésion au regroupement est indiquée à l'annexe 15.

1.6 LIEU D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS

Ne s'applique pas.

1.7 AVERTISSEMENT

- 1.7.1 Le fournisseur doit soumettre toute communication, question ou demande relatives aux documents d'appel d'offres par écrit au représentant du CSPQ avant l'heure et la date limites de réception des soumissions.

Ainsi, en déposant sa soumission, le fournisseur accepte les termes, conditions et spécifications des documents d'appel d'offres.

- 1.7.2 Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité des fournisseurs ou des conditions de conformité des soumissions, décrites aux articles 3.17 et 3.18 des instructions aux fournisseurs, sera rejetée.

- 1.7.3 Toute offre, tout don ou paiement, toute rémunération ou tout avantage en vue de se voir attribuer le présent contrat est susceptible d'entraîner le rejet de la soumission ou, le cas échéant, la résiliation du contrat.

- 1.7.4 Tout fournisseur qui est inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ne peut présenter une soumission pour obtenir un contrat public en vertu de l'article 21.4.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Ce registre peut être consulté sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse suivante : www.rena.tresor.gouv.qc.ca. Pour tout renseignement complémentaire concernant le RENA, communiquer au 1 855 883-7362 (RENA) ou par courriel au rena@sct.gouv.qc.ca.

Le fournisseur qui, dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec un organisme public ou avec un organisme public visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, conclut un sous-contrat avec un contractant inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA), commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ dans le cas d'un individu et de 2 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne morale.

- 1.7.5 Il est fortement suggéré au fournisseur de faire sa demande d'attestation de Revenu Québec le plus rapidement possible afin de pouvoir résoudre tout problème éventuel relatif à son obtention avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions. En effet, conformément à l'article 3.9 des instructions aux fournisseurs, **cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure.** Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces date et heure ne sera pas acceptée.
- 1.7.6 Un fournisseur ne peut transmettre une attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise.

Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

La violation des dispositions des deux paragraphes précédents constitue une infraction suivant le Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (c. C-65.1, r. 2) et rend son auteur passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$. En cas de récidive, les amendes minimale et maximale sont portées au double.

1.8 AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du contrat découlant du présent appel d'offres, le gouvernement peut obliger le fournisseur et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

1.9 ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Par le dépôt du formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire » joint à l'annexe 1 et dûment signé, le soumissionnaire déclare notamment, avoir établi la présente soumission sans collusion et sans avoir établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent allant à l'encontre de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral, entre autres quant aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules utilisés pour établir les prix, à la décision de présenter, de ne pas présenter ou de retirer une soumission ainsi qu'à la présentation d'une soumission qui, volontairement, ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres. Le soumissionnaire déclare également que ni lui, ni une personne qui lui est liée, n'ont été déclarés coupables dans les cinq années précédant la date de présentation de la soumission, d'un acte criminel ou d'une infraction énoncés au point 9 de l'Attestation.

1.10 DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES

Par le dépôt de la « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » jointe à l'annexe 2 et dûment signée, le soumissionnaire déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration ;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le soumissionnaire reconnaît que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

1.11 COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

La collecte et l'utilisation des renseignements personnels et confidentiels s'effectueront dans le cadre de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après désignée « Loi sur l'accès », et sous réserve des exceptions qui y sont prévues.

Aux fins de l'évaluation et de la validation des soumissions soumises dans le cadre de cet appel d'offres, des renseignements personnels et confidentiels peuvent être recueillis et transmis par le fournisseur, tels que certains renseignements d'affaires. Lorsque de tels renseignements sont transmis, ils sont accessibles au personnel concerné de la direction générale des acquisitions, de la direction générale des finances, au représentant et au personnel concerné du CSPQ et de son client et à la direction des affaires juridiques.

Une fois le contrat adjugé, lorsqu'un renseignement personnel et confidentiel est recueilli, ce renseignement est accessible à la personne qui doit en prendre connaissance pour les fins liées à la réalisation du contrat ou pour s'assurer du respect des obligations qui incombent aux parties, quand celle-ci a la qualité pour le recevoir lorsque ce renseignement est nécessaire à l'exercice de ses fonctions et utilisé aux fins pour lesquelles il a été recueilli ou que la loi autorise son utilisation.

La personne concernée par un renseignement personnel détenu par un organisme public peut y avoir accès et le faire rectifier, le cas échéant.

1.12 QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire ayant reçu ou pris possession du présent document d'appel d'offres et qui choisit de ne pas présenter de soumission doit transmettre le formulaire ci-dessous. Cependant, avant de transmettre ce formulaire, si le fournisseur considère qu'un ou plusieurs éléments du document d'appel d'offres ne lui permettent pas de présenter une soumission, il est invité à poser des questions ou à identifier les éléments qui feraient en sorte qu'il pourrait déposer une soumission, et ce, avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

Titre du projet : Serveurs de technologie x86

Numéro du projet : 999105899

QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION

Si votre entreprise ne participe pas à l'appel d'offres, veuillez compléter et retourner le présent questionnaire en indiquant les raisons qui expliquent votre non-participation.

Nom de l'entreprise : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

(Veuillez cocher une des cases suivantes.)

<input type="checkbox"/>	Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est : (spécifiez le domaine) _____
<input type="checkbox"/>	Votre demande nous apparaît restrictive en raison des points suivants : (spécifiez) _____
<input type="checkbox"/>	Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné se situe à l'extérieur de notre zone géographique d'opération.
<input type="checkbox"/>	Autres raisons : (expliquez) _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Adresse de retour : Michel Desmeules

Centre de services partagés du Québec

Direction générale des acquisitions

1500B, rue Cyrille-Duquet, 1^{er} étage

Québec (Québec) G1N 4T5

Par courriel : michel.desmeules@cspq.gouv.qc.ca

Par télécopieur : 418 643-9192

Note importante :

L'information contenue dans ce questionnaire sert à connaître les raisons ayant mené une entreprise à ne pas présenter de soumission dans le cadre d'un appel d'offres malgré l'obtention des documents d'appel d'offres.

2 DESCRIPTION DES BESOINS

Titre du projet : Serveurs de technologie x86

2.1 CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres est sous la responsabilité de la Direction générale des acquisitions (DGACQ) du CSPQ.

Le fournisseur s'engage à livrer les biens ou services visés conformément au présent document.

2.2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour but d'acquérir des serveurs de technologie x86 pour le compte de divers ministères et organismes publics et parapublics énumérés à l'annexe 15.

Les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du CSPQ. En présentant une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, le fournisseur reconnaît et accepte que les renseignements, données ou estimations fournis par le CSPQ ne constituent que des approximations. Il renonce en conséquence à toute poursuite, réclamation ou demande découlant de la transmission par le CSPQ de tels renseignements, données ou estimations.

2.2.1 Durée du contrat

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et prend fin le 30 juin 2016.

L'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- La date d'échéance.
- L'atteinte du montant maximal indiqué au contrat au moment de sa signature.

Aucun travail en vue de l'exécution du contrat ne doit être commencé avant l'octroi du contrat et le CSPQ n'assumera aucune responsabilité pour de tels travaux.

2.2.2 Processus de mise en place et modalités particulières

Compte tenu de l'aspect évolutif de la technologie, cet appel d'offres renferme des modalités particulières.

Le CSPQ conclura un contrat à commandes qui comprendra plusieurs catégories de biens. Les biens d'un fournisseur seront retenus sur la base de critères de conformité, établis aux présents documents d'appel d'offres. Les biens non conformes d'un fournisseur ne seront pas retenus sans toutefois entraîner la non-conformité du fournisseur à moins qu'aucun des biens proposés par un fournisseur ne soit conforme. Ainsi, le CSPQ conclura des contrats avec les fournisseurs ayant soumis au moins un bien conforme dans une des catégories.

Les utilisateurs pourront passer une commande auprès d'un des fournisseurs conformes ayant conclu un contrat à commandes pour des biens dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix le plus bas soumis des biens de même catégorie incluant les options s'il y a lieu. À cet effet, les clients pourront aussi modifier la configuration de base en ajoutant des options uniformes à l'aide du configurateur présent sur le site Internet d'acquisition de la DGACQ. Les équipements dont le prix dépasse de 10% le prix le plus bas après l'ajout d'options à la suite de l'exécution de la requête ne seront pas affichés. Lorsqu'un client passe une commande à long terme (plus d'une livraison), le produit livré doit respecter l'évolution technologique du produit, mais le prix à payer sera le prix inscrit sur le bon de commande initial.

Il est de la responsabilité du fournisseur de mettre à la disposition du client toutes les composantes supplémentaires de rehaussement. Les composantes de rehaussement présentes sur notre site Internet correspondent aux besoins signifiés par nos clients.

La durée de ces contrats à commandes ne pourra dépasser le 30 juin 2016. Les modalités des commandes conclues avant la date de fin des contrats à commandes demeureront en vigueur, valides jusqu'à leur date de terminaison.

Les prix demeureront fixes pour une période de trois mois à partir de l'adjudication des contrats à commandes.

À fin de cette **première période de trois mois**, dans le but de permettre au plus grand nombre de fournisseurs d'obtenir des commandes des utilisateurs et parce que les biens visés par la présente demande subissent des variations de prix importantes et rapides, les fournisseurs auront la possibilité d'ajuster mensuellement le prix d'un bien conforme à la baisse. Ainsi, tous les fournisseurs conformes retenus auront la possibilité de présenter un prix pour un bien conforme qui n'excède pas de plus de 10% le plus bas prix soumis et obtenir des commandes des utilisateurs.

Compte tenu de l'aspect évolutif des technologies visées par la présente demande, les contrats à commandes permettront à l'ensemble des fournisseurs, sur une base mensuelle à partir de l'adjudication des contrats, de remplacer un bien conforme par un autre modèle dont les spécifications techniques seront égales ou supérieures. Dans ce cas, le prix du produit proposé ne pourra dépasser le prix soumis lors de la conclusion des contrats à commandes.

De plus, tous les fournisseurs dont les biens ont été jugés conformes pourront consulter le prix des biens concurrents de même que les produits mis à jour sur le Portail d'approvisionnement.

2.2.3 Prix soumis

Le prix soumis au dépôt de la soumission pour chaque bien et options représente le maximum à payer pour la durée totale du contrat et ne doit pas inclure les taxes. Ce prix est toutefois soumis aux règles d'évolution des prix tel que précisé à l'article 2.2.4.

Les taxes à percevoir devront être indiquées sur la facture à la livraison des produits.

2.2.4 Évolution des prix

À partir du quatrième mois du contrat, tous les fournisseurs retenus pourront modifier le prix des produits conformes à la baisse uniquement. À la suite de cet ajustement des prix, seul les fournisseurs ayant un prix qui n'excède pas de plus de 10 % le plus bas prix soumis pourront obtenir des commandes des clients.

Par la suite, et ce, jusqu'à la fin du contrat à commandes, l'application des modifications de prix sera effective à chaque deuxième lundi du mois ou jour ouvré suivant si ce dernier est férié. Le représentant de la DGACQ n'assume que la validation des modifications avant d'autoriser leur parution.

Exceptionnellement, lorsqu'il y a évolution d'un produit son prix peut remonter jusqu'à concurrence du prix soumis lors du dépôt initial de la soumission (article 2.2.3 – prix soumis).

Le dynamisme du contrat à commande permet l'ajustement des prix, grâce à un accès privilégié au site internet d'administration du portail d'approvisionnement du CSPQ. Les accès à ce site seront transmis aux fournisseurs suivant l'adjudication des contrats.

L'évolution technologique fait que les prix d'un modèle ou d'une composante donnée décroissent parfois rapidement durant leur cycle de vie. Conséquemment, le représentant de la DGACQ exige du fournisseur de se conformer à cette réalité en ajustant ses prix.

De plus, la DGACQ s'assure de l'application de cette clause d'évolution des prix.

2.2.5 Remplacement de biens

Durant toute la durée du contrat, à tous les mois, les fournisseurs retenus pourront remplacer un produit conforme par un autre modèle dont les spécifications techniques

seront égales ou supérieures. Dans ce cas, le prix du produit proposé ne pourra dépasser le prix soumis lors de la conclusion des contrats à commandes.

Par conséquent, un fournisseur ne peut proposer un produit dans une catégorie pour laquelle il n'a pas soumis de produit au dépôt de sa soumission ou que ses produits ont été déclarés non conformes lors de l'analyse des soumissions.

2.3 DESCRIPTION SOMMAIRE DES BESOINS

2.3.1 Livraison

En tout temps, les équipements livrés chez le client doivent être identiques aux modèles retenus qui sont affichés sur le Portail d'approvisionnement ou conformes à la configuration demandée à la suite d'une modification du modèle de base faite par l'intermédiaire du configurateur présent sur le Portail d'approvisionnement.

2.3.1.1 Adresse de livraison

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois. Lorsqu'elle est effectuée à l'adresse et au lieu de livraison spécifiés dans le bon de commande ou dans tout autre formulaire de commande produit par le client, la livraison devra être sans frais supplémentaire que ceux identifiés dans les bordereaux de prix.

Tous les coûts de livraison, d'installation, de configuration et d'entretien du matériel ainsi que la formation sur place, doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Anticosti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50^e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

2.3.1.2 Conditions de livraison

Le fournisseur s'engage à livrer les biens et services requis au fur et à mesure des besoins des différents clients, et ce, pour toute la durée du contrat.

Aucune livraison partielle ne sera acceptée sans le consentement écrit du client, sans pour autant exempter le fournisseur des pénalités prévues à l'appel d'offres pour le retard de la livraison.

Aucun coût supplémentaire ne peut être facturé s'il n'est pas clairement spécifié sur les formulaires et accepté par les deux parties avant la livraison.

Toute livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison et contenir les éléments suivants :

- le numéro du bon de commande par lequel l'équipement a été commandé;
- les coordonnées du fournisseur;
- les coordonnées du client;
- la quantité et la description des biens livrés.

2.3.2 Emballage et expédition

L'emballage et l'expédition doivent être effectués conformément aux normes utilisées dans l'industrie pour le type de bien en question, de sorte que ceux-ci arrivent en bon état à destination. Des bordereaux d'emballage doivent accompagner chaque livraison.

2.3.3 Utilisation de palettes

À la demande du client, la livraison doit se faire par palette, sans frais supplémentaire.

Toutes les palettes livrées doivent être de format standard et si précisé au bon de commande, respecter les spécifications identifiées par le client. De plus, un enrobage de type pellicule extensible afin d'assurer une sécurité lors de la manipulation est requis. Un

bordereau d'emballage (packing slip) doit être fourni et collé sur une des palettes par la compagnie qui expédie le matériel pour permettre de valider le matériel reçu.

Un bordereau de livraison détaillant le nombre d'équipements ainsi que la correspondance avec leur numéro de série ainsi qu'un récépissé doit accompagner chacune des livraisons.

De plus, une version électronique (format Excel ou équivalent) comportant la correspondance entre les numéros de série et les configurations doit être envoyée avant la livraison à l'adresse électronique qui sera spécifiée au fournisseur sur le bon de commande.

Les palettes doivent être déchargées par le transporteur sur le quai de livraison.

Le fournisseur demeure responsable de tous les biens commandés jusqu'à ce qu'ils soient livrés et réceptionnés par un représentant autorisé du client. Le fournisseur doit remplacer, à ses frais, tous les biens endommagés au moment de la réception.

2.3.4 Livraison autres que par palettes

Un bordereau de livraison doit être fourni et collé sur chaque emballage. Le numéro de série de l'équipement contenu dans l'emballage doit y être indiqué.

2.3.5 Spécificités de livraison

Le fournisseur s'engage à respecter les spécificités de livraison indiquées au bon de commande, incluant sans s'y limiter :

- Présence d'un débarcadère et heures d'ouverture;
- Formulaire à remettre à l'avance et délai prescrit;
- Personne à aviser et délai prescrit;
- Escalier ou ascenseur;
- Stationnement à utiliser;
- Enregistrement requis auprès d'un agent de sécurité.

2.3.6 Inspection et acceptation

À moins d'entente préalable avec le client, la vérification des quantités se fera à la réception alors que la vérification de l'état des équipements sera effectuée lors de leur installation, à la satisfaction de l'utilisateur désigné ou de son représentant autorisé.

Une livraison est dite complète lorsque tous les produits spécifiés dans le bordereau de livraison correspondent à ceux détaillés dans le bon de commande du client en référence.

2.3.7 Transfert de propriété

Le transfert de propriété des biens livrés se fera à l'acceptation des biens au moment de leur livraison (voir article 2.3.6).

Le fournisseur demeure responsable de tous les équipements commandés jusqu'à ce qu'ils soient entièrement livrés et réceptionnés par un représentant autorisé du client. Après la réception, tout frais engagé pour le remplacement des produits endommagés pendant le transport doit être assumé par le fournisseur.

2.3.8 Délai de livraison

Le fournisseur doit garantir la livraison complète des produits requis dans les délais précisés ci-dessous à la suite de la réception d'un bon de commande par un client identifié à l'annexe 15.

Délais pour la livraison des produits requis :

- a) Délai maximal de 15 jours ouvrés pour les quantités de moins de 10 unités;
- b) Pour les quantités de 10 unités et plus, le délai maximal est de 20 jours ouvrés, à moins qu'il y ait entente avec le client, ou suivant le calendrier transmis par le client.

Lorsque requis par le client, les intervenants désignés identifiés sur le bon de commande doivent être avisés quarante-huit (48) heures à l'avance avant chaque livraison.

2.3.9 Rencontre de démarrage et de suivi du fournisseur lorsqu'il y a un calendrier de livraison (Projets spéciaux ou commande à volume important échelonné sur une longue période)

1. Rencontre de démarrage

Cette rencontre sera initiée par l'organisme public (OP) et comprendra des intervenants de l'OP, du fournisseur (FO) et du fabricant. Cette rencontre se tiendra dans les locaux du client. Le représentant du fournisseur devra pouvoir communiquer en français avec l'OP. Tous les frais directs relatifs à cette rencontre et attribuables au FO et au fabricant sont à leur charge.

Elle aura pour but de :

- Valider la bonne compréhension du mandat;
- Remettre le plan de service du FO;
- Prendre les premières ententes de livraison, si applicable;
- Préciser l'importance du respect des délais de livraison;
- Expliquer l'application de la clause de pénalités;
- Rappeler le rôle de l'OP envers sa propre clientèle;
- Organiser une ébauche de l'horaire des rencontres trimestrielles;
- Aborder tout autre sujet pertinent au présent mandat.

2. Rencontres trimestrielles

Des rencontres seront tenues trimestriellement afin d'assurer le suivi de ou des commande (s), et ce, pour toute sa durée.

Elles auront pour but de :

- Réviser les points de suivi identifiés dans le compte-rendu précédent;
- Faire le suivi des événements du trimestre précédent;
- Faire le suivi des pénalités et des correctifs à apporter;
- Faire le suivi des interventions facturées;
- Valider l'adéquation des biens et services aux exigences de l'OP (ex. fiabilité);
- Informer le FO de la planification des achats de biens pour le trimestre à venir;
- Faire le suivi des commandes en cours;
- Informer les parties des changements à venir;
- Aborder tout autre élément d'information directement pertinent à l'objet de la rencontre ou toute autre problématique touchant la gestion contractuelle.

La production, la conception, la mise à jour et l'adaptation des rapports concernant les points précédents sont de la responsabilité du FO. L'OP se réserve le droit de demander des adaptations aux rapports existants ou de nouveaux rapports, si ceux-ci sont directement pertinents à l'objet de la rencontre. Le FO sera également responsable de rédiger un compte-rendu de la rencontre, incluant notamment les points de suivi identifiés lors de la rencontre. Il devra le transmettre, aux fins d'approbation, au responsable de l'OP dans les cinq jours ouvrables suivant la rencontre. Tous les documents devront être rédigés en français.

Les rapports et le compte-rendu approuvés devront être transmis au responsable de l'OP préalablement à la tenue de la rencontre. À chaque rencontre, la présence de représentants du FO et du représentant du fabricant sera requise. Le représentant du fournisseur devra pouvoir communiquer en français avec l'OP. Au besoin, l'OP pourra reporter cette rencontre au prochain trimestre. Ces rencontres pourront se tenir dans les locaux de l'OP ou à distance (ex. conférence téléphonique). Tous les frais directs relatifs à cette rencontre et attribuables au FO et au fabricant sont à leur charge.

2.3.10 Pénalité exercées par le client pour retard de livraison

À défaut par le fournisseur de respecter la date ou les délais de livraison prévus à l'article 2.3.8, il sera passible d'une pénalité représentant 3 % de la valeur des biens et services non livrés par jour de retard, jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des

biens et services non livrés, laquelle somme pourra être déduite des sommes dues au fournisseur. Le fournisseur est mis en demeure par simple écoulement du temps prévu à l'article 2.3.8.

Pour tout autre défaut concernant la livraison des biens commandés, le client pourra appliquer une pénalité équivalente à 10% de la valeur totale des biens et services commandés par ce client, laquelle somme pourra être déduite par le client des sommes dues au fournisseur.

Le fournisseur et le client devront aviser le CSPQ de toutes pénalités ainsi appliquées, lequel pourra prendre toutes mesures nécessaires, dont la résiliation du contrat ou de commandes, pour éviter qu'une telle situation se reproduise.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

2.3.10.1 En fonction d'une commande à multiples livraisons (calendrier de livraison)

À défaut par le fournisseur de respecter la date ou les délais de livraison prévus à l'article 2.3.8, il sera passible d'une pénalité représentant 3 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés par jour de retard, jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens et services commandés et non livrés, laquelle somme pourra être déduite des sommes dues au fournisseur. Le fournisseur est mis en demeure par simple écoulement du temps prévu à l'article 2.3.8.

Dans le cas où il y a un calendrier de livraison, une pénalité pourra être appliquée seulement s'il y a eu au moins une rencontre entre le client, le fournisseur et le fabricant, tel que décrit à l'article 2.3.9.

L'application des pénalités n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

2.3.11 Sanctions et pénalités exercées par le CSPQ

En plus des recours du CSPQ décrits au présent appel d'offres, les sanctions prévues dans ces articles s'appliquent, à toute commande effectuée dans le cadre du DAR, après validation de l'infraction par le représentant de la DGACQ et dans les cas suivants:

1. livraison rapportée non-conforme pour non-respect de l'évolution technologique;
2. changement de composante ou de modèle sans l'acceptation écrite du représentant de la DGACQ;
3. participation volontaire ou involontaire à contourner les règles du DAR quant aux types d'équipements livrés;
4. plus de deux retards de livraison dans l'exécution d'un même bon de commande;
5. non-conformité administrative concernant le maintien de l'assurance responsabilité, de la certification ISO et des certifications exigées;
6. non-conformité du site Internet du fournisseur selon l'article 2.3.30;
7. non respect de toute autre clause du présent appel d'offres.

Lorsqu'un appareil livré ne respecte pas les exigences (mémoire, etc.) du contrat à commandes, le fournisseur fautif doit remédier à la situation dans les délais impartis par le client pour rendre l'appareil conforme. S'il y a lieu, le fournisseur devra rehausser les appareils livrés à tous les clients du contrat à commandes dont les appareils ne respectaient pas les exigences et ce sans tenir compte de la date de livraison et du moment de la découverte de la non conformité.

La non-conformité à une obligation contractuelle est signifiée au fournisseur, par un avis écrit du représentant de la DGACQ et doit être corrigée dans le délai imparti par la DGACQ, sans quoi l'article 2.3.11.1 s'applique automatiquement.

2.3.11.1 Pénalités

Sauf le défaut par le fournisseur de respecter les délais de livraison prévu à l'article 2.3.8, tout défaut par le fournisseur de respecter les délais ou toute autre obligation identifiée au

présent appel d'offres entraînera une pénalité de 5 000 \$. En cas de récidive, la pénalité sera de 10 000\$.

2.3.12 Clause SIMDUT

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur le Système d'information des matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), vous êtes tenus, si vous êtes le fournisseur à qui ce contrat est octroyé, de fournir, lors de la première livraison, les fiches signalétiques relatives aux produits décrits à cet appel d'offres, si lesdits produits sont soumis à cette réglementation. Le défaut de fournir lesdites fiches signalétiques conformément aux obligations prévues à la loi pourra entraîner l'annulation du contrat. Le soumissionnaire doit fournir à l'annexe 7 des renseignements complémentaires le nom de la personne responsable du dossier concernant le SIMDUT dans votre entreprise.

2.3.13 Garantie originale du manufacturier

Le fournisseur garanti que tous les biens et services soumis et livrés sont de bonne qualité, exempts de tout vice ou défaut.

Tous les équipements doivent comprendre une garantie du manufacturier de base de 3 ans pièces et main d'œuvre incluant un service d'entretien sur place pour le jour ouvrable suivant. En option, le fournisseur devra un assurer un service 24/7 en incluant un délai de réparation de six (6) heures un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures.

Le fournisseur doit remplacer tout composant défectueux par un composant neuf compatible ou par un composant approuvé et vérifié de qualité égale ou supérieure à celui remplacé dans le cadre de la garantie. Le composant de remplacement, qu'il soit neuf ou non, doit être couvert par la balance de garantie du système.

Le fournisseur doit s'assurer que toutes les garanties, des équipements et logiciels visés par le présent appel d'offres, sont bien inscrits au nom du client pour la période couverte dans les fichiers du fournisseur ou de son partenaire d'affaires, afin que le client puisse y avoir accès facilement et rapidement.

Tous les frais reliés aux déplacements du fournisseur, incluant mais sans s'y limiter, l'hébergement et les repas sont assumés par le fournisseur.

2.3.13.1 Conditions générales de la garantie

1. Le service d'entretien en garantie doit se faire selon les recommandations du fabricant.
2. Le coût de la garantie et du service d'entretien doit être inclus dans le prix d'achat.
3. Tout frais encouru par le fournisseur pour reprendre des équipements, à la suite de l'application d'une clause de la garantie, est à la charge du fournisseur.
4. Le fournisseur doit remplacer tout composant défectueux par un composant neuf compatible ou par un composant approuvé et vérifié de qualité égale ou supérieure à celui remplacé dans le cadre de la garantie. Le composant de remplacement, qu'il soit neuf ou non, doit être couvert par la balance de garantie du système.

2.3.13.2 Début de la garantie

La période de garantie débute à la date de transfert de propriété.

Si un problème est décelé sur l'équipement livré, la garantie débute alors seulement à la date de résolution du problème et du fonctionnement optimum de l'équipement visé.

2.3.13.3 Scellant de garantie

La protection de l'accès aux composants internes de l'équipement ou toute autre forme d'étiquette empêchant l'accès ou menaçant l'annulation de la garantie n'est pas acceptée et n'annule, en aucun cas, la garantie. Toutefois, cette restriction ne s'applique pas aux composants eux-mêmes.

2.3.13.4 Burinage

Certains clients ont établi des politiques de sécurité impliquant le burinage d'informations relatives à la propriété des équipements. De ce fait, le burinage ne doit pas affecter la

garantie des équipements concernés, à l'exception des écrans qui ne doivent pas être burinés.

2.3.13.5 Garantie sur les supports de stockage

Si un disque dur doit être remplacé au terme de la garantie, le fournisseur doit :

- avoir fourni, lors de la vente initiale, des supports originaux ou de réparation permettant à l'utilisateur de réinstaller les logiciels et pilotes originaux ou un utilitaire permettant à l'utilisateur de créer un CD ou DVD de restauration pour que l'équipement puisse être remis dans son état de marche initial;

ou

- réinstaller lui-même les logiciels et pilotes originaux pour remettre l'équipement dans son état de marche initial.

Le client peut exiger le remplacement préventif de tout support de stockage, inclus dans un équipement acquis via le présent appel d'offres, pour lequel le fabricant du dit support annonce publiquement une défaillance liée à son fonctionnement. À cet effet, tous les frais liés à un remplacement du support de stockage sont entièrement sous la responsabilité du fournisseur (pièces, main-d'œuvre, livraison, récupération des données ou autres).

Aucun support de stockage, défectueux ou non, ne pourra quitter les locaux du client sans avoir été épuré selon les procédures en vigueur, sauf si ce dernier le permet.

Le fournisseur s'engage à remplacer à ses frais les disques durs défectueux n'ayant pu être épurés conformément aux procédures.

Le client gardera en main les disques durs défectueux non épurés. Le client demeure propriétaire de ses disques durs défectueux non retournés et s'engage à les détruire physiquement. Le fournisseur peut demander la plaque identifiant le disque défectueux.

Le client doit pouvoir conserver le disque dur lors du retrait de l'équipement, sans frais additionnel. Toutefois, le fournisseur doit inscrire un prix forfaitaire pour le service technique requis pour l'enlèvement du support de stockage, le cas échéant.

Le fournisseur doit donner la possibilité d'annuler ou de modifier sur place le mot de passe du disque dur sans frais supplémentaire pour le client en autant, que le mot de passe administrateur du BIOS est connu.

2.3.14 Remplacement d'un bien

Si le serveur fait l'objet d'un bris répétitif du même composant plus de trois (3) fois dans la première année de garantie, le client peut exiger, sous réserve de la clause « Conditions de remplacement d'un serveur », que le fournisseur remplace le serveur par un serveur équivalent, parmi les modèles retenus dans le contrat à commandes.

Les bris de périphériques externes, de disques durs, de lecteurs optiques ne peuvent justifier le remplacement d'un serveur. Toutefois, le bris d'un serveur causé par une des pièces précédemment citées et autorisées ou certifiées par le fabricant peut justifier le remplacement d'un serveur, dans la mesure où un outil de monitoring du fournisseur ou autre est installé et utilisé.

Le serveur de remplacement doit être livré selon les délais de livraison prévus au contrat. De plus, le serveur de remplacement bénéficiera des mêmes dispositions au contrat que le serveur qu'il remplace.

2.3.15 Conditions de remplacement

Le client peut exiger le remplacement d'un serveur en vertu de la clause « Remplacement d'un bien » si les conditions suivantes ont été respectées :

- le client a effectué une gestion diligente et proactive du serveur ;
- le serveur a été utilisé selon les recommandations du fabricant;

- les facteurs environnementaux (humidité, électricité, température) du local où est hébergé le serveur sont conformes aux recommandations du fabricant;
- tous les composants ajoutés au serveur sont autorisés ou certifiés par le fabricant ou un partenaire autorisé du fabricant;
- toutes les modifications au serveur ont été réalisées conformément aux dispositions du contrat;
- le client a consulté le fournisseur par rapport à la problématique et lui a indiqué la possibilité qu'il invoque la présente clause.

2.3.16 Addition de composantes d'une autre marque

L'addition de composantes par le client ou par le fournisseur, tels que de nouvelles barrettes de mémoire, support de stockage, lecteur optique ou toute autre carte interne d'une marque autre que celle de l'équipement, ne doit en aucun cas altérer ou annuler la garantie de l'équipement, à moins qu'il soit clairement établi que la composante ajoutée est la cause du problème. Le retrait de composantes est assujéti aux mêmes conditions.

2.3.17 Suivi des garanties

Le fournisseur doit rendre accessible, par le biais d'un site Internet pouvant être sécurisé, le suivi des garanties des équipements acquis dans le cadre de ce DAR.

Le fournisseur doit s'assurer que toutes les garanties des équipements, composantes et logiciels visés par le présent appel d'offres, sont bien inscrits dans un fichier au nom du client pour la durée de la garantie.

Les clients autorisés doivent être en mesure d'accéder à toute information relative aux garanties sur les équipements acquis. Ils doivent être capables d'en extraire l'information en format Excel ou équivalent pour, entre autres, être en mesure d'identifier les équipements en fin de garantie.

2.3.18 Transfert des garanties

Le client peut demander le transfert de la responsabilité de la gestion de la garantie des équipements d'un fournisseur à un autre, et ce, sans préjudice et égard aux modalités de cette garantie et au support pouvant être obtenu du fournisseur.

Dans l'éventualité où un transfert de garantie est demandé au fournisseur par le client. Le fournisseur doit accepter d'accréditer le fournisseur d'entretien référé par le client.

Le fournisseur devra s'engager à rencontrer le client avec tous les intervenants impliqués pour prendre entente sur le fonctionnement du transfert de responsabilité. Le fournisseur s'engage à participer à une nouvelle rencontre si la compagnie d'entretien change au cours de la période de garantie ou s'il y a des problèmes de service relié à l'entente.

2.3.19 Service après-vente

Dans le présent document, lorsque nous parlons de « service après vente » nous englobons tout ce qui touche à la garantie, au service, à la formation, à l'entretien, aux licences, aux mises à jour des logiciels et au soutien technique du matériel et des logiciels visés par cet appel d'offres.

L'uniformité du service à la clientèle à travers les différentes régions du Québec est un facteur important et le fournisseur doit avoir en place des mécanismes pour assurer l'efficacité de celui-ci.

Le DAR combine des services de base que le fournisseur doit être en mesure d'offrir, de façon optionnelle ou non, à l'ensemble des clients de la DGACQ, et ce, pour chacun des produits qu'il soumet, quant à:

- l'installation;
- la configuration et l'intégration;
- la formation utilisateur et administrateur de systèmes;
- le service et le soutien technique.

La nature optionnelle ou non des services connexes sera déterminée pour chaque catégorie et détaillée dans les présents documents.

2.3.20 Personnel affecté au service après-vente

1. Le fournisseur doit être en mesure d'affecter au moins deux ressources (une ressource principale et une ressource en relève) à la gestion contractuelle du contrat à commandes (identifiées à l'annexe 7). Ces ressources prennent en charge les éléments suivants :
 - a) Suivi du contrat et coordination des besoins des clients;
 - b) Suivi du respect par sa firme de l'ensemble des exigences du contrat à commandes;
 - c) Suivi des problématiques rencontrées avec la clientèle et des solutions apportées;
 - d) Suivi du bon fonctionnement du matériel et des logiciels fournis.
2. Le personnel affecté au soutien matériel est certifié par le fabricant pour l'entretien et la réparation des modèles soumis.

2.3.21 Sous-contrat

Le CSPQ ne privilégie aucun modèle particulier quant à la prestation de services et la distribution. Par conséquent, il laisse au fournisseur le soin d'organiser son modèle d'affaires.

Toutefois, le fournisseur devra être en mesure de distribuer ses produits et d'en assurer le service après-vente dans chacune des 17 régions administratives du Québec, selon les mêmes niveaux de service, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Anticosti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50° parallèle, à l'exception de Sept-Îles;

Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

Dans le cas où un fournisseur sous-traite la distribution ou son service après-vente à un tiers, ce dernier devra être reconnu et certifié par le fabricant des produits. Les responsables devront être identifiés à l'annexe 7. Le fournisseur a la responsabilité de maintenir à jour sa liste de distributeurs sur notre site Internet d'administration. L'adresse du site d'administration sera fournie après l'adjudication du ou des contrat (s).

2.3.21.1 Distributeurs

Au dépôt de sa soumission, le fournisseur, qui a des distributeurs, doit présenter (en complétant l'annexe 7) la liste de ceux-ci avec leurs coordonnées. Le fournisseur conforme sera informé des modalités pour accéder au site administratif de la DGACQ. Il doit, durant la période que le représentant de la DGACQ lui indique, mettre à jour la liste de ses distributeurs sur le site.

Le fournisseur pourra faire la demande d'ajout d'un distributeur durant la durée du contrat, sous réserve de l'acceptation par la DGACQ.

2.3.21.2 Facturation

Les factures des produits livrés, acheminées aux clients, doivent être clairement identifiées au nom et à l'adresse du fournisseur qui a soumis les prix pour les produits et qui est retenu pour le contrat à commandes. Le fournisseur doit indiquer la description, la quantité et le prix unitaire du produit livré sur la facture du client.

Les paiements de factures des clients seront acheminés au nom et à l'adresse que le fournisseur aura inscrite dans sa soumission.

Malgré les deux premiers alinéas, le fournisseur peut autoriser ses distributeurs visés à l'article 2.3.21.1 à facturer directement les clients. Dans ce cas, lorsqu'un client effectue son paiement du au distributeur, le fournisseur donne quittance complète et finale au

client. Les factures émises par les distributeurs comportent les mêmes mentions que celles prévues au premier alinéa.

Le fournisseur doit indiquer dans sa soumission si ses distributeurs autorisés factureront directement les clients.

2.3.22 Délai de réparation

2.3.22.1 Délai de réparation matériel sous garantie

Le délai de réparation est le temps écoulé entre l'ouverture de l'appel de services auprès du fournisseur et la remise en marche du matériel à son état initial.

Le délai de réparation sous garantie est de 24 heures. Si la réparation ne peut être effectuée dans un délai de 24 heures, le fournisseur s'engage à transférer toutes les données contenues dans l'équipement défectueux du client dans un équipement de remplacement similaire fourni par le fournisseur, sans frais, le temps que dure la réparation. Au retour de l'appareil, le fournisseur doit configurer le serveur et transférer toutes les données du poste une fois l'équipement réparé, à moins d'avis contraire du client.

2.3.22.2 Délai de résolution de problème non matériel sous garantie

Le délai de résolution associé à un problème non matériel est de 5 jours ouvrés. Tout délai additionnel doit faire l'objet d'un suivi particulier du fournisseur qui doit informer le client de façon bi-mensuelle de l'évolution de la situation. Au-delà d'une période de 6 mois, le client pourra exiger le remplacement des équipements.

2.3.23 Service de soutien technique téléphonique sous garantie

Le fournisseur doit mettre à la disposition des clients un service de soutien technique téléphonique organisé et bien rodé permettant la prise en charge et la résolution efficace des problèmes techniques documentés et non documentés. Ce service doit répondre aux caractéristiques suivantes pour toute la durée du DAR :

1. Un service en français pour tous les types d'appels.
2. Un accès au service sans frais (de type 1-800) disponible lors des jours ouvrés entre 8 h 30 et 17 h 00 heure de l'Est.
3. Le service assure un délai d'enregistrement de l'appel du client inférieur à quinze (15) minutes et garantie une prise en charge, et ce, dans les deux (2) heures suivant l'appel.
4. Un service de premier niveau permettant notamment l'enregistrement de l'appel, sa documentation, un premier diagnostic et, au besoin, un transfert vers le deuxième niveau de soutien technique.
5. Au moins une personne-ressource en soutien technique de deuxième niveau est disponible pour l'ensemble des modèles présentés dans l'offre de produit du fournisseur. Cette personne-ressource est notamment en charge de résoudre les problèmes référés par une personne-ressource en soutien technique de premier niveau pour lesquels il n'existe pas de procédures et/ou n'ayant pas pu être résolus par les personnes-ressources en soutien technique de premier niveau.
6. Le service doit donner accès à au moins un spécialiste en ingénierie de systèmes lorsque la situation le justifie. Un spécialiste en ingénierie de système est une personne-ressource notamment habilitée à prendre en charge les problèmes techniques n'ayant pas de précédents, et/ou n'ayant pas pu être résolu par les personnes-ressources en soutien technique de deuxième niveau. Le spécialiste en ingénierie de système peut être appelé à réaliser des essais en laboratoire ou à élaborer des correctifs pour solutionner les problèmes.
7. Le service de soutien technique dispose d'un processus d'escalade permettant de rejoindre facilement les services de vente, de soutien, de facturation et le département des plaintes.

Les aspects pouvant être couverts par cette assistance pourront traiter des sujets suivants, mais sans s'y limiter :

- l'installation physique des équipements;
- le remplacement des composantes;

- le remplacement local des mots de passe;
- la relation entre le mot de passe administrateur et la console;
- l'utilisation des utilitaires, logiciel de gestion et de diagnostic du fabricant;
- comment accéder et utiliser les sites Internet pour les activités d'entretien et du suivi des garanties;
- comment utiliser la formation en ligne (en français et en anglais), si disponible;
- comment utiliser le site pour la gestion du contrat;
- les mises à jour des pilotes;
- le support technique et les correctifs nécessaires aux problèmes nuisant au bon fonctionnement de l'équipement;
- le transfert de connaissances sur le produit.

Un soutien technique en dehors des heures ouvrables doit être disponible. Le fournisseur doit, lorsque requis par le client, offrir ce service selon un tarif à la visite.

2.3.24 Registre

Le fournisseur doit tenir un registre du service après vente pour chaque appareil et s'assurer qu'il soit à la disposition du client ou du personnel-utilisateur.

Le fournisseur doit transmettre au client une copie électronique du registre des services après-vente pour chaque appareil trimestriellement ou sur demande. Le registre doit contenir les informations minimales suivantes :

- Le numéro de série de l'appareil;
- La date et l'heure de l'appel de service;
- La date et l'heure de la visite;
- Le numéro d'employé du technicien;
- Le problème avec l'appareil;
- L'action entreprise par le technicien pour résoudre le problème.

Le fournisseur peut aussi fournir ces informations par courrier électronique après chaque visite pour chaque appareil.

2.3.25 Mises à jour

Le fournisseur doit effectuer le support et le service sur toute composante et tout logiciel inclus dans la commande du client. Le fournisseur devra fournir gratuitement les mises à jour sur ces composantes et logiciels, durant toute la durée du présent contrat.

Le fournisseur doit avoir en place des mécanismes assurant que le développement de ses systèmes suit l'évolution technologique en assurant une intégration fluide avec les environnements généralement en fonctions chez les clients.

Le fournisseur doit fournir sans délai, en français et en anglais, toutes les mises à jour disponibles requises afin de corriger une faille de sécurité ou un mauvais fonctionnement des systèmes.

2.3.26 Disponibilité des pièces

La disponibilité des pièces pour les modèles proposés doit être garantie pour cinq (5) ans.

Dans le cas où le fabricant arrêterait de produire une des composantes du système, le fournisseur doit donner un avis de douze (12) mois au responsable du client afin de permettre l'emmagasinement des pièces de remplacement.

En cas de non respect de cette obligation, le fournisseur est passible des pénalités inscrites à l'article 2.3.11.

2.3.27 Formation de la clientèle

Le client peut demander en option des services de formation. Le fournisseur doit être en mesure d'offrir de la formation aux clients concernant l'utilisation des équipements et des

composantes logicielles, les stratégies d'implantation et de déploiement d'outils de gestion, sur les particularités des équipements et des utilitaires liés aux modèles retenus.

Le client peut demander à ce que les formations soient offertes en salle afin que plusieurs utilisateurs puissent y participer en même temps.

2.3.28 Enquête de sécurité

À la demande du client, les techniciens du fournisseur qui seront appelés à travailler dans les locaux du client devront avoir réussi une enquête de sécurité avant de pouvoir effectuer le travail.

2.3.29 Site internet du fournisseur

Tout nouveau fournisseur dispose, après la journée de publication des produits retenus à la suite du présent appel d'offres, d'un délai maximal de quatre-vingt-dix (90) jours afin de rendre disponible en français l'interface du site Internet requis. Ce délai s'applique également à toute nouvelle fonctionnalité qui serait requise par la DGACQ suite à une demande de son représentant.

2.3.29.1 Zones importantes

Le fournisseur doit obligatoirement offrir un site Internet en français. Cependant, l'interface technique peut être en anglais. Ce site Internet doit indiquer la marque et le modèle précis du serveur proposé et contenir les éléments suivants :

- Une zone menant à une liste de prix officielle à jour et en dollars canadiens - optionnel.
- Des zones de fichiers de support offrant l'accès de téléchargement (dans les deux sens) pour les pilotes, les fichiers d'installation et de configuration et pour d'autres logiciels pertinents, propres aux modèles proposés. Ces fichiers, pilotes et documents doivent être clairement identifiés comme des éléments appropriés à la marque et au modèle précis du serveur proposé.
- Des zones de message pour l'assistance technique et le diagnostic des problèmes par des ingénieurs système.
- Une bibliothèque d'information technique pour le téléchargement des fichiers d'information sur les produits, les livres blancs pertinents, les guides de service du matériel ou les guides techniques détaillés (qui traitent du modèle proposé ainsi que de tous les composants internes décrits dans le même document).
- Des zones FAQ (Foire aux questions) - optionnel.
- Des bulletins consacrés aux annonces sur les produits, aux rappels, aux correctifs, etc.
- Un moteur de recherche pour les questions de soutien technique en langage clair avec réponse immédiate.
- Des zones détaillant les accessoires et les mises à niveau des serveurs.
- Des services d'abonnement pour les avis électroniques afin de signaler aux clients les révisions des pilotes de périphériques ainsi que les mises à jour du BIOS portant sur la famille exacte des modèles acquis.
- Zone (ou lien vers un tiers nommé et autorisé par le fournisseur à livrer les équipements) pour le suivi des commandes offrant une mise à jour dans les vingt-quatre (24) heures et dont l'accès est protégé pour chacun des clients. Tous les détails des commandes doivent figurer dans cette zone.
- Tous les éléments obligatoires ci-dessus doivent se trouver dans le site Internet du fabricant de l'équipement original (OEM) (défini par la marque de commerce apparaissant sur l'unité du système et dans tous les guides et documents à l'appui). On ne peut pas se servir de liens avec des sites Internet d'autres fabricants pour remplir les exigences obligatoires indiquées dans les présentes.

2.3.29.2 Liens directs

Le fournisseur doit fournir un site Internet en français avec des liens directs aux pages contenant les éléments suivants :

- L'information sur les contacts chargés du soutien technique en français pour l'assistance téléphonique en français ou pour l'assistance par courrier électronique sur le site Internet en français.
- Des zones de soutien technique détaillées telles que, entre autres, les zones de téléchargement des pilotes de périphériques, les zones de FAQ (optionnel), ainsi que les zones de dépannage et de documents techniques. Ces zones peuvent être en français ou en anglais.
- De l'information et des brochures sur les produits. Cette zone peut être en anglais ou en français.
- De la documentation pour l'utilisateur en français.

2.3.30 Plan de service et d'escalade

Le fournisseur doit joindre à sa soumission son plan de service et son plan d'escalade. Le plan de service doit mentionner les procédures à suivre par le client et décrire les modes opératoires et délais d'escalade. Les noms et numéro de téléphone des différentes ressources doivent être indiqués.

L'escalade est la procédure permettant de joindre les services de ventes, de soutien, de facturation ou le département des plaintes afin de suivre l'ouverture d'une demande par le client, ainsi que le cheminement de la demande selon les délais du plan de service.

Le plan d'escalade doit être remis en format électronique à tout client dès la première commande.

2.3.31 Documentation

Toute la documentation décrite dans la présente section doit être disponible en français, au moment de rendre disponible un produit sur le site administratif de la DGACQ.

Chaque système doit comprendre les manuels d'utilisation appropriés. Ces manuels doivent être des guides complets par lesquels l'utilisateur peut installer et configurer toutes les composantes de l'équipement soumis.

Ces manuels doivent, au minimum:

- a) Décrire les composantes matérielles internes ainsi que leurs fonctionnalités et détaillant les instructions nécessaires à l'installation et à la configuration de chacune d'entre elles.
- b) Afin d'aider à la localisation des composantes et pour en faciliter l'installation et la configuration, les manuels doivent reproduire les structures internes et externes du système soumis au moyen de schémas. Ces schémas doivent représenter fidèlement le châssis externe (avant et arrière), la disposition des ports sur le châssis arrière, le panier du disque dur, le mécanisme du couvercle, la carte mère, l'emplacement des connecteurs, le support de l'UCT et les fentes réservées aux modules de mémoire vive.
- c) Les manuels doivent inclure les spécifications techniques rattachées à l'alimentation électrique et à la gestion énergétique du système de même que préciser les exigences environnementales particulières.
- d) Les manuels doivent inclure une section sur le diagnostic/dépannage dans laquelle on doit également trouver le détail des erreurs, leur signification ainsi que la marche à suivre afin de les résoudre.
- e) Les différents éléments d'information d'un manuel doivent avoir le même format et être correctement référencés au moyen d'une table des matières et d'un index afin d'en faciliter l'utilisation.
- f) Les manuels doivent refléter toute mise à jour apportée aux équipements soumis ou à l'une de ses composantes.
- g) Les manuels peuvent être offerts en ligne, sur le disque dur du système ou sur un DVD/CD-ROM correctement identifié. La version en ligne doit être utilisable à partir des différents systèmes d'exploitation disponibles. Elle doit comporter des liens hypertexte et permettre la recherche par mots clés en plus d'être pourvu d'outils d'aide à la navigation tels un index et une table des matières. Les fichiers de type «Lisez-moi» consultables au moyen d'un éditeur de texte ne sont pas acceptables. La version en ligne doit présenter les mêmes illustrations que la version imprimée et afficher le même degré de détail.

2.3.32 Rencontres entre le CSPQ et le fournisseur

Des rencontres s'effectueront au besoin ou sur une base périodique, selon un échéancier à déterminer par les parties après l'adjudication. Les parties discuteront alors de sujets touchant le contrat à commandes (rapport de consommation, délai de livraison, problématiques vécues, évolution technologique, etc.).

2.4 DESCRIPTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES AU BIEN ET SERVICE

Les besoins spécifiques au bien et service requis sont présentées à l'annexe 14.

2.4.1 Affichage et disponibilité des produits

Les fournisseurs doivent offrir leurs produits uniquement par le biais du site d'administration du CSPQ. Les identifiants et mots de passe (doivent être modifiés par les usagers) permettant d'accéder au site d'administration du CSPQ sont fournis par son représentant suite à l'adjudication du ou des contrat(s).

Le fournisseur doit identifier correctement l'équipement retenu sur le site administratif du Portail d'approvisionnement du CSPQ. Le nom commercial de l'équipement doit être indiqué, ainsi que le numéro de produit. Pour qu'un modèle d'équipement puisse être affiché, l'équipement, incluant l'ensemble des options obligatoires, doit être disponible sur le marché et doit pouvoir être livré au plus tard à la date de publication des modèles sur le Portail d'approvisionnement du CSPQ.

Tout matériel auxiliaire, tel que boîtier, pièces de montage, câbles, connecteurs et alimentation électrique nécessaires pour permettre au système de satisfaire aux exigences spécifiées dans les présents documents et de fonctionner dans un environnement de bureau standard, doit être fourni.

2.4.2 Modèle non disponible temporairement

Lorsqu'un fournisseur est dans l'impossibilité de livrer un équipement pour non disponibilité (rupture d'inventaire), il doit aviser le représentant de la DGACQ fin de rendre non disponible l'équipement sur le Portail d'approvisionnement du CSPQ. Il appartient au fournisseur de s'assurer de ce fait et d'en informer le représentant de la DGACQ par courriel. Si un modèle discontinué est vendu, le fournisseur peut être tenu de remplacer ledit équipement par un modèle retenu au contrat à commandes dont les caractéristiques sont égales ou supérieures à l'équipement visé, ou reprendre l'équipement en question. Le fournisseur en défaut de respecter cette exigence s'expose aux sanctions prévues à la clause 2.3.11 et ses sous articles.

2.4.3 Modèles en fin de vie

Lorsqu'un modèle retenu est à trente jours de sa fin de vie, le fournisseur est dans l'obligation de le désactiver. Le représentant de la DGACQ se réserve le droit de retirer le modèle et peut alors appliquer les sanctions et pénalités prévues au présent appel d'offres. Le fournisseur doit aviser par écrit la DGACQ, soixante (60) jours avant la date de fin de vie d'un produit. Il doit joindre à l'avis la description du modèle de remplacement conforme, ainsi qu'une grille comparative des spécifications énoncées dans le présent appel d'offres. La DGACQ peut accepter le produit à la suite de la réception de l'avis.

Pour chacune des commandes en cours, le cas échéant, un exemplaire du produit de remplacement (accepté par la DGACQ) devra être livré au(x) client(s) dans un délai maximal de 30 jours avant la date de non disponibilité, de façon à ce que le client puisse procéder aux tests requis. Le client pourra autoriser la continuité des livraisons tenant compte du nouveau produit, à condition que celui-ci soit disponible sur le Portail d'approvisionnement.

À la demande du client, une formation sans frais devra également être offerte au personnel technique pour couvrir :

- Les nouveautés du produit;
- Les particularités d'entretien;
- Le soutien-technique.

2.4.4 Évolution technologique

Tout modèle soumis par le fournisseur ne doit en aucun cas excéder la demi-vie sur le calendrier de production du fabricant (Road Map). De plus, les calendriers de production d'Intel servent de référence quant au suivi et à la validation des calendriers fournis par les fabricants (si le produit soumis possède un processeur Intel). Le calendrier de production du fabricant doit être déposé en même temps que les soumissions.

Le fournisseur, ayant soumis des produits retenus sur le DAR, peut faire évoluer ses produits selon les recommandations décrites dans ce document.

2.5 PARTICULARITÉS DE L'APPEL D'OFFRES

2.5.1 Technologies de l'information en français

L'expression « technologies de l'information » désigne l'ensemble du matériel, des logiciels et des services utilisés pour la collecte, le traitement et la transmission de l'information.

Le matériel comprend notamment les claviers, imprimantes, télécopieurs et autres périphériques d'entrée ou de sortie des données.

Le matériel doit porter des inscriptions en français sur les boutons de commande ou les touches de clavier et permettre, le cas échéant, un affichage électronique en français ainsi que la production de tous les signes diacritiques (accents, cédille, tréma) du français.

Par logiciels, on entend les logiciels d'application (traitement de texte, par exemple), mais aussi les systèmes d'exploitation et autres progiciels, gestionnaires de réseaux, outils de développement, didacticiels et pilotes de périphériques.

Tout logiciel, y compris tout ludiciel (logiciel de jeu) ou système d'exploitation, qu'il soit installé ou non, doit être disponible en français, à moins qu'il n'existe aucune version française sur le marché.

Les logiciels doivent offrir une interface utilisateur en français, c'est-à-dire des menus, des commandes, des boîtes de dialogue, de l'aide et des messages en français, lorsque cela existe.

Les services sont principalement ceux qui sont offerts dans les sites inforoutiers pour accéder à des bases de données, faire des transactions commerciales, échanger des documents de toutes sortes, obtenir du soutien technique, etc.

Les services en français doivent offrir une interface utilisateur en français, y compris des enregistrements sonores ou des options de réponse vocale en français, qui permettent effectivement d'utiliser ces services en français.

Les logiciels peuvent être disponibles dans d'autres langues, pourvu que la version française, si elle existe, soit accessible dans des conditions au moins aussi favorables, sous réserve du prix lorsque celui-ci résulte d'un coût de production ou de distribution supérieur, et possède des caractéristiques techniques au moins équivalentes.

2.5.2 Rapport de consommation

Le fournisseur doit produire un rapport de consommation concernant les acquisitions visées par le présent appel d'offres. Le rapport de consommation doit être transmis selon la forme et les délais prévus ci-après.

Même en l'absence de commande pendant les périodes déterminées, le fournisseur doit transmettre un rapport de consommation.

Toute commande annulée doit être incluse dans le rapport de consommation et identifiée clairement comme ayant été annulée.

Calendrier de production et de transmission du rapport de consommation

Le rapport de consommation doit être transmis en format Excel et doit contenir minimalement les renseignements tels que présentés à l'annexe 13. Il doit être transmis trimestriellement au représentant du CSPQ et à l'adresse Biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca selon le calendrier suivant :

Périodes couvertes par le rapport	Délai maximal pour la transmission du rapport
1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier

2.5.2.1 Rapport de consommation non produit ou incomplet

S'il advient que le fournisseur ne produise pas son rapport de consommation dans la forme et le délai prévus à l'appel d'offres ou si les informations reçues du fournisseur présentent des écarts jugés importants de la seule opinion du CSPQ par rapport à l'information détenue par le CSPQ et/ou par les parties prenantes au regroupement d'organismes, le CSPQ peut transmettre un « Avis de défaut pour rapport de consommation non produit ou incomplet » et imposer, le cas échéant, une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- Premier défaut : faute de corriger le manquement signifié dans l'avis précité, dans les quinze jours suivant sa réception, un mandat est donné à un vérificateur externe afin de produire le rapport requis aux frais du fournisseur;
- En cas de récidive : un mandat est donné à un vérificateur externe afin de produire le rapport requis aux frais du fournisseur. De plus, le CSPQ peut :
 - Exclure le fournisseur pour une période de trois mois;
 - Produire un rapport de rendement insatisfaisant.

Cette clause n'empêche pas le CSPQ d'exercer tout autre recours prévu au présent contrat, notamment celui de résiliation du contrat.

2.5.3 Frais de gestion

Le CSPQ finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CSPQ exige des organisations identifiées à l'annexe 15, des frais de gestion de 1% sur le montant de chaque bien et service qu'elles acquerront. Ces frais serviront à financer le CSPQ pour les frais qu'il encoure dans le cadre de la gestion de ce regroupement d'achat visant à acquérir des serveurs de technologie x86.

Le CSPQ donne le mandat au fournisseur de facturer et percevoir pour le compte du CSPQ ces **frais de gestion de 1%** qui s'appliqueront sur le montant de chaque bien et service acquis par les organisations identifiées à l'annexe 15.

Le fournisseur doit remplir le bordereau de prix joint à l'appel d'offres.

2.5.3.1 Facturation des frais de gestion

Le fournisseur s'engage à verser au CSPQ, à tous les trimestres, des frais de gestion sur les ventes effectuées en vertu du contrat.

Le calcul des frais de gestion à être versés au CSPQ sera basé sur le prix de vente unitaire tel qu'indiqué au rapport de consommation produit par le fournisseur.

Les sommes dues par le fournisseur au CSPQ à titre de frais de gestion en application de la présente clause seront exigibles dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet. S'il y a un retard de paiement, le fournisseur n'est tenu de payer de l'intérêt qu'à

partir de la 31^e journée, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et à ses modifications.

2.5.4 Fournisseurs autorisés

Le fournisseur qui dépose une soumission pour un bien et un service dont il n'est pas le fabricant doit joindre à sa soumission le formulaire « Autorisation du fabricant » présenté à l'annexe 12 pour chacun des fabricants qu'il représente. Le formulaire doit être dûment rempli et signé par les personnes autorisées.

Le fabricant peut, lui aussi, présenter une soumission dans le cadre du même appel d'offres. Il est alors entendu que le formulaire « Autorisation du fabricant » n'est pas requis dans la mesure où il présente ses propres produits.

2.6 ASSURANCES - RESPONSABILITÉ CIVILE

Le fournisseur retenu doit transmettre, avant la signature du contrat, une preuve qu'il détient une assurance responsabilité civile pour un montant de deux millions de dollars.

Si le fournisseur a sa place d'affaires à l'extérieur du Canada, il doit aussi joindre une lettre de son assureur qui confirme que son assurance responsabilité s'applique sur le territoire du Canada.

Le montant de l'assurance responsabilité devra être exprimé en dollars canadiens. S'il est exprimé dans une autre devise, il devra couvrir la totalité du montant exigé en dollars canadiens après conversion de cette couverture au taux de change en vigueur le jour de la fermeture de l'appel d'offres.

2.7 PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET

Après la conclusion du contrat à commandes, la DGACQ publiera les prix des produits ou services offerts dans son site Internet à l'adresse suivante : www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca.

3 INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

Les règles qui suivent ont pour objet d'uniformiser la présentation des soumissions pour en assurer un emploi simple et efficace et pour aider le fournisseur à préparer un document complet.

3.1 DÉFINITION DES TERMES

3.1.1 Accord intergouvernemental

Un accord conclu entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement qui a pour objet l'accès aux marchés publics.

Pour plus d'information sur les accords, les fournisseurs peuvent consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse suivante :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/faire-affaire-avec-letat/cadre-normatif-de-la-gestion-contractuelle/accords-de-liberalisation/tableaux-synthese/>

3.1.2 Attestation de Revenu Québec

Document qui confirme qu'un fournisseur a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises et qu'il n'a pas de compte en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec. S'il a un compte en souffrance, le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu ou il a conclu une entente de paiement qu'il respecte.

Le fournisseur doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne Clic Revenu – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/>

3.1.3 Compagnie légalement habilitée à se porter caution

Une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la Loi sur les assurances (chapitre A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (chapitre S-29.01), une coopérative de services financiers visée par la Loi sur les coopératives de services financiers (chapitre C-67.3), ou une banque au sens de la Loi sur les banques (L.C., 1991, c. 46).

3.1.4 Contrat à commandes

Un contrat conclu avec un ou plusieurs fournisseurs lorsque des besoins sont récurrents et que la quantité de biens, le rythme ou la fréquence de leur acquisition sont incertains.

3.1.5 Documents d'appel d'offres

L'ensemble des documents servant à la présentation de la soumission de même qu'à l'adjudication du contrat, lesquels documents se complètent.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, ces documents comprennent : l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda.

3.1.6 Dossier d'achats regroupés (DAR)

Un contrat ou groupe de contrats répondant à des besoins communs et récurrents pour de nombreux organismes publics.

3.1.7 Éditeur de logiciels

Une firme qui assure la conception, le développement et la commercialisation de logiciels. Dans les documents d'appel d'offres, afin d'alléger la forme, le terme fabricant est également utilisé pour désigner un éditeur de logiciels.

3.1.8 Établissement

Un lieu où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

3.1.9 Fabricant (inclut manufacturier et assembleur)

Une firme qui réalise des systèmes informatiques, la plupart du temps des systèmes clés en main complexes, à partir de produits (matériel et logiciel) de marques diverses, et vendus sous le nom de la propre marque de la firme. Voir également la définition du terme « éditeur de logiciels ».

3.1.10 Fournisseur

Une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle.

3.1.11 Frais de gestion

Un montant exigé du fournisseur par le CSPQ sur la consommation des organismes publics. Les frais de gestion constituent la tarification pour le courtage en approvisionnement rendu par le CSPQ.

3.1.12 Soumission

Une offre présentée par un fournisseur qui consiste à soumettre exclusivement un prix ou un taux pour la réalisation d'un projet.

3.2 EXAMEN DES DOCUMENTS

- 3.2.1 Le fournisseur doit s'assurer que tous les documents d'appel d'offres énumérés à la table des matières lui sont parvenus. À moins d'un avis contraire de sa part avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions, il sera présumé que tous ces documents lui sont parvenus.
- 3.2.2 Le fournisseur doit examiner attentivement les documents d'appel d'offres et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du contrat.
- 3.2.3 Par l'envoi de sa soumission, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des documents d'appel d'offres et en accepte les clauses, charges et conditions.
- 3.2.4 Le fournisseur qui désire obtenir des renseignements complémentaires, qui trouve des ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou qui a des doutes sur la signification du contenu des documents d'appel d'offres, doit soumettre ses questions par écrit au représentant du CSPQ avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions. Lorsque les renseignements demandés ou les questions soulevées concernent un objet significatif ou susceptible d'impacts sur la présentation des soumissions, le représentant du CSPQ transmet toute l'information requise aux fournisseurs qui ont commandé les documents, au moyen d'un addenda.
- 3.2.5 Le CSPQ se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents d'appel d'offres avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions et, le cas échéant, de modifier la date limite de réception des soumissions. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel d'offres et sont transmises, au moyen d'un addenda, à tous les fournisseurs qui ont commandé les documents.
- 3.2.6 Si un addenda est susceptible d'avoir une influence sur les prix, il doit être transmis au moins sept jours avant la date limite de réception des soumissions; si ce délai ne peut être respecté, la date limite de réception des soumissions doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour que ce délai minimal soit respecté.

3.3 ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

- 3.3.1 Le fournisseur doit présenter **une seule soumission** en établissant son prix conformément aux exigences des présents documents d'appel d'offres et la détermination de la plus basse soumission se fait à partir des prix ainsi établis.
- 3.3.2 En conformité avec le bordereau de prix, le fournisseur doit indiquer, en fonction des quantités inscrites par le CSPQ, les prix unitaires qu'il soumet. Chaque prix unitaire soumis doit être multiplié respectivement par les quantités préalablement indiquées par le CSPQ au bordereau de prix et le tout additionné pour obtenir un seul montant total aux fins de la détermination de la plus basse soumission conforme.
- 3.3.3 Le montant soumis doit être en dollars canadiens.

Ce montant est FAB destination (franco à bord). Par conséquent, le fournisseur doit notamment assumer tous les frais d'emballage, de transport, d'entreposage, de licences, d'assurance, de courtage, de douanes, de déchargement du matériel et tous les risques qu'il peut encourir jusqu'à la livraison au lieu convenu.

Le montant soumis doit inclure le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaires à l'exécution du contrat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les frais de déplacement, l'installation (si requise), les profits et les autres frais indirects inhérents au contrat.

À moins d'indication contraire, les prix soumis sont applicables à des **biens neufs**.

La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans le montant soumis. Elles doivent être facturées lorsque les biens et services désignés sont taxables.

Tous les coûts de livraison, d'installation, de configuration et d'entretien du matériel ainsi que la formation sur place, doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Anticosti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50° parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

3.3.4 Règles de présentation

- 1) La soumission doit être rédigée en français.

Dans ce contexte, la soumission est constituée de tous les documents expressément exigés à l'ouverture : les annexes à remplir et tout autre document prévu au paragraphe 5.

- 2) La soumission doit être présentée sur les formulaires du CSPQ ou une reproduction de ces formulaires. **Toute rature ou correction apportée à la soumission doit porter les initiales de la personne autorisée.**

Le texte, le cas échéant, doit être produit sur un papier de format « 8½ x 11 » ou « 8½ x 14 » ou l'équivalent dans le système international et présenté en mode recto verso.

Toutefois, le texte de la documentation technique et des guides d'utilisation et d'installation doit être présenté sur CD-ROM, DVD non-réinscriptible ou inscriptible ou clé USB.

- 3) Les formulaires « Attestation relative à la probité du soumissionnaire », « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » et « Soumission » doivent être signés par la ou les personnes autorisées.
- 4) Le fournisseur doit joindre à sa soumission les documents suivants :
- le formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire »;

- le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres »;
 - le formulaire « Soumission »;
 - les formulaires « Bordereaux de prix »;
 - les formulaires « Grilles de conformité »;
 - le formulaire « Fiche de renseignements supplémentaires »;
 - l'attestation de Revenu Québec, s'il a un établissement au Québec;
 - le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6, s'il n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
 - une copie de ses certificats d'enregistrement ISO;
 - l'attestation ou le certificat de francisation, si applicable;
 - le formulaire « Autorisation du fabricant »;
 - la certification Énergie Star pour chacun de ses produits;
 - le calendrier de production (Road Map) de ses produits;
 - la certification RoHS (restriction d'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement);
 - la certification ACPI (pour les catégories dont cette certification est possible);
 - l'adresse du site internet (article 2.3.29);
 - plan de service et d'escalade (article 2.3.30).
- 5) Le fournisseur doit présenter l'original de sa soumission et une copie* sur CD-ROM, DVD non-réinscriptible ou inscriptible ou clé USB si requis sous emballage scellé portant les inscriptions suivantes, conformément au modèle d'étiquette de l'annexe 8 :
- son nom et son adresse;
 - le nom et l'adresse du destinataire;
 - la mention « Soumission »;
 - le titre et le numéro de l'appel d'offres;
 - la date et l'heure de fermeture.

*La version papier a préséance sur la version électronique.

3.4 SOUS-CONTRAT

Lorsque la soumission implique la participation de sous-contractants, la réalisation du contrat et les obligations qui en découlent, y compris les exigences relatives à la qualité, demeurent sous la responsabilité du fournisseur avec lequel le CSPQ a signé le contrat.

3.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Le fournisseur doit fournir, avec sa soumission, une copie de son certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci. Ce certificat indique qu'il possède un système de management de la qualité dont la portée couvre la fourniture des produits et services requis dans le présent contrat à commandes, conforme à la norme ISO 9001:2008.

3.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Le fournisseur doit fournir, avec sa soumission, une copie de son certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci. Ce certificat indique qu'il possède un système de management environnemental lui ayant permis de formuler une politique et

des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs, conforme à la norme ISO 14001:2004.

3.7 GARANTIE DE SOUMISSION

Ne s'applique pas.

3.8 GARANTIE D'EXÉCUTION

Ne s'applique pas.

3.9 ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

- 3.9.1 Tout fournisseur ayant un établissement au Québec, pour tout contrat de 25 000 \$ ou plus, doit transmettre au CSPQ, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces date et heure ne sera pas acceptée.

Cette attestation indique que, à ces date et heure de délivrance, le fournisseur a produit les déclarations et les rapports qu'il devrait produire en vertu des lois fiscales et qu'il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec, notamment lorsque son recouvrement a été légalement suspendu ou lorsque des dispositions ont été convenues avec lui pour en assurer le paiement et qu'il n'est pas en défaut à cet égard.

- 3.9.2 Un fournisseur qui transmet une attestation de Revenu Québec contenant des renseignements faux ou inexacts, qui produit pour lui-même l'attestation d'un tiers ou qui déclare faussement qu'il ne détient pas l'attestation requise commet une infraction.

De plus, commet une infraction quiconque aide une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, l'amène à y contrevenir.

Quiconque commet de telles infractions est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$. En cas de récidive, les amendes minimale et maximale sont portées au double.

- 3.9.3 Un fournisseur dont l'entreprise est immatriculée au registre des entreprises doit, afin d'obtenir son attestation, utiliser les services électroniques Clic Revenu par l'entremise du service d'authentification du gouvernement du Québec, clic SÉCUR. Ces services sont accessibles sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/amr/comment.aspx>

Le fournisseur qui est une entreprise individuelle et qui n'est pas immatriculé au registre des entreprises doit communiquer avec la Direction générale du centre de perception fiscale et des biens non réclamés de Revenu Québec (418 577-0444 ou 1 800 646-2644) afin d'obtenir son attestation. Les heures d'ouverture des bureaux sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h30, du lundi au vendredi.

- 3.9.4 Tout fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit, en lieu et place d'une telle attestation, remplir et signer le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6 et le présenter avec sa soumission.

3.10 PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)

Ne s'applique pas.

3.11 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Cette politique s'applique aux contrats supérieurs à 1 000 \$ octroyés par le gouvernement, ses ministères et les organismes gouvernementaux décrits aux sous-paragraphe 1 et 2 du paragraphe A de l'annexe de la Charte de la langue française.

Afin de respecter une exigence de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, un fournisseur ayant un établissement au Québec qui, durant une période de 6 mois, emploie 50 personnes ou plus et qui est assujéti au chapitre V du titre II de la Charte (La francisation des entreprises) doit, pour se voir octroyer un contrat, posséder l'une ou l'autre des pièces suivantes émises par l'Office québécois de la langue française :

- une attestation d'inscription émise depuis moins de 30 mois aux entreprises inscrites à l'Office avant le 1^{er} octobre 2002 ou depuis moins de 18 mois aux entreprises inscrites après le 1^{er} octobre 2002;
- une attestation d'application d'un programme de francisation;
- un certificat de francisation.

En conséquence, tout fournisseur visé doit annexer à sa soumission le document exigé faisant foi du respect de cette exigence.

Le fournisseur dont le nom apparaît sur la liste des fournisseurs non conformes au processus de francisation établi par l'Office québécois de la langue française ne peut se voir octroyer un contrat.

Pour tout renseignement complémentaire, communiquer avec l'Office québécois de la langue française (téléphone : 514 873-6565 ou 1 888 873-6202 ou consulter la rubrique « Administration publique » de son site Internet <http://www.oqlf.gouv.qc.ca>).

3.12 DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission présentée doit demeurer valide pour une période de 120 jours suivant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

3.13 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Le fournisseur doit faire parvenir sa soumission à l'intérieur du délai fixé dans les documents d'appel d'offres.

Toutes les soumissions reçues après ce délai seront retournées aux fournisseurs sans avoir été ouvertes.

3.14 RETRAIT D'UNE SOUMISSION

Le fournisseur peut retirer sa soumission en personne ou par lettre recommandée en tout temps **avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions** sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai fixé.

3.15 OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Pour le présent appel d'offres, il n'y a pas d'ouverture publique des soumissions. Le CSPQ ouvre les soumissions en présence d'un témoin, à un moment qui lui convient après l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

3.16 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE DE LA SOUMISSION

La soumission présentée ainsi que les documents afférents et tout échantillon, le cas échéant, demeurent la propriété matérielle du CSPQ et ne sont pas remis au fournisseur, à

l'exception des soumissions reçues en retard. Ces soumissions sont réexpédiées non décachetées aux fournisseurs concernés.

3.17 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES FOURNISSEURS

3.17.1 Le défaut d'un fournisseur de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessous décrites le rend inadmissible, et sa soumission ne peut être considérée.

- 1) Le fournisseur doit posséder les qualifications, les autorisations, les permis, les licences, les enregistrements, les certificats, les accréditations et les attestations nécessaires décrites aux documents d'appel d'offres.
- 2) Le fournisseur ne doit pas être une personne qui a participé directement ou indirectement comme fournisseur ou comme sous-contractant d'un fournisseur ou de toute autre manière à la rédaction ou à l'élaboration du présent document d'appel d'offres.
- 3) Ne peut être présenté dans la soumission ou affectée à l'exécution du mandat toute ressource qui a participé directement ou indirectement à l'élaboration ou à la rédaction du présent appel d'offres.
- 4) La soumission doit être présentée par un fournisseur ayant, au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
- 5) Le fournisseur doit présenter avec sa soumission le formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire » joint à l'annexe 1, dûment rempli et signé par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.
- 6) Le fournisseur doit présenter avec sa soumission la « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » jointe à l'annexe 2, dûment remplie et signée par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.
- 7) Au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, le fournisseur ne doit pas avoir fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part du CSPQ, d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions ou avoir omis de donner suite à une soumission ou à un contrat.
- 8) Le fournisseur ayant un établissement au Québec doit détenir, au moment de déposer sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces dates ne sera pas acceptée.
- 9) Le fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit présenter, avec sa soumission, le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6, dûment rempli et signé par une personne autorisée.
- 10) Le fournisseur doit posséder un système de management de la qualité et répondre à des normes environnementales dont la portée couvre la fourniture des produits et services requis dans le présent contrat à commandes qui est conforme à la norme ISO 9001:2008, 14 001:2004 et Énergie Star au moment de déposer sa soumission.
- 11) Le fournisseur ne doit pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.

- 12) Le fournisseur doit présenter avec sa soumission le formulaire « Autorisation du fabricant » joint à l'annexe 12, dûment remplie et signée par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.
- 13) Le fournisseur doit présenter une preuve qu'il est une personne dûment autorisée à signer (résolution de la compagnie et attestation de la validité de cette résolution).
- 14) Le fournisseur doit satisfaire à toute autre condition d'admissibilité prévue dans les documents d'appel d'offres.

3.18 CONDITIONS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS

3.18.1 Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions ci-dessous décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée.

- 1) La soumission doit être présentée à l'endroit prévu, à la date et à l'heure limites fixées pour la réception des soumissions.
- 2) Les formulaires « Soumission », « Bordereaux de prix » et « Grilles de conformité » doivent être ceux du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions et être dûment remplis.
- 3) Le formulaire « Soumission » doit être signé par une personne autorisée.
- 4) Les ratures ou les corrections apportées aux montants de la soumission ou au bordereau de prix doivent être paraphées par la personne autorisée.
- 5) La soumission ne doit en aucune façon être conditionnelle ou restrictive.
- 6) Une seule soumission et un seul bordereau de prix doivent être déposés à l'endroit prévu.
- 7) Toute autre condition de conformité indiquée dans les documents d'appel d'offres comme entraînant le rejet automatique d'une soumission doit être respectée.

3.18.2 Toute omission ou erreur relativement à une condition autre que celles visées à l'article 3.18.1 en regard de la soumission n'entraînera pas le rejet de cette soumission, à condition que le fournisseur la corrige à la satisfaction du CSPQ dans le délai accordé par celui-ci. Cette correction ne peut entraîner une modification du prix soumis sous réserve de l'article intitulé « Choix de l'adjudicataire ».

3.19 TRANSMISSION AUX FOURNISSEURS DE LA RAISON DU REJET DE LEUR SOUMISSION

Si le CSPQ rejette une soumission parce que le fournisseur est non admissible ou parce que cette soumission est non conforme, il en informe le fournisseur en mentionnant la raison de ce rejet au plus tard 15 jours après l'adjudication du contrat.

3.20 CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE

Cet appel d'offres mènera à la conclusion de contrats à commandes auprès des fournisseurs ayant présenté des produits conformes.

Les contrats à commandes comprendront plusieurs catégories de biens. Les biens de chaque catégorie seront retenus sur la base de critères de conformité, établis aux documents d'appel d'offres. Les biens non conformes d'un fournisseur ne seront pas retenus sans toutefois entraîner la non-conformité du fournisseur à moins qu'aucun des biens proposés par un fournisseur ne soit conforme. L'adjudication se fera selon les informations inscrites sur les grilles de conformité. Le prix soumis au dépôt de la soumission (bordereaux de prix) pour chaque bien et options représente le maximum à payer pour la durée totale du contrat.

Le CSPQ corrige, s'il y a lieu, les erreurs de calcul de la plus basse soumission conforme et, le cas échéant, ajoute un (prix unitaire ou taux) omis, considérant que cet ajout n'a pas

d'incidence sur le prix global. Toutefois, ces corrections ne peuvent avoir pour effet de modifier un (prix unitaire, taux ou prix forfaitaire) soumis au bordereau de prix.

Les corrections prévues au paragraphe qui précède se font selon les modalités suivantes :

- si le prix global demeure moins élevé que celui de la deuxième plus basse soumission conforme, le prix corrigé est retenu;
- si le prix global devient plus élevé que celui du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, ce dernier devient le plus bas soumissionnaire conforme et il fait l'objet du même processus de vérification.

3.21 RÉSERVE

Le CSPQ ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu'il juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix.

3.22 PUBLICATION DU RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

Dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, le CSPQ publie dans le système électronique d'appel d'offres **la façon d'obtenir les renseignements relatifs aux résultats des soumissions**, soit le nom des fournisseurs retenus.

Aucune information sur le résultat des soumissions ne sera communiquée avant l'adjudication du contrat.

3.23 DÉFAUT DU FOURNISSEUR

Le fournisseur en défaut de donner suite à sa soumission notamment par le défaut de signer un contrat conforme à sa soumission ou, le cas échéant, de fournir les garanties requises dans les quinze (15) jours d'une telle demande, est redevable envers le CSPQ d'une somme d'argent représentant la différence entre le montant de sa soumission et celui de la soumission subséquemment retenue.

Lorsque requise, la garantie de soumission sert alors au paiement en tout ou en partie, selon le cas, de cette obligation, le tout sous réserve des droits et recours du CSPQ.

DEUXIÈME PARTIE : L'ADJUDICATION

4 CONDITIONS GÉNÉRALES

4.1 SOUS-CONTRAT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Ne s'applique pas.

4.2 SOUS-CONTRAT (RENA ET AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

- 8) Le fournisseur doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-contractants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée. De plus, si le montant d'un sous-contrat est égal ou supérieur au seuil déterminé par le gouvernement, le fournisseur doit s'assurer que le sous-contractant est autorisée à contracter par l'Autorité des marchés financiers.

Il doit transmettre au CSPQ, **avant que l'exécution du contrat ne débute**, une liste indiquant, le cas échéant, pour chaque sous-contrat, les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du principal établissement du sous-contractant;
 - le montant et la date du sous-contrat.
- 9) Le fournisseur qui, pendant l'exécution du contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, **avant que ne débute l'exécution du sous-contrat**, produire une liste modifiée.

Le fournisseur peut utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint à l'annexe 5.

Le fournisseur qui omet de transmettre un renseignement requis en vertu de la présente clause commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 100 \$ à 200 \$ dans le cas d'un individu et de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'une personne morale pour chacun des cinq premiers jours de retard et d'une amende de 200 \$ à 400 \$ dans le cas d'un individu et de 400 \$ à 800 \$ dans le cas d'une personne morale pour chaque jour de retard subséquent.

De plus, le fournisseur qui, dans le cadre de l'exécution du contrat conclut un sous-contrat avec une entreprise non autorisée alors qu'elle devrait l'être commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 13 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 7 500 \$ à 40 000 \$ dans les autres cas. Ce sous-contractant non autorisé commet également une infraction et est passible de la même peine.

4.3 COLLABORATION

Le fournisseur s'engage à collaborer entièrement avec le CSPQ dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du CSPQ relatives à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.

4.4 INSPECTION

Le CSPQ se réserve le droit de faire inspecter chez le fournisseur ou ses sous-contractants, par des personnes dûment autorisées, sans préavis nécessaire mais à des heures normales, les biens faisant l'objet du contrat afin d'en vérifier la conformité avec les exigences contractuelles. Le fournisseur ou ses sous-contractants seront tenus de se conformer sans délai aux exigences et aux directives que lui donnera le CSPQ à la suite de ces inspections dans la mesure où elles se situent dans le cadre du contrat.

Le CSPQ se réserve le droit d'avoir accès aux installations du fournisseur ou ses sous-contractants afin de pouvoir s'assurer que les exigences contractuelles soient respectées.

Toute inspection ainsi effectuée ne dégage pas pour autant le fournisseur de sa responsabilité à l'égard de la réalisation finale de l'objet du contrat.

4.5 VÉRIFICATION

Les demandes de paiement découlant de l'exécution du présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par le CSPQ.

4.6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le fournisseur doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt de l'organisme public. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le fournisseur doit immédiatement en informer le CSPQ qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au fournisseur comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

Pour l'application du présent article, l'expression « personne liée » ne s'applique qu'à une personne morale à capital-actions et qu'à une société en nom collectif, en commandite ou en participation. Elle signifie, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, ses administrateurs et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants et ses actionnaires détenant 10 % ou plus des actions donnant plein droit de vote et, lorsqu'il s'agit d'une société, ses associés et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants.

4.7 CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation du CSPQ.

Le CSPQ peut céder à tout organisme public au sens de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1), en tout ou en partie, sans l'autorisation du fournisseur les droits et obligations contenus au présent contrat.

4.8 LANGUE D'USAGE

Le fournisseur doit respecter les dispositions de la Charte de langue française et ses règlements quant au statut et à la qualité du français, notamment pour tout de qui touche :

- les inscriptions sur les produits, le matériel traitant du fonctionnement de l'appareil et de son entretien, les touches de fonction et les consignes, les inscriptions sur les contenants et sur les emballages (article 51);
- la documentation de base, incluant les modes d'emploi, les modes d'entretien, les consignes de sécurité et les certificats de garantie (article 51);
- les documents de formation à l'utilisation du produit et les documents relatifs aux appareils (article 52);
- l'assistance technique et tout document qui y est relié (article 141).

Lorsque les documents de référence ne sont pas disponibles en français, le CSPQ peut exiger que certains documents soient traduits, et ce, aux frais du fournisseur.

4.9 LOIS ET RÈGLEMENTS

Le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat.

Tout contrat est régi par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents. Tout recours exercé par un fournisseur contre le CSPQ dans le cadre de cet appel d'offres doit être intenté dans le district judiciaire de Québec.

4.10 REMBOURSEMENT DE DETTE FISCALE

L'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (chapitre P-2.2) s'appliquent lorsque le fournisseur est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire. Ainsi, l'organisme public acquéreur, dans le cas où ce dernier est un organisme public tel que défini à l'article 31.1.4 de la Loi sur l'administration fiscale, pourra transmettre tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat au ministre du Revenu, à sa demande, afin que ce montant soit affecté au paiement de cette dette.

4.11 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Lorsque le contrat est supérieur à 1 000 \$, le fournisseur ayant un établissement au Québec et comptant 50 employés ou plus au Québec depuis au moins 6 mois doit se conformer aux critères d'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration pendant la durée du contrat.

4.12 COMPUTATION DES DÉLAIS

Aux fins de la computation des délais fixés au contrat, lorsque les délais prévus pour remplir une obligation expirent un jour non juridique, cette obligation pourra être valablement remplie le premier jour juridique suivant.

4.13 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé, les demandes de livraison, le cas échéant, ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent notamment l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les instructions aux fournisseurs, les conditions générales, les annexes et, le cas échéant, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission complétée par le fournisseur adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au contrat est réputée nulle et sans effet. Après l'adjudication du présent contrat, le fournisseur ne peut exiger du CSPQ ou de l'un de ses clients de signer quelque autre document que ce soit en rapport avec l'objet du présent contrat sous peine de voir son contrat résilié.

5 CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES

5.1 TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) ET TAXE FÉDÉRALE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)

La TVQ et la TPS ou la taxe de vente harmonisée (TVH) deviennent payables après le 31 mars 2013 à l'égard de ces biens ou de ces services, ils seront assujettis à la TVQ et à la TPS ou la TVH, si applicable.

5.2 PAIEMENT

Les factures devront contenir de façon générale l'information suivante : la quantité, le prix unitaire, la description du bien et le numéro de l'article, le numéro de série, s'il y a lieu, la date de livraison, le numéro du contrat, tous frais d'installation, de fonctionnement ou d'entretien du bien et le montant total.

Après vérification, l'organisme public verse les sommes dues au fournisseur dans les 30 jours qui suivent la date la plus tardive entre la date de réception d'une facture et la date d'acceptation du bien, laquelle acceptation se traduit soit par l'émission d'un avis daté reconnaissant que le bien a été livré, soit par la prise de possession du bien ou soit par l'utilisation du bien.

L'organisme public règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (chapitre C-65.1, r.8).

L'organisme public se réserve le droit de procéder à toute vérification des demandes de paiement déjà acquittées.

5.3 RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

5.4 RÉSILIATION

5.4.1 Le CSPQ se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- 1) le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- 2) le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- 3) le fournisseur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 4) le fournisseur est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le CSPQ adresse un avis écrit de résiliation au fournisseur énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 1), le fournisseur devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe 2), 3) ou

4), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur des biens livrés jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette à l'organisme public tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le fournisseur avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le fournisseur sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par l'organisme public du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le fournisseur devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le CSPQ.

5.4.2 Le CSPQ se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le CSPQ doit adresser un avis écrit de résiliation au fournisseur. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le fournisseur.

Le fournisseur aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des biens livrés jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

5.5 PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi)

Ne s'applique pas.

5.6 MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ISO

Le fournisseur doit maintenir les enregistrements ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004 durant toute la durée du contrat. S'il les perd, il doit en aviser le CSPQ.

5.7 CONFIDENTIALITÉ

Le fournisseur s'engage à ne révéler ni ne faire connaître, sans y être dûment autorisé par le CSPQ, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

Le fournisseur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que chacun de ses employés affectés à l'exécution du contrat certifie que tout renseignement obtenu par suite de son affectation à l'exécution du contrat ne sera pas divulgué ou porté à la connaissance de qui que ce soit et qu'il n'utilisera pas ces renseignements pour son avantage personnel.

Le fournisseur s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par l'organisme public, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

5.8 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

5.8.1 Définition

« Renseignement personnel » : Tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

« Renseignement confidentiel » : Tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès, notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre

organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification.

5.8.2 Le fournisseur s'engage envers l'organisme public à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérées; que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation de ce contrat ou soient générés à l'occasion de sa réalisation.

- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
- 2) Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou que la loi autorise leur utilisation.
- 3) Faire signer aux membres de son personnel, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, des engagements au respect de la confidentialité de ces renseignements selon l'annexe 9 du présent document et les transmettre aussitôt à l'organisme public, sous peine de se voir refuser l'accès aux locaux, à l'équipement de l'organisme public ou aux données à être transmises par celui-ci, le cas échéant.
- 4) Ne pas communiquer les renseignements personnels à qui que ce soit, sans le consentement de la personne concernée, sauf dans le cadre d'un sous-contrat et selon les modalités prévues au paragraphe 14).
- 5) Soumettre à l'approbation de l'organisme public le formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels de la personne concernée.
- 6) Utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du contrat.
- 7) Recueillir un renseignement personnel, au nom de l'organisme public, dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du contrat et informer préalablement toute personne visée par cette cueillette de l'usage auquel ce renseignement est destiné, ainsi que des autres éléments mentionnés à l'article 65 de la Loi sur l'accès.
- 8) Prendre toutes les mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du contrat et, le cas échéant, les mesures identifiées à l'annexe 9 – Engagement de confidentialité, jointe au présent document.
- 9) **Le fournisseur doit, à l'annexe 7, faire un choix parmi les trois options suivantes :**

- Ne conserver, à l'expiration du contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, en les retournant à l'organisme public dans les 60 jours suivant la fin du contrat et remettre à l'organisme public une confirmation que lui et les membres de son personnel ont retourné tous ces documents;
- Procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant au Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels – janvier 1995 – CAI joint à l'annexe 10 ainsi qu'aux directives que lui remettra l'organisme public et transmettre à celui-ci, dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels jointe à l'annexe 11, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin;
- Confier la destruction des renseignements personnels et confidentiels à une entreprise de récupération, laquelle s'engage contractuellement à se conformer au Guide pour la destruction des documents renfermant

des renseignements personnels – janvier 1995 – CAI joint à l'annexe 10, ainsi qu'aux directives de l'organisme public. Le fournisseur devra alors, dans les 60 jours suivant la fin du contrat de récupération, remettre à l'organisme public l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels jointe à l'annexe 11, signée par le responsable autorisé de cette entreprise.

- 10) Informer, dans les plus brefs délais, l'organisme public de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels.
 - 11) Fournir, à la demande de l'organisme public, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès à toute personne désignée par l'organisme public, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.
 - 12) Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par l'organisme public.
 - 13) Obtenir l'autorisation écrite de l'organisme public avant de communiquer ou de transférer quelle que donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec.
 - 14) Lorsque la réalisation du présent contrat est confiée à un sous-contractant et qu'elle comporte la communication de renseignements personnels et confidentiels par le fournisseur au sous-contractant ou la cueillette de renseignements personnels et confidentiels par le sous-contractant :
 - Soumettre à l'approbation de l'organisme public la liste des renseignements personnels et confidentiels communiqués au sous-contractant;
 - Conclure un contrat avec le sous-contractant stipulant les mêmes obligations que celles prévues aux présentes dispositions;
 - Exiger du sous-contractant qu'il s'engage à ne conserver, à l'expiration du contrat de sous-contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, et à remettre au fournisseur, dans les 60 jours suivant la fin de ce contrat, un tel document.
 - 15) Transmettre de façon sécuritaire les renseignements personnels ou confidentiels lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet. Ces renseignements doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les renseignements personnels ou confidentiels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».
- 5.8.3 La fin du contrat ne dégage aucunement le fournisseur et le sous-contractant de leurs obligations et engagement relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, 158 à 164.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels peut être consultée à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

5.9 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

Le fournisseur doit vérifier si le produit faisant l'objet du présent appel d'offres est soumis à un droit de propriété intellectuelle incluant un brevet. Les droits et redevances qui pourraient être dus pour des droits de propriété intellectuelle incluant l'utilisation de procédés brevetés, de dessins ou modèles déposés sont entièrement défrayés par le fournisseur.

Le fournisseur se porte garant envers le CSPQ contre tout recours, réclamation, demande, poursuite ou autre procédure engagé par toute personne relativement à ses droits de propriété intellectuelle. Le fournisseur s'engage alors à prendre fait et cause et à indemniser le CSPQ lors de ces recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures.

Si un tiers fait une réclamation le CSPQ selon laquelle un bien du fournisseur ou fourni par lui et faisant partie intégrante du matériel acquis contrevient à un brevet canadien ou est en instance d'enregistrement, ou encore viole des droits d'auteur, le fournisseur devra prendre fait et cause, à ses frais, pour le CSPQ.

Dans ce cas, le fournisseur paiera tous les frais judiciaires, les dommages et intérêts et les dépenses accordés en dernier ressort par un tribunal. Pour sa part, le CSPQ s'engage à :

- aviser sans délai le fournisseur d'une telle réclamation;
- coopérer pleinement avec le fournisseur et lui permettre de mener seul la défense ainsi que toutes les négociations entamées en vue de régler le litige.

Si une telle réclamation est faite ou apparaît probable, le CSPQ convient de permettre au fournisseur soit d'obtenir pour lui le droit de continuer à utiliser le bien, soit de le modifier ou de le remplacer de manière à ce que l'infraction cesse tout en offrant une performance fonctionnellement équivalente.

Si le fournisseur, après négociation avec le CSPQ, estime qu'aucune de ces solutions n'est raisonnablement possible, ni aucune autre solution de remplacement discutée avec le CSPQ, il pourra alors reprendre le bien en cause. Cependant, le CSPQ et le fournisseur devront convenir ensemble d'une date et d'une heure pour la reprise du produit.

Le crédit ainsi accordé par le fournisseur au CSPQ devra être calculé sur la base du prix payé duquel sera déduit l'amortissement établi selon les pratiques comptables généralement reconnues. Si le retrait du bien en cause par le fournisseur a pour effet de mettre fin à l'exécution du contrat ou de le mettre en péril, le fournisseur devra alors rembourser le CSPQ la totalité du coût des biens payés, de laquelle sera déduit l'amortissement établi selon les pratiques comptables généralement reconnues.

Le fournisseur n'aura aucune obligation à l'égard d'une réclamation fondée sur :

- la modification d'un bien par l'organisme public;
- l'utilisation par celui-ci d'un programme;
- la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation par celui-ci d'un bien avec un autre produit (matériel, logiciel ou données) non fourni par le fournisseur et dans un cadre autre que celui prescrit par le présent appel d'offres.

5.10 SITUATION DE FORCE MAJEURE

En cas de retard dans l'exécution du contrat occasionné par une force majeure, le CSPQ pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- prolonger les délais prévus;
- résilier de plein droit le contrat par avis écrit au fournisseur qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du contrat sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit.

5.11 ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée pour fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, l'organisme public se réserve le droit, lors de la réception définitive des biens, de refuser, en tout ou en partie, les biens qui n'auraient pas été livrés conformément aux exigences du présent contrat.

L'organisme public fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des biens livrés par le fournisseur dès la réception définitive des biens. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que l'organisme public accepte les biens livrés par le fournisseur.

L'organisme public ne pourra refuser les biens livrés par le fournisseur que pour une bonne et valable raison relative à la qualité des biens livrés, compte tenu du mandat donné au fournisseur et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

5.12 MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

5.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

5.14 COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis.

5.15 CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

6 CONTRAT À ÊTRE SIGNÉ

Le contrat à être signé contiendra les mêmes termes et conditions que ceux présentés dans les documents d'appel d'offres.

ANNEXE 1
ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

JE, SOUSSIGNÉ(E), _____
(Nom et titre de la personne autorisée par le soumissionnaire)

EN PRÉSENTANT AU CSPQ LA SOUMISSION CI-JOINTE (CI-APRÈS APPELÉE LA « SOUMISSION ») À LA SUITE
DE L'APPEL D'OFFRES LANCÉ PAR : _____
(Nom de l'organisme public)

ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT VRAIES ET COMPLÈTES À TOUS LES ÉGARDS AU NOM DE :

(Nom du soumissionnaire)

(CI-APRÈS APPELÉ LE « SOUMISSIONNAIRE »)

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE ATTESTATION.
2. JE SAIS QUE LA SOUMISSION CI-JOINTE SERA REJETÉE SI LES DÉCLARATIONS CONTENUES À LA PRÉSENTE ATTESTATION NE SONT PAS VRAIES OU COMPLÈTES À TOUS LES ÉGARDS.
3. JE RECONNAIS QUE LA PRÉSENTE ATTESTATION PEUT ÊTRE UTILISÉE À DES FINS JUDICIAIRES.
4. JE SUIS AUTORISÉ (E) PAR LE SOUMISSIONNAIRE À SIGNER LA PRÉSENTE ATTESTATION.
5. LA OU LES PERSONNES, SELON LE CAS, DONT LE NOM APPARAÎT SUR LA SOUMISSION, ONT ÉTÉ AUTORISÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE À FIXER LES MODALITÉS QUI Y SONT PRÉVUES ET À SIGNER LA SOUMISSION EN SON NOM.
6. AUX FINS DE LA PRÉSENTE ATTESTATION ET DE LA SOUMISSION, JE COMPRENDS QUE LE MOT « CONCURRENT » S'ENTEND DE TOUTE SOCIÉTÉ DE PERSONNES OU DE TOUTE PERSONNE, AUTRE QUE LE SOUMISSIONNAIRE, LIÉE OU NON, AU SENS DU DEUXIÈME ALINÉA DU POINT 9, À CELUI-CI :
 - a) QUI A ÉTÉ INVITÉE À PRÉSENTER UNE SOUMISSION;
 - b) QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT PRÉSENTER UNE SOUMISSION À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES COMPTE TENU DE SES QUALIFICATIONS, DE SES HABILITÉS OU DE SON EXPÉRIENCE.
7. LE SOUMISSIONNAIRE A ÉTABLI LA PRÉSENTE SOUMISSION SANS COLLUSION ET SANS AVOIR ÉTABLI D'ENTENTE OU D'ARRANGEMENT AVEC UN CONCURRENT, ALLANT À L'ENCONTRE DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE (L.R.C. 1985, c C-34), NOTAMMENT QUANT :
 - AUX PRIX;
 - AUX MÉTHODES, AUX FACTEURS OU AUX FORMULES UTILISÉS POUR ÉTABLIR LES PRIX;
 - À LA DÉCISION DE PRÉSENTER, DE NE PAS PRÉSENTER OU DE RETIRER UNE SOUMISSION;
 - À LA PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION QUI, VOLONTAIREMENT, NE RÉPOND PAS AUX SPÉCIFICATIONS DE L'APPEL D'OFFRES.
8. SAUF EN CE QUI CONCERNE LA CONCLUSION ÉVENTUELLE D'UN SOUS-CONTRAT, LES MODALITÉS DE LA SOUMISSION N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INTENTIONNELLEMENT DIVULGUÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À UN CONCURRENT AVANT L'HEURE ET LA DATE LIMITES FIXÉES POUR LA RÉCEPTION DES SOUMISSIONS, À MOINS D'ÊTRE REQUIS DE LE FAIRE PAR LA LOI.
9. NI LE SOUMISSIONNAIRE NI UNE PERSONNE LIÉE À CELUI-CI, N'ONT ÉTÉ DÉCLARÉS COUPABLES DANS LES CINQ (5) ANNÉES PRÉCÉDANT LA DATE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION, D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION PRÉVU :
 - AUX ARTICLES 119 À 125 ET AUX ARTICLES 132, 136, 220, 221, 236, 336, 362, 366, 368, 375, 380, 388, 397, 398, 426, 462.31, 463 À 465* ET 467.11 À 467.13 DU CODE CRIMINEL (L.R.C. 1985, c. C-46);
 - AUX ARTICLES 45, 46 ET 47 DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE RELATIVEMENT À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC OU À UN CONTRAT D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE AU CANADA;
 - À L'ARTICLE 3 DE LA LOI SUR LA CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ÉTRANGERS (L.C. 1998, CH. 34)
 - AUX ARTICLES 5, 6 ET 7 DE LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES (L. C. 1996, CH. 19)
 - AUX ARTICLES 62, 62.0.1 ET 62.1 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE (CHAPITRE A-6.002);
 - À L'ARTICLE 44 DE LA LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS (CHAPITRE T-1);
 - AUX ARTICLES 239 (1) a) À 239 (1) e) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (L.R.C. (1985), CH. 1, 5^E SUPPLÉMENT);
 - AUX ARTICLES 327 (1) a) À 327 (1) e) DE LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (L.R.C. (1985), CH. E-15);
 - À L'ARTICLE 46 b) DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-DÉPÔTS (CHAPITRE A-26);
 - À L'ARTICLE 406 c) DE LA LOI SUR LES ASSURANCES (CHAPITRE A-32);
 - À L'ARTICLE 605 DE LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS (CHAPITRE C-67.3);

- À L'ARTICLE 469.1 DE LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS (CHAPITRE D-9.2);
 - À L'ARTICLE 66 1° DE LA LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES (CHAPITRE E-12.000001);
 - À L'ARTICLE 148 6° DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (CHAPITRE I-14.01);
 - À L'ARTICLE 356 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE (CHAPITRE S-29.01);
 - AUX ARTICLES 195 6°, 196 ET 197 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (CHAPITRE V-1.1);
 - À L'ARTICLE 45.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.2) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 37.4 ET 37.5 DE CE RÈGLEMENT;
 - À L'ARTICLE 58.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE SERVICES DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.2) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 50.4 ET 50.5 DE CE RÈGLEMENT;
 - À L'ARTICLE 58.1 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.5) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 40.6 ET 40.7 DE CE RÈGLEMENT;
 - À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES VISÉS À L'ARTICLE 7 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS (CHAPITRE C-65.1, R.1.1) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 7 ET 8 DE CE RÈGLEMENT;
 - À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES MUNICIPAUX (CHAPITRE C-19, R.3) CONCERNANT UNE VIOLATION DES ARTICLES 7 ET 8 DE CE RÈGLEMENT.
- OU
- AYANT ÉTÉ DÉCLARÉ COUPABLE D'UN TEL ACTE CRIMINEL OU D'UNE TELLE INFRACTION, LE SOUMISSIONNAIRE OU UNE PERSONNE QUI LUI EST LIÉE, EN A OBTENU LA RÉHABILITATION OU LE PARDON.

*AUX FINS DE LA PRÉSENTE ATTESTATION, LES ARTICLES 463 À 465 DU CODE CRIMINEL S'APPLIQUENT UNIQUEMENT À L'ÉGARD DES ACTES CRIMINELS ET DES INFRACTIONS MENTIONNÉS CI-DESSUS.

POUR L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE ATTESTATION, ON ENTEND PAR PERSONNE LIÉE : LORSQUE LE SOUMISSIONNAIRE EST UNE PERSONNE MORALE, UN DES SES ADMINISTRATEURS, ET, LE CAS ÉCHÉANT, UN DE SES AUTRES DIRIGEANTS DE MÊME QUE LA PERSONNE QUI DÉTIENT DES ACTIONS DE SON CAPITAL-ACTIONS QUI LUI CONFÈRENT AU MOINS 50 % DES DROITS DE VOTE POUVANT ÊTRE EXERCÉS EN TOUTES CIRCONSTANCES RATTACHÉS AUX ACTIONS DE LA PERSONNE MORALE ET, LORSQUE LE SOUMISSIONNAIRE EST UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF, EN COMMANDITE OU EN PARTICIPATION, UN DE SES ASSOCIÉS ET, LE CAS ÉCHÉANT, UN DES SES AUTRES DIRIGEANTS. L'INFRACTION COMMISE PAR UN ADMINISTRATEUR, UN ASSOCIÉ OU UN DES AUTRES DIRIGEANTS DU SOUMISSIONNAIRE DOIT AVOIR ÉTÉ COMMISE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DES FONCTIONS DE CETTE PERSONNE AU SEIN DU SOUMISSIONNAIRE.

JE RECONNAIS CE QUI SUIT :

10. SI LE CSPQ DÉCOUVRE, MALGRÉ LA PRÉSENTE ATTESTATION, QU'IL Y A EU DÉCLARATION DE CULPABILITÉ À L'ÉGARD D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION MENTIONNÉ AU POINT 9, LE CONTRAT QUI POURRAIT AVOIR ÉTÉ ACCORDÉ AU SOUMISSIONNAIRE DANS L'IGNORANCE DE CE FAIT POURRA ÊTRE RÉSILIÉ ET DES POURSUITES EN DOMMAGES-INTÉRÊTS POURRONT ÊTRE INTENTÉES CONTRE LE SOUMISSIONNAIRE ET QUICONQUE EN SERA PARTIE.

11. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LE SOUMISSIONNAIRE OU UNE PERSONNE QUI LUI EST LIÉE SERAIT DÉCLARÉ COUPABLE D'UN ACTE CRIMINEL OU D'UNE INFRACTION MENTIONNÉE AU POINT 9 EN COURS D'EXÉCUTION DU CONTRAT, LE CONTRAT POURRA ÊTRE RÉSILIÉ PAR LE CSPQ.

ET J'AI SIGNÉ,

(Signature)

(Date)

ANNEXE 2
DECLARATION CONCERNANT LES ACTIVITES DE LOBBYISME EXERCEES
AUPRES DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT A L'APPEL D'OFFRES

JE, SOUSSIGNE (E), _____,
(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISEE PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

EN PRESENTANT AU CSPQ LA SOUMISSION CI-JOINTE (CI-APRES APPELEE LA « SOUMISSION ») A LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES

LANCE PAR : _____,
(NOM DE L'ORGANISME PUBLIC)

ATTESTE QUE LES DECLARATIONS CI-APRES SONT VRAIES ET COMPLETES A TOUS LES EGARDS

AU NOM DE : _____,
(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)

(CI-APRES APPELE LE « SOUMISSIONNAIRE »)

JE DECLARE CE QUI SUIIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRESENTE DECLARATION ;
2. JE SUIS AUTORISE(E) PAR LE SOUMISSIONNAIRE A SIGNER LA PRESENTE DECLARATION ET A PRESENTER, EN SON NOM, LA SOUMISSION QUI Y EST JOINTE ;
3. TOUTES LES PERSONNES DONT LE NOM APPARAIT SUR LA SOUMISSION CI-JOINTE ONT ETE AUTORISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE A FIXER LES MODALITES QUI Y SONT PREVUES ET A SIGNER LA SOUMISSION EN SON NOM ;
4. LE SOUMISSIONNAIRE DECLARE (COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES DECLARATIONS SUIVANTES) :
 - QUE PERSONNE N'A EXERCE POUR SON COMPTE, QUE CE SOIT A TITRE DE LOBBYISTE D'ENTREPRISE OU DE LOBBYISTE-CONSEIL, DES ACTIVITES DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME (L.R.Q., c.T-11.011) ET DES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, PREALABLEMENT A CETTE DECLARATION RELATIVEMENT AU PRESENT APPEL D'OFFRES ;
 - QUE DES ACTIVITES DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME ET DES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, ONT ETE EXERCEES POUR SON COMPTE ET QU'ELLES L'ONT ETE EN CONFORMITE AVEC CETTE LOI, AVEC CES AVIS AINSI QU'AVEC LE CODE DE DEONTOLOGIE DES LOBBYISTES* (C.T-11.011, R.2).
5. JE RECONNAIS QUE, SI LE CSPQ A DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QUE DES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE NON CONFORMES A LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ETHIQUE EN MATIERE DE LOBBYISME ET AU CODE DE DEONTOLOGIE DES LOBBYISTES* ONT EU LIEU POUR OBTENIR LE CONTRAT, UNE COPIE DE LA PRESENTE DECLARATION POURRA ETRE TRANSMISE AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME PAR LE CSPQ.

ET J'AI SIGNE, _____
(SIGNATURE) (DATE)

* LA LOI, LE CODE ET LES AVIS EMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME SONT DISPONIBLES A CETTE ADRESSE : WWW.COMMISSAIRELOBBY.QC.CA

ANNEXE 3 SOUMISSION

EN MON NOM PERSONNEL OU AU NOM DU FOURNISSEUR QUE JE REPRÉSENTE :

1. JE DÉCLARE :

- a) AVOIR REÇU ET PRIS CONNAISSANCE DE TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS AU PROJET EN TITRE, LESQUELS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT À ÊTRE ADJUGÉ;
- b) AVOIR PRIS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES SUR LA NATURE DES BIENS À LIVRER ET LES EXIGENCES DU PROJET;
- c) ÊTRE AUTORISÉ À SIGNER CE DOCUMENT.

2. JE M'ENGAGE EN CONSÉQUENCE :

- a) À LIVRER TOUS LES BIENS DÉCRITS DANS LES DOCUMENTS REÇUS AINSI QUE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE QUI POURRAIT ÊTRE REQUIS SUIVANT L'ESPRIT DE CES DOCUMENTS;
- b) À RESPECTER TOUTES LES CONDITIONS ET SPÉCIFICATIONS APPARAISSANT AUXDITS DOCUMENTS;
- c) À RESPECTER LA SOUMISSION PRÉSENTÉE EN RÉPONSE À CET APPEL D'OFFRES;
- d) À NE PAS INCITER LES ORGANISATIONS IDENTIFIÉES À L'ANNEXE 15 À SE SOUSTRAIRE AUX CONDITIONS PRÉVUES AU PRÉSENT APPEL D'OFFRES.
- e) À LIVRER L'ENSEMBLE DES BIENS DÉTAILLÉS AU BORDEREAU CI-JOINT.

L'ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR PORTE SUR LES PRIX SOUMIS DANS LES BORDEREAUX DE PRIX.

3. JE CERTIFIE QUE LES PRIX SOUMIS SONT VALIDES POUR UNE PÉRIODE DE CENT-VINGT (120) JOURS À PARTIR DE L'HEURE ET DE LA DATE LIMITES FIXÉES POUR LA RÉCEPTION DES SOUMISSIONS.

4. JE CONVIENS QUE LES PRIX SOUMIS SONT FAB DESTINATION ET INCLUENT LES FRAIS D'EMBALLAGE, DE TRANSPORT, D'ENTREPOSAGE, DE LICENCES, D'ASSURANCE, DE COURTAGE, DE DOUANES, DE DÉCHARGEMENT DU MATÉRIEL ET TOUS LES RISQUES QUE JE PEUX ENCOURIR JUSQU'À LA LIVRAISON AU LIEU CONVENU. DE PLUS, LES PRIX SOUMIS INCLUENT LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE MÊME QUE LES FRAIS GÉNÉRAUX, LES FRAIS D'ADMINISTRATION, LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, LES PROFITS ET LES AUTRES FRAIS INDIRECTS INHÉRENTS AU CONTRAT ET, LORSQU'ILS S'APPLIQUENT, LES FRAIS ET LES DROITS DE DOUANES, LES PERMIS, LES LICENCES ET LES ASSURANCES.

NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ) : *(Tel qu'indiqué au registre des entreprises du Québec)*

FOURNISSEUR : *(Tel qu'indiqué au registre des entreprises du Québec)*

ADRESSE : _____

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE : _____

TÉLÉCOPIEUR : _____

(Nom du signataire en lettre moulée)

TITRE DU SIGNATAIRE : _____

SIGNATURE

DATE

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteur CD/DVD				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
9	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques)			0,00 \$	0,00 \$
10	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
11	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
12	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **147**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteur CD/DVD				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
9	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
10	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques)			0,00 \$	0,00 \$
11	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
12	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
13	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **675**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteur CD/DVD				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques)			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **86**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
9	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteur CD/DVD				
9	Un lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
10	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques)			0,00 \$	0,00 \$
14	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
15	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
16	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
17	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

ANNEXE 5
LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA

INSTRUCTIONS

Un contractant qui a conclu un contrat avec un organisme public ou avec un organisme visé à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics doit transmettre à l'organisme, avant que l'exécution du contrat ne débute, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.

Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec l'organisme, le contractant conclut un nouveau sous-contrat, il doit, avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat, en aviser l'organisme en produisant une liste modifiée.

Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un contrat de travaux de construction et que le montant du sous-contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, le contractant doit également remplir la partie B.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹					B. À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ ²	
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de l'ARQ3	Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date limite fixée pour la réception des soumissions relative au contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à _____ le _____^e jour du mois de _____ 20_____.
(Lieu) *(Date)*

Signature du représentant autorisé du contractant

 Nom du représentant (*En lettres moulées*)

¹ Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics

² Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics

³ Attestation de Revenu Québec

ANNEXE 6
ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

Tout fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa soumission.

Tout fournisseur ayant un établissement au Québec doit, en lieu et place du présent formulaire, transmettre au CSPQ, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ».

Je, soussigné(e), _____
(Nom et titre de la personne autorisée par le fournisseur)

En présentant au CSPQ la soumission ci-jointe (ci-après appelée la « soumission ») atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

Au nom de : _____
(Nom du fournisseur)

(ci-après appelé le « fournisseur »)

Je déclare ce qui suit :

1. Le fournisseur n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le fournisseur à signer cette déclaration et à présenter, en son nom la soumission.
4. Je reconnais que le fournisseur sera inadmissible à présenter une soumission en l'absence du présent formulaire ou de l'attestation délivrée par Revenu Québec.

Et j'ai signé, _____
(Signature) (Date)

ANNEXE 7
FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le fournisseur doit indiquer ci-après, les coordonnées des représentants. Ces personnes doivent s'exprimer en français.

RESPONSABLE DE LA SOUMISSION :

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

RESSOURCE PRINCIPALE :

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

RESSOURCE EN RELÈVE:

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

RESPONSABLE DES RAPPORTS DE CONSOMMATION

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

RESPONSABLE DU SIMDUT

Nom : _____

Téléphone sans frais : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

ADRESSE DE PAIEMENT DU FOURNISSEUR / LIEU DE PAIEMENT

Si votre adresse de paiement est différente de celle indiquée sur votre soumission, veuillez nous indiquer à quelle adresse le client devra expédier son paiement.

ATTESTATION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS

Nombre d'employés au Québec: _____

DISTRIBUTEURS (Référence article 2.3.21.1)¹

Régions administratives	Distributeurs ²	NEQ	Informations générales ³
Bas Saint-Laurent (01)			
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)			
Capitale-Nationale (03)			
Mauricie (04)			
Estrie (05)			
Montréal (06)			
Outaouais (07)			
Abitibi-Témiscamingue (08)			
Côte-Nord (09)			
Nord-du-Québec (10)			
Gaspésie et Îles de la Madeleine (11)			
Chaudière-Appalaches (12)			
Laval (13)			
Lanaudière (14)			
Laurentides (15)			
Montérégie (16)			
Centre-du-Québec (17)			

¹ Si vous manquez d'espace pour inscrire les données, vous pouvez reproduire ce tableau en format Excel et le joindre à votre soumission.

² Veuillez inscrire le nom du distributeur, l'adresse, le téléphone, l'adresse courriel, le nom de la personne ressource, l'adresse pour le paiement (si différente) et toute information pertinente.

² Veuillez inscrire dans cette colonne, si le distributeur s'occupera de la commande, de la livraison des produits, de la facturation et de la réception du paiement des clients.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

Le « Fournisseur », tel que stipulé au paragraphe 9) de l'article 5.8.2 des Conditions générales complémentaires des documents d'appel d'offres, s'engage à :

(Le fournisseur doit cocher un choix parmi les trois options suivantes)

- Ne conserver, à l'expiration du contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, en les retournant à l'organisme

public dans les 60 jours suivant la fin du contrat et remettre à l'organisme public une confirmation que lui et les membres de son personnel ont retourné tous ces documents;

- Procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant au Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels – janvier 1995 – CAI joint à l'annexe 10 ainsi qu'aux directives que lui remettra l'organisme public et transmettre à celui-ci, dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels jointe à l'annexe 11, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin;

- Confier la destruction des renseignements personnels et confidentiels à une entreprise de récupération, laquelle s'engage contractuellement à se conformer au Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels – janvier 1995 – CAI joint à l'annexe 10, ainsi qu'aux directives de l'organisme public. Le fournisseur devra alors, dans les 60 jours suivant la fin du contrat de récupération, remettre à l'organisme public l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels jointe à l'annexe 11, signée par le responsable autorisé de cette entreprise.

ANNEXE 8
ÉTIQUETTE POUR L'ENVOI DE LA SOUMISSION

Nom : _____

Adresse : _____

SOUMISSION

Titre : Serveurs de technologie x86

N° d'appel d'offres : 999105899

Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
BUREAU DES APPELS D'OFFRES, Entrée principale
Édifice Cyrille-Duquet, Rez-de chaussée
1500B, rue Cyrille-Duquet
Québec (Québec) G1N 4T5

Date et heure limites de réception :

* _____ à _____ heures

*Le fournisseur indique la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres.

ANNEXE 9
ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), _____ , exerçant mes fonctions au sein de
(Nom de la personne)

_____, déclare formellement ce qui suit :
(Nom du fournisseur)

1. Je suis un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat intervenu entre (nom de l'organisme public) et mon employeur en date du _____.
2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ni permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé à ce faire par (identifier l'organisme public) ou par l'un de ses représentants autorisés.
3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre mon employeur et (identifier l'organisme public).
4. J'ai été informé(e) que le défaut par le (la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose ou expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité.
5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ À _____

CE _____ JOUR DU MOIS DE _____ DE L'AN _____

(Signature du déclarant ou de la déclarante)

ANNEXE 10

GUIDE POUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS RENFERMANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Janvier 1995

Tout organisme ou toute entreprise privée qui recueille, détient, utilise ou communique des renseignements personnels doit mettre en place des mesures de sécurité propres à préserver le caractère confidentiel de ces données. Cette obligation découle à la fois de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. À la suite d'incidents majeurs qui lui ont été signalés, la Commission d'accès à l'information a réfléchi sur les moyens à prendre pour assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels au moment de leur destruction.

Au sein de l'organisme ou de l'entreprise, il est important que chaque employé, à son poste de travail, se sente responsable d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il traite. C'est ainsi qu'il ne doit pas jeter au rebut les documents, disquettes, cartouches ou rubans magnétiques qui en contiennent, sans s'être assuré au préalable que leur contenu ne peut être reconstitué.

La Commission suggère aux organismes et entreprises de désigner une personne qui sera responsable de mettre en place et de surveiller l'application d'une politique sur la destruction de documents contenant des renseignements personnels.

Le déchiquetage demeure la meilleure méthode de destruction des documents confidentiels. Si les spécifications techniques de la déchiqueteuse de l'entreprise ne répondent pas au volume des documents à détruire, il faut les entreposer dans un endroit fermé à clef avant de les confier à une entreprise spécialisée de récupération de papier.

La Commission voit mal comment la destruction des documents contenant des renseignements personnels puisse s'effectuer sur la foi d'une simple entente verbale. Aussi, un contrat en bonne et due forme concernant la destruction des documents devrait-il contenir au moins des clauses spécifiant :

- le procédé utilisé pour la destruction des documents;
- la nécessité d'un accord préalable entre les parties avant de confier la destruction des documents confidentiels à un sous-contractant;
- les pénalités aux dépens de l'entreprise de récupération si elle ne respecte pas ses engagements.

En outre, dans ce même contrat, la Commission est d'avis que l'entreprise de récupération devrait :

- reconnaître que les renseignements personnels contenus dans les documents sont de nature confidentielle;
- faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne qui aura à manipuler ces documents;
- s'engager à ce que les documents soient entreposés dans des locaux sécuritaires et qu'ils soient toujours sous bonne garde jusqu'à leur destruction;
- veiller à limiter de façon très stricte l'accès aux lieux où les documents sont entreposés ou transformés;
- s'engager à ne pas céder les documents en sa possession à des tiers à des fins autres que la transformation du papier préalablement et obligatoirement déchiqueté;
- assurer à son client le droit d'avoir accès en tout temps à ses installations, toute la durée du contrat;
- voir à la destruction totale des documents qui ne font pas l'objet d'une transformation;
- faire rapport à son client lors de la destruction des documents reçus.

ANNEXE 11
ATTESTATION DE DESTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET
CONFIDENTIELS

Je, soussigné(e), _____ exerçant mes fonctions au sein de
(Prénom et nom de l'employé(e))

(Nom du fournisseur)
dont le bureau principal est situé à l'adresse _____

déclare solennellement que je suis dûment autorisé(e) pour certifier que les renseignements personnels et confidentiels communiqués par l'organisme public ou toute autre personne dans le cadre du projet octroyé à

(Nom du fournisseur)
et qui prend fin le _____, ont été détruits selon les méthodes suivantes :
(Date)

Cochez les cases appropriées.

- Par déchiquetage : renseignements sur support papier
- Par destruction logique et effacement physique en utilisant un logiciel de réécriture : renseignements sur support informatique
- Par un autre mode de destruction : préciser le support et le mode de destruction

En foi de quoi, j'ai signé à _____ le ____^e jour du mois
(Lieu) *(Date)*
de _____ 20_____.
(Mois) *(Année)*

(Signature du déclarant ou de la déclarante)

À remplir seulement après la destruction des renseignements, à la fin du contrat.

ANNEXE 12
AUTORISATION DU FABRICANT
INCLUANT LES ÉDITEURS DE LOGICIELS, LES MANUFACTURIERS ET LES ASSEMBLEURS

FOURNISSEURS AUTORISÉS OU REVENDEURS AUTORISÉS
POUR UN BIEN SPÉCIFIQUE

Biens visés par l'autorisation : _____

Je, _____, représentant du fabricant _____,

dûment autorisé, confirme que le fournisseur _____, représenté par
(Nom du fournisseur)

_____ est un fournisseur ou un revendeur
autorisé à vendre les biens
(Nom en lettres moulées)

visés par la présente autorisation.

Signature du fournisseur

Signature du fabricant

(En lettres moulées)

(En lettres moulées)

(Date)

(Date)

ANNEXE 13
MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

Titre du projet : _____
 N° du projet: _____
 Période couverte: du _____ au _____
 N° de contrat _____
 Nom du dossier d'achats regroupés: _____
 Nom du fournisseur: _____

Numéro de commande du client	Numéro de client	Nom du client ¹	Adresse de facturation	Adresse de livraison	Date de la transaction	No du bien ou de l'article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Montant des frais de gestion
TOTAL										

¹ Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 15 de l'appel d'offres.

Les consignes suivantes devront être respectées sans quoi le rapport de consommation sera retourné afin de corriger la situation.

1. Rapport de consommation en format Excel.
2. Chaque information demandée est obligatoire.
3. Aucun sous-total.
4. Aucune case (cellule) fusionnée.
5. Une seule information par case (cellule)
6. Pas de ligne vide.
7. Le rapport de consommation trimestriel doit parvenir au plus tard 15 jours suivant la période couverte par le rapport à l'adresse : biens_rapportsdeconsommation@cspq.gouv.qc.ca

ANNEXE 14

DEVIS TECHNIQUE

Contrat à commandes

pour l'acquisition de

SERVEURS X86

TABLE DES MATIÈRES

1.	DESCRIPTION SOMMAIRE DES BESOINS ET DES EXIGENCES.....	71
1.1	Configuration du matériel.....	71
1.2	Installation et configuration sur place.....	71
1.3	Configuration et options internes	71
2.	DEVIS TECHNIQUE.....	72
2.1	Informations générales.....	72
2.2	Configurations	72
2.3	Exigences générales et certifications (toutes catégories).....	74
2.4	Certification du système d'exploitation pour toutes les catégories	75
2.5	Spécifications détaillées des composants.....	76
3.	INSTRUCTIONS RELATIVES AUX GRILLES DE CONFORMITÉ	80
4.	INSTRUCTIONS RELATIVES AUX BORDEREAUX DE PRIX	80
5.	GRILLES DE CONFORMITÉ.....	81

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES BESOINS ET DES EXIGENCES

1.1 Configuration du matériel

Les caractéristiques du matériel offert par le fournisseur doivent satisfaire les spécifications requises ou les surpasser sans dénaturer les exigences techniques et les architectures visées dans chacune des catégories. Le fournisseur doit joindre à sa soumission, toutes les caractéristiques techniques et les documents de certification et d'attestation requis, pour tous les équipements soumis.

Les choix technologiques et les exigences mentionnés dans ces documents d'appel d'offres sont issus de diverses consultations et recherches. Le choix a toutefois été ajusté en fonction des dernières technologies offertes sur le marché.

Cet appel d'offres comporte quatre (4) catégories de produits :

- **Format 1U**
- **Format 2U**
- **Format 4U**
- **Format Tour**

1.2 Installation et configuration sur place

Le fournisseur doit configurer le matériel et installer les options conformément aux instructions énoncées dans le bon de commande ou la demande de livraison du client. L'installation et la configuration sur place comprend les frais de déplacement, la main-d'œuvre, les matériaux et tous les autres frais connexes. Le frais d'installation des options peuvent être précisés toutefois ils ne s'appliquent que dans le cas où le matériel est commandé après la livraison du serveur.

L'installation comprend la préparation et l'essai du matériel dans les locaux du client. Le fournisseur est responsable du bon fonctionnement du matériel dans l'établissement du client. Toute lacune constatée au cours de l'essai du matériel incombe au fournisseur et doit être corrigée au moment de la réception jusqu'à ce que l'équipement soit pleinement opérationnel, à la satisfaction du client.

1.3 Configuration et options internes

Si l'utilisation de certains outils de gestion ou logiciels sont obligatoires, ceux-ci doivent pouvoir être exécutés à l'aide d'une ligne de commandes.

Les cartes et autres dispositifs internes commandés par le client doivent être installés sans frais supplémentaire par le fournisseur avant la livraison.

2. DEVIS TECHNIQUE

2.1 Informations générales

Le fournisseur doit présenter toutes les caractéristiques techniques et les documents de certification et d'attestation pour tous les équipements soumis ainsi que son calendrier de mise en marché (ou road map) confirmant que tous les produits soumissionnés rencontrent les exigences quant à la durée de vie et à l'évolution des produits.

Il doit de plus préciser, dans sa documentation, les références aux exigences minimales requises pour toutes les exigences du devis technique.

Les serveurs doivent obligatoirement être :

- Disponibles sur le marché et pouvant être livrés à la date de publication du modèle.
- Pourvus de tout le matériel auxiliaire tel que boîtier, pièces de montage, câbles, connecteurs, alimentation électrique et unités de montage nécessaires pour permettre au système de satisfaire aux exigences spécifiées dans le document d'appel d'offres et de fonctionner dans un environnement de réseau courant.

2.2 Configurations

Le fournisseur trouvera ici les caractéristiques **minimales** pour toutes les catégories de serveurs et les options offertes pour chacune de ces catégories.

<i>Composants</i>	<i>Exigences et spécifications</i>
Format des serveurs (boîtier)	<p>Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)</p> <p>Hauteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format 1U : 1U • Format 2U : 2U • Format 4U : 4U ou moins • Format Tour : tour pouvant être mise en armoire et de largeur équivalente à un serveur de 5U ou moins
Processeurs	<p>Exigence pour le modèle de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format 1U : 1 processeur Intel Xeon E5-2640. • Format 2U : 1 processeur Intel Xeon E5-2670. • Format 4U: 2 processeurs Intel Xeon E5-4830. • Format Tour : 1 processeur Intel Xeon E5-2650. <p>Option : Tous les processeurs compatibles avec le même chipset et supérieur à celui soumis pour le modèle de base de façon à occuper tous les emplacements avec des processeurs pleinement compatibles.</p>
Mémoire vive	<p>Modèle de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format 1U : Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go; • Format 2U : Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go; • Format 4U : Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To; • Format Tour : Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go. <p>Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des barrettes additionnelles DDR3-1333 de 8Go, 16Go et 32 Go doivent être disponibles en option pour toutes les catégories; • Des barrettes additionnelles DDR3-1066de 32Go doivent être disponibles en option pour le format Tour; • Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).

<i>Composants</i>	<i>Exigences et spécifications</i>
Contrôleur de disques	<p>Modèle de base : Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile).</p> <p>Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile). • Aucun contrôleur de disque si exigé par le client.
Baies pour disques durs	<p>Type : SAS 2.0, 2.5" ou 3.5", enfichable à chaud</p> <p>Nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format 1U : 2 baies ; • Format 2U, 4U et Tour : 8 ;
Disques durs	<p>Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces.</p> <p>Note : Le nombre de disques est pour le modèle de base. Le client peut aussi exiger qu'aucun disque ne soit inclus.</p>
Lecteurs CD/DVD	Un lecteur CD/DVD interne par chargement frontal.
Carte vidéo	<ul style="list-style-type: none"> • Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur. • Résolution minimale de 1024 x 768.
Ventilateurs	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud.
Unités d'alimentation électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud (en option sur le format Tour) • L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts. • Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit.
Composants de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Format Tour: Un port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques). • Formats 1U, 2U et 4U, en option sur le format Tour: Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques). • En option sur les formats 2U, 4U et Tour: Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques). • En option pour toutes les catégories: Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques). • En option pour toutes les catégories: Carte fibre (fiber channel) à 2 ports de 8Gbps chacun
Carte de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP) • Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation.
Fentes d'expansion	<ul style="list-style-type: none"> • Format 1U: Deux emplacements libres PCI express x8. • Format 2U, 4U et Tour: Quatre emplacements libres PCI express x8.
Ports	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant.

<i>Composants</i>	<i>Exigences et spécifications</i>
Rails	<p>Exigence pour les formats 1U, 2U et 4U, en option pour le format Tour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de rails universels sans outil • Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails) • Bras de câblage
Certifications	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0)
Service d'entretien et garantie	<p>Exigence: garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre</p> <p>Option: service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.</p>

2.3 Exigences générales et certifications (toutes catégories)

2.3.1 Environnement

- EPEAT Gold (Electronic Products Environmental Assessment Tools Gold)
- Énergie Star (dernière version)
- RoHS (restruction d'utilisation des substances dangereuses)
- ISO 14 001 : 2004
- Carte-mère Sans plomb conforme à RoHS" (EU Directive 2002/95/EC)
- Châssis sans plomb conforme à RoHS"
- Doit répondre aux normes ACPI

Le fournisseur doit fournir, avec sa soumission, une copie du certificat d'enregistrement ISO 14 001 de chacune des usines où les produits sont construits. Ce certificat doit être délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci.

Le fournisseur doit fournir, avec sa soumission, une preuve de conformité à la norme EnergyStar version 1.1, pour chaque produit soumis.

2.3.2 Certifications CFC classe B ou ULC ou UL

Toutes les unités du système fournis en vertu du contrat issu de cet appel d'offres doivent être homologués et approuvés pour être utilisés conformément aux normes d'électricité en vigueur dans la province, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.

Tous les systèmes doivent porter la marque de certification applicable à l'organisme accrédité.

Les systèmes qui ne portent pas cette marque de certification d'un organisme accrédité seront considérés non-conformes. Les organismes accrédités dont la certification est acceptée sont les suivants:

- Association canadienne de normalisation
- Underwriters' Laboratory Inc.
- Laboratoires des assureurs du Canada
- Entela Canada

- Intertek Testing Services
- Met Laboratories
- TUV Rheinland of North America Inc
- OMNI Environmental Services Inc.

Les systèmes entiers doivent avoir été testés conformément aux normes de la FCC ou du DOC américain. Les ordinateurs qui ont obtenu une homologation de classe B du DOC ou de la FCC et qui ont été assemblés à partir d'éléments ayant passé les tests mais qui n'ont cependant pas subi d'essai portant sur le système entier seront considérés non-conformes. La preuve de l'homologation FCC ou DOC peut être exigée à tout moment, durant, pendant ou après l'évaluation de l'offre. Cette preuve doit être fournie de la manière suivante:

Une copie de l'ensemble du rapport d'homologation de classe B du DOC ou de la FCC, délivré par un laboratoire agréé par le DOC ou par la FCC, indiquant à quel numéro de modèle du système se réfère l'homologation du DOC ou de la FCC classe B, y compris la marque de tous les éléments constitutifs, indiquant la vitesse de l'UCT et la carte mère testée et comprenant des photographies originales du système montrant des vues avant et arrière du châssis testé. Toute modification obligatoire supplémentaire stipulée dans le rapport doit avoir été effectuée.

Tout système testé doit porter les étiquettes appropriées du DOC ou de la FCC indiquant la conformité au paragraphe précédent. L'étiquette de la FCC ou équivalent doit indiquer la marque, le numéro de modèle ainsi que la mention «Tested to comply with FCC standards» (testé en conformité avec les normes FCC ou équivalentes).

2.4 Certification du système d'exploitation pour toutes les catégories

Les serveurs doivent avoir la certification Microsoft pour les systèmes d'exploitation Windows Server 2008-2012 « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012).

Il faut avoir les certifications (le système doit être entièrement certifié et en porter le logo) de Microsoft Windows Server 2008-2012, aux fréquences d'exploitation spécifiées.

Pour toutes les catégories, les serveurs doivent être certifiés Linux Redhat dans sa livraison la plus récente au dépôt de la soumission et le fournisseur doit présenter une preuve de cette certification (document de Linux Redhat pour chaque modèle de serveur proposé) lors du dépôt de la soumission.

Les certifications décrites doivent être obtenues avant la clôture de l'appel d'offres. Une copie du rapport sur les tests système de Microsoft Windows Server 2008-2012 (provenant directement de Microsoft) doit être jointe à la soumission.

Toutes les certifications au niveau serveur du système d'exploitation réseau (spécifiées dans les présentes) **doivent être effectuées pour tout le système tel qu'il est proposé et non pas de manière autonome sur des composants distincts** (c'est-à-dire, par exemple, que la certification de la carte mère testée séparément ou la certification du contrôleur de disque dur testé séparément ne sont pas des certifications acceptables). **Les certifications pour le modèle de serveur au complet (marque et modèle figurant sur la Hardware compatibility list de Microsoft) doivent être présentées lors du dépôt des soumissions pour toutes les catégories.**

Les certifications effectuées pour des serveurs ayant des processeurs Intel identiques dans une classe plus rapide de mégahertz sont acceptables (par exemple, les certifications de 3.2 GHz s'appliqueront à un système de 3 GHz équipé de façon identique).

Il faut assurer le support complet des services de grappes Microsoft Cluster Services, Network Load Balancing de Microsoft, et des grappes de calcul en parallèle BEOWULF et présenter les attestations et certifications appropriées lors du dépôt des soumissions.

Une copie du rapport sur les tests système de Microsoft pour Windows Server 2008-2012 doit aussi être jointe à la soumission.

Le modèle de serveur au complet doit figurer dans la liste de compatibilité du matériel de Microsoft pour Windows Server 2008-2012 lors du dépôt des soumissions. Un système entièrement certifié est défini selon les éléments suivants : type et vitesse du processeur, marque et modèle de la carte mère, marque et révision majeure du BIOS (cela comprend le premier chiffre devant le point décimal et les deux premiers chiffres après le point décimal, comme par exemple, 4.xx)). L'entente de certification doit être conclue entre le fabricant

de l'équipement original (OEM) (défini par la marque de commerce apparaissant sur l'unité du système et dans tous les guides et documents à l'appui) et le laboratoire de certification NOS (Network Operating Systems) respectif.

Le modèle proposé de serveur doit figurer lors du dépôt des soumissions dans la liste de compatibilité du matériel de :

- Microsoft, les hyperliens « Servers » et « Datacenter Servers » sur le site Internet : <http://www.windowsservercatalog.com/results.aspx?bCatID=1333&cpID=0&avc=10&OR=1>
- VMware ESXi 5.x ou supérieur sur le site Internet : <http://www.vmware.com/vmtn/resources/>
- RedHat Linux 6 Enterprise Server ou supérieur sur le site Internet : <http://hardware.redhat.com/hcl/>
- Suse Linux Enterprise Server 11 ou supérieur sur le site Internet : http://www.suse.de/fr/private/products/suse_linux/prof/features.html

L'entente de certification doit être conclue entre le fabricant de l'équipement original du modèle proposé et le centre de certification NOS (Network Operating System) de Microsoft, RedHat et VMware. Aucune autre entente de certification (ex. un laboratoire de test indépendant) ne sera acceptée.

Comme la preuve de certification Microsoft pour Windows Server 2008-2012 se retrouve exclusivement sur le site Internet de Microsoft, vous devez fournir le lien direct à chaque système comme preuve de certification.

2.5 Spécifications détaillées des composants

Tous les composants internes du serveur doivent provenir du même manufacturier que le serveur soumis ou avoir été approuvés par ledit manufacturier. À moins d'indications contraires ou de demandes spécifiques à une catégorie particulière, **toutes les exigences qui suivent doivent obligatoirement être présentées pour toutes les catégories.**

2.5.1 Processeurs et cache

Les processeurs multiples fournis avec chaque système doivent avoir une progression (« stepping ») identique. Les nouvelles vitesses de processeurs soumises pour ajout au contrat à commandes doivent avoir une durée de vie d'un minimum de six (6) mois.

2.5.2 BIOS ROM

Tous les BIOS ROM doivent être entièrement compatibles avec ceux qui sont spécifiés dans la description technique AT d'IBM et dans les normes connexes de l'industrie. La compatibilité est déterminée par le format et le contenu de la zone de données du BIOS, par l'utilisation des registres, par les valeurs retournées à la suite d'une interruption et par l'état des indicateurs après le retour à la suite d'une interruption.

Tous les BIOS doivent pouvoir être mis à niveau à l'aide de la technologie ROM flash.

Tous les systèmes doivent avoir la capacité d'accepter une version antérieure du BIOS ROM si jamais la version plus récente est incompatible.

2.5.3 Mémoire

Toutes les mises à niveau de mémoire ou leurs équivalents doivent être accessibles pendant au moins trois (3) ans après la livraison du serveur.

Tous les modules RAM proposés doivent être construits avec le même métal que celui qui se trouve dans les connecteurs (sockets) du module RAM de la carte mère.

La mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur.

2.5.4 Disques durs et contrôleurs intégrés

Le disque dur intégré (ainsi que les disques offerts en option de remplacement) doit :

- Avoir au minimum une capacité de stockage formaté (Netware et/ou NTFS) de 146 Go chacun.
- Avoir au maximum un temps de recherche moyen de cinq (5) millisecondes ou moins et une vitesse de rotation minimale de 10 000 tours par minute.

- Avoir des octets physiques de stockage, tel que spécifié, sans utiliser des utilitaires de compression de disques logiciels ou matériels, et ces octets de stockage constitueront un véritable espace de données accessible à l'utilisateur final.
- Supporter toutes les fonctions et le débit du contrôleur SAS 2.0.
- Tous les lecteurs doivent être enfichables à chaud et supporter le remplacement à chaud sans arrêt du serveur et sans interruption de service lorsqu'il est configuré avec le système d'exploitation Windows Server 2008-2012, Advanced Server et Linux. Il faut avoir un fond de panier (back plane) rigide pour supporter simultanément cette fonction dans au moins quatre (4) lecteurs de disques durs.

Le contrôleur de disques SAS doit :

- Supporter un débit de transfert à la volée de 300 Mo par seconde.
- Mettre en place RAID-5 à l'aide du matériel. Les routines logicielles RAID-5 de tierces parties ne sont pas acceptables.
- Avoir au minimum 512 Mo de cache RAM ECC sur contrôleur.

2.5.5 Bloc d'alimentation

Formats 1U, 2U et Tour : l'unité d'alimentation doit avoir au minimum 350 watts et fonctionner à 110/125 volts c.a. à 60 Hz. Elle doit pouvoir être gérée par les outils de gestion.

Format 4U : les unités d'alimentation doivent avoir au minimum 450 watts chacune et fonctionner à 110/125 volts c.a. à 60 Hz ou à 200/240 volts c.a. à 60 Hz. Elles doivent pouvoir être gérées par les outils de gestion.

En cas de panne de l'unité d'alimentation (si l'alimentation est redondante), le système doit pouvoir signaler cette panne à l'administrateur réseau au moyen de l'utilitaire de gestion de serveur SNMP obligatoire.

L'unité d'alimentation doit pouvoir supporter d'elle-même un système entièrement équipé. Ce système est défini comme ayant tous les emplacements occupés par les processeurs les plus énergivores, toutes les baies internes garnies de lecteurs de disques durs, ainsi que toutes les fentes de mémoire occupées et tous les logements d'extension occupés.

L'unité d'alimentation doit fonctionner dans les conditions de température et d'humidité d'un environnement de bureau courant, sans aucune climatisation spéciale.

Tout le câblage externe doit être bien fixé et résistant aux dommages.

Si des unités d'alimentation doubles sont incluses dans le système, il faut au moins qu'une unité d'alimentation fonctionne de manière redondante par rapport à l'autre.

De cette façon, s'il y a une panne de l'une des unités d'alimentation, l'autre continuera à alimenter le serveur sans interruption de service ou de performance. Si trois (3) unités d'alimentation (ou plus) sont incluses dans le système, elles doivent avoir une configuration de N+1 ; de cette manière, si l'une des unités d'alimentation tombe en panne, les autres continueront à alimenter le serveur sans interruption de service ou de performance.

S'il y a une panne de l'unité d'alimentation, le système doit pouvoir signaler cette panne à l'administrateur réseau au moyen de l'utilitaire de gestion de serveur SNMP obligatoire.

2.5.6 Ventilation

Formats 1U, 2U et Tour : le serveur doit avoir un système secondaire muni de ventilateurs additionnels. Ces ventilateurs sont en plus du ventilateur du bloc d'alimentation et des ventilateurs de l'UCT. Ces ventilateurs doivent être constamment opérationnels ou contrôlés par thermostat.

Format 4U: le serveur doit avoir un système secondaire d'un minimum de deux (2) ventilateurs additionnels. Ces ventilateurs sont en plus du ventilateur de l'unité d'alimentation et des ventilateurs de l'UCT. Ces ventilateurs doivent être constamment opérationnels ou contrôlés par thermostat et doivent être enfichables à chaud.

2.5.7 Sécurité

Le serveur doit avoir :

- Une protection par mot de passe basée sur la mémoire ROM.
- Le verrouillage du châssis (pour les serveurs tour uniquement).
- Un interrupteur d'alimentation couvert d'un capuchon ou encastré.

- Un verrou de clavier matériel ou logiciel.
- Le système doit pouvoir démarrer sans que le clavier et l'écran ne soient connectés.

2.5.8 Contrôleur Ethernet

- Le contrôleur NIC obligatoire doit être conforme à 10 Base T, à 100 Base TX et à 1000 base TX.
- Le contrôleur NIC obligatoire doit être conforme à IEEE 802.3 et à 802.3u.
- Le contrôleur NIC obligatoire doit supporter le câblage des catégories 3, 4 et 5.
- Le contrôleur NIC doit pouvoir être géré par les outils de gestion.

2.5.9 Contrôleur de gestion

La carte de gestion doit être installée sur un connecteur réseau indépendant de ceux exigés pour les cartes réseaux. Ce connecteur doit être disponible pour les fonctionnalités de gestion et inclure la gestion à distance.

Toutes les mises à niveau de mémoire ou leurs équivalents doivent être accessibles pendant au moins trois (3) ans après la livraison du serveur.

2.5.10 Rails universels, armoire

Le fournisseur doit s'assurer d'inclure tout matériel manquant à la mise en armoire des serveurs.

2.5.11 Gestion du serveur

Cette partie est obligatoire et fait partie intégrante de toutes les catégories de serveurs. Les outils exigés ci-dessous font partie des prix soumis pour l'ensemble des serveurs.

Afin de permettre aux clients d'utiliser toutes les fonctionnalités, la carte de gestion a été intégrée aux serveurs sur un port réseau indépendant (donc incluse dans le modèle de base).

2.5.12 Contrôleur de gestion à distance

Chaque serveur doit avoir un contrôleur de gestion de serveur à distance. Ce contrôleur doit être fabriqué ou optimisé par le fabricant du serveur et il doit porter la même marque de commerce que celle du fabricant. Les contrôleurs tiers seront jugés non conformes.

Le contrôleur doit :

- Assurer la surveillance des alertes et des communications dans la bande et hors bande.
- Assurer les communications par le réseau Ethernet pour les fonctions de console à distance des serveurs Novell Netware, Windows Server 2008-2012 au moyen d'outils logiciels d'émulation de terminal standard.
- Assurer la connectivité au moyen d'un réseau local Ethernet.
- Fournir la possibilité de réamorcer le serveur à distance sur demande.
- Utiliser les utilitaires de gestion et de diagnostic du serveur proposé pour piéger les alertes SNMP hors bande et pour exécuter à distance des mesures correctives.
- Supporter la reconfiguration de serveur à distance.
- Fonctionner indépendamment du serveur, c'est-à-dire que la carte de gestion doit permettre de repartir le serveur à distance et donner accès aux fonctions de gestion même si le serveur est fermé.

2.5.13 Diagnostic du système et gestion du serveur

L'outil de gestion doit être compatible avec Tivoli Enterprise et Tivoli Netview d'IBM, SMS de Microsoft, Unicenter TNG de Computer Associates, HP OpenView de Hewlett-Packard, BMC Patrol de BMC Software, AppManager de NetIQ.

L'outil de gestion proposé avec les serveurs doit permettre de voir l'ensemble du parc de serveur du fournisseur.

Le système doit aussi avoir :

- Une procédure de test automatique (« SELF-TEST ») basée sur la mémoire ROM qui est exécutée automatiquement dès la mise sous tension du système. Cette routine de test intégrée doit tester tous les composants basés sur la carte mère et sur la mémoire qui sont installées (y compris les ports), tous les contrôleurs SCSI et

périphériques joints ainsi que tous les contrôleurs d'interface réseau; cette procédure doit signaler toutes les anomalies relevées pendant l'amorçage du système.

- Un utilitaire de gestion et de diagnostic de serveur, sur CD ou DVD, sur clé USB ou mémoire flash, piloté par menus qui fournit de l'information sur les configurations, sur l'état des composants et qui signale les anomalies pour les éléments suivants :
 - conditions environnementales, ce qui inclut la température, l'état des ventilateurs, les pannes des blocs d'alimentation et les remplacements à chaud des disques
 - tous les sous-systèmes installés
 - disque de remplacement à chaud
 - information sur les blocs d'alimentation redondants ou non redondants
 - tous les périphériques de disques durs SAS connectés
 - le contrôleur de gestion à distance
 - un avertissement d'avant-panne pour les disques durs et la mémoire RAM

Toute l'information ci-dessus doit être accessible à un service de gestion compatible avec SNMP (Simple Network Management Protocol).

Le CD OU DVD doit être un CD OU DVD de production pressé et il doit être écrit ou optimisé par le fabricant de l'équipement original du serveur (OEM) (défini par la marque de commerce apparaissant sur l'unité du système et dans tous les guides et documents à l'appui) avec une étiquette qui l'identifie comme tel et qui porte le nom du fabricant du serveur, le modèle et le numéro de révision approprié. Les clés USB et mémoires flash externes doivent respecter les exigences indiquées pour être conformes.

La marque de l'OEM du serveur et le modèle proposé doivent être indiqués également dans l'utilitaire logiciel. Les CD/DVD réinscriptibles seront jugés non conformes. Un utilitaire de gestion et de diagnostic de serveur sur disquette sera également jugé non conforme.

Les outils de gestion disponibles par téléchargement devront être gravés sur CD OU DVD, enregistrés sur clé USB ou sur mémoire flash et respecter les conditions définies dans la présente section « **Diagnostic du système et gestion du serveur** ».

Les outils de gestion disponibles sur un support de stockage interne au serveur sont soumis aux exigences définies dans la présente section « **Diagnostic du système et gestion du serveur** ».

2.5.14 Utilitaire d'installation et de configuration

Le fabricant du serveur doit fournir une application ou un ensemble d'applications de configuration sur CD OU DVD, clé USB, mémoire flash, amorçable pour faciliter l'installation initiale du matériel serveur et du système d'exploitation réseau (NOS). Ces applications doivent être pilotées par menus et elles doivent permettre la reconfiguration et l'optimisation des pilotes de périphériques du serveur sous Windows Server 2008-2012. La procédure d'installation doit être intuitive et elle doit être fournie en français et en anglais. Le CD OU DVD doit être un CD OU DVD gravé, une clé USB ou une mémoire flash, de production, écrit par le fabricant de l'équipement original du serveur et porter une étiquette qui l'identifie comme tel, avec le nom du fabricant du serveur ainsi que le modèle et le numéro de révision appropriés. La marque de l'OEM et le modèle (proposé) doivent être indiqués également dans l'utilitaire. Les CD OU DVD réinscriptibles seront jugés non conformes. Les utilitaires d'installation et de configuration sur disquette seront également jugés non conformes.

Les utilitaires d'installation et de configuration disponibles par téléchargement devront être gravés sur CD OU DVD, enregistrés sur clé USB ou sur mémoire flash et respecter les conditions définies dans la présente section « **Utilitaires d'installation et de configuration** ».

Les utilitaires d'installation et de configuration disponibles sur un support de stockage interne au serveur sont soumis aux exigences définies dans la présente section « **Utilitaires d'installation et de configuration** ».

3. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX GRILLES DE CONFORMITÉ

Le fournisseur doit déposer la grille de conformité correspondante pour chaque modèle soumis. À noter que vous pouvez soumettre qu'un seul bien par catégorie.

Le fournisseur doit s'assurer que la grille est dûment complétée; il doit ensuite la signer et la transmettre au responsable de la DGACQ avec sa soumission.

La description donnée pour chaque option supplémentaire devra être claire et précise. Toutes les options supplémentaires proposées doivent respecter ou surpasser les spécifications indiquées au devis pour un composant de même nature. Par exemple, un fournisseur ne pourra proposer en option un disque dur d'une vitesse inférieure à celle imposée au devis technique.

4. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX BORDEREAUX DE PRIX

Le fournisseur doit fournir tous les éléments d'information demandés et nécessaires pour permettre l'analyse de sa soumission. Le fournisseur doit spécifier les caractéristiques des modèles proposés incluant leurs accessoires.

Le fournisseur peut ajouter toute information jugée pertinente.

4.1 Le formulaire

Le fournisseur doit déposer un bordereau de prix (Annexe 4 du document d'appel d'offres) pour chaque modèle soumis. À noter que vous pouvez soumettre qu'un seul bien par catégorie.

L'offre du fournisseur doit être complète quant aux éléments du bordereau de prix; si un prix est omis sur le bordereau, la DGACQ comprendra que ce prix est inclus avec les autres prix soumis par le fournisseur.

Le fournisseur doit s'assurer que le bordereau est dûment complété; il doit ensuite le signer et le transmettre au responsable de la DGACQ avec sa soumission.

La description donnée pour chaque option supplémentaire devra être claire et précise. Toutes les options supplémentaires proposées doivent respecter ou surpasser les spécifications indiquées au devis pour un composant de même nature. Par exemple, un fournisseur ne pourra proposer en option un disque dur d'une vitesse inférieure à celle imposée au devis technique.

4.2 Site d'administration

Après l'adjudication du ou des contrat (s), les accès au site internet d'administration du portail d'approvisionnement du CSPQ seront fournis aux fournisseurs retenus. Les fournisseurs auront alors un délai pour entrer les informations pertinentes à leur soumission (produits) sur ce site. Les informations saisies sur ce site devront respecter les soumissions reçues. Le représentant de la DGACQ autorisera par la suite leurs publications.

4.3 Procédure de mise à jour des biens soumis

En accédant à la rubrique modèle, le fournisseur verra l'ensemble des modèles déjà autorisés sur le site Internet et sera invité à modifier le modèle soumis ou à créer un nouveau modèle. Lors de la création d'un nouveau modèle, le système génère une requête permettant, soit de copier les informations d'un modèle existant, soit de générer des informations pour un nouveau modèle.

Dans ce cas, le fournisseur doit générer le nouveau modèle à partir de celui qu'il souhaite rehausser et indiquer dans la case «Description du modèle» la mention rehaussement du modèle.

Les prix du modèle de rehaussement et des composantes ne doivent pas excéder les prix initialement soumis pour ce même modèle.

En plus de spécifier les prix, le fournisseur doit identifier **par leurs marques, leurs modèles et leurs versions** toutes les composantes soumises sous peine du rejet de la composante et/ou du modèle.

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
24	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
25	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
26	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
27	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
28	Système de rails universels sans outil	E			
29	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
30	Bras de câblage	E			
	Certifications				

31	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); 	E			
Service d'entretien et garantie					
32	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
33	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
34	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			

31	Bras de câblage	E			
Certifications					
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); 	E			
Service d'entretien et garantie					
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
35	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066)	O			
8	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
9	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
10	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
11	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
12	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
13	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
14	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
15	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
30	Système de rails universels sans outil	E			

31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Un lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	O			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			

Rails					
30	Système de rails universels sans outil	O			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
32	Bras de câblage	O			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

ANNEXE 15 IDENTIFICATION DES UTILISATEURS

Vous trouverez dans cette annexe la liste des ministères et organisme qui ont confirmé leur participation au présent appel d'offres. Il s'agit de ministères, d'organismes et de municipalités qui ont dûment rempli la fiche technique d'inscription soumise à la clientèle dans le cadre de l'article 5(2^o).

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Bureau de décision et de révision
- Bureau du coroner
- Cabinet du lieutenant-gouverneur du Québec
- Centre de gestion de l'équipement roulant
- Centre de services partagés du Québec
- Comité de la rémunération des juges
- Commissaire à la déontologie policière et Comité de déontologie policière
- Commissaire à la lutte contre la corruption
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Commissaire à l'éthique et à la déontologie
- Commissaire au lobbyisme du Québec
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission consultative de l'enseignement privé
- Commission d'accès à l'information
- Commission de la fonction publique
- Commission de l'équité salariale
- Commission de l'éthique en science et en technologie
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Commission de toponymie
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Commission des transports du Québec
- Commission municipale du Québec
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Commission scolaire des Sommets
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Conseil du patrimoine culturel du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Conseil supérieur de la langue française
- Conseil supérieur de l'éducation
- Curateur public du Québec
- Directeur de l'état civil
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Financière agricole du Québec
- Gestion de l'encaisse
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Famille
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère des Finances et de l'Économie
- Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur
- Ministère des Ressources naturelles
- Ministère des transports du Québec
- Ministère du Conseil Exécutif
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- Ministère du Travail
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office québécois de la langue française
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Régie intermunicipale de police Roussillon
- Réseau de transport de la Capitale
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat à la politique linguistique
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Services Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société d'habitation du Québec
- Société immobilière du Québec
- Société québécoise d'information juridique
- Sûreté du Québec
- Tourisme Québec
- Tribunal administratif du Québec
- Tribunal des droits de la personne
- Tribunal des professions

Le 17 juin 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

La mise en application des décrets 430-2013, 431-2013 et 432-2013 nécessite les modifications suivantes :

À la clause 3.18 « CONDITIONS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS », ajouter les éléments suivants :

- Le fournisseur, le prestataire de services ou l'entrepreneur ne doit pas déposer plusieurs soumissions pour un même appel d'offres.
- La soumission ne doit pas comporter un prix anormalement bas dont le rejet est autorisé par le dirigeant de l'organisme.

1. Précision : Le document ayant servi à la rencontre d'information du 14 juin 2013 est en annexe à cet addenda.

La date de fermeture des soumissions demeure le 28 juin 2013 15 h.

Michel Desmeules
Conseiller en acquisition

p. j. Document PowerPoint (18 pages)

Réunion d'information générale

Dossier d'achats regroupés (DAR)
Micro-ordinateurs de table, portables, tablettes et
composantes
Serveurs de technologie X86

Par
La Direction générale des acquisitions

Le 14 juin 2013

Déroulement de la rencontre

- Modalités de l'appel d'offres
- Responsabilités du fournisseur
- Conditions d'admissibilité du fournisseur
- Conditions de conformité du fournisseur
- Période de questions

Modalités de l'appel d'offres

- Compte tenu des standards et des exigences demandées à l'appel d'offres, l'analyse des soumissions se fera en mode conformité des produits soumis selon les exigences des devis techniques pour chaque catégorie de produits.
 - Grilles de conformité (incluses dans le devis technique à l'annexe 14 du document d'appel d'offres)
- Le contrat à commandes sera valide jusqu'au 30 juin 2016 ou à l'atteinte du montant maximal indiqué au contrat.
- La non-conformité d'un produit n'entraînera pas la non-conformité du fournisseur. À moins que le fournisseur n'ait aucun produit conforme.

Modalités de l'appel d'offres

- Les modalités du prochain contrat à commandes permettront, pour les produits conformes, mensuellement, à compter du quatrième mois:
 - l'évolution des produits;
 - la mise à jour des prix chaque deuxième lundi du mois, considérant le prix soumis lors de la conclusion du contrat à commandes comme étant le prix maximal à payer pour toute la durée du contrat.

Modalités de l'appel d'offres

Service après-vente

- À noter que selon la clause 2.3.21, les fournisseurs devront être en mesure de distribuer leurs produits et d'en assurer le service après-vente dans chacune des 17 régions administratives du Québec, selon le même niveau de service (sauf pour les régions identifiées). Il est donc important que l'annexe 7 soit complétée et remise au dépôt de la soumission.

Modalités de l'appel d'offres

Présentation de l'article 5.2

Voici comment est libellé l'article 5.2 des trois Règlements sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C-65.1, r. 2) :

- Un organisme public doit prévoir dans ses documents d'appel d'offres:
2° dans le cas d'un regroupement d'organismes au sens de l'article 15 de la Loi, l'identification de tout organisme public et de toute personne morale de droit public parties à ce regroupement ou ayant exprimé par écrit leur intention d'y être parties, ainsi que l'identification de leurs besoins;

Ceci implique:

- Que les clients devront être identifiés avant la fermeture de l'appel d'offres et seuls ces clients pourront utiliser le contrat à commandes (réf. annexe 15)

Modalités de l'appel d'offres

- Instauration d'un frais de gestion (1 %)
 - Le frais de gestion sera facturé aux fournisseurs
 - Les prix soumis doivent inclure le frais de gestion
 - Les fournisseurs doivent effectuer le retour des frais de gestion à la DGACQ
- Rapport de consommation
 - Instauration d'un système de pénalités
 - Inclusion d'un gabarit de rapport de consommation dans l'appel d'offres
 - Un suivi trimestriel étroit sera effectué

Modalités de l'appel d'offres

- Disparition des Demandes d'escomptes supplémentaires (DES).
- Les clients commanderont directement les produits au prix affiché sur le Portail d'approvisionnement. Ils pourront commander les produits dont le prix n'excède pas plus de 10% le prix le plus bas dans une même catégorie.
- Le calcul du 0 -10 % admissible à une commande sera établi par un configurateur, qui prendra en compte le prix de base du modèle ainsi que le coût des options, si applicable.

Responsabilités du fournisseur

- Lire l'ensemble des documents d'appel d'offres;
- Utiliser comme seul point de contact le responsable de la DGACQ identifié à l'appel d'offres;
- Importance de faire parvenir les questions par courriel au représentant de la DGCAQ identifié à l'appel d'offres;
- Les documents d'appel d'offres (incluant les réponses aux questions dans les addendas) prévalent sur tout ce qui peut avoir été dit et sur le libellé utilisé dans cette présentation.
- S'assurer lors du dépôt de la soumission d'utiliser les dernières versions des documents publiés. Par exemple: Dans le cas où un addenda présente des bordereaux de prix amendés, ceux-ci doivent servir au dépôt de la soumission.

Conditions d'admissibilité des fournisseurs

En référence, voir la clause 3.17 du document d'appel d'offres

3.17.1 Le défaut d'un fournisseur de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessous décrites le rend inadmissible, et sa soumission ne peut être considérée.

- Le fournisseur doit posséder les qualifications, les autorisations, les permis, les licences, les enregistrements, les certificats, les accréditations et les attestations nécessaires décrites aux documents d'appel d'offres.
- Le fournisseur ne doit pas être une personne qui a participé directement ou indirectement comme fournisseur ou comme sous-contractant d'un fournisseur ou de toute autre manière à la rédaction ou à l'élaboration du présent document d'appel d'offres.

Conditions d'admissibilité des fournisseurs

- Ne peut être présenté dans la soumission ou affectée à l'exécution du mandat toute ressource qui a participé directement ou indirectement à l'élaboration ou à la rédaction du présent appel d'offres.
- La soumission doit être présentée par un fournisseur ayant, au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
- Le fournisseur doit présenter avec sa soumission le formulaire « Attestation relative à la probité du soumissionnaire » joint à l'annexe 1, dûment rempli et signé par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.

Conditions d'admissibilité des fournisseurs

- Le fournisseur doit présenter avec sa soumission la « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres » jointe à l'annexe 2, dûment remplie et signée par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.
- Au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, le fournisseur ne doit pas avoir fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part du CSPQ, d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions ou avoir omis de donner suite à une soumission ou à un contrat.

Conditions d'admissibilité des fournisseurs

- Le fournisseur ayant un établissement au Québec doit détenir, au moment de déposer sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ni après ces date et heure. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à ces dates ne sera pas acceptée.
- Le fournisseur n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit présenter, avec sa soumission, le formulaire « Absence d'établissement au Québec » joint à l'annexe 6, dûment rempli et signé par une personne autorisée.

Conditions d'admissibilité des fournisseurs

- Le fournisseur doit posséder un système de management de la qualité et répondre à des normes environnementales dont la portée couvre la fourniture des produits et services requis dans le présent contrat à commandes qui est conforme à la norme ISO 9001 :2008, 14 001:2004 et Énergie Star au moment de déposer sa soumission.
- Le fournisseur ne doit pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.
- Le fournisseur doit présenter avec sa soumission le formulaire « Autorisation du fabricant » joint à l'annexe 12, dûment remplie et signée par une personne autorisée. Ce formulaire doit être celui du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions.

Conditions d'admissibilité des fournisseurs

- Le fournisseur doit présenter une preuve qu'il est une personne dûment autorisée à signer (résolution de la compagnie et attestation de la validité de cette résolution).
- Le fournisseur doit satisfaire à toute autre condition d'admissibilité prévue dans les documents d'appel d'offres.

Conditions de conformité du fournisseur

Les conditions de conformité suivantes entraînent un rejet automatique, tel qu'énoncé à l'article 3.18 du document d'appel d'offres:

- La soumission doit être présentée à l'endroit prévu, à la date et à l'heure limites fixées pour la réception des soumissions.
- Les formulaires « Soumission » et « Bordereaux de prix » et « Grilles de conformité » doivent être ceux du CSPQ ou contenir les mêmes dispositions et être dûment remplis.
- Le formulaire « Soumission » doit être signé par une personne autorisée.

Conditions de conformité du fournisseur

- Les ratures ou les corrections apportées aux montants de la soumission ou au bordereau de prix doivent être paraphées par la personne autorisée.
- La soumission ne doit en aucune façon être conditionnelle ou restrictive.
- Une seule soumission et un seul bordereau de prix doivent être déposés à l'endroit prévu.
- Toute autre condition de conformité indiquée dans les documents d'appel d'offres comme entraînant le rejet automatique d'une soumission doit être respectée.

Période de questions

Le 19 juin 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« Selon le 2^e paragraphe de l'article 2.2.5, il est mentionné qu'un fournisseur ne peut proposer un produit pour une catégorie pour laquelle il n'avait pas de produits conformes lors de la soumission. Considérant que la mission de ce type de contrat est d'offrir les meilleures offres au secteur public Québécois et considérant que l'évolution technologique pourrait faire en sorte que certains fournisseurs retenus pour le contrat à commande offrent de nouveaux produits conformes au cours des 3 années du contrat; nous croyions qu'il serait acceptable et bénéfique de part et d'autre de permettre aux fournisseurs retenus de présenter des nouveaux produits dans d'autres catégories que celles initialement soumises. Est-ce acceptable? »

Réponse

Nous maintenons notre exigence, un fournisseur pourra remplacer un bien seulement si celui-ci a été déclaré conforme au dépôt des soumissions.

2. Question

« Selon l'article 2.2.3, les prix soumis représentent le prix maximum que les clients devront payer au cours du contrat. Puisque que le contrat sera d'une durée de plusieurs années, est-ce que les fournisseurs pourront augmenter le prix de vente en fonction des fluctuations à la hausse des écofrais? »

Réponse

Nous ajoutons le paragraphe suivant à la clause 2.2.4 « Évolution des prix »

Le fournisseur peut hausser un prix sur notre site Internet que s'il obtient l'accord de la DGACQ et ce, dans le cas seulement d'une fluctuation à la hausse des écofrais (frais de gestion environnementale). Le fournisseur pourra soumettre au représentant de la DGACQ une requête écrite dans le but d'augmenter ce prix. Pour être acceptée, cette augmentation devra affecter la totalité des fournisseurs.

3. Question

« Selon les articles 2.5.3 et 2.5.3.1 sur les frais de gestion, puisse que ceux-ci seront ajoutés lors de la facturation aux clients, est-il correct de comprendre que les fournisseurs utilisant des revendeurs pour la gestion des commandes, des livraisons, et de la facturation, que ceux-ci doivent verser au CSPQ les sommes qu'ils ont perçues de façon trimestrielle au nom du fournisseur? »

Réponse

Le soumissionnaire retenu sera responsable de la production des rapports de consommation et le CSPQ lui fera parvenir une facture pour les frais de gestion. Le soumissionnaire retenu aura alors un délai pour faire parvenir son paiement (Réf. clause 2.5.3.1 du document d'appel d'offres), donc en résumé le soumissionnaire retenu sera responsable de remettre au CSPQ les sommes perçues.

4. Question

« Page 16, Section 2.3.13.3 Scellant de garantie
La protection de l'accès aux composants internes de l'équipement ou toute autre forme d'étiquette empêchant l'accès ou menaçant l'annulation de la garantie n'est pas acceptée et n'annule, en aucun cas, la garantie. Toutefois, cette restriction ne s'applique pas aux composants eux-mêmes.

Question : Que voulez-vous dire ; qu'es ce que cette clause signifie ? »

Réponse

Cette clause signifie qu'il est interdit d'appliquer un autocollant ou tout autre scellant sur le boîtier d'une machine qui interdit l'accès à l'intérieur du boîtier sous peine d'annuler la garantie.

5. Question

«Est-il possible de retirer la dernière phrase de l'article 2.3.29 puisse que dans sa formulation actuelle, il est impossible pour l'ensemble des fournisseurs de quantifier les coûts potentiels reliés à une demande manquant de précision? »

Réponse

La clause 2.3.29 est remplacée par la suivante:

Tout nouveau fournisseur dispose, après la journée de publication des produits retenus à la suite du présent appel d'offres, d'un délai maximal de quatre-vingt-dix (90) jours afin de rendre disponible en français l'interface du site Internet requis. Ce délai s'applique également à toute nouvelle fonctionnalité qui serait requise par la DGACQ suite à une demande de son représentant, à partir du moment où toutes les informations et précisions requises à la demande auront été acheminées au fournisseur.

6. Question

« 2.3.13 Garantie originale
Vous demandez que la garantie de base soit de 3 ans p/m sur place le jour ouvrable suivant. Pour la plupart des manufacturiers, ceci fait référence à « Next Business Day ». En général, ce type de service prévoit une prise en charge du problème au cours du prochain jour ouvrable et une réparation effectuée sur la base du meilleur effort. Habituellement, il n'y a aucune garantie de temps de réparation offerte avec de niveau de service.

Cependant à la clause 2.3.22.1 Délai de réparation sous garantie, vous stipulez : « *Le délai de réparation sous garantie est de 24 heures* ». Comme vous le voyez, il y a une différence entre ces deux éléments.

Dans le but d'être équitable envers tous les fournisseurs et de vous assurer que vos clients obtiennent le niveau de service attendu, est-ce possible pour vous clarifier ces deux points et de donner une description plus précise de vos attentes sur le service offert avec la garantie de base. Il est important de comprendre que les coûts de services peuvent avoir un impact important au niveau du prix global de la catégorie et qu'il peut probablement y avoir autant d'interprétation de ce type de service qu'il y a de fournisseurs. »

Réponse

La clause 2.3.22.1 est remplacée par la suivante:

Le délai de réparation est le temps écoulé entre l'ouverture de l'appel de services auprès du fournisseur et la remise en marche du matériel à son état initial.

Le délai de réparation sous garantie est le jour ouvrable suivant. Si la réparation ne peut être effectuée d'ici la fin du jour ouvrable suivant, le fournisseur s'engage à transférer toutes les données contenues dans l'équipement défectueux du client dans un équipement de remplacement similaire fourni par le fournisseur, sans frais, le temps que dure la réparation. Au retour de l'appareil, le fournisseur doit configurer le serveur et transférer toutes les données du poste une fois l'équipement réparé, à moins d'avis contraire du client.

Note 1 :

Le dernier paragraphe de la clause 2.3.1.2 « Conditions de livraison » est modifiée comme suit :

Toute livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison et contenir les éléments suivants :

- le numéro du bon de commande par lequel l'équipement a été commandé;
- le numéro du projet du client, lorsque celui-ci est fourni;
- les coordonnées du fournisseur;
- les coordonnées du client;
- la quantité et la description des biens livrés.

La date de fermeture des soumissions demeure le 28 juin 2013 15 h.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

Le 20 juin 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU ENTREPRENEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« la grille de conformité, pour la catégorie 4U, au point 6 vous demandez des "Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)". Notre serveur dans cette catégorie n'accepte pas ce type de mémoire mais plutôt des barrettes de 32Go DDR3-1066 demandées au point 7. Est-il possible de retirer l'exigence du point 6? »

Réponse

Voir la nouvelle version de la grille de conformité du format 4U publiée avec cet addenda. Les points 6 et 7 ont été fusionné sous la dénomination "Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)".

2. Question

« la grille de conformité, pour la catégorie 4u, le point 9 indique que vous voulez un serveur avec un "Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)". Est-ce que vous acceptez aussi un contrôleur SAS avec Raid qui protège les données, non pas avec une mémoire non volatile, mais avec une batterie? »

Réponse

Non, nous maintenons notre exigence.

3. Question

« la grille de conformité, pour la catégorie 4u, le point 10 indique que vous voulez un serveur avec un "Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)". Est-ce que vous acceptez aussi un contrôleur externe SAS avec Raid qui protège les données, non pas avec une mémoire non volatile, mais avec une batterie? »

Réponse

Non, nous maintenons notre exigence.

4. Question

« Annexe 4 Grilles de Conformité: Page 62

Sur le Point 34 pour chacun des serveurs vous demande le suivant :

Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCPA « Trusted Computing Platform Alliance ».

Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce

Pour la documentation « Technique officielle de la puce » quelle est la documentation recherchée? Est-ce que c'est la procédure ou le manuel d'installation ou simplement une confirmation de la capacité de support cette option? »

Réponse

La documentation recherchée inclus tous les points mentionnés dans la question.

5. Question

« Nos appareils correspondant aux besoins de la catégorie des serveurs 1U offrent des ventilateurs redondants mais non remplaçables à chaud. Afin de nous permettre de soumissionner, est-il possible de retirer de la ligne #17 de la grille de conformité l'exigence du remplacement à chaud des ventilateurs? »

Réponse

Voir les nouvelles versions du bordereau de prix et de la grille de conformité du format 1U publiées avec cet addenda. Les exigences ont été modifiées pour retirer le remplacement à chaud, mais il est toujours essentiel que les ventilateurs soient redondants (c'est-à-dire qu'il y ait au moins 2 ventilateurs et que chaque ventilateur puisse maintenir le serveur fonctionnel par lui-même).

6. Note

Pour ce qui est des bordereaux de prix et des grilles de conformité, veuillez utiliser les nouvelles versions publiées avec cet addenda. Pour votre convenance, les autres grilles de conformité sont aussi rendues disponibles en format électronique.

La date de fermeture des soumissions demeure le 28 juin 2013 15 h.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net
	Format des serveurs (boîtier)		
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)		
	Processeurs Intel		
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs		
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)		
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go		
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).		
	Contrôleur de disque		
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)		
	Stockage interne		
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud		
	Disques durs		
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces		
	Carte graphique		
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur		
9	Résolution minimale de 1024 x 768		
	Ventilateurs		
10	Les ventilateurs doivent être redondants		
	Unités d'alimentation électrique		
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud		
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts		
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit		
	Composants de communication		
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).		
	Carte de gestion		
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)		
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation		
	Fentes d'expansion		
17	Deux emplacements libres PCI express x8		
	Ports		
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant		
	Rails		
19	Système de rails universels sans outil		

20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)		
21	Bras de câblage		
Certifications			
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 		
Service d'entretien et garantie			
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre		

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion)

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net
Processeurs Intel			
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs		
Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)			
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)		
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)		
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)		
Contrôleur de disque			
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)		
6	Retirer/aucun		
Disques durs			
7	Retirer/aucun		
Lecteur CD/DVD			
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal		
Composants de communication			
9	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).		
10	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun		
Service d'entretien et garantie			
11	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.		
Sécurité			
12	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».		

Quantité estimée pour cette catégorie

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$

0,00 \$

Frais de gestion	Total
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$
0,00 \$	0,00 \$

147

0,00 \$

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
24	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
25	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
26	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
27	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
28	Système de rails universels sans outil	E			
29	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
30	Bras de câblage	E			
	Certifications				

31	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
32	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
33	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
34	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			

30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			
Certifications					
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
35	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				

29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			
Certifications					
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Un lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	O			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				

29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	O			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
32	Bras de câblage	O			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 25 juin 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

«Selon l'article 2.2.3, les prix soumis représentent le prix maximum que le clients devront payer au cours du contrat. Puisque que le contrat sera d'une durée de plusieurs années, est-ce que les fournisseurs pourront augmenter le prix de vente en fonction des fluctuations à la hausse du dollar Canadien par rapport à la valeur du dollar Américain. Plusieurs manufacturier, s'approvisionnent aux États-Unis ou en devise américaine, nous aimerions obtenir de la part du CSPQ un droit de révisé nos prix à la hausse si le taux de change varie disons plus de 5 % . »

Réponse

Non, nous maintenons notre exigence.

2. Question

« A la ligne #8 de la grille de conformité des serveurs 1U, est-il possible d'accepter aussi un lecteur DVD externe? »

Réponse

Oui, à condition qu'il n'y ait pas de perte de fonctionnalité (par exemple les mises à jour de firmware) Les lignes des bordereaux de prix et des grilles de conformité seront modifiées pour refléter le changement.

3. Veuillez prendre note que, suite à l'ajout d'utilisateurs du regroupement, la version publiée des annexes 4 et 12 est désuète. Veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix, des grilles de conformité et de l'annexe 15 publiées avec cet addenda.

La date de fermeture des soumissions est reportée du 28 juin au 3 juillet 2013 à 15 h.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteur CD/DVD				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
12	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
13	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

279

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteur CD/DVD				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
9	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
10	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
12	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
13	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

754

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteur CD/DVD				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

131

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
9	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteur CD/DVD				
9	Un lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
10	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
15	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
16	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
17	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **53**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
24	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
25	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
26	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
27	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
28	Système de rails universels sans outil	E			
29	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
30	Bras de câblage	E			
	Certifications				

31	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
32	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
33	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
34	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			

30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			
Certifications					
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
35	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				

29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			
Certifications					
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteur CD/DVD				
14	Un lecteur CD/DVD interne par chargement frontal	O			
	Carte graphique				
15	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
16	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
17	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
18	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	O			
19	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
20	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
21	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				

29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	O			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
32	Bras de câblage	O			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 27 juin 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« 5.3 RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Cette clause de responsabilité ne comporte pas de maximum de responsabilité. Il est impossible pour nous d'accepter une responsabilité sans limite ou indéfini. Est-ce possible pour vous de modifier cette clause de manière à limiter notre responsabilité. Voici un exemple :

«Malgré les deux premiers alinéas, la responsabilité du fournisseur aux termes de ce contrat est toutefois limitée à cinq fois la valeur du contrat jusqu'à concurrence de trois millions de dollars. Cette limite financière de responsabilité ne s'applique pas au préjudice corporel ou moral ni au préjudice matériel causé par une faute intentionnelle ou une faute lourde. Le fournisseur n'est pas responsable des dommages causés par la faute du client. »»

Réponse

La clause 5.3 « Responsabilité du fournisseur » est modifiée comme suit :

5.3 Responsabilité du fournisseur

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour l'organisme public contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

Malgré les deux premiers alinéas, la responsabilité du fournisseur aux termes de ce contrat est toutefois limitée à cinq millions de dollars. Cette limite financière de responsabilité ne s'applique pas au préjudice corporel ou moral ni au préjudice

matériel causé par une faute intentionnelle ou une faute lourde. Le fournisseur n'est pas responsable des dommages causés par la faute du client.

2. Question

« Nous avons la demande suivante concernant la clause de responsabilité.

Pourriez-vous remplacer la clause 5.3 Responsabilité du fournisseur par la clause suivante. Cette clause est régulièrement utilisée par la DGACQ dans les appels d'offres de matériel et services?

Le fournisseur sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du contrat.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la DGACQ contre tout recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés. Malgré les deux premiers alinéas, la responsabilité du fournisseur aux termes de ce contrat est toutefois limitée à cinq fois la valeur du contrat jusqu'à concurrence de trois millions de dollars. Cette limite financière de responsabilité ne s'applique pas au préjudice corporel ou moral ni au préjudice matériel causé par une faute intentionnelle ou une faute lourde. Le fournisseur n'est pas responsable des dommages causés par la faute de la DGACQ.»

Réponse

Voir la réponse de la question no. 1 de cet addenda.

3. Question

« Vous ne demandez pas le nom de nos revendeurs, fournisseurs mais dans l'appel d'offres si c'est un fournisseur qui répond il doit joindre l'annexe 12
Ma compréhension est si j'ai un partenaire qui veut revendre du Dell ex, IT2GO ou Hypertec avec les serveurs, ils doivent aussi répondre a cet appel d'offres ? »

Réponse

Selon l'article 2.5.4, un fournisseur peut déposer une soumission pour un bien dont il n'est pas le fabricant. Il doit alors joindre à sa soumission l'annexe 12 « Autorisation du fabricant ».

4. Question

« En tant que manufacturier qui privilégie un modèle d'affaires incluant des revendeurs (distributeurs), il est de notre responsabilité de nous assurer que nos revendeurs respectent les exigences du contrat. Pour ce faire nous devons négocier avec chacun d'eux une entente spécifique. Ceci prend un certain temps et doit être réalisé en fonction des clauses finales de l'appel d'offres.

Dans le but de nous laisser le temps nécessaires pour établir ces ententes, est ce que le CSPQ est disposé à nous permettre de nommer nos revendeurs (distributeurs) après la fermeture de l'appel d'offres mais avant la publication officielle des contrats et la mise en œuvre de l'offre à commandes? »

Réponse

Oui, il sera possible d'identifier les revendeurs après la fermeture de l'appel d'offre, toutefois, le fournisseur devra être en mesure de distribuer ses produits et d'en assurer

le même service après-vente dans chacune des 17 régions administratives du Québec immédiatement après l'adjudication (référence art. 2.3.21)

5. Question

« L'appel d'offres actuel stipule qu'il sera possible pour les manufacturiers qui le désirent de faire ajouter des revendeurs autorisés sous réserve de l'approbation du CSPQ. Est-ce possible d'obtenir la confirmation qu'il nous sera aussi possible d'en retirer. Sur une période de 3 ans, plusieurs événements peuvent nous amener à revoir notre stratégie de partenariat. »

Réponse

Oui, il sera possible de retirer des revendeurs, toutefois, le fournisseur devra être en mesure de distribuer ses produits et d'en assurer le service après-vente dans chacune des 17 régions administratives du Québec. (référence art. 2.3.21)

6. Question

« Dans l'appel d'offres 999105899, à l'annexe 12 (p.67), un fabricant peut autoriser un fournisseur à revendre ses produits. Selon le point 2.2.1 (p.9), le contrat prendra fin à l'été 2016, ce qui équivaut à une durée contractuelle de près de trois ans. Durant une si longue période, plusieurs changements auront lieu. Afin de mieux vous desservir, permettez-vous à un fabricant d'ajouter ou modifier la liste de ses fournisseurs autorisés? »

Réponse

Voir la réponse de la question no. 5 de cet addenda.

7. Question

« Suite à la réponse #9 de l'addenda #2, nous tenons à préciser que seules les entreprises qui gèrent les commandes et la facturation peuvent effectuer un paiement sous forme de ristourne qu'ils auront perçue.

Il devrait donc être possible pour le CSPQ de recevoir les ristournes de la part des revendeurs autorisés pour les fournisseurs qui utilisent ce mode de mise en marché.

Nous comprenons aussi que le fournisseur est responsable de ses revendeurs et qu'il devra verser la ristourne si l'un d'eux négligeait ses obligations à cet égard.

Est-il donc possible que ce soit les revendeurs qui paient la ristourne au CSPQ sous la supervision du fournisseur? »

Réponse

Nous acceptons que les revendeurs fassent parvenir les frais de gestion directement au CSPQ. Nous modifions la réponse de la question no. 9 de l'addenda no. 2 par la réponse suivante :

Le soumissionnaire sera responsable de la production des rapports de consommation et le CSPQ lui fera parvenir une facture pour les frais de gestion. Le fournisseur ou les revendeurs autorisés auront alors un délai pour faire parvenir leur paiement (Réf. clause 2.5.3.1 du document d'appel d'offres). Il sera de la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les revendeurs retournent les sommes dues.

8. Question

« Suite à la réponse de la question 3 de l'addenda 2, puisque nous utilisons en tant que manufacturier des distributeurs représentant notre ligne de produits, serait-il possible que le soumissionnaire retenu (manufacturier) puisse déléguer à son réseau de distributeurs la responsabilité du paiement sur les frais de gestions au CSPQ. L'objectif est d'augmenter l'efficacité pour les procédures administratifs de remise de ces frais de gestions. Le rôle des distributeurs est de prendre soins de la clientèle par une bonne gestion des commandes , des livraisons , et de la facturation. Nous demandons au CSPQ, puisque le distributeur perçoit les montants de la vente de nos produits et non le manufacturier, de bien vouloir acquiescer à notre demande pour le paiement des frais de gestions qui vous sera remis directement par nos distributeurs. »

Réponse

Voir la réponse de la question no. 7 de cet addenda.

9. Question

« Aux points 2.3.21.1 et 2, il est mentionné que nous pouvons utilisé des distributeurs autoriser pour s'acquitter des commandes et de la facturation. Dans ce contexte, est-ce qu'il sera accepté que les frais de gestion soient acquittés directement par les distributeurs au CSPQ trimestriellement? »

Réponse

Voir la réponse de la question no. 7 de cet addenda.

10. Question

« 2.3.11.1 Pénalités,

Vous mentionnez ici des pénalités potentiels lors d'une première offense et puis d'une deuxième, sur l'ensemble des obligations de l'appel d'offres. Étant donné que toutes les clauses relatives aux pénalités et aux responsabilités sont des éléments très critiques dans notre analyse des risques liés à ce contrat, est-ce possible pour vous d'apporter les précisions et/ou les modifications suivantes à cette clause :

- Identifier précisément la liste des cas dans lesquels cette clause peut s'appliquer.
- Préciser la façon de comptabiliser les récidives. (pour une même offense, pour des offenses différentes).
- Mettre en place un mécanisme de « d'avertissement » avant l'imposition de pénalité. Offrir aux fournisseurs la chance de corriger la situation avant d'imposer une pénalité.
- Définir un maximum de pénalités qui peuvent être appliquées. (une clause de pénalités ou de responsabilités sans maximum est impossible à accepter) »

Réponse

La clause 2.3.11.1 est maintenue.

11. Question

« 2.3.10 Pénalité exercées par le client pour retard de livraison

Au premier paragraphe de cette clause, le CSPQ est très claire sur la portée et la pénalité maximale pouvant être exigé. Ce n'est pas le cas cependant pour le deuxième paragraphe.

Pour tout autre défaut concernant la livraison des biens commandés, le client pourra appliquer une pénalité équivalente à 10% de la valeur totale des biens et services commandés par ce client...

Dans un premier temps, est-ce possible pour le CSPQ de définir précisément ce qu'il entend par; tout autre défaut concernant la livraison ?

Dans un deuxième temps, est-ce possible que le client pourrait utiliser la même limitation qu'il utilise au premier paragraphe, soit :

... pénalité représentant 3 % de la valeur des biens et services non livrés par jour de retard, jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % de la valeur des biens non livrés.»

Réponse

Non, parce que cette clause ne fait pas référence aux délais de livraison, mais bel et bien aux autres défauts concernant la livraison. Par exemple: le client exige une livraison sur palette et la marchandise arrive dans des boîtes.

12. Question

« RFP, Pages 12 & 13, Section 2.3.8 Délai de livraison
Délais pour la livraison des produits requis :

Lorsque requis par le client, est-ce que le CSPQ accepterait que les intervenants désignés identifiés sur le bon de commande doivent être avisés vingt quatre heures (24) heures à l'avance avant chaque livraison ? »

Réponse

Non, nous maintenons notre exigence.

13. Question

« RFP, Page 15, Section 2.3.11.1 Pénalités

Quels sont les autres défauts par le fournisseur décrits comme « toute autre obligation » qui entraîneront une pénalité de 5 000 \$ et en cas de récidive, une pénalité de 10 000\$? »

Réponse

Veillez vous référer à la clause 2.3.11.

14. Prendre note que nous retirons la puce no. 4 de la clause 2.3.11.

15. L'annexe 13 « Modèle de rapport de consommation » est modifié. Bien vouloir utiliser la version amendée jointe à cet addenda.

La date de fermeture des soumissions est reportée du 3 juillet au 5 juillet 2013 à 15 h.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

ANNEXE 13
MODÈLE DE RAPPORT DE CONSOMMATION

TITRE DU CONTRAT _____

Nom du fournisseur : _____

Numéro de l'appel d'offres : _____

Numéro de contrat : _____

Période débutant le : _____

Période se terminant le : _____

Personne-ressource : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de la facture	Nom du client*	Adresse de facturation	Ville	Code postal	Catégorie**	# produit ou code du produit / du service (article)***	Description du produit / du service (nom du produit/ du service)	Quantité	Prix de vente unitaire***	Total	Frais de gestion (1%)	Adresse de livraison	Ville	Code postal	# de référence du client	# bon de commande (SAGIR ou portail)	Date de commande	Manufacturier
--------------------	----------------	------------------------	-------	-------------	-------------	--	--	----------	---------------------------	-------	-----------------------	----------------------	-------	-------------	--------------------------	--------------------------------------	------------------	---------------

* Le nom du client doit correspondre exactement au nom inscrit à l'annexe 15 de l'appel d'offres.

** Catégorie selon l'appel d'offre 14.

*** Renseignements publiés sur le site du CSPQ.

Le 27 juin 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU ENTREPRENEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« 2.3.22.2 Délai de résolution de problème non matériel sous garantie.
Pouvez-vous préciser à quoi fait référence "problèmes non matériel". Il est important pour nous ici de s'assurer que nous pouvons être tenu responsable de problèmes reliés à tous logiciels non offert par la manufacturier avec l'acquisition du serveur ou une de ses options. Par exemple, les systèmes d'exploitation, les outils de virtualisation ou de gestions, les applications, etc. »

Réponse

Nous faisons référence aux problèmes aux solutions logicielles du manufacturier pour la gestion et l'installation du matériel (par exemple les pilotes) et non pas les systèmes d'exploitations et les applications.

2. Question

« Selon l'article 2.3.25, les fournisseurs et/ou manufacturiers doivent offrir gratuitement aux clients les mises à jour des pilotes et logiciels. Nous comprenons par « logiciels » les interfaces permettant de paramétrer les composantes, tel que les logiciels de gestion des cartes graphiques ou celui pour une carte réseau cellulaire. Par conséquent, nous comprenons que les mises à jour des logiciels sous licences, tel que les systèmes d'exploitations et les logiciels servant à graver des disques seront aux frais du client. Est-ce exact? »

Réponse

Oui, c'est exact.

3. Question

« Dans la grille de conformité, pour la catégorie format 4U, sur le point # 2. Vous demandez d'avoir deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs,

Est-ce que nous pouvons remplacer l'unité qui est demandée par un serveur qui supporte toutes les mêmes exigences demandées, mais qui s'offre dans un châssis de 2U optimisé pour rack et qui utilise les nouveaux processeurs de la famille E5

Donc le changement suivant :
Section Grille de conformité :
Catégorie : Format 4U

Changement demande :
Changer :
« Catégorie : Format 4U »
Par :
« Catégorie Format 2U ou 4U »

Changement demande au Point 2 :
Changer :
« Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs
Par :
« Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs ou Deux processeurs E5-4640 2.40GHz, 20M cache, 8.0GT/s QPI, Turbo, 8 Core, 95W »

Changement demande au Point 3 :
Changer :
« Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs
Par :
« Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs ou les Processeurs supplémentaires E5-4640 2.40GHz, 20M Cache, 8.0GT/s QPI, Turbo, 8 Core, 95W »»

Réponse

Nous maintenons notre exigence, car le format de boîtier 4U est nécessaire pour d'autres raisons, par exemple la capacité maximum de mémoire.

4. Question

« Il est demandé au point 2.2 du devis technique un lecteur DVD en face du serveur obligatoire.

Il est également demandé dans le document, la possibilité de connecter un lecteur CD/DVD virtuel, afin de lier le lecteur physique de l'ordinateur de l'administrateur ou monter un image ISO locale à ce dernier. Cette méthode, la plus couramment utilisée dans le marché. Pouvons-nous considérer comme acceptable l'option de CD/DVD virtuel en remplacement du lecteur physique sur le serveur ? »

Réponse

Nous maintenons notre exigence. Veuillez noter que le lecteur CD/DVD physique n'est pas une exigence de base, mais bel et bien une option qui doit être offerte.

5. Question

« Notre compréhension du présent appel d'offre est que les soumissionnaires/fabricants ayant un prix jusqu'à 10% supérieur au prix du plus bas soumissionnaire pourront être sélectionnés par les clients de l'offre gouvernementale.

Nous comprenons également que le 10% est calculé sur le prix des configurations de base.

Est-ce bien le cas ?

Dans la négative, pouvez clarifier ce point ?»

Réponse

Non, le 10% est calculé après l'ajout d'options par le client lors de la commande, tel que stipulé dans la clause 2.2.2 du document d'appel d'offres. En effet:

Les équipements dont le prix dépasse de 10% le prix le plus bas après l'ajout d'options à la suite de l'exécution de la requête ne seront pas affichés.

6. Question

« Il est demandé au point 2.5.13 page 78 : "L'outil de gestion proposé avec les serveurs doit permettre de voir l'ensemble du parc de serveur du fournisseur"

Pouvez vous préciser les fonctions requises de gestion de l'ensemble du parc ?»

Réponse

Les fonctions qui sont le standard de l'industrie, soit le monitoring, les alertes, l'inventaire, etc...

7. **Veillez noter l'addition d'une option supplémentaire dans les exigences de toutes les catégories, soit un lecteur de carte SD interne. Une ligne a été ajoutée dans les grilles de conformité et les bordereaux de prix.**
8. **Veillez prendre note que, suite à l'ajout d'utilisateurs du regroupement, la version publiée des annexes 4 et 15 est désuète.**
9. **Suite à ces modifications, veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix, des grilles de conformité et de l'annexe 15 publiées avec cet addenda.**

La date de fermeture des soumissions demeure le 5 juillet 2013 à 15 h.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

ANNEXE 15 IDENTIFICATION DES UTILISATEURS

Vous trouverez dans cette annexe la liste des ministères et organisme qui ont confirmé leur participation au présent appel d'offres. Il s'agit de ministères, d'organismes et de municipalités qui ont dûment rempli la fiche technique d'inscription soumise à la clientèle dans le cadre de l'article 5(2^o).

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Bureau de décision et de révision
- Bureau du coroner
- Cabinet du lieutenant-gouverneur du Québec
- Centre de gestion de l'équipement roulant
- Centre de services partagés du Québec
- Centre Hospitalier de l'Université de Montréal
- Centre Hospitalier de St. Mary
- Centre Universitaire de Santé McGill
- Comité de la rémunération des juges
- Commissaire à la déontologie policière et Comité de déontologie policière
- Commissaire à la lutte contre la corruption
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Commissaire à l'éthique et à la déontologie
- Commissaire au lobbyisme du Québec
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission consultative de l'enseignement privé
- Commission d'accès à l'information
- Commission de la fonction publique
- Commission de l'équité salariale
- Commission de l'éthique en science et en technologie
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Commission de toponymie
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Commission des transports du Québec
- Commission municipale du Québec
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
- Commission scolaire des Sommets
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Conseil du patrimoine culturel du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Conseil supérieur de la langue française
- Conseil supérieur de l'éducation
- CRDI-TED Miriam
- CSSS Bordeaux-Cartierville St-Laurent
- CSSS Cavendish
- CSSS d'Ahunatic et de Montréal-Nord
- CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle
- CSSS de Laval
- CSSS de l'Ouest-de-l'Île
- CSSS du Sud-Ouest-Verdun
- CSSS Jeanne-Mance
- CSSS Lucille-Teasdale
- Curateur public du Québec

- Directeur de l'état civil
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- École nationale de police du Québec
- Financière agricole du Québec
- Gestion de l'encaisse
- Hôpital Général Juif
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut Raymond-Dewar
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Famille
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère des Finances et de l'Économie
- Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur
- Ministère des Ressources naturelles
- Ministère des transports du Québec
- Ministère du Conseil Exécutif
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- Ministère du Travail
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office québécois de la langue française
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Régie intermunicipale de police Roussillon
- Réseau de transport de la Capitale
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat à la politique linguistique
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Services Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société d'habitation du Québec
- Société immobilière du Québec
- Société québécoise d'information juridique
- Sûreté du Québec
- Tourisme Québec
- Tribunal administratif du Québec
- Tribunal des droits de la personne
- Tribunal des professions

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 285

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **1494**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 231

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
9	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) **0,00 \$**

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **53**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications				
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E		
Service d'entretien et garantie				
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E		
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O		
Sécurité				
35	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ». Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.	O		

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				

30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			

Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	O			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 28 juin 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU ENTREPRENEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« À la question 2 et 3 de l'addenda 3 vous avez répondu "Non, nous maintenons notre exigence."

Lors de l'Appel d'intérêt sans prix du 27 février 2013 au point 17, vous aviez demandé les exigences suivantes pour les contrôleurs de disques.

"Contrôleur à double canaux (permettant l'ajout d'une tour de disque externe) de type SAS, SATA ou SSD offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une batterie de sauvegarde ayant une autonomie de 72 heures pour une cache de 256 Mo ou de 48 heures pour une cache de 512 Mo. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)"

Nous vous demandons donc de revenir à votre position de l'Appel d'intérêt pour les serveurs 4U. »

Réponse

La dénomination des exigences pour les contrôleurs de disques est changée pour la suivante:

Exigence: Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)

Option: Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)

Voir la grille de conformité et le bordereau de prix révisés publiés avec cet addenda.

2. Question

« Dans la grille de conformité, pour la catégorie 4U du point 9.
Vous demandez :

Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)

Serait-il possible d'accepter un contrôleur RAID qui protège la mémoire en utilisant une batterie plutôt qu'une mémoire (cache non-volatile)?

Puisque tous les manufacturiers n'utilisent pas la technologie (non-volatile) mais plutôt la batterie avec les systèmes de 4U de la génération de 4 processeurs E7-4830.

Ou serait-il possible d'accepter comme remplacement un serveur qui a 2U d'une génération plus récente avec 4 processeurs de la famille E5-4600 « E5-4640 2.40GHz, 20M cache, 8.0GT/s QPI, Turbo, 8 Core, 95W » utilisant un contrôleur RAID avec mémoire cache (non-volatile) répondant à toutes les autres exigences? »

Réponse

Voir la réponse de la question 1 de cet addenda.

3. Question

« Dans les grilles de conformité, pour toutes les catégories dans la section certifications, vous demandez d'obtenir la certification avec :

- Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i);

Puisque la version Redhat 6 n'offre plus les versions AS et ES, elle offre seulement la version RHEL6, pouvez-vous changer la demande pour cette nouvelle version ?

Certification Redhat Linux 6

Dans la deuxième partie de cette même question, vous désirez « Linux 6 (catégories 4i et 5i) ». Pouvez-vous nous clarifier ce que vous demandez précisément comme certification? Est-ce que vous voulez avoir la version RHEL4 et RHEL5? Comme la version RHEL4 n'est pas supportée par le processeur de famille E5 et E5 version 2, aucun manufacturier ne peut être conforme avec la version 4. Est-ce que vous pouvez éliminer la deuxième partie de la demande ? – Linux 6 (catégories 4i et 5i). »

Réponse

La dénomination des exigences pour les certifications est changée pour la suivante:

Exigence: *Certification Redhat Enterprise Linux 6*

Voir la grille de conformité et le bordereau de prix révisés publiés avec cet addenda.

4. Question

« A la page 74 de 90 au point 2.3.2

Vous demandez une certification CFC classe B,
La classe B s'adresse à un client résidentiel, comme nous proposons des serveurs, serait-il possible de demander que la certification soit de la classe A commercial »

Réponse

La clause 2.3.2 de l'annexe 14 « devis technique » est remplacée par la suivante:

2.3.2 Certifications CFC classe A ou ULC ou UL

Toutes les unités du système fournis en vertu du contrat issu de cet appel d'offres doivent être homologués et approuvés pour être utilisés conformément aux normes d'électricité en vigueur dans la province, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.

Tous les systèmes doivent porter la marque de certification applicable à l'organisme accrédité.

Les systèmes qui ne portent pas cette marque de certification d'un organisme accrédité seront considérés non-conformes. Les organismes accrédités dont la certification est acceptée sont les suivants:

- *Association canadienne de normalisation*
- *Underwriters' Laboratory Inc.*
- *Laboratoires des assureurs du Canada*
- *Entela Canada*
- *Intertek Testing Services*
- *Met Laboratories*
- *TUV Rheinland of North America Inc*
- *OMNI Environmental Services Inc.*

Les systèmes entiers doivent avoir été testés conformément aux normes de la FCC ou du DOC américain. Les ordinateurs qui ont obtenu une homologation de classe A du DOC ou de la FCC et qui ont été assemblés à partir d'éléments ayant passé les tests mais qui n'ont cependant pas subi d'essai portant sur le système entier seront considérés non-conformes. La preuve de l'homologation FCC ou DOC peut être exigée à tout moment, durant, pendant ou après l'évaluation de l'offre. Cette preuve doit être fournie de la manière suivante:

Une copie de l'ensemble du rapport d'homologation de classe A du DOC ou de la FCC, délivré par un laboratoire agréé par le DOC ou par la FCC, indiquant à quel numéro de modèle du système se réfère l'homologation du DOC ou de la FCC classe A, y compris la marque de tous les éléments constitutifs, indiquant la vitesse de l'UCT et la carte mère testée et comprenant des photographies originales du système montrant des vues avant et arrière du châssis testé. Toute modification obligatoire additionnelle stipulée dans le rapport doit avoir été effectuée.

Tout système testé doit porter les étiquettes appropriées du DOC ou de la FCC indiquant la conformité au paragraphe précédent. L'étiquette de la FCC ou équivalent doit indiquer la marque, le numéro de modèle ainsi que la mention «Tested to comply with FCC standards» (testé en conformité avec les normes FCC ou équivalentes).

5. Suite aux modifications, veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix et des grilles de conformité publiées avec cet addenda.

La date de fermeture des soumissions demeure est reportée du 5 juillet au 8 juillet 2013 à 15 h.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) **0,00 \$**

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 285

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 1494

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
Processeurs Intel					
1	Processeur supplémentaire E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)					
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
Contrôleur de disque					
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
Disques durs					
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
Lecteurs					
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
Composants de communication					
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
Service d'entretien et garantie					
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 231

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
9	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
---	---------	--------------------------	----------	------------------	-------

	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications					
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
35	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ». Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				

30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	O			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 2 juillet 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU ENTREPRENEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« Dans le bordereau de prix pour le format « Tour », Il semble manqué comme item numéro 1 un espace pour mettre le prix du système tour de base, est-ce qu'il y a une version plus récente du bordereau de prix avec cette correction? Le dernier bordereau que nous avons a été publié avec l'addenda 4. »

Réponse

Nous avons ajouté une ligne dans le bordereau de prix avec la dénomination suivante:

Exigence: *Format Tour 5U*

Voir le bordereau de prix révisé publié avec cet addenda.

2. Question

« Dans le bordereau de prix pour le format « tour », il semble manqué une section pour les blocs d'alimentations requis avec le système de base. Il semble que cet item a été insérer dans les options (#10) au lieu des exigences de base. Est-ce que ceci pourrait-être corrigé? »

Réponse

Les blocs d'alimentations avaient été classés comme des options au lieu d'exigences par erreur. Voir la grille de conformité et le bordereau de prix révisés publiés avec cet addenda.

3. Question

« Dans le bordereau de prix pour le format « tour », sous la section « Option », l'item #1 indique un format de boîtier optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »). Est-ce que cet item est une erreur dans le bordereau de prix? Si non, pourriez-vous indiquer ce qui est requis? »

Réponse

Ce n'est pas une erreur, ce qui est requis est tout l'équipement nécessaire pour installer le serveur tour dans une armoire (comme les rails) si le client sélectionne l'option.

4. Question

« Dans la grille de conformité « Tour », l'item #1 indique « Optimisé pour mise en armoire (« Rack Mount »). Est-ce que cet item ne devrait pas plutôt lire : « Format Tour 5U »? »

Réponse

Nous avons modifié la dénomination de la ligne 1 pour la suivante:

Exigence: *Format Tour 5U*

Voir la grille de conformité révisée publiée avec cet addenda.

5. Suite aux modifications, veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix et des grilles de conformité publiées avec cet addenda.

La date de fermeture des soumissions demeure le 8 juillet 2013 à 15 h. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

Michel Desmeules
Conseiller en acquisition

p. j. Bordereaux électroniques (4 pages)

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
9	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U	E			
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				

29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCPA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 5 juillet 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU ENTREPRENEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« Dans l'addenda 6 question 7 vous mentionnez
"7. Veuillez noter l'addition d'une option supplémentaire dans les exigences de toutes les catégories, soit un lecteur de carte SD interne. Une ligne a été ajoutée dans les grilles de conformité et les bordereaux de prix."
Acceptez-vous aussi un media usb interne »

Réponse

Oui, un média USB interne est acceptable. Nous avons modifié les lignes dans les grilles de conformité et les bordereaux de prix de la façon suivante:

Option: *Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne*

Voir les grilles et les bordereaux révisés publiés avec cet addenda.

2. Question

« Dans l'addenda 6 au point 7 vous demandez : " Veuillez noter l'addition d'une option supplémentaire dans les exigences de toutes les catégories, soit un lecteur de carte SD interne"
Serait-il possible de remplacer la carte Flash SD Card par une carte de type "Flash USB Drive" ? »

Réponse

Voir la réponse de la question #1.

3. Question

« Veuillez noter l'addition d'une option supplémentaire dans les exigences de toutes les catégories, soit un lecteur de carte SD interne. Une ligne a été ajoutée dans les grilles de conformité et les bordereaux de prix.

Question:

Acceptez-vous l'utilisation d'un port usb interne »

Réponse

Voir la réponse de la question #1.

4. Question

« Suite à l'addenda #6, une nouvelle exigence a été ajoutée à la ligne #15 de la grille de conformité des serveurs 1U, soit un lecteur de carte SD.

Notre solution équivalente est 2 ports USB internes rencontrant le même besoin.

Afin de nous permettre de soumissionner, est-il possible de modifier l'exigence afin de permettre aux fournisseurs de proposer un lecteur de carte SD ou 2 ports USB interne?
»

Réponse

Voir la réponse de la question #1.

5. Question

« À la section 2.3.1.1 Adresse de livraison vous mentionnez:

2.3.1.1 Adresse de livraison

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois. Lorsqu'effectuée à l'adresse et au lieu de livraison spécifiée dans le bon de commande ou dans tout autre formulaire de commande produit par le client, la livraison devra être sans frais supplémentaire que ceux identifiés dans les bordereaux de prix.

Tous les coûts de livraison, d'installation, de configuration et d'entretien du matériel ainsi que la formation sur place, doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Anticosti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

Question:

Dans le but d'obtenir le meilleur prix possible, puisque les besoins varient considérablement d'un client à l'autre. Accepteriez-vous que les coûts de livraisons soient inclus, mais que ceux "d'installation, de configuration et d'entretien du matériel ainsi que la formation sur place" soit facturable à l'heure.

Question:

Pouvez-vous svp définir et si possible quantifier vos attentes pour les termes suivants:

Installation

Configuration

Entretien du matériel

Formation sur place »

Réponse

Pour la première question: le prix recherché est un prix qui inclus tous les points mentionnés, quel que soit l'emplacement du client. Donc tous les services doivent être inclus dans le prix, qui doit être unique pour tous les clients.

Pour la deuxième question: nous parlons de l'installation, dans le sens de l'installation physique sur place. L'entretien du matériel indique la garantie, et la formation sur place implique le transfert de connaissance relativement aux outils de gestion pour les serveurs ou autre.

6. Question

« Dans l'addenda 6 nous avons demandé la question suivante.

3. Question

« Dans la grille de conformité, pour la catégorie format 4U, sur le point # 2. Vous demandez d'avoir deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire

cache, 105W, 8 coeurs,

Est-ce que nous pouvons remplacer l'unité qui est demandée par un serveur qui supporte toutes les mêmes exigences demandées, mais qui s'offre dans un châssis de 2U optimisé pour rack et qui utilise les nouveaux processeurs de la famille E5

Donc le changement suivant :

Section Grille de conformité :

Catégorie : Format 4U

Changement demandé :

Changer :

« Catégorie : Format 4U »

Par :

« Catégorie Format 2U ou 4U »

Changement demandé au Point 2 :

Changer :

« Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 coeurs

Par :

« Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 coeurs ou Deux processeurs E5-4640 2.40GHz, 20M cache, 8.0GT/s QPI, Turbo, 8 Core, 95W »

Changement demandé au Point 3 :

Changer :

« Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 coeurs

Par :

« Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 coeurs ou les Processeurs supplémentaires E5-4640 2.40GHz, 20M Cache, 8.0GT/s QPI, Turbo, 8 Core, 95W » »

Réponse

Nous maintenons notre exigence, car le format de boîtier 4U est nécessaire pour d'autres raisons, par exemple la capacité maximum de mémoire.

Selon les Exigence demande dans la grille de conformité Catégorie :format 4u tous les exigence sont surpasse avec notre serveur de 2U, incluant la mémoire (Nous pouvons surpasse le 1TB at 1.536 TB).

Si notre serveur supporte tout, les exigences demandent dans la grille de conformité, nombre de disques, nombre de fentes PCI-express, port de gestion, etc. , et même la mémoire de 1TB que nous pouvons surpasse avec 1.536TB.

La seule différence est la famille de processeur que nous proposons est le processeurs « E5-4640 2.40GHz, 20M cache, 8.0GT/s QPI, Turbo, 8 Core, 95W » qui offre plus de puissance et demande moins de courant.

Donc une solution qui supporte les demandes sur tous les points, et qui consomme moins d'espace , ne peut pas être considérée? »

Demande dans la Grille de conformité	Capacité de notre serveur 2U
Possibilité de 4 processeurs	4 Processeurs sont supportés
Mémoire extensible a 1TB	Possibilité de 1.536 TB de mémoire
Barrette de 32GB DDR1066 ou DDR 1333	Supporté
Protection ECC	Supporte
Contrôleur de disque 512 Cache	512 ou 1Mo est disponible
Raid 0,1,5,6,10	Raid 0,1,5,6,10,50,60
Capacité de 8 disques	Maximum de 16 disques 2.5 pouces possible
Lecteur CD/DVD	CD/DVD inclus dans le châssis
Circuit graphique intégré à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	Inclus connections frontal et a l'arrière
Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	Les ventilateurs sont redondants et remplaçables à chaud
2 bloc d'alimentation 120/220	Inclus 2 bloc d'alimentation 120/220
2 port de réseau 100/1000TX	4 port 100/1000 TX intègre sur la carte maitresse
	Toutes les autres fonctionnalités sont incluses ou supasse.

Réponse

Nous acceptons les serveurs 2U qui surpassent toutes les spécifications demandées dans la grille de conformité. À cette fin, nous remplaçons le processeur exigé minimal par le suivant:

Processeur E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs

Voir les nouvelles versions de la grille de conformité et du bordereau de prix publiées avec cet addenda.

7. Question

« En référence à la question #5 de l'addenda #3. Vote réponse confirme qu'il n'est pas nécessaire que les serveurs de la catégorie 1U possèdent des ventilateurs remplaçables à chaud. Dans le même état d'esprit, nous possédons des serveurs dont les unités d'alimentations électriques sont redondantes mais ne sont pas remplaçables à chaud. Afin de nous permettre de soumissionner ces modèles, êtes-vous disposé à accepter des serveurs dont les unités d'alimentation électrique sont redondantes mais non remplaçable à chaud? »

Réponse

Non, nous maintenons notre exigence.

8. Question

« À la page 73 du document d'appel d'offres, vous indiquez que la catégorie 2U doit avoir quatre emplacements libres PCI express x8. Selon notre compréhension la plupart des manufacturiers offrent plus que quatre fentes PCI express pour cette catégorie. Par contre, seulement 3 de ceux-ci sont activées lorsqu'un seul processeur est configuré dans le serveur. Est-ce qu'une solution permettant 3 fentes PCI express 8x actives et une quatrième disponible lorsque le deuxième processeur est installé serait acceptable? »

Réponse

Oui, ce serait acceptable.

9. Question

« Puisque que la date de fermeture a été reporté à plusieurs reprises et qu'il se peut que d'autres reports aient lieu, est-il exact de comprendre que le contrat sera valide durant 36 mois à compter de la date de signature ou doit-on prévoir la fin du contrat à la date fixe mentionné aux point 2.2.1 et 2.2.2, soit le 30 juin 2016? »

Réponse

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et prend fin le 30 juin 2016 (Référence clause 2.2.1 du document d'appel d'offres).

10. Question

« Dans l'addenda #8, nouveau bordereau de prix pour le serveur tour, le calcul dans la case D42 est incorrect. Serait-il possible de produire un nouveau bordereau et d'y inclure les cellules F5 à F40 et non F7 à F40. »

Réponse

La correction a été effectuée. Voir la nouvelle version du bordereau de prix publiée avec cet addenda.

11. Question

« Dans l'addenda #7, le grille de prix du format rack 4U, la colonne C est barré à l'édition et on ne peut entrer l'information. Serait-il possible de pouvoir déverrouiller les cellules de la colonne C afin de pouvoir ajouter nos informations. »

Réponse

La correction a été effectuée. Voir la nouvelle version du bordereau de prix publiée avec cet addenda.

12. Question

« Serait-il possible dans un prochain addenda de republier et regrouper toutes les grilles de prix et toutes les grilles de conformité dans 1 seul document (addenda). L'objectif de cette demande est de bien s'assurer que nous utilisons tous les dernières versions des grilles de prix et de conformité. »

Réponse

La version actuelle de toutes les grilles de conformité et des bordereaux de prix est publiée avec cet addenda.

13. Question

« La dernière version du fichier Excel ne comprend que le bordereau de prix pour la catégorie des serveurs 1U mais comprend 4 gilles de conformités pour les 4 catégories de serveurs demandés. Doit-on comprendre que les 3 autres bordereaux de prix n'ont pas changé ou s'il y a eu une omission involontaire dans le dernier fichier? »

Réponse

Voir la réponse à la question #11.

14. Question

« 2.3.18 Transfert des garanties

« ... par le client. Le fournisseur doit accepter d'accréditer le fournisseur d'entretien référé par le client. »

Pour la plupart des manufacturiers, le processus d'accréditation d'un fournisseur de services respecte des politiques précises établies pour l'ensemble de la compagnie. Les fournisseurs qui désirent offrir du service sous garantie doivent s'engager à respecter un ensemble d'exigences et doivent posséder l'ensemble des attributs exigés par le manufacturier. Toutes ces exigences n'ont qu'un seul but, s'assurer de la qualité des services offerts. Dans ce contexte il est pratiquement impossible pour nous de vous confirmer d'avance que nous serons en mesure d'accréditer un nouveau partenaire à la demande du client. De plus, dans l'éventualité où nous pourrions demander à un fournisseur de devenir un fournisseur de service autorisé, il a tous les droits de refuser de se conformer à nos exigences. Ceci est donc complètement hors de notre contrôle.

Pour ces raisons, est possible de retirer cette clause ou de la modifier de telle façon qu'elle reflète la réalité dans laquelle nous sommes?»

Réponse

Non, nous maintenons notre exigence.

15. Question

« Selon le 2e paragraphe de l'article 2.3.18, le client désire pouvoir choisir son fournisseur de service d'entretien pour son parc. Nous sommes d'accord avec ce besoin, dans la mesure que ce dernier devra être reconnu et certifié par le fabricant des produits, tel que stipulé à l'article 2.3.21. Ce processus est la seule façon que les fournisseurs peuvent garantir les niveaux de services et de compétences offerts aux clients. Est-ce acceptable? »

Réponse

Voir la réponse de la question #14 de cet addenda. Nous comprenons bien que le fournisseur devra être reconnu et certifié par le fabricant.

16. Question

« Dans les bordereaux de prix il y a la mention "Retirer/Aucun" comme option pour les disques durs. Doit-on mettre un prix négatif qui correspond au prix des 2 disques 146Go de la configuration obligatoire ? Où si doit-on mettre la mention "inclus" si notre serveur de base n'a pas de disque? »

Réponse

Effectivement, le montant entré vis-à-vis la mention "Retirer/Aucun" doit être un crédit. Vu que les 2 disques sont une exigence obligatoire, la mention "inclus" ne doit pas être utilisée.

17. Question

« Dans les bordereaux de prix pour les 4U en Option, il y a la mention de "Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 coeurs" au singulier.

- Est-ce que vous désirez obtenir un prix unitaire? »

Réponse

Oui, nous désirons le prix unitaire du processeur supplémentaire.

18. Question

« Dans la grille 2U vous mentionnez, au point 21 comme Exigé:

"Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques)."

Ensuite au point 22 vous mentionnez comme en Option:

"Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques)."

- Est-ce que vous désirez au total 4 ports ou 4 supplémentaires. »

Réponse

Nous désirons, en option, 4 ports au total.

- 19. Suite aux modifications, veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix et des grilles de conformité publiées avec cet addenda.**
- 20. Veuillez aussi noter que nous avons déverrouillé les grilles de conformité pour permettre le redimensionnement de la colonne "référence". Veuillez ne pas les modifier de toute autre façon.**

La date de fermeture des soumission est reportée du 8 juillet au 12 juillet 2013 à 15 h. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

p. j. Bordereaux électroniques (16 pages)

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) **0,00 \$**

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **285**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 1494

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
Processeurs Intel					
1	Processeur supplémentaire E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)					
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
Contrôleur de disque					
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
Disques durs					
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
Lecteurs					
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
Composants de communication					
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
Service d'entretien et garantie					
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 231

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
9	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications				
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E		
Service d'entretien et garantie				
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E		
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O		
Sécurité				
35	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O		

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				

30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U	E			
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				

29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i); • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 8 juillet 2013

À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU ENTREPRENEURS

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET

- Précision(s) au document
- Modification(s) au document
- Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« Sur le chiffre « 999105899Bordereaux numériques 5 juillet 2013.xlsx », au point 34 vous demande :

- 34 • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012);
- Certification VMware (ESXi Serveur 5.x);
 - Citrix Xen server 6.x;
 - Certification Redhat Enterprise Linux 6 (AS et/ou ES) – Linux 6 (catégories 4i et 5i);
 - Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) E

Puisque la version Redhat 6 n'offre plus les versions AS et ES, elle offre seulement la version RHEL6, pouvez-vous changer la demande pour cette nouvelle version ?

Certification Redhat Linux 6

Dans la deuxième partie de cette même question, vous désirez « Linux 6 (catégories 4i et 5i) ». Pouvez-vous nous clarifier ce que vous demandez précisément comme certification? Est-ce que vous voulez avoir la version RHEL4 et RHEL5? Comme la version RHEL4 n'est pas supportée par le processeur de famille E5 et E5 version 2, aucun fabricant ne peut être conforme avec la version 4. Est-ce que vous pouvez éliminer la deuxième partie de la demande ? – Linux 6 (catégories 4i et 5i). »

Réponse

Il s'agit d'une erreur. Les certifications ont été modifiées précédemment mais les modifications n'ont pas été copiées dans le format Tour. Veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix et des grilles de conformité publiées avec cet addenda.

La date de fermeture des soumission demeure le 12 juillet 2013 à 15 h. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

p. j. Bordereaux électroniques (16 pages)

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **285**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 1494

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
Processeurs Intel					
1	Processeur supplémentaire E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)					
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
Contrôleur de disque					
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
Disques durs					
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
Lecteurs					
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
Composants de communication					
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
Service d'entretien et garantie					
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 231

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
9	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications				
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E		
Service d'entretien et garantie				
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E		
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O		
Sécurité				
35	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O		

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				

30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U	E			
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				

29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 8 juillet 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« La modification de la liste des clients participant au contrat change considérablement l'envergure de l'appel d'offres. Dans le but de couvrir l'ensemble de la clientèle visée par cette offre à commandes, nous désirons identifier des revendeurs par secteur d'activité, ou par verticaux. Certains d'entre eux seront autorisés pour les clients du secteur de la santé et d'autre pour les ministères et organismes. Pour ce faire, il est important que les revendeurs autorisés soient identifiés correctement sur le site web du CSPQ pour le contrat à commande. De cette façon, un client pourra facilement identifier le revendeur autorisé pour lui.

À cet égard, est ce que le CSPQ peut confirmer qu'il sera possible d'identifier correctement nos revendeurs sur son site web. Une simple note faisant mention du secteur d'activité desservi par le revendeur serait suffisante. »

Réponse

En complétant l'annexe 7, vous pouvez identifier les revendeurs par secteur d'activités. Lors de la transcription des données sur le Portail d'approvisionnement, nous inscrirons toutes les informations nécessaires pour notre clientèle.

2. Question

« Clause 2.3.11.1 Pénalités

Sauf le défaut par le fournisseur de respecter les délais de livraison prévu à l'article 2.3.8, tout défaut par le fournisseur de respecter les délais ou toute autre obligation identifiée au Titre du projet : Serveurs de technologie x86 présents appels d'offres entrainera une pénalité de 5 000 \$. En cas de récidive, la pénalité sera de 10 000\$.

Pour toutes clauses relative à des pénalités, il est important de pouvoir identifier les montants maximums de pénalité auxquels le fournisseur pourrait être exposé. De la lecture de la clause 2.3.11, nous comprenons que le montant de \$10,000 est le montant maximum qui pourra être requis du fournisseur au titre de cette clause (y compris lors de récidives). Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer que notre compréhension est juste? »

Réponse

Non. La pénalité sera de 10 000\$ à chaque récidive. Nous considérons que l'article 2.3.11.1 est clair.

3. Question

« Dans les cas de manufacturiers qui utilisent un partenaire pour la vente de ses produits aux clients finaux. La gestion des frais de 1%, les rapports de consommation et le paiement du 1% au CSPQ pourront être pris en charge directement par le partenaire sans implication du manufacturier. Cependant le manufacturier demeurera en tout temps le seul responsable des exigences de l'appel d'offres. Est-ce correct? »

Réponse

Oui, mais le soumissionnaire (et non pas le manufacturier) est en tout temps responsable de s'assurer que les rapports de vente soient remis à temps.

4. Question

« Est-ce possible de nous confirmer que le CSPQ accepte un signature électronique pour l'ensemble des documents? »

Réponse

Non, pas dans le cadre de cet appel d'offres. Nous avons besoin des documents signés originaux lors du dépôt de la soumission.

5. Question

« Nous croyons que l'article 2.2.4 concernant l'évolution des prix n'est pas en ligne avec la réalité des marchés en ne tenant pas compte d'éventuelle hausse des coûts de l'industrie, tel que d'éventuels écofrais, la chute du dollars Canadien, les désastres naturelles, etc. Dans sa formulation actuelle, il est impossible pour les fournisseurs de soumissionner au meilleur prix sous la menace d'éventuelles pertes potentielles. Nous croyons que cette clause devrait permettre aux fournisseurs d'augmenter le prix de vente si la hausse impacte plus de la majorité des fournisseurs, tel que nous voyons dans d'autres contrats à commandes similaires. Est-ce acceptable? »

Réponse

Nous sommes d'accord pour ce qui est des écofrais (tel que répondu précédemment) mais pas pour les autres cas. Les soumissionnaires ne peuvent augmenter leur prix que lors de l'évolution de l'un de leur produit, jusqu'à un maximum équivalent au prix soumis lors du dépôt initial.

6. Question

«Selon la formulation actuelle de l'avant dernier paragraphe de la clause 2 .3.11, un client pourrait, si telle est le cas, pourrait réclamer à un fournisseur des composantes

manquantes après la période de vie utile de l'appareil, en plus d'être très difficile à démontrer de part et d'autre.

Nous croyons que ce paragraphe devrait limiter la période de temps à 12 mois ce qui permet assez de temps au client pour déployer ses équipements et au fournisseur de réagir avec des produits encore courants. Est-ce acceptable? »

Réponse

Non. Étant donné que les produits livrés aux clients doivent être les produits retenus, donc ne pas être en fin de vie, cette situation ne devrait pas se produire.

7. Question

« Suite à votre réponse de la question 5 de l'addenda 2, nous avons fait une évaluation des coûts nécessaires pour le développement du portail et considérant la complexité de nos systèmes de mission, il s'agit d'un investissement majeur. Cependant, pour répondre à certaines demandes de nos clients nous avons mis en place un système de courriels automatisés avec une adresse unique garantissant un statut dans un délai maximum de 4h. L'information fournie au client sera à jour, au lieu de dater de 24h, tel que demandé dans le présent appel d'offres. Nos systèmes sont programmés pour envoyer automatiquement des courriels au client à chaque changement de statut de la commande. De plus, un contact téléphonique sera fourni pour une réponse immédiate. Dans ce contexte, accepteriez-vous un système de suivi par courriel automatisé avec de l'information à jour? »

Réponse

Nous maintenons nos exigences.

8. Question

« Est-ce possible de confirmer que les exigences relatives au certification EPEAT et ACPI ne s'applique pas pour les serveurs donc dans le cadre de cet appel d'offres? »

Réponse

Nous retirons les puces "*EPEAT Gold (Electronic Products Environmental Assessment Tools Gold)*" et "*Doit répondre aux normes ACPI*" de la liste des exigences environnementales de la clause 2.3.1 de l'annexe 14 « devis technique » du document d'appel d'offres.

9. Question

« À la section 2.3.1 du devis technique, première puce, il est écrit que toutes les catégories doivent avoir la certification EPEAT Gold. Selon le site <http://ww2.epeat.net/publicsearch.aspx?stdid=0&epeatcountryid=0> les serveurs ne semblent pas faire parti des équipements certifiés par cet organisme. Est-il possible de retirer cette exigence? »

Réponse

Voir la réponse à la question #8 de cet addenda.

10. Question

« Nos appareils correspondants aux besoins de la catégorie des serveurs Tours offrent des ventilateurs redondants mais non remplaçables à chaud. Afin de nous permettre de soumissionner, est-il possible de retirer de la ligne #17 de la grille de conformité l'exigence du remplacement à chaud des ventilateurs? Vous l'avez fait pour la question 5 de l'addenda 3. »

Réponse

Voir les nouvelles versions du bordereau de prix et de la grille de conformité du format Tour publiées avec cet addenda. Les exigences ont été modifiées pour retirer le remplacement à chaud, mais il est toujours essentiel que les ventilateurs soient redondants (c'est-à-dire qu'il y ait au moins 2 ventilateurs et que chaque ventilateur puisse maintenir le serveur fonctionnel par lui-même).

11. Suite aux modifications, veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix et des grilles de conformité publiées avec cet addenda.

La date de fermeture des soumission demeure le 12 juillet 2013 à 15 h. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

p. j. Bordereaux électroniques (16 pages)

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **285**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **1494**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
Processeurs Intel					
1	Processeur supplémentaire E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)					
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
Contrôleur de disque					
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
Disques durs					
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
Lecteurs					
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
Composants de communication					
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
Service d'entretien et garantie					
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 231

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications					
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
35	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				

30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U	E			
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				

29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
	Certifications				
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
	Service d'entretien et garantie				
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
	Sécurité				
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 9 juillet 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« Suite à la publication de l'addenda 9, nous constatons que la DGA a modifié le processeur minimum nécessaire pour la catégorie 4U. Nous comprenons les arguments de performance évoqués par le soumissionnaire dans sa question.

Par contre, en étudiant le plan de vie de la compagnie Intel au site suivant, nous constatons que la catégorie de processeur E7 sera bientôt mise à jour: (<http://www.intel.com/content/dam/www/public/us/en/documents/roadmaps/public-roadmap-article.pdf>)

Plusieurs de vos clients utilisent cette catégorie pour déployer des serveurs à missions critiques dans leur environnement. D'ailleurs, selon le plan de vie d'Intel, la catégorie de processeur E7 est identifiée comme "Mission critical platform" alors que la catégorie E5 comme étant "Efficient performance server platform". Les exigences minimales en mémoire, fentes PCI, etc. sont surpassées par les serveurs avec processeurs E5 et les serveurs avec processeurs E7 les dépassent grandement chez certains manufacturiers. Pour plus d'information sur les processeurs pour serveurs ayant une mission critique, veuillez consulter le site web suivant: <http://www.intel.com/content/www/us/en/mission-critical/mission-critical-meeting-todays-it-challenges.html>.

Puisque votre entente sera valide jusqu'en juin 2016, pour permettre aux clients de la commande ouverte de profiter des avancées technologiques reliées de cette catégorie de processeurs, nous vous demandons donc de reconsidérer votre décision et d'offrir à vos clients cette catégorie de processeur. Pourriez-vous changer la catégorie de processeur de la catégorie 4U par des processeurs E7 d'Intel "Mission critical platform"?

Dans le cas où la DGA désire conserver les processeurs E5, est-il possible d'avoir une remise de la date de dépôt au 19 juillet? Le changement de processeur nous amène à réécrire notre réponse pour cette catégorie. »

Réponse

Après avoir consulté le comité technique, nous avons décidé de rétablir les exigences des processeurs de la catégorie 4U. Elles sont remplacées par les suivantes:

Exigence: *Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs*

Option: *Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs*

De plus, une note a été rajoutée dans les exigences de la catégorie 2U.

Exigence: *Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs. Expansion possible jusqu'à un minimum de 4 processeurs.*

2. Question

« Une erreur c'est glissée à la question 17 de l'addenda 9

17.

« Dans les bordereaux de prix pour les 4U en Option, il y a la mention de "Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs" au singulier.

- Est-ce que vous désirez obtenir un prix unitaire? » Réponse Oui, nous désirons le prix unitaire du processeur supplémentaire.

On aurait plutôt du lire:

"Processeur supplémentaire E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs"

Question:

Est-ce que la réponse demeure la même? »

Réponse

Oui, la réponse demeure la même.

3. Suite aux modifications, veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix et des grilles de conformité publiées avec cet addenda.

La date de fermeture des soumission est reportée du 12 juillet au 16 juillet 2013 à 15 h. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

p. j. Bordereaux électroniques (16 pages)

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

285

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs. Expansion possible jusqu'à un minimum de 4 processeurs.			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
14	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **1494**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 231

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications					
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
33	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
34	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
35	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ». Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs. Expansion possible jusqu'à un minimum de 4 processeurs.	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			

Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
36	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U	E			
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				

29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
15	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **285**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) **0,00 \$**

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
15	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

285

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs. Expansion possible jusqu'à un minimum de 4 processeurs.			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
15	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **1494**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) **0,00 \$**

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
14	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
15	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **231**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) **0,00 \$**

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
20	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **53**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications				
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E		
Service d'entretien et garantie				
33	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O		
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E		
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O		
Sécurité				
36	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ». Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.	O		

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs. Expansion possible jusqu'à un minimum de 4 processeurs.	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			

Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte SD interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U	E			
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				

29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
36	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
37	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
38	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 11 juillet 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« À l'addenda 9, la réponse à la question 1 est la suivante :

« *Réponse*

Oui, un média USB interne est acceptable. Nous avons modifié les lignes dans les grilles de conformité et les bordereaux de prix de la façon suivante:

Option: Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne

Voir les grilles et les bordereaux révisés publiés avec cet addenda. »

Pouvez-vous, svp modifier la grille 4U, point 15 ainsi que le bordereau 4U, point 10 pour refléter cette réponse? »

Réponse

Voir les nouvelles versions corrigées des bordereaux publiés avec cet addenda.

2. Question

« À l'addenda 12, la réponse à la question 1 contient ceci :

« *De plus, une note a été rajoutée dans les exigences de la catégorie 2U.*

Exigence: Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 coeurs.

Expansion possible jusqu'à un minimum de 4 processeurs. »

Vous avez modifié la quantité minimum de processeurs nécessaires pour la catégorie 2U. Tenant compte que l'architecture Intel des processeurs de la famille E5-26xx supporte seulement 2 processeurs, pouvez-vous enlever cette demande ou changer le type de processeur? »

Réponse

Nous remplaçons le processeur exigé minimal pour le format 2U par le suivant:

Processeur E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs

Voir les nouvelles versions de la grille de conformité et du bordereau de prix publiées avec cet addenda.

3. Question

« Dans le but de nous permettre de mieux gérer les risques de ce dossier, est-ce que le CSPQ serait disposé à permettre à un soumissionnaire de se retirer de ce dossier en tout temps sous réserve d'un préavis écrit (par exemple, 30 jours) et de cesser de vendre ses produits via ce contrat à commandes? Le soumissionnaire garderait alors, comme seule responsabilité, le support des équipements déjà vendus selon les exigences du contrat. »

Réponse

Non. Seul le CSPQ peut résilier un contrat avant sa date d'échéance (voir la clause 2.2.1 « Durée du contrat ») et seulement dans les circonstances énumérées dans la clause 5.4 « Résiliation » du document d'appel d'offres.

4. Suite aux modifications, veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix et des grilles de conformité publiées avec cet addenda.

La date de fermeture des soumission est reportée du 17 juillet au 18 juillet 2013 à 15 h. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

p. j. Bordereaux électroniques (16 pages)

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
15	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

285

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs Expansion possible jusqu'à un minimum de 4 processeurs.			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
15	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **1494**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) **0,00 \$**

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
14	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
15	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **231**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
20	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications				
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E		
Service d'entretien et garantie				
33	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O		
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E		
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O		
Sécurité				
36	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ». Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.	O		

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs. Expansion possible jusqu'à un minimum de 4 processeurs.	E			
3	Processeur supplémentaire E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			

Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U	E			
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				

29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
36	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
37	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
38	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 12 juillet 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« Depuis la grille de conformité du 9 juillet 2013, il est maintenant requis d'offrir des processeurs E5-4640 et la possibilité d'un total de 4 processeurs dans la catégorie des Format 2U.

Ce type de configuration devrait être présent seulement dans la catégorie Format 4U, puisse que ce nivellement par le haut exclus plusieurs manufacturiers tout en augmentant inutilement les coûts pour les clients n'ayant pas un tel besoin.

Afin de nous permettre de soumissionner dans la catégories de serveurs Format 2U, est-il possible de revenir à l'exigence d'origine, soit un processeur E5-2640 et la possibilité de 2 processeurs au total? »

Réponse

Nous rétablissons le processeur exigé minimal pour le format 2U par le processeur original, soit le suivant:

Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs

Voir les nouvelles versions de la grille de conformité et du bordereau de prix publiées avec cet addenda.

2. Question

« À l'addenda 14, question 2, vous demandez : « Processeur E5-4640, vitesse minimale de 2,40GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs » pour le modèle 2U.

- 1- Ces serveurs ne peuvent être configurés qu'avec un minimum de 2 CPU, et l'ajout de CPU optionnel doit se faire en paire également. Pouvez-vous modifier votre grille pour refléter cette réalité?
- 2- Ces serveurs sont environ le double du prix des serveurs à 2CPU maximum avec des processeurs de la famille E5-26XX qui sont actuellement les serveurs les plus populaires auprès de votre clientèle. Désirez-vous maintenir cette modification?
- 3- Comme c'est un changement majeur sur votre appel d'offres nous obligeant à complètement changer de modèles et de modifier nos grilles au complet ainsi que les prix aux bordereaux, nous demandons une date de fermeture reportée d'au moins 5 jours ouvrables. »

Réponse

Voir la réponse à la question #1.

3. Question

« La question #5 de l'addenda #13 proposait l'ajout d'une ligne pour l'option de l'installation physique du serveur chez le client. La réponse à cette question fût négative et vous réferez les fournisseurs à la clause 3.3.3 de l'appel d'offres.

A la lecture de la clause 3.3.3 de l'appel d'offres, il est mentionné que les coûts liés à l'installation doivent être inclus avec tous les serveurs pour une installation qui sera exigé sur demande [...si requise...]

Puisse que l'installation sera effectué à la demande du client, il devient donc impossible pour les fournisseurs d'estimer le nombre d'installation qui seront exigés au cours du contrat. De plus, dans sa formulation actuelle, ces coûts de service à inclure pénaliseront les clients voulant effectuer leur propre installation car ils paieront plus cher leurs biens.

Est-ce possible d'ajouter une ligne d'option permettant aux fournisseurs de ventiler les coûts d'installation et que seuls les clients désirant ce service aient à le payer? »

Réponse

Nous maintenons notre position.

- 4. Suite aux modifications, veuillez utiliser les nouvelles versions des bordereaux de prix et des grilles de conformité publiées avec cet addenda.**
- 5. Veuillez noter que le conseiller en acquisition responsable de ce dossier, Michel Desmeules, sera en vacances du 15 juillet au 2 août 2013 inclusivement. Veuillez vous adresser à Kathleen Laroche par courrier électronique (kathleen.laroche@cspq.gouv.qc.ca) pendant cette période.**

La date de fermeture des soumission est reportée du 18 juillet au 19 juillet 2013 à 15 h. Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

**Michel Desmeules
Conseiller en acquisition**

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 1U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Deux emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur CD/DVD externe par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
15	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **285**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 1U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 2U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
6	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
8	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
9	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
10	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
11	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
13	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
14	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
15	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie 1494

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 2U 0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format 4U

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To			0,00 \$	0,00 \$
4	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
5	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
6	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
7	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
8	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
9	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
12	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
13	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
14	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
15	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
16	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
17	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
18	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
19	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
20	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
21	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
22	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
23	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) **0,00 \$**

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Processeurs Intel				
1	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
3	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1066)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
11	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
12	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
14	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
15	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie **231**

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT 4U **0,00 \$**

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Annexe 4 - Bordereau de prix

Catégorie: Format Tour

#	Exigences du modèle de base	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
1	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
2	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go			0,00 \$	0,00 \$
3	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
4	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
	Stockage interne				
5	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
6	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces			0,00 \$	0,00 \$
	Carte graphique				
7	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur			0,00 \$	0,00 \$
8	Résolution minimale de 1024 x 768			0,00 \$	0,00 \$
	Ventilateurs				
10	Les ventilateurs doivent être redondants			0,00 \$	0,00 \$
	Unités d'alimentation électrique				
11	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud			0,00 \$	0,00 \$
10	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts			0,00 \$	0,00 \$
11	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
	Carte de gestion				
13	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)			0,00 \$	0,00 \$
14	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation			0,00 \$	0,00 \$
	Fentes d'expansion				
15	Quatre emplacements libres PCI express x8			0,00 \$	0,00 \$
	Ports				
16	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant			0,00 \$	0,00 \$
	Certifications				
17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
18	Garantie de base du manufacturier de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre			0,00 \$	0,00 \$
	Sécurité				
19	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la T CPA « Trusted Computing Platform Alliance ».			0,00 \$	0,00 \$

Total du modèle de base (incluant les frais de gestion) 0,00 \$

#	Options	Détail du produit soumis	Prix net	Frais de gestion	Total
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)			0,00 \$	0,00 \$
	Processeurs Intel				
2	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs			0,00 \$	0,00 \$
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
3	Barrette additionnelle de 8Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
4	Barrette additionnelle de 16Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
5	Barrette additionnelle de 32Go (DDR3-1333)			0,00 \$	0,00 \$
	Contrôleur de disque				
6	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)			0,00 \$	0,00 \$
7	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Disques durs				
8	Retirer/aucun			0,00 \$	0,00 \$
	Lecteurs				
9	Lecteur CD/DVD interne par chargement frontal			0,00 \$	0,00 \$
10	Lecteur de carte SD interne			0,00 \$	0,00 \$
	Composants de communication				
12	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
13	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
14	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).			0,00 \$	0,00 \$
15	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun			0,00 \$	0,00 \$
	Rails				
16	Système de rails universels sans outil			0,00 \$	0,00 \$
17	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)			0,00 \$	0,00 \$
18	Bras de câblage			0,00 \$	0,00 \$
	Service d'entretien et garantie				
19	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)			0,00 \$	0,00 \$
20	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.			0,00 \$	0,00 \$

Quantité estimée pour cette catégorie

53

PRIX SOUMIS POUR LA CATÉGORIE - FORMAT TOUR

0,00 \$

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 1U

#	Exigences	Format 1U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2640, vitesse minimale de 2,5GHz, 15Mo de mémoire cache, 95W, 6 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 128Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 2 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
25	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
26	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
27	Deux emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
28	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				
29	Système de rails universels sans outil	E			
30	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
31	Bras de câblage	E			

Certifications				
32	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E		
Service d'entretien et garantie				
33	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O		
34	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E		
35	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O		
Sécurité				
36	Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ». Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.	O		

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 2U

#	Exigences	Format 2U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2670, vitesse minimale de 2,6GHz, 20Mo de mémoire cache, 115W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 32Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
	Ports				
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
	Rails				

30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
37	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format 4U

#	Exigences	Format 4U	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	E			
	Processeurs Intel				
2	Deux processeurs E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	E			
3	Processeurs supplémentaires E7-4830, vitesse minimale de 2,13GHz, 24Mo de mémoire cache, 105W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 256Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 1To	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1066 ou DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum. Une batterie de sauvegarde n'est pas requise lorsque la cache est dite permanente (non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants et remplaçables à chaud	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
26	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
27	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				
28	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			

Ports					
29	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
30	Système de rails universels sans outil	E			
31	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	E			
32	Bras de câblage	E			
Certifications					
33	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
34	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
35	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
36	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Grille de conformité

Catégorie: Format Tour

#	Exigences	Format tour	Conforme	Non-conforme	Référence
	Format des serveurs (boîtier)				
1	Format Tour 5U	E			
1	Optimisé pour mise en armoire (« Rackmount »)	O			
	Processeurs Intel				
2	Processeur E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	E			
3	Processeur supplémentaire E5-2650, vitesse minimale de 2GHz, 20Mo de mémoire cache, 95W, 8 cœurs	O			
	Mémoire vive (la mémoire doit être optimisée pour la performance du serveur)				
4	Mémoire de base à 16Go, expansion possible jusqu'à un minimum de 384Go	E			
5	Barrettes additionnelles de 8Go, 16Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
6	Barrettes additionnelles de 32Go disponibles en option (DDR3-1333)	O			
7	Les serveurs devront supporter la protection contre les erreurs de mémoire (ECC).	E			
	Contrôleur de disque				
8	Contrôleur de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	E			
9	Contrôleur externe de type SAS ou SATA offrant les RAID de type 0, 1, 5, 6 et 10 avec une cache de 512 Mo minimum (cache non-volatile)	O			
10	Retirer/aucun	O			
	Stockage interne				
11	Capacité d'accueillir 8 disques SAS 2.0 de 2.5 ou 3.5 pouces enfichable à chaud	E			
	Disques durs				
12	Deux (2) disques rigides de 146 Go à 10 000 tpm de type SAS 2.0, enfichable à chaud de 2.5 ou 3.5 pouces	E			
13	Retirer/aucun	O			
	Lecteurs				
14	Lecteur CD/DVD interne ou externe par chargement frontal	O			
15	Lecteur de carte Flash SD ou Flash USB interne	O			
	Carte graphique				
16	Circuit graphique intégrée à la carte mère, connectée à l'arrière du serveur	E			
17	Résolution minimale de 1024 x 768	E			
	Ventilateurs				
18	Les ventilateurs doivent être redondants	E			
	Unités d'alimentation électrique				
19	Minimum de deux unités d'alimentation électriques redondantes et enfichables à chaud	E			
20	L'alimentation électrique doit fonctionner sur un circuit 120/220 volts	E			
21	Les cordons d'alimentation doivent être fournis en fonction du circuit	E			
	Composants de communication				
22	Port réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	E			
23	Deux (2) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
24	Quatre (4) ports réseau de type Ethernet 100/1000TX avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
25	Deux (2) ports réseau supplémentaires de type Ethernet 10G avec un support complet (tolérance d'erreur et répartition de charge ou une carte réseau avec double connecteur offrant les mêmes caractéristiques).	O			
26	Carte fibre (<i>fiber channel</i>) à 2 ports de 8Gbps chacun	O			
	Carte de gestion				
27	Interface de gestion à distance ne réduisant pas le nombre de connecteurs disponibles et d'emplacement cartes externes indépendant du système d'exploitation (exemple ILO de HP)	E			
28	Prise de contrôle complète à distance du serveur, de la mise sous tension jusqu'à l'interface du système d'exploitation	E			
	Fentes d'expansion				

29	Quatre emplacements libres PCI express x8	E			
Ports					
30	Au minimum 4 ports USB 2.0 dont deux à l'avant	E			
Rails					
31	Système de rails universels sans outil	O			
32	Ensemble pour la mise en armoire (incluant les rails)	O			
33	Bras de câblage	O			
Certifications					
34	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport complet de certification Windows Server 2008-2012 de Microsoft - « Certifiés pour Microsoft Windows Server 2008-2012 » (Certified for Microsoft Windows Server 2008-2012); • Certification VMware (ESXi Serveur 5.x); • Citrix Xen server 6.x; • Certification Redhat Enterprise Linux 6; • Certification SUSE Linux Enterprise Serveurs (11.0) 	E			
Service d'entretien et garantie					
35	Formation 1 jour (article 2.3.27 du document d'appel d'offres)	O			
36	Garantie de base du fabricant de 3 ans sur place, jour ouvrable suivant, pièces et main d'œuvre	E			
37	Service de niveau 2 (24/7), délai de réparation de six (6) heures incluant un temps maximal de réponse et de prise en charge de deux (2) heures et une garantie de base de trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre sur place.	O			
Sécurité					
38	<p>Puce de sécurité sur la carte mère des modèles soumis doit être présente, fonctionnelle et conforme à la norme TPM 1.2 établie par la TCGA « Trusted Computing Platform Alliance ».</p> <p>Le fournisseur doit inclure, en format électronique, la documentation technique officielle de la puce.</p>	E			

Légende:

E: Exigence minimale obligatoire pour la configuration de base.

O: Doit être obligatoirement offert en option.

Nom du soumissionnaire: _____

Signature: _____

Date: _____

Le 17 juillet 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET

- Précision(s) au document
- Modification(s) au document
- Date de fermeture reportée

Veillez prendre note des modifications suivantes au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« Suite à la réponse à la question 4 de l'addenda 11, considérant la période de vacances et les contraintes physiques reliées à une signature manuscrite, serait-il possible de déposer une réponse en utilisant une signature électronique qui serait entérinée par le secrétaire corporatif de l'entreprise? »

Réponse

Nous acceptons une signature électronique lors du dépôt de la soumission.

2. Question

« De plus, suite aux nombreux changements et addendas, nous vous demandons de bien vouloir reporter le dépôt des soumissions au 26 juillet afin de nous permettre de bien répondre à toutes vos attentes. »

Réponse

La date de fermeture est maintenue.

3. Question

« 2.3.13.5 Garantie sur les supports de stockage
« *Aucun support de stockage, défectueux ou non, ne pourra quitter les locaux du client sans avoir été épuré selon les procédures en vigueur, sauf si ce dernier le permet. Le fournisseur s'engage à remplacer à ses frais les disques durs défectueux n'ayant pu être épurés conformément aux procédures.* »

Dans le but de rencontrer cette exigence, nous devons ajouter un élément au contrat de support associé au serveur. Bien entendu, des frais sont associés à cet ajout. Cependant cette disposition de la garantie n'est pas exigée par l'ensemble des clients. En effet, plusieurs d'entre eux permettent l'échange des supports de stockage. Dans le modèle actuel, comme l'exigence s'applique d'une façon générale, l'ensemble des clients devront déboursier des frais pour cette option même s'ils ne l'utilisent pas. Étant donné la nature de cette exigence, est ce que le CSPQ est disposé à nous permettre d'offrir ce service en option seulement et non dans le service de base? »

Réponse

Nous maintenons notre exigence.

4. Modification

La clause 2.3.11.1 « Pénalités » est modifiée comme suit :

Sauf le défaut par le fournisseur de respecter les délais de livraison prévu à l'article 2.3.8, tout défaut par le fournisseur de respecter les délais ou toute autre obligation identifiée au présent appel d'offres entrainera une pénalité de 5 000 \$. En cas de récidive, la pénalité sera de 10 000\$. *Un fournisseur qui se voit imposer plus de 200 000 \$ en pénalités selon les termes de l'article 2.3.11 pourrait voir son contrat résilié sans aucune autre formalité.*

La date de fermeture des soumissions demeure le 19 juillet 2013 15 h.

Kathleen Laroche
Conseillère en acquisition

Le 19 juillet 2013

**À TOUS LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU
ENTREPRENEURS**

DOCUMENT Appel d'offres public numéro : 999105899
Titre : Serveurs de technologie x86

OBJET Précision(s) au document
 Modification(s) au document
 Date de fermeture reportée

Veillez prendre note de la modification suivante au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Prenez note que les questions des fournisseurs sont transcrites telles qu'elles nous sont présentées.

1. Question

« J'ai un problème avec la dernière version du bordereaux de prix. Comme je ne peux changer la largeur des colonnes, mes chiffres apparaissent comme ça #####, et ce même à l'impression. »

Réponse

Veillez prendre note que nous publions une version modifiée des bordereaux numériques. Seule la mise en page diffère de la version précédente. Aucune modification n'est apportée sur d'autres éléments. La nouvelle version permet un affichage adéquat des prix soumis.

Veillez prendre note que nous modifions la clause 1.2 du devis technique comme suit :

1.2 Installation et configuration sur place

Le fournisseur doit configurer le matériel et installer les options conformément aux instructions énoncées dans le bon de commande du client. Quand on parle d'installation incluse dans le prix du serveur, on veut s'assurer que les serveurs vont arriver avec toutes les composantes assemblées et testées. Ex : mémoires, disques rigides, cartes, etc.

L'installation physique des serveurs dans les locaux du client ne fait pas partie de la présente entente.

Veillez prendre note que nous modifions la clause 2.3.1.1 Adresse de livraison comme suit :

2.3.1.1 Adresse de livraison

La livraison des biens et services doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois. Lorsqu'effectuée à l'adresse et au lieu de livraison spécifiée dans le bon de commande ou dans tout autre formulaire de commande produit par le client, la

livraison devra être sans frais supplémentaire que ceux identifiés dans les bordereaux de prix.

Tous les coûts de livraison, d'installation (réf. Clause 1.2 du devis), de configuration et d'entretien du matériel ainsi que la formation sur place, doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

- Île d'Anticosti;
- Îles-de-la-Madeleine;
- Municipalités situées au nord du 50e parallèle, à l'exception de Sept-Îles;
- Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

Veillez prendre note que nous modifions la clause 2.3.19 Service après-vente comme suit :

2.3.19 Service après-vente

Dans le présent document, lorsque nous parlons de « service après vente » nous englobons tout ce qui touche à la garantie, au service, à la formation, à l'entretien, aux licences, aux mises à jour des logiciels et au soutien technique du matériel et des logiciels visés par cet appel d'offres.

L'uniformité du service à la clientèle à travers les différentes régions du Québec est un facteur important et le fournisseur doit avoir en place des mécanismes pour assurer l'efficacité de celui-ci.

Le DAR combine des services de base que le fournisseur doit être en mesure d'offrir, de façon optionnelle ou non, à l'ensemble des clients de la DGACQ, et ce, pour chacun des produits qu'il soumet, quant à :

- l'installation (Réf. Clause 1.2 du devis);
- la configuration et l'intégration;
- la formation utilisateur et administrateur de systèmes;
- le service et le soutien technique.

La nature optionnelle ou non des services connexes sera déterminée pour chaque catégorie et détaillée dans les présents documents.

Veillez prendre note que nous modifions la clause 3.3.3 comme suit :

3.3.3

Le montant soumis doit être en dollars canadiens.

Ce montant est FAB destination (franco à bord). Par conséquent, le fournisseur doit notamment assumer tous les frais d'emballage, de transport, d'entreposage, de licences, d'assurance, de courtage, de douanes, de déchargement du matériel et tous les risques qu'il peut encourir jusqu'à la livraison au lieu convenu.

Le montant soumis doit inclure le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaires à l'exécution du contrat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les frais de déplacement, l'installation (réf. Clause 1.2 du devis), les profits et les autres frais indirects inhérents au contrat.

À moins d'indication contraire, les prix soumis sont applicables à des biens neufs.

La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans le montant soumis. Elles doivent être facturées lorsque les biens et services désignés sont taxables.

Tous les coûts de livraison, d'installation (Réf. Clause 1.2 du devis), de configuration et d'entretien du matériel ainsi que la formation sur place, doivent être assumés par le fournisseur, sauf pour les clients dont les bureaux sont situés aux endroits suivants :

Île d'Anticosti;
Îles-de-la-Madeleine;
Municipalités situées au nord du 50e parallèle, à l'exception de
Sept-Îles;
Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile.

La date de fermeture des soumissions est reportée du 19 juillet 2013, 15 h au 26 juillet 2013, 15 h.

Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents exigés dans les documents d'appel d'offres soient valides à la date de fermeture des soumissions notamment l'Attestation de Revenu Québec et la garantie de soumission, le cas échéant.

Johanne Lavoie pour Kathleen Laroche
Conseillère en acquisition

- AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT
 AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC
 AVIS D'HOMOLOGATION DE PRODUITS
 AVIS DE QUALIFICATION DE FOURNISSEURS ou PRESTATAIRES DE SERVICES

Avis à expédier au(x) fournisseur(s) ou prestataire(s) de services : OUI NON

Numéro d'appel d'offres public : 999105899

Numéro de demande(s) de bien : N/A

Titre de l'avis : (150 caractères maximum) Serveurs de technologie x86

Nature du contrat : Approv. Serv. technique Serv. prof. Construction

Date de fermeture : 28 juin 2013 Heure : 15 h

Ouverture publique des soumissions : Oui Non Regroupement plusieurs org. Oui Non

Région(s) de livraison (pour plusieurs régions, utiliser l'annexe A) : Toutes les régions administratives

Accords applicables :

- Tous les accords applicables (ACI, Québec/Ontario, Québec/Nouveau-Brunswick, Québec/New York)
 Entente Canada/Québec-États-Unis (ECQ-EU) [M/O budgétaires 560 000\$ et plus/Biens-Services](AMP)
 Aucun accord applicable
 Exception à un ou des accords

Raison de l'exception :

Valeur estimée du contrat : 11 000 000 \$

Durée : 1 à 3 ans ▽

Autres conditions d'admissibilité

Tout fournisseur ou prestataire de services ayant un établissement au Québec et qui emploie cinquante employés ou plus, est assujéti à la « Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration » et doit se soumettre aux exigences de cette politique pendant la durée du contrat.

Objet de l'appel d'offres

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) sollicite des soumissions pour l'acquisition de serveurs de technologie x86 pour le compte de divers ministères et organismes publics et parapublics.

Mots clés

Serveurs, Technologie x86, Intel, Processeur

Durée du contrat

Jusqu'au 31 mai 2016.

Clientèle visée

Les ministères et organismes, les réseaux de la santé et de l'éducation.

Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est exigée.

Responsable du dossier

Pour toute question technique relative à ce dossier, s'adresser à :

Nom : Michel Desmeules

Téléphone : 418 644-6499

Télécopieur : 418 643-9192

Courriel : michel.desmeules@cspq.gouv.qc.ca

Disponibilité du document d'appel d'offres

Le document d'appel d'offres est disponible auprès du système électronique d'appel d'offres SEAO.

Présentation des soumissions

Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date limites de fermeture, sous pli cacheté et bien identifiées (nom de compagnie, numéro de l'appel d'offres et date de fermeture) seront considérées.

Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents soient acheminés à l'Édifice Cyrille-Duquet, situé au 1500B, rue Cyrille-Duquet, entrée principale à Québec, G1N 4T5.

Ouverture des soumissions

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à la date et à l'heure limites de fermeture au local RC-70a au rez-de-chaussée de l'Édifice Cyrille-Duquet dont l'adresse est indiquée ci-dessus.

Réserve

La directrice générale des acquisitions se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Lison Dubé
Directrice générale des acquisitions

UNSPSC (huit chiffres) :

4	3	2	1	1	5	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---

 Catégorie (voir annexe B) :

G	8		
---	---	--	--

Conditions d'admissibilité

(Le premier paragraphe peut être utilisé tel quel ET être suivi d'un texte libre OU il peut être remplacé complètement. Les autres paragraphes ne doivent pas être modifiés).

- Le fournisseur ou prestataire de services ne doit pas être une personne qui a participé à la réalisation du contrat portant sur _____ ni être une entreprise contrôlée directement ou indirectement par une telle personne.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services pour lequel le ministre n'a pas produit, au cours des deux (2) années précédant la date de l'ouverture des offres, un rapport de rendement insatisfaisant relativement à des contrats de même nature.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services ayant un établissement au Québec.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ou prestataire de services ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords et ententes applicables.
- Le fournisseur ou prestataire de services doit posséder un système qualité dans le domaine couvert par le contrat et qui est conforme à la norme ISO au moment de déposer son offre.
- Le fournisseur ou prestataire de services doit posséder une accréditation délivrée par le ministre de l'Environnement basée sur la norme ISO 17025 au moment de déposer son offre.
- Le fournisseur ou prestataire de services doit déposer, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du Revenu du Québec relative à ses obligations fiscales; celle-ci ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions, ni après ces date et heure.

Documents

Pièces jointes (CD, DVD, disquette, plan, échantillon) :

Format et nombre de pages (version complète en format PDF) :

- | | | |
|-------------------------------------|------------|----------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 8 ½" X 14" | |
| <input type="checkbox"/> | 8 ½" X 11" | |
| <input type="checkbox"/> | 11" X 17" | 90 _____ pages |

Application d'une marge préférentielle

(cocher uniquement si une marge préférentielle est applicable et indiquer le pourcentage prévu)

- Système d'assurance qualité Quel est le pourcentage : _____
- Spécifications liées ou développement durable et à l'environnement Quel est le pourcentage : _____

Modalité d'adjudication du contrat

- Prix le plus bas
- Niveau minimal de qualité et prix le plus bas
- Prix ajusté le plus bas (meilleur rapport qualité-prix)
- Note finale de qualité la plus élevée
- Les coûts d'impact liés à cette acquisition sont pris en compte dans la détermination du prix le plus bas.

Autres renseignements

- Un avis d'homologation ou de qualification a précédé cet avis (inscrire numéro SEAO : [compléter](#))
- Le processus d'appel d'offres de cet avis se fait en deux étapes (nombre d'entreprises invitées à la 2^e étape : [compléter](#))
- Cet avis comporte des options de renouvellement
- Cet avis comporte des options d'acquisition supplémentaire

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit. Elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	Édifice Lomer-Gouin Bureau 1.10 575, rue Saint-Amable Québec (Québec) G1R 2G4	Tél. : 418 528-7741 Sans frais 1 888 528-7741	Télécopieur : 418 529-3102
Montréal	Bureau 18.200 500, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Sans frais 1 888 528-7741	Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**Extraits de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 3. — *Renseignements ayant des incidences sur l'économie*

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.